

Evaluation Environnementale Stratégique

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 032-200042372-20191212-20191295-DE



Sommaire

Evaluation environnementale stratégique.....	2
Résumé non technique de l'évaluation stratégique.....	159
Synthèse des enjeux pour la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone.....	208

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

ID : 032-200042372-20191212-20191295-DE



Evaluation Environnementale Stratégique

SOMMAIRE

OBJECTIFS DU PLAN ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	7
OBJECTIFS DU PCAET	7
Quelques dates	7
Les enjeux territoriaux face au changement climatique	7
La déclinaison stratégique du PCAET	8
ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES	12
Rapport de compatibilité	13
Prise en compte	15
Les autres plans et programmes	17
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	21
L'EAU	21
Hydrographie	24
Hydrogéologie	32
La qualité de l'eau	33
La gestion des eaux usées	38
La ressource en eau – l'alimentation en eau potable	39
LES RESSOURCES NATURELLES	43
Relief	43
Géologie	44
Les ressources minières	45
Occupation du Sol / consommation d'espace	46
La forêt	49
LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	52
Les protections environnementales	57
Les sites Natura 2000 pour évaluation d'incidences	59
Les milieux et la biodiversité	62
La trame verte et bleue locale	68
LE CONTEXTE SANITAIRE	72
La qualité de l'air	73
La qualité du sol	73
Les autres nuisances et pollutions	73
Les déchets	75
LES RISQUES MAJEURS	79
Le risque inondation et rupture de barrage	81
Le risque d'érosion des sols	81
Le risque sismique	82
Les risques mouvements de terrain et « argiles »	83
Les risques technologiques	84
LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	86
Le changement climatique	86
Les énergies renouvelables	86

Les réseaux	86
LE PAYSAGE	87
Les unités paysagères	87
Le patrimoine	90
Les énergies renouvelables et le paysage	91
SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	93
L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES	93
Constats	93
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	95
LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	96
Constats	96
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	97
Focus sur les enjeux des sites Natura 2000	98
LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE	98
Constats	98
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	100
LES RISQUES MAJEURS	100
Constats	100
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	101
LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	101
Constats	101
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	104
LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE	105
Constats	105
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	106
SYNTHESE	107
EXPOSE DES MOTIFS DES CHOIX OPERES DANS LE PLAN	111
DES ENJEUX TERRITORIAUX AUX OBJECTIFS NATIONAUX	111
DES OBJECTIFS NATIONAUX AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX	113
DES LEVIERS D' ACTIONS CIBLES	114
UN PROCESSUS BASE SUR LA CO-CONSTRUCTION ET L' AMELIORATION CONTINUE	114
EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES	116
ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	116
Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.	116
La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.	117
L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces	118
Les risques majeurs	120
Les nuisances et pollutions, la santé humaine	120
La transition énergétique et le changement climatique	122
LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES	123
Intégration paysagère des équipements ENR	123
Palette végétale locale sans invasives ni allergènes	123

Préservation des intérêts écologiques de certains milieux	123
Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR	124
Gestion de l'eau (qualité et risque inondation)	124
Préservation de la ressource alimentaire	124
Gestion du risque industrielle et des nuisances	124
Amélioration de la qualité de l'air intérieur	125
FOCUS SUR LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	126
ZSC Vallées et coteaux de la Lauze	126
ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne	127
<u>INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX</u>	128
<u>DESCRIPTION DE LA METHODE</u>	130
DESCRIPTION DE LA METHODE	130
Etat Initial de l'Environnement	130
Evaluation des incidences	130
Evaluation des incidences Natura 2000	131
Proposition de mesures et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU	132
BIBLIOGRAPHIE	132
Sources documentaires	132
Personnes ressources	134
DIFFICULTES RENCONTREES	134
LISTE DES ACRONYMES	134
<u>ANNEXE ENVIRONNEMENTALE</u>	137
GRILLE D'ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR AXE STRATEGIQUE	137
Axe 1 - Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie	138
Axe 2 - Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive	144
Axe 3 – Engager les collectivités sur des politiques exemplaires	149
Axe 4 – Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques	153

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes. Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123- 19 du code de l'environnement.

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les 1^{ères} étapes de l'élaboration du PCAET.

Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionné aux enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'EES a un triple objectif :

- ⇒ Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET.
- ⇒ Eclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues (sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets néfastes sur l'environnement).
- ⇒ Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.

OBJECTIFS DU PLAN ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

OBJECTIFS DU PCAET

Quelques dates

Au vu de la réglementation imposant aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le conseil Syndical a décidé le 22 juin 2017, le lancement d'une démarche mutualisée à l'échelle du PETR d'élaboration du PCAET.

L'élaboration du PCAET du territoire Pays Portes de Gascogne a été lancée en novembre 2017.

Par délibération du 5 juillet 2018, la Stratégie Climat, indiquant les enjeux et les grands objectifs stratégiques du PCAET a été adoptée.

Par délibération du 16 novembre 2018, le projet de PCAET, décliné sur les bases et modalités de la Stratégie Climat a été adopté.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a donc été mené à l'échelle du Pays Portes de Gascogne et de ses 5 communautés de communes. L'objectif était de définir une stratégie commune et de proposer une dynamique collective permettant de mutualiser les objectifs et les moyens pour les atteindre. Dans ce cadre, chaque communauté de communes a cependant pu réfléchir à ses propres enjeux et à ses propres orientations.

Les enjeux territoriaux face au changement climatique

Les enjeux territoriaux face au changement climatique sont essentiellement :

- Les vulnérabilités du territoire face au changement climatique avec un réchauffement avéré. Le territoire est soumis à des vulnérabilités physiques (risques de retrait et gonflement d'argiles), énergétique (potentiel de raccordement au réseau électrique limité, peu de production), et économique (agriculture)
- Une tendance à la baisse des principaux polluants atmosphériques à confirmer et accompagner, notamment sur la communauté de communes de la Lomagne Gersoises, la plus émettrice du territoire.
- Une consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre fortement impactées par l'activité agricole du territoire, qui est cependant un levier important dans l'augmentation du stockage de carbone.

Émissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture, transport et résidentiel
Stockage de carbone	Un stock de 56 fois les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) du territoire. Mais une urbanisation qui fait diminuer ce stock et augmenter le Bilan territorial de GES chaque année.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel et transport.
Production et consommation des énergies renouvelables (ENR)	11% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du Pays, dont 58% pour le bois bûche (souvent en foyers ouverts peu efficaces) et 39% pour le photovoltaïque
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique, qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	3 enjeux principaux :

- La baisse de la disponibilité de la ressource en eau, déjà sous pression ;
- Une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles ;
- Des risques naturels qui seront aggravés par le changement climatique : inondation et retrait-gonflement des argiles

La Stratégie Climat a donc été définie en fonction de ces enjeux et en déclinaison sur le territoire, des objectifs nationaux de la Loi de transition énergétique pour une croissance Verte et la stratégie nationale bas carbone, à l'horizon 2030 :

	Objectif LTECV 2030	Objectif PPG 2030	Objectif PPG 2050
Emission de GES	- 40% par rapport à 1990 -28% par rapport à 2014	-34% par rapport à 2015	-77% par rapport à 2015
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	- 20% par rapport à 2012	-19% par rapport à 2015	-47% par rapport à 2015
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage.	32%, soit doublement de la part d'EnR dans la consommation finale	X3 (de 11% en 2015 à 32% en 2030)	X9

Sur les GES, le Pays Portes de Gascogne dépasse les objectifs nationaux.

Sur les économies d'énergie, le Pays Portes de Gascogne décline les ambitions nationales à horizon 2030 à 1% près, ce qui sur une prospective à 12 ans est dans les marges d'incertitude acceptables.

Sur les ENR, le Pays Portes de Gascogne dépasse les ambitions nationales avec un triplement de la part des ENR à 2030, qui permettra de couvrir 32% des consommations. Ainsi **le Pays Portes de Gascogne vise le niveau Territoire à énergie positive en 2050** afin de contribuer significativement à l'effort régional : Région à Energie positive (REPOS).

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

La déclinaison stratégique du PCAET

La stratégie s'articule autour de **4 axes stratégiques** (champs d'action pour répondre aux finalités d'un PCAET) déclinés en **14 objectifs stratégiques** (objectifs visés par la politique) et **54 objectifs opérationnels** (ce qu'il faut mettre en œuvre maintenant).

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
Axe 1 – Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air	Objectif stratégique 1.1. Maintenir la qualité environnementale du	1.1.1 Prendre soin des sols agricoles et naturels en luttant contre leur érosion et contre leur artificialisation, et en améliorant leur perméabilité dans les zones urbanisées.

Energie	territoire	1.1.2 Intégrer les stratégies environnementales dans les documents d'urbanisme : trames vertes et bleues, intensification, productions ENR...
		1.1.3 Développer la récupération d'eau et le stockage.
		1.1.4 Renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières et des forêts.
	Objectif stratégique 1.2. Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité	1.2.1 Aérer et végétaliser les centres-bourgs, avec une palette végétale adaptée.
		1.2.2 Contribuer à la vitalité des centres bourgs en diminuant la vacance.
		1.2.3 Construire des éco-quartiers et éco-hameaux intégrant des productions d'ENR, des déplacements actifs, et une végétalisation adaptée, en articulation avec la revitalisation des centres bourgs.
		1.2.4 Favoriser la mixité fonctionnelle pour limiter les déplacements.
	Objectif stratégique 1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle	1.3.1 Développer des transports en commun réguliers et des TAD
		1.3.2 Favoriser les déplacements doux, en particulier dans les bourgs, et en particulier pour les enfants
		1.3.3 Développer une offre de services à la mobilité (réseau de VAE disponibles, covoiturage, autopartage, RezoPouce...)
		1.3.4 Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative
		1.3.5 Développer les tiers lieux pour réduire les déplacements

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
-----	----------------------	-----------------------

Axe 2 - Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive	Objectif stratégique 2.1. Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement	2.1.1 Déployer une pédagogie sur la rénovation : réunions communales, bulletins municipaux, scolaires.
		2.1.2 Accompagner les projets de réhabilitation par un conseil technique et financier informant sur les matériaux, matériels, bonnes pratiques, et dispositifs existants (chèque-énergie, ADIL, ANAH, PIG).
		2.1.3 Soutenir financièrement les projets de réhabilitation durable et écologique (OPAH).
		2.1.4 Déployer une stratégie de repérage multi-acteurs (aides, FSL, CIAS, CCAS, bailleurs sociaux) pour les publics en précarité énergétique ou vulnérables aux fortes chaleurs pour les accompagner sur du préventif plutôt que du curatif.
	Objectif stratégique 2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables	2.2.1 Sensibiliser et informer sur les énergies renouvelables
		2.2.2 Favoriser les projets citoyens
	Objectif stratégique 2.3. Développer de nouvelles manières de construire	2.3.1 Sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'immobilier (architectes, promoteurs, constructeurs et lotisseurs, notaires) sur les chapitres de la construction durable :
		2.3.2 Bilan carbone et matériau biosourcé (en anticipation de la RT 2020)
		2.3.3 Adaptation au risque de RGA
		2.3.4 Economies d'eau et récupération d'eau de pluie
2.3.5 Bioclimatisme et confort d'été (brise-soleils, inertie, puits provençaux)		
2.3.6 Aménagements paysagers avec palette végétale adaptée		

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
-----	----------------------	-----------------------

Axe 3 – Engager les collectivités sur des politiques exemplaires	Objectif stratégique 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine	3.1.1 Informer les élus, former les services : visites de sites, formations collectives...
		3.1.2 Mobiliser les agents sur l'écoresponsabilité et les écocgestes
		3.1.3 Mettre en place et suivre une comptabilité énergétique puis une stratégie de rénovation patrimoniale.
		3.1.4 Systématiser l'accompagnement des projets de réhabilitation par un conseil technique informant sur les matériaux, matériels, et bonnes pratiques et un conseil financier informant sur les dispositifs existants (CEE, TEPCV, aides régionales).

		3.1.5 Systématiser le travail de rénovation technique (LED, horloges astronomiques) et d'optimisation (extinction nocturne concertée) sur l'éclairage public.
	Objectif stratégique 3.2. Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique	3.2.1 Sensibiliser et mobiliser tous les types d'acteurs sur les aspects air-énergie-climat.
		3.2.2 Faciliter les projets ENR par une stratégie proactive de repérage des meilleurs potentiels : toitures et parkings pour le PV
	Objectif stratégique 3.3. Agir pour la qualité de l'air	3.3.1 Organiser les espaces agricoles en harmonie avec les zones habitées (prévenir des épandages, favoriser le bio à proximité des habitats...)
		3.3.2 Mesurer et surveiller la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics.
		3.3.3 Informer les acteurs du territoire sur les bonnes pratiques en découlant : matériaux de finition, produits d'entretien...

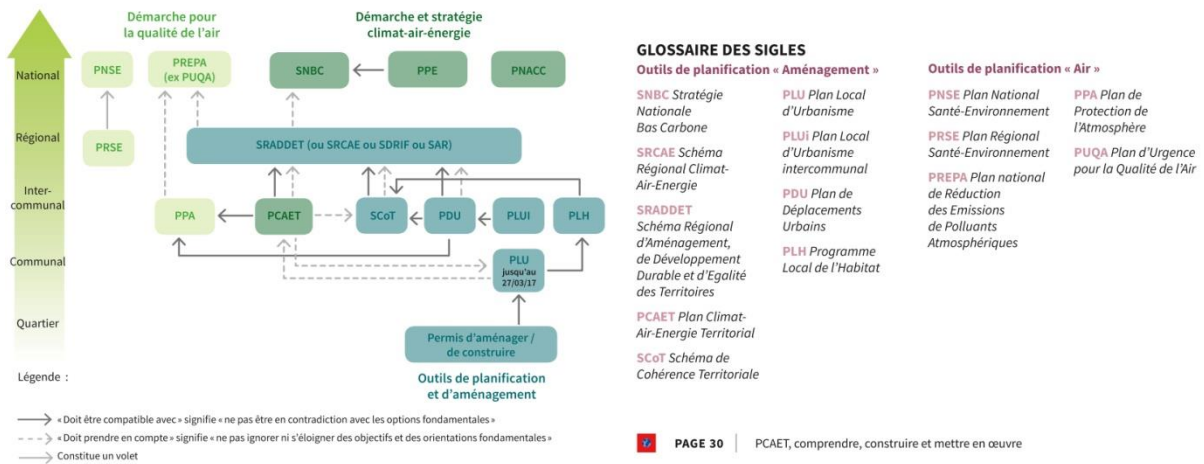
Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
-----	----------------------	-----------------------

Axe 4 – Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques	Objectif stratégique 4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat	4.1.1 Soutenir par la commande publique (critères et clauses environnementaux) les entreprises locales engagées dans des démarches environnementales
		4.1.2 Promouvoir et accompagner les labellisations pour les entreprises comme pour les artisans (écodéfis...)
		4.1.3 Favoriser la complémentarité des entreprises et les mutualisations à l'échelle d'une zone
		4.1.4 Développer le télétravail (espaces de coworking, tiers-lieux)
		4.1.5 Soutenir les filières de transformation, en particulier en réutilisant les sous-produits, pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire
		4.1.6 Animer des groupements d'employeurs sur les thématiques du PCAET
	Objectif stratégique 4.2. Développer les démarches environnementales et les labels pour le tourisme durable	4.2.1 Informer les acteurs touristiques dans chaque commune sur les enjeux énergétiques et accompagner la recherche d'écolabels (Terra Gers, écolabel européen...)
		4.2.2 Proposer aux touristes des solutions alternatives à la voiture
		4.2.3 Développer l'offre de découverte des produits locaux
	Objectif stratégique 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation	4.3.1 Favoriser les circuits courts de proximité dans la restauration collective
		4.3.2 Favoriser la création de points de ventes
		4.3.3 Favoriser la transformation des produits
		4.3.4 En profiter pour renforcer le lien entre agriculteurs et habitants ("bien vivre ensemble")

	Objectif stratégique 4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs, AB...)	4.4.1 Informer/former les agriculteurs via la chambre d'agriculture et des associations agricoles
		4.4.2 Anticiper la baisse de la disponibilité estivale en eau et les impératifs de stockage de CO2 dans les stratégies de développement
		4.4.3 Développer le maraîchage dans les zones adaptées (friches, terrains communaux, zones favorables à l'irrigation, jardins inutilisés...)
	Objectif stratégique 4.5. Moins produire et mieux traiter les déchets	4.5.1 Mobiliser les entreprises sur la réduction des déchets à la source (pertes, emballages)
		4.5.2 Eduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire, entre autres pour les scolaires
		4.5.3 Continuer à développer le tri et la valorisation des déchets, dont le compostage et le broyage sur place des végétaux (BRF)

Le plan d'action de chaque intercommunalité du territoire Pays Portes de Gascogne s'inscrit dans cette stratégie commune aux 5 communautés de communes du PETR.

ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES



Les rapports normatifs applicables entre plans et programmes revêtent une certaine complexité. Ils expriment le degré d'autorité de la norme supérieure sur la norme inférieure. Le législateur s'est ainsi doté de toute une palette d'exigences graduelles, allant de la « conformité » à la « prise en compte » en passant par la « compatibilité » ou la « cohérence ».

Il n'y a pas de rapport de conformité dans le cas des PCAET.

Compatibilité :

La compatibilité d'une norme avec une autre norme signifie usuellement qu'elle doit la respecter dans la mesure où elle ne doit pas la remettre en cause. Autrement dit, la norme inférieure peut s'écarter de la norme supérieure à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses notions fondamentales.

La compatibilité équivaut à une obligation de non-contrariété : ce rapport prohibe la méconnaissance de la norme supérieure tout en ménageant une marge de manœuvre pour sa mise en œuvre.

Prise en compte :

Le rapport de prise en compte est à peine plus souple que celui de compatibilité. Prendre en compte ou tenir compte d'une norme supérieure signifie que la norme inférieure ne doit pas, en principe s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure sauf pour des motifs déterminés et dans la mesure où ces motifs le justifient.

Les documents et données de références :

Certains documents, plans et programmes ne s'impose pas au PCAET au travers du lien de compatibilité ou de prise en compte. Néanmoins, ces données constituent des éléments de connaissances importants et doivent être intégrés dans la réflexion préalable à la décision. Leur ignorance manifeste peut entraîner l'illégalité du document par « erreur manifeste d'appréciation ».

Rapport de compatibilité

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)

Portée juridique

Les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire sont l'une des missions de la loi Voynet du 25 juin 1999. Le SRADDET doit fixer « les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional ».

A noter que le SRADDET Occitanie 2040 est en cours d'élaboration. Il remplacera le SRADDT et intégrera d'autres schémas régionaux tels que le SRCAE, le SRCE, le SRI, le SRIT et le PRPGD. Le PCAET devrait être compatible avec le SRADDET Occitanie. A défaut d'un SRADDET finalisé, le PCAET de la communauté de communes Pays Portes de Gascogne devra prendre en compte la SNBC.

Est donc présenté ici la version actuellement en vigueur l'ancien Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de l'ex région Midi-Pyrénées.

SRADDT Midi-Pyrénées

Votée en mars 2009, le SRADDT était en cours de révision pour une vision à 2030, aujourd'hui la procédure est transférée à l'élaboration du SRADDET.

La charte d'aménagement et de développement durable du territoire actuellement en vigueur décline 4 axes stratégiques. C'est un document incitatif qui engage les partenaires dans un destin et un projet commun :

- ⇒ Organiser et diffuser : aménager durablement l'espace régional pour un développement équilibré et une gestion raisonnée des ressources.
- ⇒ Adapter et diversifier : soutenir un développement garant de la qualité de vie et de la cohésion territoriale.
- ⇒ Rayonner : renforcer le rayonnement de Midi-Pyrénées.
- ⇒ Agir ensemble : Développer la solidarité entre les acteurs du développement de Midi-Pyrénées.

Le travail engagé pour la version « 2030 » a dégagé 3 enjeux :

- ⇒ Midi-Pyrénées, demain une région d'Europe.
 1. Midi-Pyrénées doit prendre sa place au cœur d'une grande région sud-européenne ;
 2. Au sein de cette grande région, l'enjeu du couplage Toulouse-Bordeaux / Barcelone ;
 3. Une responsabilité du rapport au monde partagé par l'ensemble des territoires, au-delà de la métropole.
- ⇒ Midi-Pyrénées, une nouvelle géographie.
 1. Pas un seul, mais plusieurs systèmes d'armature régionale, multipliant les cartes à jouer pour les villes moyennes ;
 2. Une trame « historique » sous-estimée : le semis des petites villes de la région (2000 à 20 000 hab.) ;
 3. Une région en (ex)croissance, qui ose la question de l'organisation des dynamiques interrégionales, et ce de manière différenciée.
- ⇒ Midi-Pyrénées, les nouvelles qualités de vie.

1. Un enjeu de maintien des mixités dans un contexte de forte pression métropolitaine ;
2. Un enjeu de réassociation des proximités entre villes et campagnes ;
3. Un enjeu d'innovation sociale dans tous les territoires.

A défaut d'un SRADDET finalisé le PCAET du territoire Pays Portes de Gascogne doit prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Portée juridique

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est créé par la loi Grenelle II et a pour but d'organiser la cohérence territoriale régionale dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie et définir les grandes lignes d'actions.

Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE. Celui-ci sera inclus dans le SRADDET en cours de définition, la compatibilité sera donc reportée sur le SRADDET comme vu précédemment.

SRCAE ex-Midi-Pyrénées

Ce schéma a été adopté en juin 2012 pour la région Midi-Pyrénées.

7 enjeux majeurs pour la région ont été identifiés par le diagnostic du SRCAE.

- 1- **Santé – sécurité des biens et des personnes – qualité de vie.**
- 2- **Consommation de l'espace – Préservation des ressources naturelles.**
- 3- **Solidarité et dynamiques territoriales.**
- 4- **Dynamisme économique régionale.**
- 5- **Performance énergétique des déplacements et du bâti.**
- 6- **Mobilisation des institutions et de la société civile.**
- 7- **Connaissances locales sur les thématiques Climat-Air-Energie.**

Pour répondre au 7 enjeux majeurs régionaux, 5 objectifs stratégiques sont fixés.

Chaque acteur ou territoire pourra s'appropriier ces objectifs et les décliner en tenant compte de son propre contexte.

- 1- **Réduire les consommations énergétiques** (sobriété et efficacité énergétiques) : Bâtiment (résidentiel et tertiaire), transport, agriculture et industrie.
- 2- **Réduire les émissions de GES** : Bâtiment (résidentiel et tertiaire), transport, agriculture, industrie et artificialisation des sols.
- 3- **Développer la production d'énergies renouvelables.**
- 4- **Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques.**
- 5- **Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.**

Les enjeux du PCAET sont les même que ceux exprimés dans le SRCAE. La loi pour la Transition Energétique et la Croissance verte datant de 2015 et donc arrivée après l'approbation du SRCAE de l'ex Région Midi-Pyrénées (2012), a renforcé la prise en compte de thématique climat-air-énergie sur les territoires. S'appliquant au PCAET, ces objectifs renforcés vont plus loin et rendent plus efficace (mise en œuvre d'actions) la lutte contre le changement climatique.

Le PCAET du territoire Pays Porte de Gascogne est donc compatible avec les objectifs du SRCAE et va même plus loin.

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le PCAET doit être compatible avec le PPA. Or aucune commune du territoire Pays Porte de Gascogne n'est concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère.

Prise en compte

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone décline les mesures et les leviers pour réussir la mise en œuvre d'une nouvelle économie verte nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

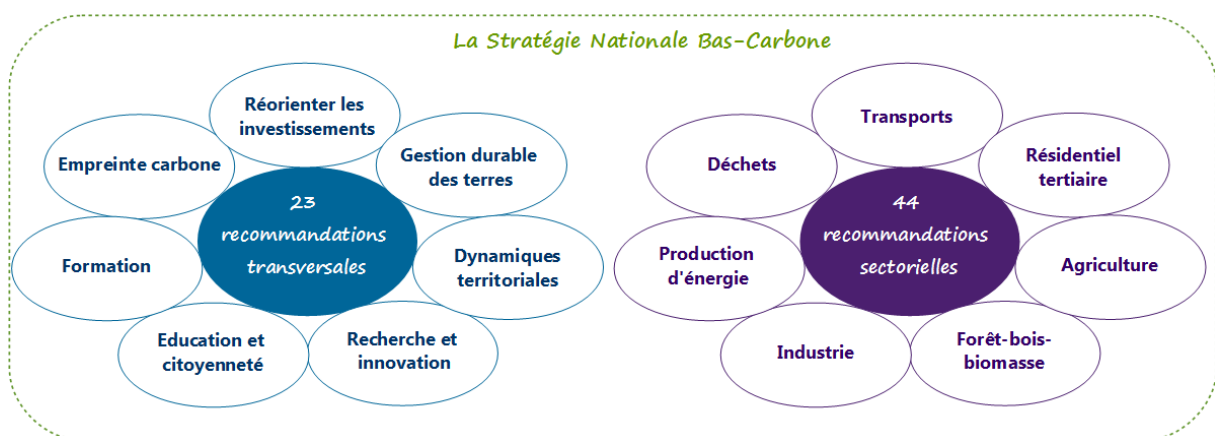
La Stratégie Nationale Bas-Carbone a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

- ⇒ À court/moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2013),
- ⇒ À long terme à l'horizon 2050 : atteinte du facteur 4 (réduction des émissions de -75% par rapport à la période préindustrielle, soit -73% par rapport à 2013).

La SNBC comprend 67 recommandations pour chaque secteur d'activités et sur des sujets transversaux et des points de vigilance concernant des objectifs environnementaux, économique, technologique et sociaux ou des effets antagonistes pouvant influencer la mise en œuvre des recommandations de la stratégie.

Ces objectifs seront ancrés dans les territoires grâce aux territoires à énergie positive pour la croissance verte, aux schémas régionaux climat air énergie et aux plans climat air énergie territoriaux.



Les enjeux du PCAET étudié dans les diagnostics « climat-air-énergie » du plan se sont basés sur les orientations de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone, permettant leur déclinaison dans la stratégie Climat du PCAET.

(+ voir annexe 2 de la stratégie de transition énergétique de chaque intercommunalité : tableau de cohérence avec la SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone a donc bien été prise en compte dans le PCAET du territoire Pays Porte de Gascogne.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le territoire n'est pas concerné par un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé mais la démarche est en cours sur les territoires des PETR Armagnac, Porte de Gascogne et Auch : SCOT de Gascogne. Le large territoire couvert permet de donner à ce document le statut de stratégie départementale.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SCOT de Gascogne s'articulent autour de 5 axes :

- Construire un projet de territoire cohérent et partagé, fruit du dialogue entre les 5 composantes territoriales, concourant au dynamisme et à l'attractivité du Gers.
- Assurer le développement harmonieux de chacune des composantes territoriales constitutives du territoire, en confortant chacune des entités territoriales et en prenant en compte leurs enjeux spécifiques : le renforcement du chef-lieu départemental au service de l'attractivité de l'ensemble, la maîtrise des espaces sous l'influence du développement métropolitain ou en pression face au développement de l'accueil, le renouvellement de l'attractivité des territoires « hyper-ruraux ».
- Conforter la solidarité et la cohésion.
- Affirmer l'identité gersoise fondée notamment sur l'équilibre et la complémentarité entre les espaces urbains, ruraux, agricoles, forestiers et naturels ainsi que sur la valeur patrimoniale des paysages et du bâti.
- Promouvoir un développement maîtrisé et durable en satisfaisant les besoins économiques tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

L'élaboration du SCOT n'étant pas abouti à ce jour, le PCAET n'a pas pu prendre en compte ses orientations pour le territoire Pays Portes de Gascogne. Les premiers éléments de diagnostic du SCOT, en cours de réalisation sur le territoire « Gascogne » incluant le territoire Pays Portes de Gascogne, ont été directement utilisés pour l'élaboration de l'Etat initial de l'Environnement du PCAET. ***Ainsi les enjeux du SCOT y ont été retranscrits anticipant une prise en compte du SCOT.***

Enjeux du climat territorial :

- ⇒ Modérer les déplacements / les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- ⇒ Gestion économe de la ressource en eau,
- ⇒ Projet urbain qualitatif (réduction des consommations d'énergies liées à l'habitat, mixité et formes urbaines, nature en ville),
- ⇒ Maîtrise des effets du changement climatique (espèces invasives, risques majeurs).
- ⇒ Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétiques) / économiser / transition énergétique.
- ⇒ Réduire les émissions de GES / compenser.
- ⇒ Développer la production d'énergies renouvelables.
- ⇒ Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.
- ⇒ Adaptation des territoires.

Enjeux du changement climatique :

A l'échelle du document d'urbanisme, la prise en compte de ce changement climatique passe par l'analyse des différentes thématiques présentant un enjeu vis-à-vis de cette évolution :

- ⇒ Les risques naturels : risque d'intensification des phénomènes (force, fréquence), vulnérabilité de la clientèle touristique,
- ⇒ La gestion de l'eau : variation de la disponibilité de la ressource, dégradation de la qualité de l'eau nécessitant plus de traitement,
- ⇒ La biodiversité et les trames vertes et bleues : limitation du potentiel adaptatif par des pressions humaines, assurer les continuités écologiques,
- ⇒ L'énergie : augmentation des besoins en été, diminution en hiver, gestion du nucléaire et de l'hydraulique (ressource en eau),
- ⇒ La santé : canicule, îlot de chaleur, allergies, dégradation de la qualité de l'eau, qualité de l'air,
- ⇒ L'économie communale : agricole et forestière notamment, impact sur le tourisme et l'usage loisir de l'eau.

Enjeux du développement durable :

- ⇒ La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ⇒ La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- ⇒ La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ⇒ L'épanouissement de tous les êtres humains
- ⇒ La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les autres plans et programmes

Sont rappelés ci-après les orientations des principaux autres plans et programmes s'appliquant sur tout ou partie du territoire et leur articulation avec le PCAET du territoire PPG.

Ces autres plans et programmes ont été utilisés dans l'Etat Initial de l'Environnement comme source de données et indicateurs de tendance d'évolution sur le territoire en ce qui concerne leur domaine d'action. Leurs enjeux ont donc été intégrés à la démarche de diagnostic environnemental.

Ces autres plans et programmes ont également souvent un rapport de compatibilité ou de prise en compte avec le SCOT (en cours d'élaboration, et source de données principale de l'Etat Initial de l'Environnement du PCAET), ce qui assure indirectement une cohérence du PCAET avec ces plans et programmes.

Politique de gestion de l'eau

SDAGE Adour Garonne

- Créer les conditions de gouvernances favorables.
- Réduire les pollutions.
- Améliorer la gestion quantitative.
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières).

SAGE Vallée de la Garonne (NB : pas d'éléments disponibles à ce jour pour le SAGE Neste et les rivières de Gascogne)

- Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages.
- Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval.
- Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages.
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages.
- Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec ce dernier et le respecter.
- Atteinte du bon état des masses d'eau (transversal).
- Améliorer la gouvernance (transversal).

Dans l'axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie la préconisation d'une palette végétale adaptée, participe à une économie de la ressource en eau pour les plantations (reprise dans l'axe 2 au sujet des aménagements paysagers).

La politique de déplacement (limiter les déplacements motorisés, favoriser les déplacements doux) participe à éviter les pollutions accidentelles ou chronique de la ressource en eau (hydrocarbure, lessivage de route,...). Le maintien de l'activité agricole sur le territoire participe à maintenir une activité source de pression identifiée (qualitative et quantitative) sur la ressource en eau. Il faut cependant prendre en compte le fait des bénéfices autre de cette activité sur l'économie locale (activité principale sur le territoire), les paysages, la biodiversité et les

continuités écologiques. De plus, le PCAET oriente cette activité vers une pratique plus respectueuse de l'environnement : renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières dans l'axe 1 et surtout dans l'axe 4 « Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques » avec un souhait de développer les circuits courts de proximité et la mobilisation des agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone et qui indirectement participe à la protection de la ressource en eau (anticipation de la baisse de la disponibilité estivale de l'eau, couvert végétal ayant un rôle de filtre des polluants, démarches bio,...).

Voir ci-après pour la cohérence avec la préservation des milieux aquatiques (SRCE) et la gestion du risque inondation (PGRI/SLGRI).

Le PCAET est donc cohérent avec la politique locale de gestion des eaux (SDAGE et SAGE).

Politique de gestion du risque inondation

PGRI / SLGRI Adour Garonne

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs suivants.
- Améliorer la connaissance de la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés.
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité.
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements.
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

L'axe 1 du PCAET « Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie » tend vers une limitation de l'imperméabilisation du territoire : prendre soin des sols agricoles et naturels et améliorer la perméabilité dans les zones urbanisées par une végétalisation des bourgs, renforcer l'entretien des milieux humides (rôle d'écrêtage des crues de ces milieux).

Dans l'axe 1 et l'axe 2 « Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive », la récupération d'eau de pluie peut participer à la marge au stockage de volume d'eau en cas de forte pluie, limitant les ruissellements.

Le PCAET est donc cohérent avec la stratégie de gestion des risques inondation (PGRI et SGLRI).

Politique de gestion de la biodiversité

SRCE ex Midi-Pyrénées

- Un besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau.
- La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau.
- De difficiles déplacements au sein de la plaine.
 - Les secteurs de plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques : du piémont pyrénéen à l'armagnac,
 - Les secteurs de plaine les moins favorables aux continuités écologiques : le bassin de vie toulousain et ses alentours,
- Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations.

La trame verte est bleue est intégrée à la Stratégie Climat du territoire dans l'axe 1 « aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie » : Préservation des sols agricoles et naturels, intégration des stratégies environnementales dans les documents d'urbanisme, renforcer l'entretien des zones humides des rivières et des forêts, végétalisation des centres bourg.

Dans l'axe 2 « Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive » il est proposé de faire des aménagements paysagers avec une palette végétale adaptée (rappelée dans l'axe 1 pour la végétalisation des

centres-bourgs) ce qui participera à éviter les apports d'essences envahissantes, mais également d'avoir des végétaux adaptés aux changements climatiques (température, intempérie, disponibilité de la ressource en eau) et donc de préserver les continuités écologiques, notamment entre le Massif Central et les Pyrénées.

Le PCAET est donc cohérent avec le SRCE de l'ex Région Midi-Pyrénées.

Politique de santé

PRSE Occitanie (3°)

- Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens.
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.

Dans l'axe 1 « Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie », il est développé des orientations en faveur d'une politique de déplacement doux (favorable à la santé) et de limitation des déplacements motorisés (source de polluants atmosphériques). La limitation des déplacements motorisés (professionnel, touristique, agricole) trouve un écho dans l'axe 4 « Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques ».

Dans ce même axe 1 la végétalisation des centre-bourgs participe à la gestion des îlots de chaleur et donc au confort et à la santé des personnes les plus fragiles.

De façon indirecte, l'axe 2 « Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positives » préconise la rénovation énergétique des logements et de nouvelles manières de construire qui pourra éventuellement apporter une meilleure qualité sanitaire des logements ou du bâti construit. Ce même constat s'applique à l'axe 3 « Engager les collectivités sur des politiques exemplaire » en ce qui concerne la rénovation du patrimoine bâti public avec en plus une orientation stratégie portant sur la mesure et la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics.

Le PCAET est donc cohérent avec le PRSE Occitanie.

Politique de gestion des déchets

Synthèse des différents plans de gestion des déchets locaux (NB : le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est en cours d'élaboration sur le Gers)

- Prévention quantitative et qualitative des déchets.
- Optimiser la collecte et le traitement.
- Privilégier la valorisation, le recyclage, le réemploi.

Une orientation stratégique complète porte sur le « moins produire et mieux traiter les déchets » dans l'axe 4 « Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques » avec un axe de réduction des déchets (à la source auprès des entreprises, le gaspillage alimentaire en milieu scolaire) et la valorisation (tri, valorisation, compostage, réutilisation sur place).

Le PCAET est donc cohérent avec les politiques locales de gestion des déchets.

Autres documents

Schéma Régional de Biomasse

Ce schéma n'existe pas encore sur l'Occitanie. Il a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'élaboration par la présidente de la Région en date du 8 février 2018.

Les documents d'urbanismes des communes du territoire

Du fait du trop grand nombre de communes sur le territoire, d'une disparité dans les types de document d'urbanisme (2/3 de cartes communales, le reste réparti entre PLU et l'absence de document d'urbanisme) et du

fait qu'une majeure partie des documents existants date d'avant 2011, il n'a pas été fait d'analyse de ces documents pour le territoire Pays Portes de Gascogne.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Nota : Une liste des acronymes est présente dans le chapitre sur la description de la méthode.

L'EAU

SDAGE, SAGE, etc

Portée juridique

Le **SDAGE** est le document de planification de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin. Il s'applique à travers des documents, de décision et programmes définis dans la réglementation. Il ne crée pas de droit ni de procédure, il s'appuie sur la réglementation existante pour orienter les activités ou les aménagements ayant un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Au regard du rapport de compatibilité, par ses orientations, ses objectifs et ses dispositions, le SDAGE contribue à l'intégration des principes et exigences de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (art. L211-1 CE) et de la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicoles (art. L.430-1 CE) dans les diverses politiques sectorielle, que sous-tend la directive cadre sur l'eau, notamment avec l'examen des prévisions à long terme de l'offre et de la demande en eau, la construction d'un scénario d'évolution et la prise en compte de l'environnement dans ses différents compartiments.

Mis en place par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, les **SAGE** ont pour vocation de fixer les objectifs généraux d'utilisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Les documents d'urbanisme ont un rapport de compatibilité avec les SAGE.

Un **Plan de Gestion d'Etiage** (PGE) a pour objectif de restaurer un équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles de manière à garantir la co-existence de tous les usages et le bon fonctionnement de milieux aquatiques. Le PGE définit des règles de gestion collective de la ressource à mettre en place en respectant les principes d'équité et de solidarité. Il participe à l'orientation sur la gestion équilibrée de la ressource en eau inscrite au SDAGE. Ce document fournit des éléments de cadrage et d'état des lieux pour les documents d'urbanisme.

La **directive dite « nitrates »** adoptée en 1991 et révisée en 2012 vise à réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type. En application de la directive communautaire, des programmes d'actions sont définis et rendus obligatoires sur les zones vulnérables.

Ils comportent les actions et mesures nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés et à une gestion adaptée des terres agricoles, afin de limiter les fuites de nitrates vers les eaux souterraines, les eaux douces superficielles, les eaux des estuaires et les eaux côtières et marines.

Ce document fournit des éléments de cadrage et d'état des lieux pour les documents d'urbanisme.

SDAGE Adour Garonne

Le territoire est concerné par le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Adour-Garonne** qui a été adopté le 1er décembre 2015, pour les années 2016 à 2021. Le SDAGE Adour-Garonne

constitue un document d'orientations stratégiques destiné à une gestion harmonieuse de la ressource en eau. Ses 4 orientations fondamentales sont les suivantes :

1. Créer les conditions de gouvernances favorables ;
2. Réduire les pollutions ;
3. Améliorer la gestion quantitative ;
4. Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières).

Les enjeux transversaux identifiés sont :

- ⇒ Articulation avec le plan de gestion des risques inondation (PGRI) ;
- ⇒ Articulation avec le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine du golfe de Gascogne ;
- ⇒ L'adaptation au changement climatique ;
- ⇒ L'analyse économique.

SAGE Vallée de la Garonne

Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté le 24 septembre 2007, il couvre une superficie de 7 545 km². Ce SAGE était désigné prioritaire au SDAGE 2016-2020. Il comprend le lit majeur du fleuve et l'ensemble des terrasses façonnées au Quaternaire. Ce périmètre n'englobe pas l'ensemble du bassin versant mais un espace cohérent (hydrographique, hydrogéologique, économique) entre le Pyrénées et l'Aquitaine.

La structure porteuse est le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG).

4 points de vigilance majeurs sont identifiés pour le SAGE en cours d'élaboration :

- ⇒ Le risque inondation (68 000 ha de plaine soumise à la pression foncière) ;
- ⇒ Le déficit caractérisé en eau (étiages récurrents) ;
- ⇒ La qualité des eaux (altération par des pollutions industrielles, domestiques et agricoles, bon usage de l'eau) ;
- ⇒ La préservation de l'écosystème (intérêt écologique, piscicole, paysager et patrimonial, richesse de l'identité garonnaise).

La CLE a définis 6 enjeux majeurs pour l'aménagement et la gestion des eaux sur le périmètre du SAGE :

- ⇒ Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages.
- ⇒ Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec ce dernier et le respecter
- ⇒ Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages
- ⇒ Améliorer la gouvernance
- ⇒ Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval
- ⇒ Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages

SAGE Neste et les rivières de Gascogne

Une étude d'opportunité pour la réalisation d'un SAGE sur la Neste et les rivières de Gascogne réalisée en mai 2017, pose des éléments d'enjeux sur le territoire dans toutes les dimensions de la ressource (qualité, quantité, biodiversité, économie, cadre de vie) et réfléchit aux conditions d'un débat multi-acteurs en vue de l'émergence d'un projet de SAGE.

A noter que ce SAGE Neste-Rivières de Gascogne est désigné prioritaire au SDAGE 2016-2020 à échéance 2021.

Plans de Gestion des Eaux (PGE)

Le **PGE « Garonne-Ariège »** validé par le Préfet coordonnateur de bassin le 12 février 2004 a été mis en révision en 2009 pour la période 2015-2025. En l'attente c'est le PGE actuel qui s'applique.

Sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé, il s'articule autour de quatre grandes familles d'actions prioritaires :

- ⇒ Le respect des débits d'étiage, y compris sur les affluents,
- ⇒ La lutte contre les gaspillages et les économies d'eau,
- ⇒ La mobilisation prioritaire de la ressource en eau existante et son optimisation,
- ⇒ La création de nouvelles ressources, si nécessaire.

Le **PGE « Neste et Rivières Gasconnes »** a été élaboré puis validé par l'Etat en 2002, puis a fait l'objet d'une révision en 2012, validé par l'Etat le 29 août 2013. Son périmètre intègre l'ensemble des rivières réalimentées par le canal de la Neste ainsi que les affluents de ces rivières (périmètre élargie) et les rivières dites « autonomes » car hydrauliquement indépendantes du système Neste (pour des raisons techniques ou géographique).

Le PGE répond à l'orientation du SDAGE 2010-2015 (au moment de l'élaboration du PGE) : maîtrise de la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique, et son sous chapitre : rétablir durablement les équilibres en période d'étiage. Plusieurs actions sont définies pour répondre à cette orientation en matière de gestion concertée de la ressource, engagement et rôles respectifs des parties, le suivi – contrôle et surveillance.

Plan Garonne

Le Plan Garonne concerne le fleuve Garonne dans l'intégralité de son cours français. Son objectif global est la mise en œuvre d'un projet de développement maîtrisé préservant l'environnement général du fleuve tout en exploitant l'ensemble de ses potentialités dans les logiques des 4 axes suivants :

- ⇒ **Le fleuve et les populations** ou « comment gérer la cohabitation entre population sans cesse croissante et un fleuve sauvage mais menacé ? » : ce premier axe propose des mesures spécifiques relatives à la préservation, la protection et la gestion raisonnée des risques naturels inhérents à la Garonne.
- ⇒ **Le fleuve et le développement économique** ou « comment développer en préservant et préserver pour développer ? ».
- ⇒ **Le fleuve et les milieux** ou « comment gérer durablement des milieux de vie, révélateurs d'un territoire de qualité ? ».
- ⇒ **Le fleuve et les paysages** ou « quelle identité culturelle et paysagère pour le val de Garonne ? ».

Le plan Garonne est entré dans sa phase opérationnelle après la signature de la convention interrégionale des contrats de projets Etat-Région 2007-2013 par le préfet de Région Midi-Pyrénées, chargé de la coordination du plan, les présidents des Conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées et le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Programme d'actions pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates

La protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole s'appuie sur la **directive 91/676/CEE dite directive « nitrates »**. Une réforme de l'application de la directive nitrates a été engagée par la France à la demande de la Commission européenne.

Le **décret n°2001-1275 du 10 octobre 2011** relatif aux programmes d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole a introduit une modification de l'architecture des programmes d'actions à mettre en œuvre en zone vulnérable en application de cette directive : les actions de nature obligatoire sont définies par un programme d'actions national et des programmes d'actions régionaux visant à renforcer localement les mesures du programme national.

La directive dite « nitrates » adoptée en 1991 et révisée en 2012 vise à réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type. En

application de la directive communautaire, des programmes d'actions sont définis et rendus obligatoires sur les zones vulnérables.

Ils comportent les actions et mesures nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés et à une gestion adaptée des terres agricoles, afin de limiter les fuites de nitrates vers les eaux souterraines, les eaux douces superficielles, les eaux des estuaires et les eaux côtières et marines.

Aujourd'hui, est en vigueur, l'**arrêté du 11 octobre 2016** modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Ce programme national est complété par des programmes d'actions régionaux (PAR) qui préciseront, de manière proportionnée et adaptée à chaque territoire, les mesures complémentaires et les renforcements éventuels nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux vis à vis de la pollution par les nitrates d'origine agricole.

L'arrêté établissant le **Programme d'Actions Régional** en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole de l'ex-région Midi-Pyrénées signé en date du 15 avril est entré en vigueur le 25 avril 2014.

Objet et champs d'application :

« Le présent arrêté fixe les mesures nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés et à une gestion adaptée des terres agricoles, en vue de limiter les fuites de nitrates à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation de la qualité des eaux souterraines et des eaux douces superficielles spécifiques à la zone vulnérable de la région Midi-Pyrénées. L'ensemble de ces mesures est appelé programme d'actions régional de la région Midi-Pyrénées. »

Enjeux de la gestion de l'eau :

- ⇒ Préserver et restaurer les milieux aquatiques.
- ⇒ Améliorer la gestion quantitative / éviter le gaspillage / économie d'eau / sécuriser la ressource (quantité, qualité).
- ⇒ Articulation avec les risques inondation (PGRI).
- ⇒ Adaptation aux changements climatiques.
- ⇒ La Garonne et les Paysages.
- ⇒ Maîtrise des fertilisants azotés.
- ⇒ Gestion adaptée des terres agricoles, en vue de limiter les fuites de nitrates à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation de la qualité des eaux souterraines et des eaux douces superficielles spécifiques à la zone vulnérable régionale.
- ⇒ Réduire les pollutions (agriculture, assainissement,...).

Hydrographie

Sources : SDAGE Adour Garonne 2016-2021, SIE Agence Adour Garonne, banque hydro, documents de travail du SCOT Gascogne

Le territoire appartient aux hydro-écorégions :

- ⇒ Niveau 1 : Coteaux Aquitains.
- ⇒ Niveau 2 : Coteaux molassiques centre Aquitaine.

Le territoire du PPG fait partie du bassin hydrographique Adour-Garonne et plus particulièrement dans les unités hydrographiques de référence :

- ⇒ Garonne (enjeux : pollutions domestiques, diffuses agricoles, vulnérabilité des ressources AEP, déficit des débits d'étiages, fonctionnalité des cours d'eau – aménagement hydroélectriques).
- ⇒ Rivière de Gascogne (enjeux : pollutions diffuses agricoles – grandes cultures-, déficit des débits d'étiages, fonctionnalité des cours d'eau – artificialisation des rivières ; ripisylves, berges, lit mineur ; raréfaction des zones humides -, vulnérabilité des ressources AEP).

Ci-dessous les zones hydrographiques par bassins versants recensées sur le territoire PPG :

Bassin versant de la Garonne

O201 Le Touch de sa source au confluent du Serrot (inclus)	O600 La Garonne du confluent du Tarn au confluent de l'Ayroux (inclus)
O202 Le Touch du confluent du Serrot au confluent des Feuillants (inclus)	O610 La Garonne du confluent de l'Arrats au confluent de la Barguelonne
O205 Le Touch du confluent de la Saudrune au confluent de l'Aiguebelle (inclus)	O615 L'Auroue
O210 L'Aussonnelle de sa source au confluent du Fonbrennes	O616 La Garonne du confluent de l'Auroue au confluent de la Séoune
O211 L'Aussonnelle du confluent du Fonbrennes au confluent du Courbet	O646 L'Auvignon de sa source au confluent du petit Auvignon
O212 Le Courbet	O647 Le petit Auvignon

Bassin versant Rivière de Gascogne

O242 La Save du confluent de la Bourdasse (incluse) au confluent de la Gesse	O282 Le Pest
O244 La Gesse du confluent du Carretès au confluent du Larjo (inclus)	O283 Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone
O245 La Gesse du confluent du Larjo au confluent de la Save	O284 La Gimone du confluent du Sarrampion au confluent du Maravat
O246 La Save du confluent de la Gesse au confluent de l'Aussoue	O291 La Sère de sa source au confluent de la Cézone
O247 L'Aussoue de sa source au confluent du Naudet	O603 L'Arrats du confluent de l'Arrat de Devant au confluent de l'En Haouré (inclus)
O248 L'Aussoue du confluent du Naudet (inclus) au confluent de la Save	O604 L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)
O250 La Save du confluent de l'Aussoue au confluent du Mourères (Boulouze)	O605 L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)
O251 Le Mourères (Boulouze)	O606 L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe
O252 La Save du confluent du Mourères (Boulouze) au confluent du Noailles (inclus)	O607 L'Orbe
O253 La Save du confluent du Noailles au confluent de la Garenne (incluse)	O608 L'Arrats du confluent de l'Orbe au confluent du Campunau
O254 La Save du confluent de la Garenne au confluent du Cérès	O608 L'Arrats du confluent de l'Orbe au confluent du Campuna
O255 La Save du confluent du Cérès (inclus) au confluent du Rieutort	O609 L'Arrats du confluent du Campunau au confluent de la Garonne
O261 Le Saint-Pierre	O630 Le Gers du confluent du Sousson au confluent de l'Arçon (inclus)
O270 La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)	O631 Le Gers du confluent de l'Arçon au confluent de l'Aulouste

O271 La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	O632 L'Aulouste
O272 La Lauze	O633 Le Gers du confluent de l'Aulouste au confluent de la Lauze
O273 La Gimone du confluent de la Lauze au confluent du Bois Bédât (inclus)	O634 La Lauze
O274 La Gimone du confluent du Bois Bédât au confluent de la Marcaoue	O635 Le Gers du confluent de la Lauze au confluent de l'Auchie (incluse)
O275 La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	O636 Le Gers du confluent de l'Auchie au confluent du Pradet (inclus)
O276 La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	O664 La Loustère
O280 La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent du Sarrampion	O665 L'Auloue du confluent de la Loustère au confluent de la Baïse
O281 Le Sarrampion de sa source au confluent du Pest	O667 La Gèle

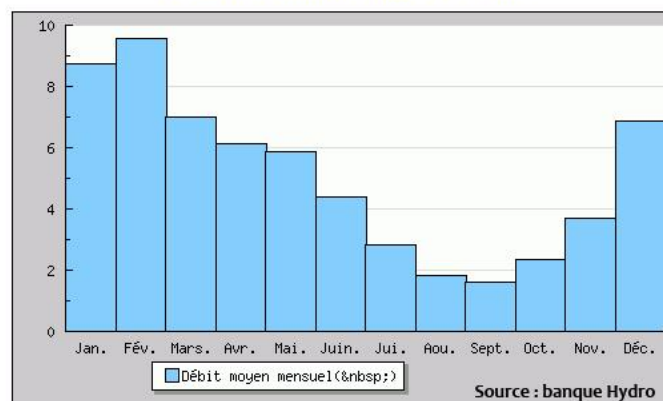
Le territoire est dans le bassin versant de plusieurs grandes rivières gasconnes, d'Ouest en Est :

Le Gers

Le Gers prend sa source sur le plateau de Lannemezan sur la commune du même nom et se jette dans la Garonne au sud d'Agen après avoir quitté les Hautes-Pyrénées, traversé le Gers et entré dans le Lot et Garonne. Sa longueur est de 175,4 km. Son alimentation est d'origine pluviale ce qui explique les variations de débits en lien avec les épisodes météorologiques. En période d'étiage, son cours est maintenu pour l'irrigation pour les besoins de l'alimentation en eau potable par le système Neste (Canal de la Neste).

Nom de la station	Le Gers à Montestruc-sur-Gers
Surface du bassin versant	678 km ²
Module interannuel (calculé sur 1965-2015)	5,05 m ³ /s
Année quinquennale sèche (calculé sur 1965-2015)	3,5 m ³ /s
Année quinquennale humide (calculé sur 1965-2015)	6,5 m ³ /s

Le Gers à Montestruc-sur-Gers



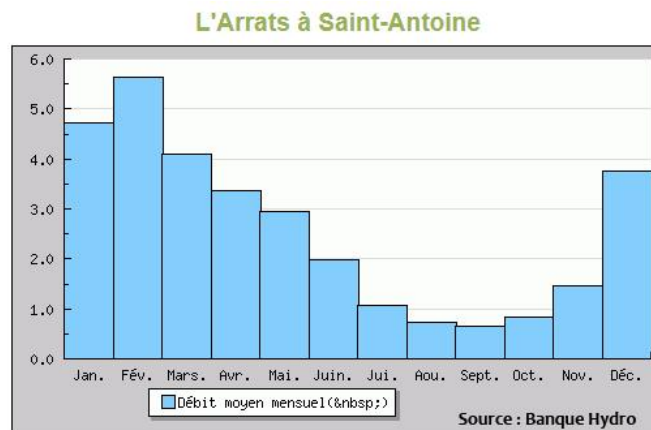
Période de retour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans
Débit maximum sur 10 jours consécutifs (1966-2014)	27,4 m ³ /s	17,9 m ³ /s	13,9 m ³ /s	10,9 m ³ /s	7,9 m ³ /s
Débit maximum instantané (1965-2015)	86,5 m ³ /s	134 m ³ /s	165 m ³ /s	196 m ³ /s	235 m ³ /s

Débit minimum sur 3 jours consécutifs (1966-2014)	1,03 m ³ /s	0,75 m ³ /s	0,64 m ³ /s	0,57 m ³ /s	0,49 m ³ /s
Débit minimum mensuel naturel (1966-2014)	0,67 m ³ /s	0,14 m ³ /s	0,06 m ³ /s	0,03 m ³ /s	0,01 m ³ /s

L'Arrats

L'Arrats prend sa source sur le plateau de Lannemezan et se jette dans la Garonne à Saint-Loup dans le Tarn et Garonne après 162 km de cours avec un allongement de la rivière par le Canal de la Neste. En effet, pendant les périodes d'étiage, son cours est maintenu par le canal pour les besoins d'irrigation, d'alimentation en eau potable et de salubrité. Son cours naturel est de 131 km.

Nom de la station	L'Arrats à Saint Antoine
Surface du bassin versant	600 km ²
Module interannuel (calculé sur 1965-2015)	2,59 m ³ /s
Année quinquennale sèche (calculé sur 1965-2015)	1,5 m ³ /s
Année quinquennale humide (calculé sur 1965-2015)	3,6 m ³ /s



Période de retour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans
Débit maximum sur 10 jours consécutifs (1966-2013)	14,9 m ³ /s	8,44 m ³ /s	5,7 m ³ /s	3,68 m ³ /s	1,64 m ³ /s
Débit maximum instantané (1965-2015)	29,3 m ³ /s	47,3 m ³ /s	59,3 m ³ /s	70,8 m ³ /s	84,6 m ³ /s
Débit minimum sur 3 jours consécutifs (1966-2013)	0,17 m ³ /s	0,09 m ³ /s	0,06 m ³ /s	0,05 m ³ /s	0,03 m ³ /s
Débit minimum mensuel naturel (1966-2013)	0,19 m ³ /s	0,03 m ³ /s	0,01 m ³ /s	0,01 m ³ /s	0,003 m ³ /s

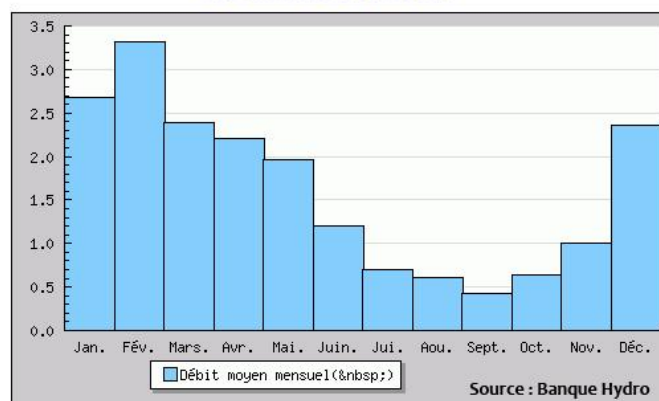
La Gimone

La Gimone prend sa source sur le plateau de Lannemezan sur la commune de Villemur et se jette dans la Garonne en amont de Castelsarrasin dans le Tarn et Garonne. Son cours naturel est de 135,7 km. Elle fait également partie du système de réalimentation Neste.

Nom de la station	La Gimone à Gimont
Surface du bassin versant	249 km ²
Module interannuel (calculé sur 1965-2006)	1,62 m ³ /s
Année quinquennale sèche (calculé sur 1965-2006)	1,0 m ³ /s

Année quinquennale humide (calculé sur 1965-2006) 2,1 m³/s

La Gimone à Gimont



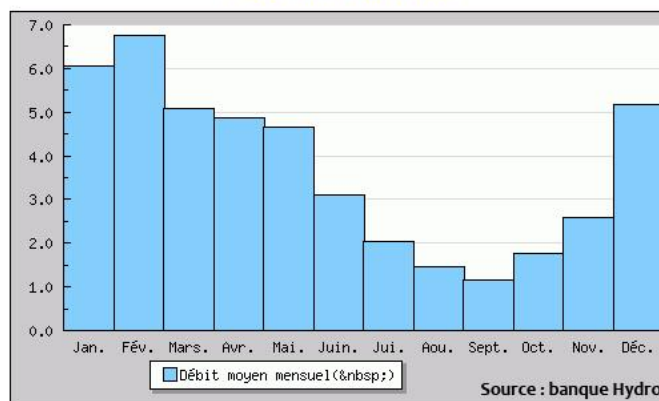
Période de retour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans
Débit maximum sur 10 jours consécutifs (1966-2005)	9,83 m ³ /s	6,28 m ³ /s	4,77 m ³ /s	3,67 m ³ /s	2,54 m ³ /s
Débit maximum instantané (1965-2005)	22,5 m ³ /s	31,7 m ³ /s	37,7 m ³ /s	43,5 m ³ /s	51,1 m ³ /s
Débit minimum sur 3 jours consécutifs (1966-2004)	0,26 m ³ /s	0,18 m ³ /s	0,15 m ³ /s	0,13 m ³ /s	0,11 m ³ /s
Débit minimum mensuel naturel (1966-2004)	0,06 m ³ /s	0,01 m ³ /s	0,002 m ³ /s	0,001 m ³ /s	0,0 m ³ /s

La Save

La Save prend sa source sur le plateau de Lannemezan sur la commune du même nom et se jette dans la Garonne en aval de Grenade dans la Haute-Garonne. Son cours naturel est de 148,5 km. Elle fait également partie du système de réalimentation Neste. La Save était anciennement navigable (13^{es.} au 17^{es.}) pour l'acheminement de marchandises des Pyrénées vers Toulouse. Le cours n'est plus navigable mais a conservé des vestiges d'écluses ou d'anciennes voiries pour le passage des bateaux.

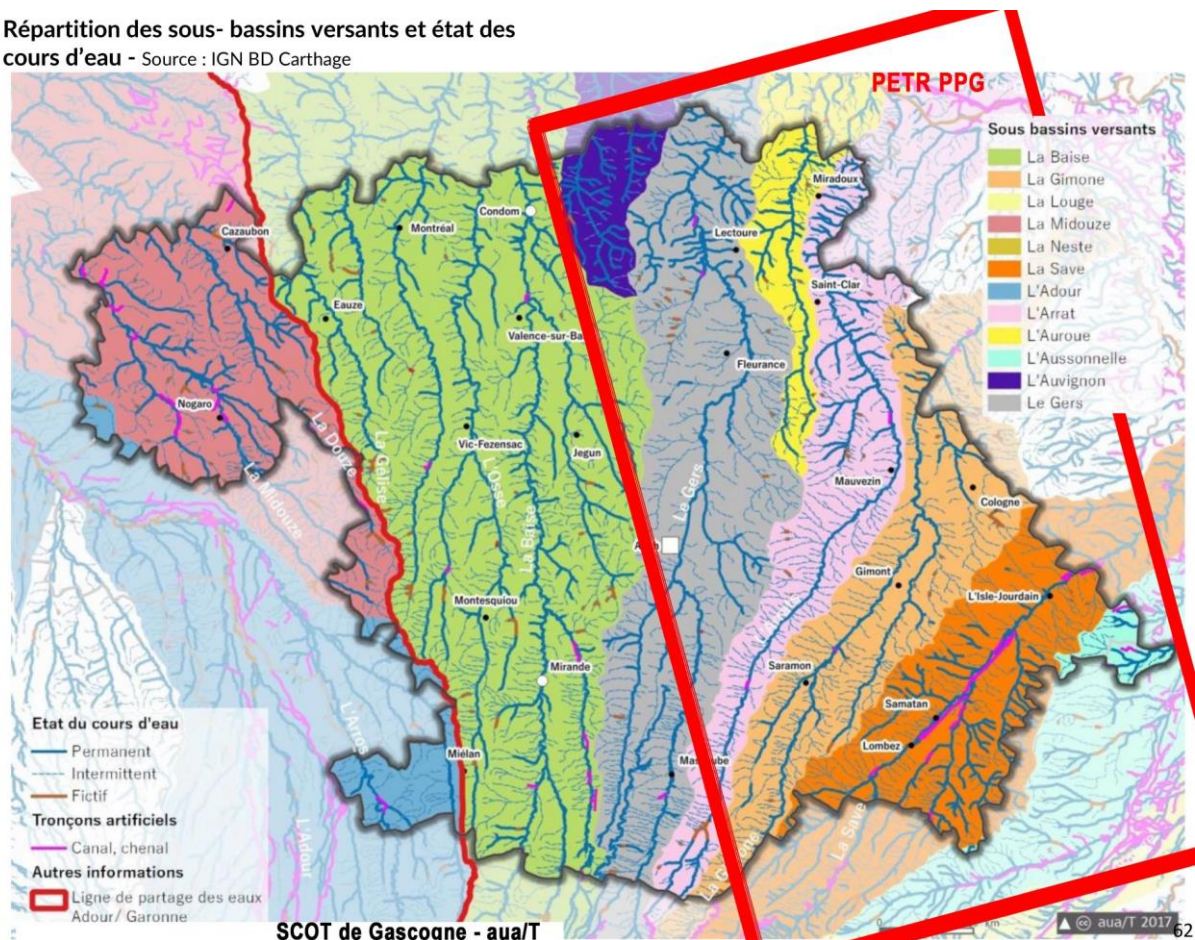
Nom de la station	<i>La Save à Lombez</i>
Surface du bassin versant	424 km ²
Module interannuel (calculé sur 1965-2006)	3,71 m ³ /s
Année quinquennale sèche (calculé sur 1965-2006)	2,6 m ³ /s
Année quinquennale humide (calculé sur 1965-2006)	4,8 m ³ /s

La Save à Lombez



Période de retour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans
Débit maximum sur 10 jours consécutifs (1966-2005)	22,2 m ³ /s	15,7 m ³ /s	12,9 m ³ /s	10,9 m ³ /s	8,84 m ³ /s
Débit maximum instantané (1965-2005)	105 m ³ /s	262 m ³ /s	189 m ³ /s	221 m ³ /s	156 m ³ /s
Débit minimum sur 3 jours consécutifs (1966-2004)	0,78, m ³ /s	0,56 m ³ /s	0,47 m ³ /s	0,41 m ³ /s	0,35 m ³ /s
Débit minimum mensuel naturel (1966-2004)	0,55 m ³ /s	0,14 m ³ /s	0,06 m ³ /s	0,03 m ³ /s	0,01 m ³ /s

Répartition des sous- bassins versants et état des cours d'eau - Source : IGN BD Carthage



Plusieurs petits lacs sont présents sur le territoire, ils sont le plus souvent artificiels (retenues collinaires). Ce sont des espaces tampons qui peuvent accueillir l'excédent d'eau en cas de fortes précipitations et pour soutenir l'étiage des cours d'eau pour répondre à différents usages (respect du débit réservé, irrigation,...). Ces retenues viennent compléter le système Neste qui réalimente les cours d'eau gersois (soutien à l'étiage). L'Arrats est l'un des deux cours d'eau les plus dépendants de cette réalimentation.

Données du SDAGE

Masse d'eau rivière	
FRFR154 L'Aussonnelle	FRFR154_1 Ruisseau des Crabères
FRFR210A La Gimone du barrage de Lunax au	

confluent de la Marcaoue	FRFR210A_1 La Bergone
FRFR211 La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent de la Garonne	FRFR211_2 La Baysole
FRFR213A L'Arrats du barrage-réservoir de l'Astarac au confluent de la Garonne	FRFR213A_5 La Lavassère
FRFR213A_6 Ruisseau du Gélon	FRFR213A_7 Le Campunau
FRFR213A_8 Ruisseau de Daignan	FRFR214 L'Auroue
FRFR214_3 La Petite Auroue	FRFR214_4 Ruisseau du Métau
FRFR214_5 Ruisseau de Lesquère	FRFR214_6 Ruisseau de Riucot
FRFR215A Le Gers du confluent du Sousson au confluent de l'Aulouste	FRFR216 Le Gers du confluent de l'Aulouste au confluent de la Garonne
FRFR216_4 [toponyme inconnu] non codifiée 2	FRFR216_5 Ruisseau de Cussé
FRFR216_6 L'Ousse	FRFR216_7 L'Auchie
FRFR216_8 Ruisseau de Cazaux	FRFR216_9 Ruisseau de Junca
FRFR216_10 Ruisseau de Maurens	FRFR216_11 Ruisseau de la Colomère
FRFR217 L'Auvignon	FRFR300C_4 Ruisseau de Sirech
FRFR303A La Save du confluent de la Bernesse au confluent de l'Aussoue	FRFR303A_2 L'Esquison
FRFR304 La Save du confluent de l'Aussoue au confluent de la Garonne	FRFR304_1 Ruisseau de Laurio
FRFR304_2 Ruisseau d'en Peyblanc	FRFR304_3 Ruisseau du Bigo
FRFR304_4 Ruisseau de Noailles	FRFR304_6 Ruisseau de Gay
FRFR304_7 Le Cédât	FRFR304_12 L'Arsène
FRFR304_13 Le Rémoulin	FRFR599_2 Ruisseau du Paradis
FRFR601 La Boulouze (Le Mourères)	FRFR602 l'Aussoue
FRFR602_2 ruisseau de Goudex	FRFR602_3 La Gradoue
FRFR602_4 L'Espiègne	FRFR602_5 La Lieuze
FRFR603 La Lauze	FRFR604 La Gesse du confluent du Carretès au confluent de la Save
FRFR612 Le Sarrampion	FRFR613 Le Pest
FRFR613_1 Ruisseau du Junau	FRFR614 La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone
FRFR614_1 La Marcaoue	FRFR614_2 Ruisseau de Lahas
FRFR614_3 Ruisseau d'en Béjon	FRFR616 L'Orbe
FRFR616_1 Ruisseau de Lourbat	FRFR617 L'Aulouste
FRFR618 La Lauze	FRFR618_1 Ruisseau Beudie
FRFR624 La Gèle	FRFR624_1 Ruisseau de Rambert
FRFR625 Le Petit Auvignon	FRFRL41_1 La Sère
Masse d'eau lac	
FRFL95 Lac de Thoux-Saint-Cricq	

Axe pour migrateurs amphihalins

La Gimone : à l'aval de la commune d'Escorneboeuf	La Gimone : d'Escorneboeuf à l'aval du barrage de la Gimone (Lunax)	La Save : à l'aval de la commune d'Endoufielle
La Save : d'Endoufielle à la source	La Sère : tout le cours	La Gèle : tout le cours
L'Arrats : à l'aval de la commune	L'Arrats : de Saint Sauvy	L'Auvignon : tout le cours

de Saint Sauvy (confluence du ruisseau d'en Hillos)	(confluence du ruisseau d'en Hillos) à l'aval du barrage de l'Astarac	
Le Gers : à l'aval du seuil du Moulin de labarthe (commune de Fleurance)	Le Gers : du seuil du Moulin de Labarthe (commune de Fleurance) à sa source	Rivière de l'Auroue : tout le cours
Ruisseau de Barrère : tout le cours	Ruisseau de Sirech : tout le cours	
Réservoir de Biodiversité		
L'Orbe à l'amont du pont de la RD 654 (Monfort)	Bassin versant du ruisseau de Goudex	Bassin versant du ruisseau de Lavassère à l'amont du pont de la RD13
Ruisseau de Maravat		

Il n'y a pas de cours d'eau en très bon état écologique identifiés par le SDAGE sur le territoire.

Sensibilités reconnues de la ressource en eau		
Territoire en zone de répartition des eaux* (arrêté du 4 juillet 2013)	<i>Ensemble des communes du territoire concernées.</i>	<i>Insuffisance autre qu'exceptionnelle de la ressource par rapport aux besoins.</i>
Territoire en zone sensible* (arrêté préfectoral du 23 novembre 1994)	<i>Ensemble des communes du territoire concernées pour la quasi-totalité de leur surface.</i>	<i>Sensibilité aux pollutions et notamment à l'eutrophisation¹ (rejets de phosphore et ou d'azote à réduire).</i>
Territoire en zone vulnérable* (directive Nitrate du 12 décembre 1991)	<i>Ensemble des communes du territoire concernées.</i>	<i>Sensibilité vis-à-vis des fertilisants azotés d'origine agricole.</i>
ZOS (Zones à objectifs plus stricts)* / ZPF (Zones à Préserver pour l'alimentation en eau potable dans le Futur)*	<i>FRFR215A Le Gers du confluent du Sousson au confluent de l'Aulouste</i>	<i>Identifiées comme des zones nécessitant des programmes pour réduire les coûts de traitement de l'eau potable</i>

* Voir annexe environnementale, définition.

La Directive Cadre sur l'Eau impose pour les zones protégées la réalisation d'objectifs environnementaux spécifiques avec un bénéfice attendu de non dégradation de l'état des masses d'eau ou de restauration du bon état. Le SDAGE propose à travers ses orientations des leviers d'actions spécifiques à chaque zone protégée.

Pour le territoire communal :

- ⇒ Zones de captage (AEP fournissant plus de 10m³/j ou desservant plus de 50 pers.) :
 - Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée.
 - Préserver et reconquérir la qualité de l'eau potable.
- ⇒ Zones de baignade :
 - Agir sur les rejets de macropolluants issus de l'assainissement et des entreprises.
 - Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour les activités de loisirs liés à l'eau.
- ⇒ Zones vulnérables
 - Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée.
- ⇒ Zones sensibles aux pollutions
 - Agir sur les rejets de macropolluants issus de l'assainissement et des entreprises.

¹ Eutrophisation : déséquilibre des milieux aquatiques par une augmentation d'azote et de phosphore engendrant une croissance excessive des plantes et algues consommant de l'oxygène (asphyxie du milieu).

- ⇒ Sites Natura 2000
- Préserver, entretenir et restaurer les zones humides, cours d'eau et le littoral.
 - Préserver la biodiversité.
 - Préserver, restaurer la continuité écologique.
 - Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée.
 - Agir sur les rejets ponctuels (assainissement, industrie).

Hydrogéologie

Sources : SDAGE, SAGE, SIE Agence Adour Garonne, Documents de travail du SCOT Gascogne.

Le territoire est sur plusieurs entités hydrogéologiques (partie de l'espace géologique, aquifère ou non aquifère, correspondant à un système physique caractérisé au regard de son état et de ses caractéristiques hydrogéologiques) :

- ✓ 342a : Garonne moyenne / Basse plaine et basse terrasse : Aquifère alluviale continu à nappe libre de la rive gauche de la Garonne et de la Save, non subordonné principalement à des cours d'eau de surface, assimilable à un monocouche. Les terrasses ne sont pas emboîtées mais étagées et séparées par des bourrelets molassiques. Elles sont donc hydrauliquement quasiment indépendantes entre elles.
- ✓ 565 : Armagnac : domaine sans grand système aquifère individualisé, constitué par des formations sédimentaires tertiaires. Structure multicouche sans échange significatif avec la surface

Données du SDAGE

Masse d'eau souterraine

FRFG020 Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou	FRFG043 Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de piémont
FRFG071 Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	FRFG073 Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain
FRFG075 Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomannien/cénomannien captif nord-Aquitain	FRFG080 calcaires du jurassique moyen et supérieur captif
FRFG081 Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain	FRFG082 Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif Sud AG
FRFG083 Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	FRFG087 Basse et moyenne terrasse de la Garonne rive gauche en amont du Tarn
FRFG091 Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	

Sensibilités reconnues de la ressource en eau

Masse d'eau en zone de répartition des eaux* (arrêté du 4 juillet 2013)	<i>Ensemble des communes du territoire concernées.</i>	<i>Insuffisance autre qu'exceptionnelle de la ressource par rapport aux besoins.</i>
Masse d'eau en zone vulnérable* (directive Nitrate du 12 décembre 1991)	FRFG020 FRFG082 FRFG087	<i>Sensibilité vis-à-vis des fertilisants azotés d'origine agricole.</i>
Nappes captives en zone à protéger pour le futur (SDAGE)*	FRFG071 FRFG073 FRFG075 FRFG080	<i>Politique publique prioritaire de préservation des ressources</i>

	FRFG081 FRFG082 FRFG083 FRFG091	en eau utilisées.
Masse d'eau pour lesquelles une tendance à la hausse de la concentration en nitrates a été identifiée (SDAGE)*	FRFG081 FRFG083 FRFG091	Mesures prioritaires : réduction des pollutions agricoles, préservation et reconquête de la qualité des eaux potables.

* Voir annexe environnementale, définition.

Enjeux du SDAGE AG pour les nappes profondes (FRFG073, FRFG075, FRFG080, FRFG081, FRFG082, FRFG083, FRFG091) :

- Restaurer l'équilibre entre prélèvements et renouvellement.
- Garantir un usage optimisé des nappes profondes.
- Réduire ou éliminer les pollutions anthropiques au voisinage des affleurements.
- Améliorer les connaissances sur les nappes profondes.

La qualité de l'eau

Sources : SDAGE, SAGE, SIE Agence Adour Garonne, Documents de travail du SCOT Gascogne.

Objectifs d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Motivation en cas de recours aux dérogations : CN = conditions naturelles ; RT = faisabilité technique ; CD = coûts disproportionnés.

(1) paramètres de l'exemption pour les masses d'eau superficielle :

Pour les dérogations à l'état écologique les paramètres proposés sont :

Paramètres justifiant l'exemption ou faisant l'objet d'une adaptation	BI	Benthos invertébrés
	CM	Conditions morphologiques
	FA	Flore aquatique
	IC	Ichtyofaune
	MA	Matières azotées
	MO	Matière organique
	MP	Matières phosphorées
	MX	Métaux
	NI	Nitrates
	PE	Pesticides
	RH	Régime hydrologique

Les paramètres faisant l'objet d'une adaptation (voir tableau ci-dessous).

Paramètres justifiant l'exemption ou faisant l'objet d'une adaptation	MI	Matières inhibitrices
	MX	Métaux
	PE	Pesticides

Paramètres justifiant l'exemption pour les masses d'eau souterraine : DQ = déséquilibre quantitatif ; NI = Nitrates, PE = Pesticides.

Objectifs des masses d'eau rivières et lacs										
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Depis	Catégorie	Nature	Objectif écologique	Motif de l'exemption	Paramètres exemption (1)	Objectif chimique sans ubiquistes	Motif de l'exemption	Paramètres exemption
Commission territoriale Garonne										
Unité hydrographique de référence : Garonne										
FRFR154	L'Aussoune	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,MX,MP,PE,FA,BI,C	Bon état 2027	RT	MI
FRFR214	L'Aurouze	32, 47, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,PE,BI	Bon état 2027	RT	MI
FRFR217	L'Auygnon	32, 47	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,FA,C	Bon état 2021	RT	MX
FRFR625	Le petit Auygnon	32, 47	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,BI	Bon état 2015		
FRFR141_1	La Seire	32, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MO,NI,MX,PE,BI,CM	Bon état 2021	RT	PE
FRFR154_1	Ruisseau des Crabiers	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR214_3	La Petite Aurouze	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR214_4	Ruisseau du Metau	32, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR214_5	Ruisseau de Lesquere	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2021	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,FA,BI,C	Bon état 2015		
FRFR214_6	Ruisseau de Rioucot	32, 47	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR300C_4	Ruisseau de Strech	32, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		
FRFR599_2	Ruisseau du Paradis	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2021	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,FA,BI,C	Bon état 2015		
Unité hydrographique de référence : Rivières de Gascogne										
FRFR195	Lac de Thou-Saint-Cricq	32	plans d'eau	MEFM	Bon potentiel 2027	CN, RT	MA,MO,NI,MX,PE	Bon état 2015		
FRFR210A	La Gimone du barrage de Lunax au confluent de la Marcaoque	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,IC,CM,HY	Bon état 2021	RT	MI
FRFR211	La Gimone du confluent de la Marcaoque au confluent de la Garonne	32, 82	cours d'eau	MEFM	Bon potentiel 2021	RT	MX,PE,FA	Bon état 2015		
FRFR213A	L'Arats du barrage-réservoir de Astarac au confluent de la Garonne	32, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MX,PE,FA,BI,IC,CM,HY	Bon état 2015		
FRFR215A	La Gers du confluent du Sousson au confluent de l'Aulouste	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	NI,MX,MP,PE,FA,CM	Bon état 2015		
FRFR216	La Gers du confluent de l'Aulouste au confluent de la Garonne	32, 47	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,FA,IC	Bon état 2015		
FRFR303A	La Save du confluent de la Bernesse au confluent de la Garonne	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MX,PE,IC	Bon état 2015		
FRFR304	La Save du confluent de l'Aussouze au confluent de la Garonne	31, 32, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,FA,BI,C	Bon état 2015		
FRFR601	La Boulouze (Le Mouretès)	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MO,NI,MX,PE,BI	Bon état 2015		
FRFR602	L'Aussouze	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MO,NI,MX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR603	La Lauze	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2021	RT	MO,NI,MX,PE,BI	Bon état 2015		
FRFR604	La Geisse du confluent du Carretès au confluent de la Save	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MO,IC	Bon état 2015		
FRFR612	Le Sarraupion	31, 32, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,BI,CM	Bon état 2015		
FRFR613	Le Pest	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MA,MO,NI,MX,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR614	La Marcaoque du confluent du Bazian (Inclus) au confluent de la Gimone	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MO,MX,MP,PE,IC,CM,HY	Bon état 2015		
FRFR616	L'Orbe	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,BI	Bon état 2015		
FRFR617	L'Aulouste	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR618	La Lauze	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,PE	Bon état 2015		
FRFR624	La Gelle	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2015	RT	MA,MO,NI,MX,PE,FA,BI	Bon état 2015		
FRFR210A_1	La Bergonne	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2021	RT	NI,PE	Bon état 2015		
FRFR211_2	La Baysole	32, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR213A_5	La Lavassère	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2015	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR213A_6	Ruisseau du Gélou	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2021	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR213A_7	Le Campnouau	32, 82	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2021	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR213A_8	Ruisseau de Daignan	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR216_10	Ruisseau de Mairrens	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR216_11	Ruisseau de la Colomère	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR216_4	Toponyme inconnu non codifié2	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR216_5	Ruisseau de Cusé	32	cours d'eau	MEFM	Bon potentiel 2027	CN, RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR216_6	L'Usse	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,PE,BI	Bon état 2015		
FRFR216_7	L'Auchie	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MO,MX,PE	Bon état 2015		
FRFR216_8	Ruisseau de Cazaux	32, 47	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NI,MX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR216_9	Ruisseau de Junca	32, 47	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		

Objectifs des masses d'eau rivières et lacs										
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Dépts	Catégorie	Nature	Objectif écologique			Objectif chimique sans ubiquistes		
					Objectif écologique	Motif de l'exemption	Paramètres exemption (1)	Objectif chimique sans ubiquistes	Motif de l'exemption	Paramètres exemption
Unité hydrographique de référence : Rivières de Gascogne										
FRFR303A_2	L'Esquinson	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		
FRFR304_1	Ruisseau de Laurio	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		
FRFR304_12	L'arsène	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NIMX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR304_13	Le Remoulin	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		
FRFR304_2	Ruisseau d'en Peyblanc	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NIMX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR304_3	Ruisseau du Bigo	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		
FRFR304_4	Ruisseau de Noailles	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR304_6	Ruisseau du Gay	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR304_7	Le Cédât	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NIMX,PE,BI	Bon état 2015		
FRFR602_2	Ruisseau de Goudex	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NIMX,MP,PE	Bon état 2015		
FRFR602_3	La Gradoue	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2015			Bon état 2015		
FRFR602_4	L'Espienne	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR602_5	La Leuze	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		
FRFR613_1	Ruisseau du Junau	31, 32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2021	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR614_1	La Marcaoue	32	cours d'eau	MEFM	Bon potentiel 2021	CN, RT	NI,PE,CM,HY	Bon état 2015		
FRFR614_2	Ruisseau de Lahas	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2021	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2015		
FRFR614_3	Ruisseau d'en Bélon	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		
FRFR616_1	Ruisseau de Lourbat	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	MA,MO,NIMX,PE	Bon état 2015		
FRFR618_1	Ruisseau Beudie	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	CN, RT	NI,PE,CM	Bon état 2021	RT	PE
FRFR624_1	Ruisseau de Rambert	32	cours d'eau	Naturelle	Bon état 2027	RT	NI,PE	Bon état 2015		

Tableau des objectifs des MESO											
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Dépts	Catégorie	Type	Objectif quantitatif			Objectif chimique		Polluants dont la tendance à la hausse est à inverser	
					Objectif quantitatif	Motif de l'exemption	Paramètres justifiant l'exemption ou faisant l'objet d'une adaptation (objectif moins strict)	Objectif chimique	Motif de l'exemption		Paramètres justifiant l'exemption ou faisant l'objet d'une adaptation (objectif moins strict)
FRFG020	Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Herz mort et le Girou	81, 82, 47, 32, 31	souterraine	A	Bon état 2015			Bon état 2027	CN	Nitrates – Pesticides	
FRFG043	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Plémont	46, 33, 24, 81, 11, 09, 82, 47, 32, 65, 31	souterraine	IL	Bon état 2015			Bon état 2027	CN	Nitrates – Pesticides	
FRFG071	Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	46, 17, 33, 16, 40, 24, 81, 82, 47, 32	souterraine	DS	Bon état 2021	CN	DQ	Bon état 2015			
FRFG073	Calcaires et sables du turonien coniacien capif nord-aquitain	17, 33, 16, 40, 24, 47, 32	souterraine	DS	Bon état 2015			Bon état 2015			
FRFG075	Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomannien/cénomannien capif nord-quitain	17, 33, 16, 40, 24, 47, 32	souterraine	DS	Bon état 2015			Bon état 2015			
FRFG080	Calcaires du jurassique moyen et supérieur capif	46, 64, 17, 33, 16, 40, 24, 81, 82, 47, 32, 65, 31	souterraine	DS	Bon état 2015			Bon état 2015			
FRFG081	Calcaires du sommet du crétacé supérieur capif sud aquitain	64, 40, 11, 09, 32, 65, 31	souterraine	DS	Bon état 2015			Bon état 2015			Nitrates
FRFG082	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène capif sud AG	64, 40, 81, 11, 09, 82, 32, 65, 31	souterraine	DS	Bon état 2027	CN	DQ	Bon état 2015			
FRFG083	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	46, 64, 33, 40, 81, 82, 47, 32, 65, 31	souterraine	DS	Bon état 2015			Bon état 2015			Nitrates
FRFG087	Basse et moyenne terrasse de la Garonne rive gauche en amont du Tarn	82, 32, 31	souterraine	DS	Bon état 2015			Bon état 2027	CN	Nitrates – Pesticides	
FRFG091	Calcaires de la base du crétacé supérieur capif du sud du bassin aquitain	64, 40, 11, 09, 32, 65, 31	souterraine	DS	Bon état 2015			Bon état 2015			Nitrates

Des masses d'eau fortement modifiées sont identifiées sur le territoire : lac de Thoux-Saint-Cricq (stockage et mise en retenue/agriculture (irrigation, abreuvement)) ; La Gimone du confluent de la Marcoue au confluent de la Garonne (stockage et mise en retenue/agriculture (irrigation, abreuvement)). Les modifications subies font qu'elles ne peuvent atteindre un bon état et que conformément à la directive cadre sur l'eau de 2000 l'objectif à atteindre est ajusté en bon potentiel écologique.

Etat de la masse d'eau et pression sur les masses d'eau (voir tableau en annexe « détails EIE »)

2 masses d'eau souterraine sur les 11 présentes sous le territoire ont un mauvais état quantitatif, et 3 un mauvais état chimique.

L'enjeu porte principalement sur la nappe libre des molasses d'échelle régionale (FRFG043) vulnérable aux pollutions de surface et occupant la quasi-totalité du territoire.

L'état écologique des masses d'eau superficielles faisant l'objet d'un suivi au SDAGE, est globalement moyen. Les principaux paramètres causant le déclassement sont les pesticides et les nitrates, majoritairement liés à l'activité agricole et en particulier à la production en grandes cultures. Quelques pollutions d'origine industrielle et agroalimentaire sont également relevées (activités d'abattage, de conserverie ou anciens sites industriels). Les pollutions urbaines liées aux rejets d'eau usées et d'apports par les eaux pluviales se retrouvent également pour certaines masses d'eau (matières organiques, phosphorées et azotées).

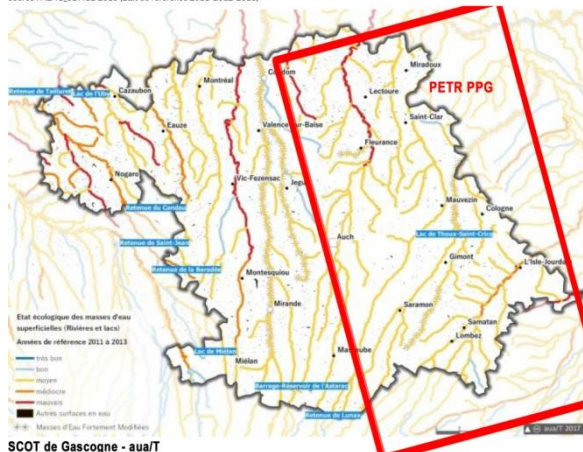
Les matières azotées sont à l'origine des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau. Quelques masses d'eau superficielle sont plus spécifiquement classées en mauvais état au titre de la DCE en raison de mauvais indices biologiques (Auvignon, Gers en aval de Fleurance, Aussonelle).

L'état chimique des masses d'eau superficielles est globalement bon. Seules 3 masses d'eau présentent un état chimique mauvais, liés à la présence de cadmium (Auvignon), de phtalates (Gimone) ou d'octylphénol (Aussonelle).

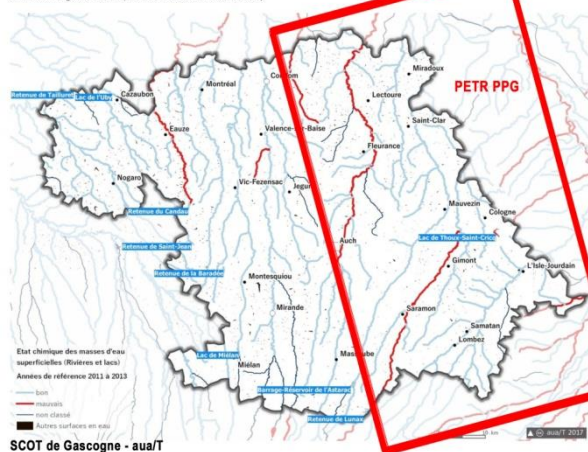
Le Réseau Départemental de Surveillance des Eaux superficielle et des Milieux Aquatiques (RDSEMA 2014), enregistre également une altération des cours d'eau par les particules en suspension. Cette altération provient d'une érosion importante des sols sur la plupart des bassins versants des cours d'eau.

L'état chimique du lac de Thoux saint Cricq est mauvais en raison de la présence d'une substance chimique néfaste pour les végétaux et les organismes. Son état écologique est moyen avec un objectif de bon potentiel fixé à 2027.

Etat écologique des 149 masses d'eau superficielles
 Source : AEAG, SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Etat chimique des 149 masses d'eau superficielles
 Source : AEAG, SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Eaux de baignade

Il y a cinq sites suivis par l'ARS sur le territoire PPG :

- ⇒ Lectoure, lac des 3 vallées. La qualité est excellente depuis 2014.
- ⇒ Saint Clar, lac de Saint Clar. La qualité est excellente depuis 2014.
- ⇒ Samatan, lac de Samatan. La qualité est excellente depuis 2015 (pas de classement en 2014), mais la baignade est interdite depuis juin 2017 (turbidité de l'eau).
- ⇒ Saramon, lac de Saramon. La qualité est excellente depuis 2014.
- ⇒ Thoux, lac de Saint Cricq. La qualité est excellente depuis 2014.

La qualité des eaux est globalement bonne, l'enjeu est davantage sur la transparence de l'eau (enjeux santé et sécurité).

La gestion des eaux usées

Sources : Portail d'information sur l'assainissement communal, Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, Documents de travail du SCOT Gascogne

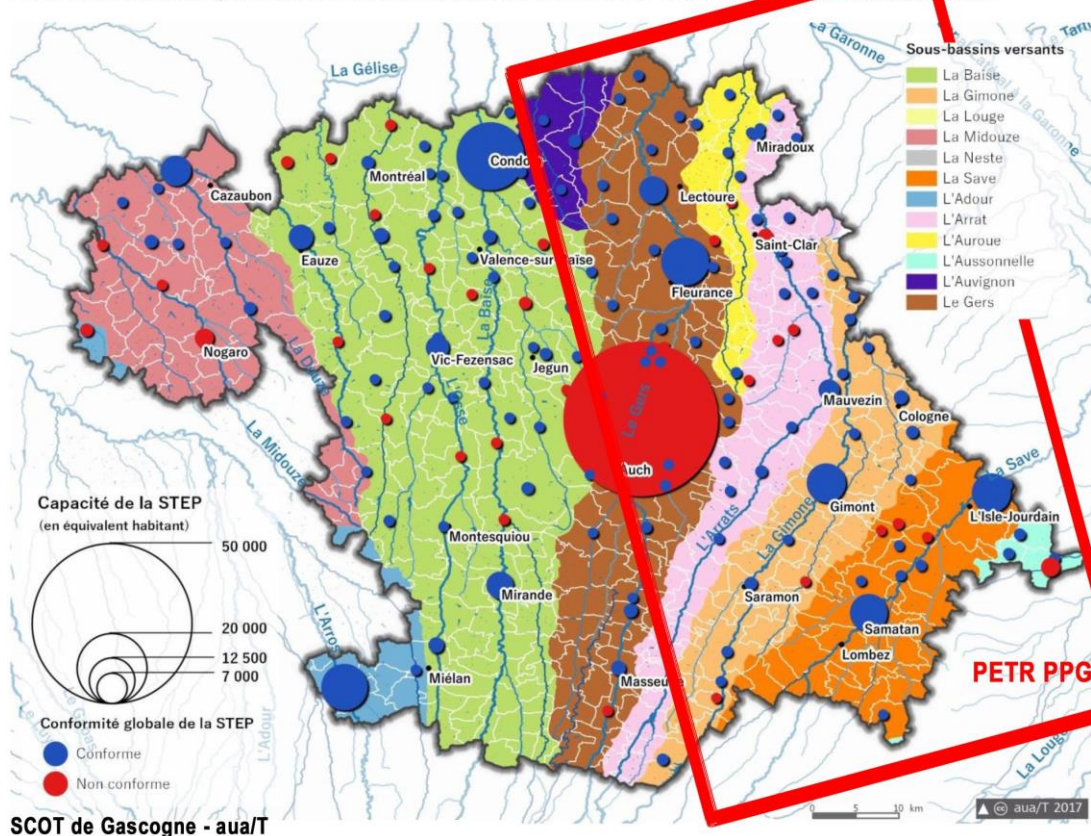
L'assainissement collectif est assuré par de nombreuses Station de Traitement des Eaux Usées (STEU). Ce sont essentiellement des petites stations de moins de 300 EH. Les plus grosses stations d'épuration du territoire sont celle de Gimont, l'Isle Jourdain, Fontenilles, Lombez-Samatan, Fleurance et Lectoure.

Dans le cadre de la zone sensible à l'Eutrophisation (arrêté du 23 novembre 1997), la station de Fleurance est équipée d'un traitement plus poussé de l'azote et du phosphore.

Les bassins du Gers et de la Save sont les plus affectés par des problèmes de non-conformités.

Du fait de l'habitat dispersé, un grand nombre de foyer sont concerné par l'assainissement non collectif suivi par des SPANC.

Capacité et conformité globale des stations de traitement des eaux usées - Source : observatoire de l'assainissement 2015



La ressource en eau – l'alimentation en eau potable

Sources : SDAGE, SAGE, SIE Adour Garonne, BNPE, Observatoire national des Etiages, Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, Documents de travail du SCOT Gascogne.

C'est un territoire, comme pour l'ensemble du département du Gers, où les cours d'eau ont été largement aménagés. En effet, la configuration physique du bassin, fait que les rivières de Gascogne ne bénéficient pas naturellement de l'abondance de la ressource en eau du haut bassin pyrénéen et présentent naturellement des étiages sévères. Le canal de la Neste a permis de relier hydrauliquement l'eau des sommets pyrénéens à la zone de source des principales rivières gasconnes au niveau du plateau de Lannemezan, dans le cadre de ce qui fût appelé le « système Neste ». Ce système a été renforcé par la construction d'un chapelet de barrages – réservoirs en tête de bassin, ainsi que d'une multitude de retenues collinaires dispersées dans les vallons de toute la Gascogne.

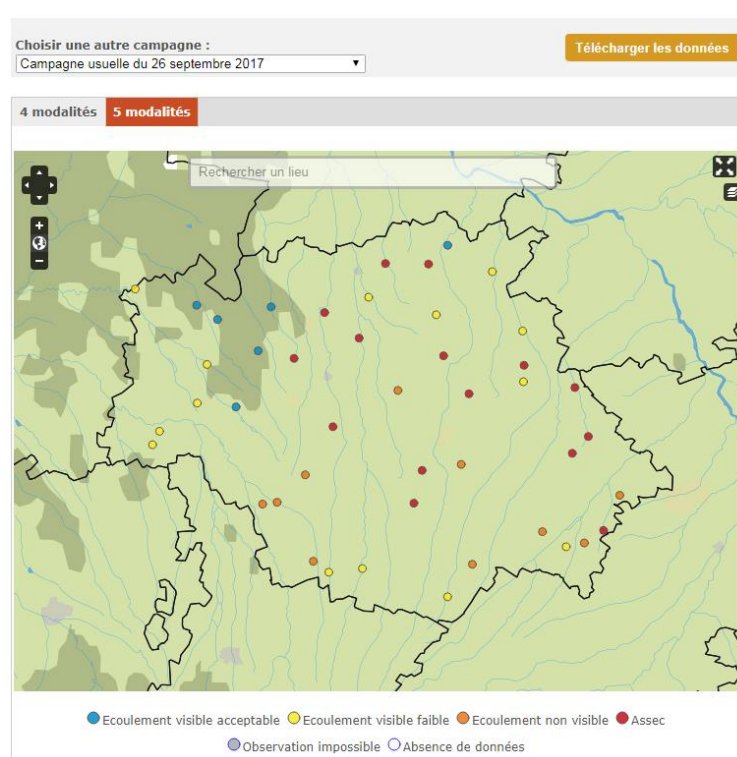
D'un point de vue quantitatif, le territoire est tout de même déficitaire et présente une sensibilité forte vis-à-vis de la ressource en eau notamment en période d'étiage. Et les cours d'eau non réalimenté par la Neste sont fréquemment en assec. Ces déficits quantitatifs ont abouti à la mise en place de mesures de gestion au travers d'un Plan de Gestion des Etiage Neste Rivières de Gascogne.

Deux Organismes Unique de Gestion Collective sont en charge du renouvellement des autorisations de prélèvement d'irrigation sur le territoire : OUGC Neste Rivière de Gascogne porté par la Chambre d'Agriculture du Gers, OUGC Garonne amont porté par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.

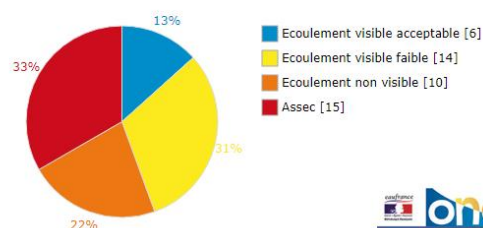
Plusieurs ruisseaux du territoire font l'objet d'un suivi de leur étiage (Observatoire national des étiages) :

- ⇒ La Lieuze à Monblanc
- ⇒ La Mort à Sarrant
- ⇒ L'orbe à Sainte Gemme
- ⇒ La Boulouze à Savignac Mona
- ⇒ Le Lourbat à Montfort
- ⇒ Le Gélon de Tournecoupe
- ⇒ Le Sarrampion à Roquelaure-Saint-Aubin
- ⇒ Le ruisseau de Montoussé à Auradé
- ⇒ Le ruisseau de Lesquère à Lectoure
- ⇒ Le Beudie à Terraube
- ⇒ Le ruisseau d'En Béjon à Escorneboeuf
- ⇒ L'Ousse à Fleurance
- ⇒ L'Esquinson à Montamat
- ⇒ L'Espienne à Lombez

GERS [32], campagne usuelle du 26 septembre 2017

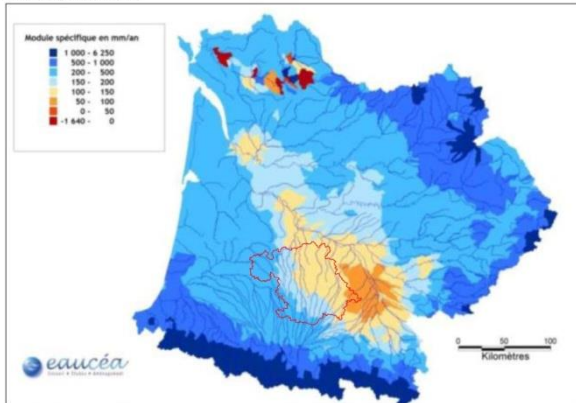


Il en ressort des périodes régulières d'écoulement faible voir d'assec.



Vulnérabilité hydrologique du sud-ouest face au changement climatique

Source : Etude d'opportunité de SAGE Neste et Rivières de Gascogne, eaucéa, mai 2017



SCOT de Gascogne - aua/T

Le territoire est directement menacé par les changements climatiques avec des conséquences hydrologiques perceptibles sur la fréquence des assecs et la perte de volume annuel ruisselé. L'étude de vulnérabilité des bassins versants au risque climatique fait apparaître un corridor très vulnérable qui encadre la Garonne autour de Toulouse et se prolonge à l'ouest vers l'aval des bassins versants du Gers. Les petits cours d'eau de ce corridor seront menacés d'assecs très réguliers.

Les données du SDAGE 2016-2021 indiquent les prélèvements suivants en 2016, pour les différents usages :

<i>Eau potable</i>	Volume	Nombre d'ouvrages
Nappe phréatique	1 006 606 m ³	1
Eau de Surface	3 409 077 m ³	6
<i>Totaux</i>	4 415 683 m ³ (18%)	7
<i>Irrigation</i>		
Nappe phréatique	41 222 m ³	2
Eau de surface	12 116 114 m ³	209
Retenue	8 043 690 m ³	301
<i>Totaux</i>	20 201 026 m ³ (81%)	512
<i>Industrie</i>		
Eau de surface	172 654 m ³	
<i>Totaux</i>	241 961 m ³ (1%)	1

<i>Soit par lieux de prélèvements</i>	Volume	Nombre d'ouvrages
Nappe phréatique	1 047 828 m ³	3
Eau de surface	14 697 845 m ³	216
Retenue	8 043 690 m ³	301

Les eaux prélevées assurent principalement un usage agricole et se font principalement dans les eaux de surface. Le réapprovisionnement par le système Neste est donc primordial pour assurer cette fonction. Les eaux potables sont également principalement prélevées dans les masses d'eau superficielles. Cette ressource est fragile, difficile à protéger (vaste bassin de captage) et présente des contraintes qualitatives (ressource à l'air libre, directement vulnérable aux pollutions ponctuelles et diffuses et aux aléas climatiques). Cela se traduit par de forte contrainte dans la potabilisation de l'eau et parfois des dépassements de normes de potabilité sur les pesticides.

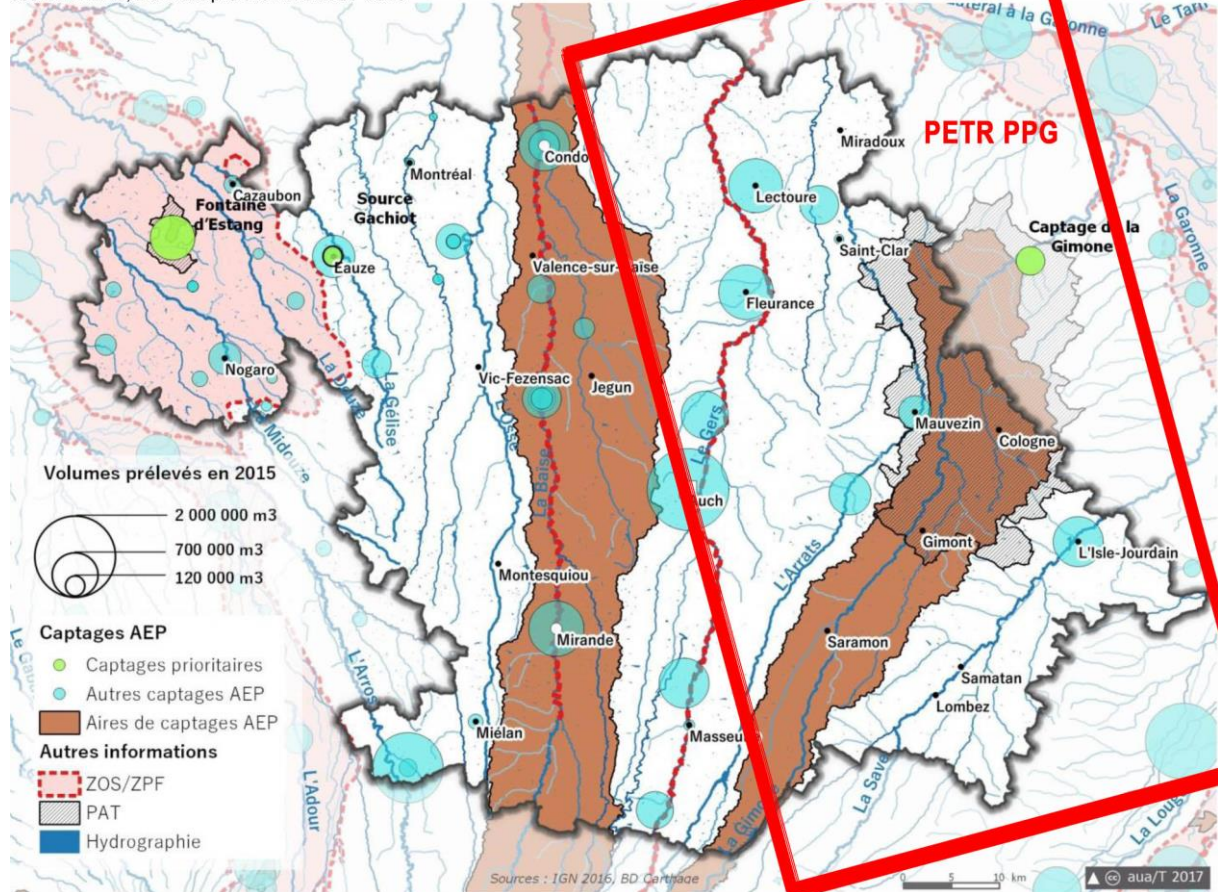
Il n'y a pas de captage prioritaire au SDAGE sur le territoire, mais il est concerné par l'Aire d'Alimentation de Captage du captage prioritaire de la Gimone à Beaumont-de-Lomagne (Tarn et Garonne). Un Plan d'Action Territorial de la Gimone a été mis en place pour ce captage. L'objectif du PAT est de préserver la qualité de l'eau de la rivière pour l'eau potable et la qualité du milieu aquatique. Il concerne tout le bassin versant en amont du captage depuis Beaumont de Lomagne jusqu'à Gimont.

Captages sensibles identifiés au SDAGE :

Nom du Captage	Code national BSS	Eaux brutes dégradées nitrates	Eaux brutes dégradées pesticides	Eaux superficielles ou souterraines
Isle Jourdain Station	032000053	Non	Oui	Eau Sup.
Isle Bouzon Arrats Station	032000052	Non	Oui	Eau Sup.
Mauvezin Station	032000079	Oui	Oui	Eau Sup.
Lecture repassa Station	032000077	Oui	Oui	Eau Sup.

Captages d'eau potable et aires d'alimentation des captages prioritaires

Source : AEAG, Données prélèvement 2003-2015



La masse d'eau des sables calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AF (FRFG082) constitue une ressource importante pour le Gers notamment pour l'alimentation en eau potable et apparaît comme un enjeu fort pour le territoire.

Cours d'eau	Station (DOE)	BV (km ²)	N° Station	Valeur DOE (m ³ /s)	Valeur DCR (m ³ /s)
Système Neste	Rivières de Gascogne*	-	-	6,96	-

Arrats	Saint Antoine*	600	O6094010	0,27	0,22
Gers	Montastruc*	678	O6312520	2,12	0,95

DOE : Débit Objectif d'Etiage

DCR : Débit de Crise

* Station calculée à partir de stations hydrométriques concernées, valable à compter du 1^{er} lundi d'octobre à fin février

La gestion de crise sur la ressource en eau prévue dans le SDAGE vise à maintenir des débits les plus proches possible des DOE et à éviter le franchissement des DCR. Des mesures effectives de limitation d'usages ou d'activité sont prises par arrêté préfectoral en application des règles définies dans les documents-cadres de sous-bassins, pilotés par les préfets coordonnateurs de sous-bassins.

Les débits d'étiage ne sont pas respectés sur ces cours d'eau. Ils continuent même à diminuer dans les cours d'eau ou les nappes d'accompagnement en lien avec l'augmentation des prélèvements et l'évolution du changement climatique.

NB : le risque inondation est traité dans le chapitre « Risques ».

LES RESSOURCES NATURELLES

Relief

Sources : Documents de travail du SCOT Gascogne

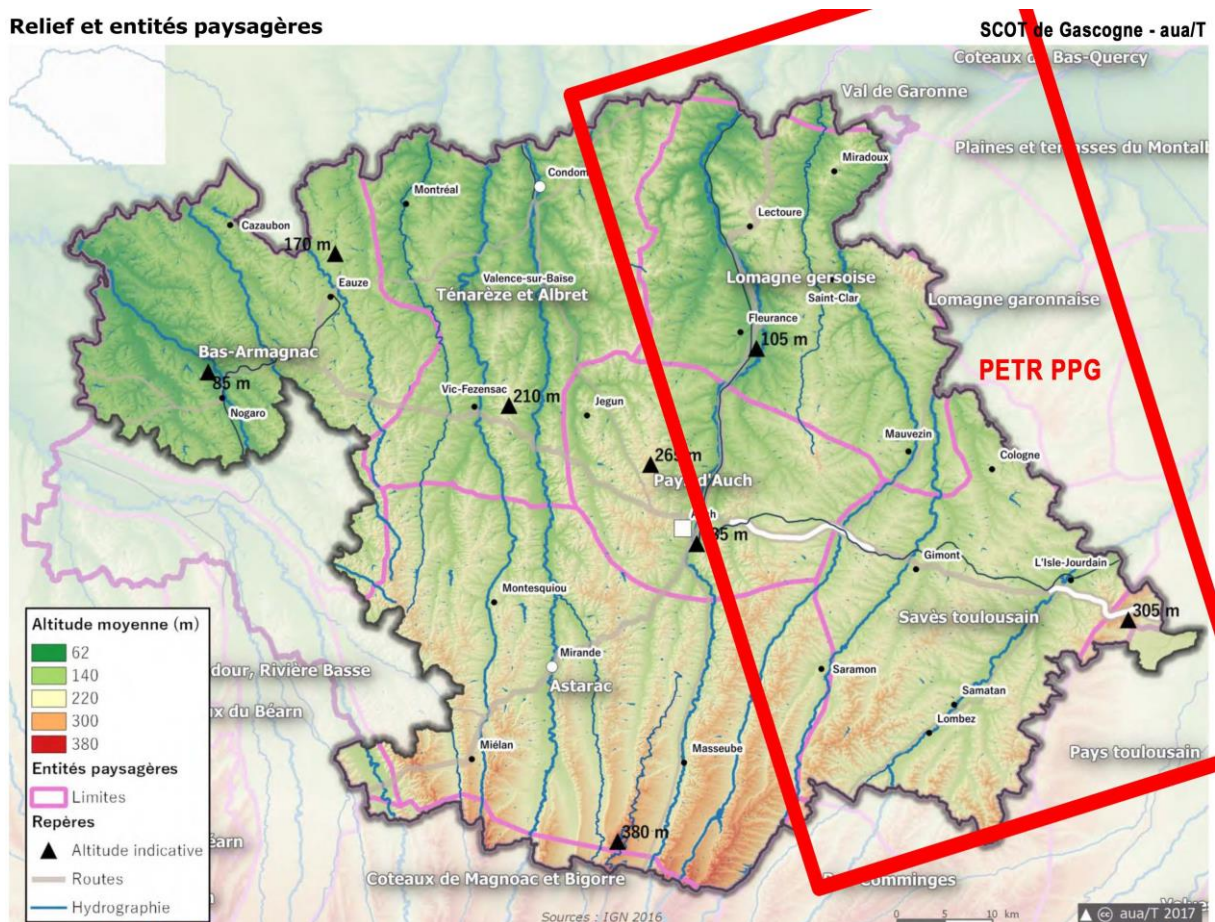
Le territoire gascon se présente sous la forme d'un vaste plateau sédimentaire répandu principalement depuis le plateau de Lannemezan. Ce vaste ensemble géomorphologique homogène est nommé « l'Eventail Gascon ». Ce plateau est découpé par 11 cours d'eau principaux dont le Gers, l'Arrats, la Gimone et la Save d'Ouest en Est sur le territoire Pays Portes de Gascogne.

De cette régularité topographique et physionomique découle une répétitivité de situations paysagères où chaque lieu à son nom « gascon » : Ribère (plaine alluviale), Serre (versant court), Boubée (versant long cultivé).

Au sein de l'éventail gascon, les paysages sont régis par un certain nombre de règles. D'Est en Ouest se succèdent de manière incessante des coteaux et des vallées aux versants dissymétriques. D'amont en aval les vallées s'évasent progressivement et les coteaux s'adoucisent, dégagant des horizons relativement étendus. La dissymétrie des vallées s'atténue, voire s'efface.

Dans cette diversité, la géologie joue un rôle fondamental puisqu'elle influe directement sur deux éléments de l'identité des territoires : le potentiel agricole et l'aspect du patrimoine bâti traditionnel.

Relief et entités paysagères



Géologie

Sources : Documents de travail du SCOT Gascogne, Paysages du Gers

Le territoire est concerné par 11 cartes géologiques.

La terre de Gascogne est l'histoire de la molasse, terre molle, mollement étalée au pied des Pyrénées après plusieurs millions d'années pour que le mariage de l'océan et de la montagne forme l'éventail gascon.

Une succession de sédimentations entre les Pyrénées et le massif Central ont constitué le bassin gascon :

- ⇒ Calcaire jurassique (affleurent dans les Causses du Quercy et le seuil du Poitou).
- ⇒ Sable et grès au Crétacé (affleurent dans le Périgord et au Sud de la Charente).
- ⇒ Débris sédimentaire issus de l'érosion des Pyrénées en cours de formation au Tertiaire ce qui va former les molasses (alternance d'assises marneuses et calcaires avec graviers et boues) caractéristiques du sol gascon.
- ⇒ Calcaire lacustre dans le nord du département (Ténarèze, Pays d'Auch, Lomagne) du fait de l'enlèvement des cours d'eau sur un relief plissé et moins pentu.

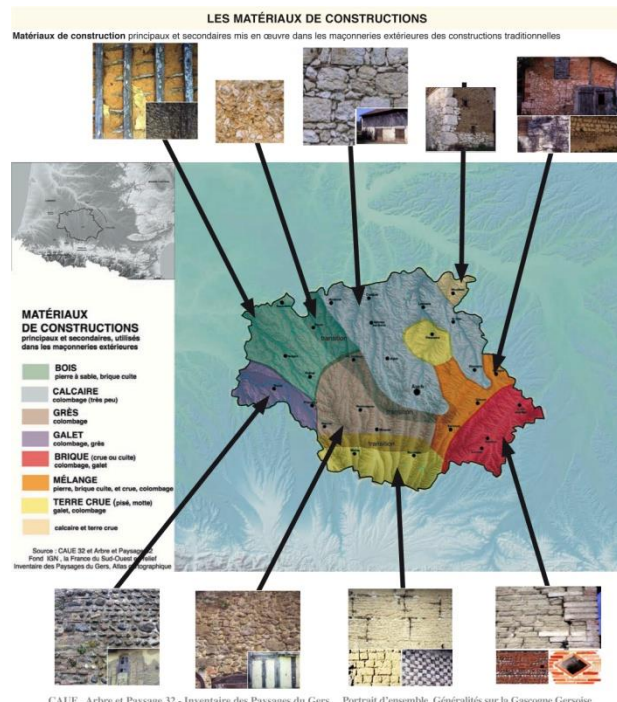
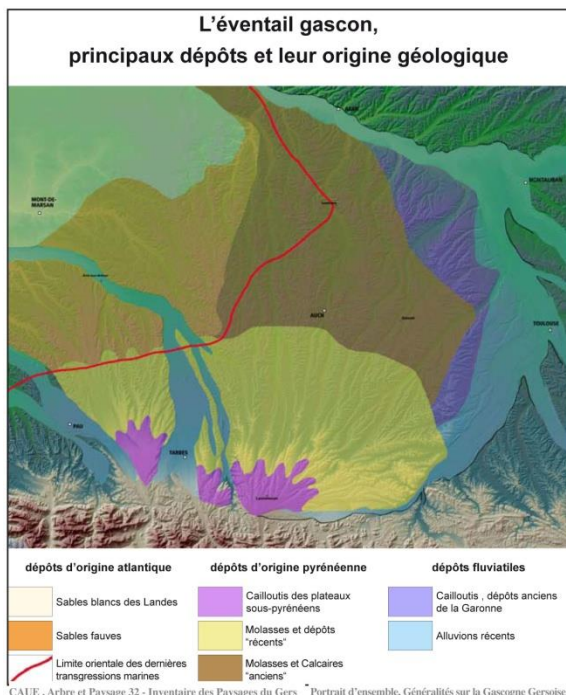
La mer revient plusieurs fois déposer des sédiments dans le nord-ouest du département (jusqu'à Lectoure, trait rouge sur la carte ci-dessous).

Les vallées se creusent adoptant un profil dissymétrique observable aujourd'hui. On suppose que les sommets actuels des coteaux constituaient le lit originel des rivières.

Au quaternaire (successions de périodes glaciaires), les rivières déposent des alluvions et aplanissent le fond de leur vallée.

La molasse est la « roche mère » de deux grandes familles de sols gascons : les terreforts (terres lourdes) et les boulbènes (terres légères) induisant des pratiques culturelles différentes.

Les différents types de sols retrouvent un écho dans les anciennes constructions, utilisant la ressource locale pour bâtir.



Les ressources minières

Sources : Notice des cartes géologiques – BRGM, SDC 32,

Des exploitations de roches calcaires sont signalées dans le Schéma Départemental des Carrières sur La Romieu et Castelnau d'Arbieu.

Des extractions de gypse en tant que pierre à plâtre existaient dans le secteur de Taybosq et Puycasquier.

Trois sites d'extraction utilisent l'argile du tertiaire continental, dont Boulaur et Auradé sur le territoire PPG. La totalité de la fabrication est orienté vers la production de tuiles et briques.

Le SDC 32 dresse la liste des carrières en cours de validité, soit sur le territoire :

- Argile : Boulaur, Auradé
- Calcaire : Castelnau-d'Arbieu, La Romieu

Schéma Départemental Carrière

Portée juridique

Les Schémas Départementaux des Carrières (SDC) sont destinés à concilier l'intérêt économique national, les ressources et besoins en matériaux, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion intégrée de l'espace, ainsi que la remise en état et le réaménagement des sites.

Il est rappelé que les carrières sont normalement interdites en zone urbaine et à urbaniser en raison de leur incompatibilité manifeste avec la destination de ces zones.

Dans les zones de richesses du sous-sol il peut être concilié l'exploitation des carrières et l'usage agricole ou naturel des zones (A, N) en appliquant sur le zonage un secteur protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol.

Enfin dans les secteurs à enjeux paysagers, environnementaux, risques ou autres nuisances des restrictions d'occupation du sol peuvent être apportées.

Les SDC doivent être compatibles avec les SDAGE. Ce document fourni des éléments de cadrage et d'état des lieux pour les documents d'urbanisme.

SDC Gers

Le Schéma départemental des carrières du Gers a été approuvé le 20 novembre 2002 par arrêté préfectoral.

Le département possède peu de ressources en matériaux de carrières, liés à un contexte géologique peu favorable. Elles sont exploitées pour les besoins de son économie : sables et graviers alluvionnaires (routes, granulats), calcaire (granulats), pierres de taille et argiles.

Les enjeux portent sur la maîtrise de l'urbanisation pour ne pas entraver l'exploitation des gisements et la maîtrise des sites exploités pour ne pas générer des nuisances et dégradations excessives.

Les orientations du schéma sont axées sur l'équilibre actuel entre ressources accessibles et contrainte et les évolutions souhaitées en termes de diminution des impacts de tout ordre :

- ⇒ Arrêt des cartes de zonages ;
- ⇒ Objectif d'économie des matériaux alluvionnaires recommandé ;
- ⇒ Promouvoir l'utilisation optimale des surfaces exploitées ;
- ⇒ Matériaux de substitution et recyclage ;
- ⇒ Solutions alternatives en matière de transport ;
- ⇒ Favoriser la sensibilisation de collectivités et des acteurs sociaux pour élaborer des projets de réaménagement concertés et valorisants ;
- ⇒ Donner sa pleine efficacité à la réglementation ;
- ⇒ Mettre fin aux abandons de carrières irréguliers ;

- ⇒ Engagement volontaire des donneurs d'ordres ;
- ⇒ Etablissement d'un tableau de bord du schéma, pour le suivi de la mise en application de ses orientations et objectifs.

NB : la commune de Fontenilles appartient au département de la Haute Garonne, le SDC ne sera pas présenté ici, il n'y a pas d'exploitation du sous-sol sur la commune de Fontenilles.

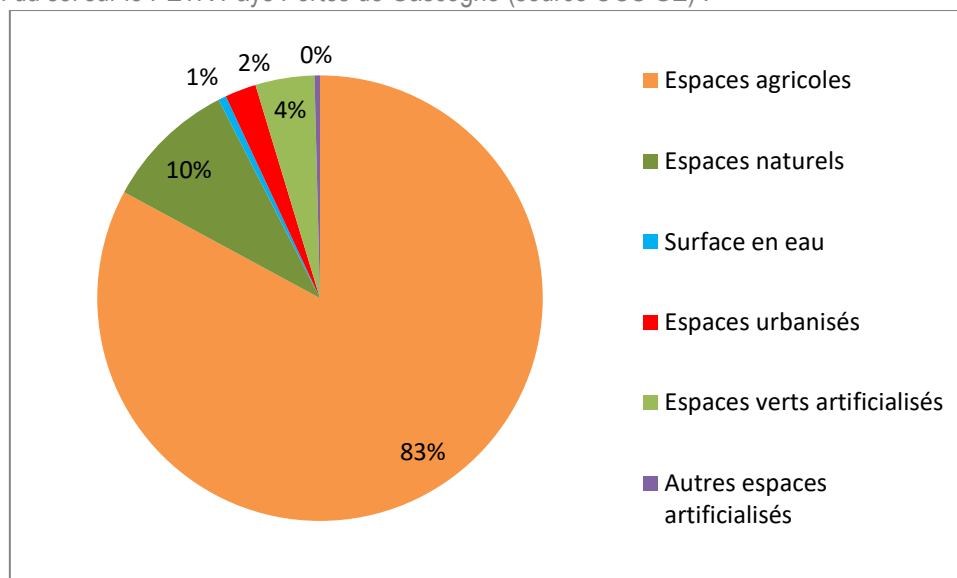
Enjeux de la gestion de la ressource minière :

- ⇒ Gestion raisonnée de la ressource.
- ⇒ Les interactions entre les activités d'extractions et l'occupation du sol environnante.
- ⇒ Maîtrise des impacts paysagers et environnementaux.

Occupation du Sol / consommation d'espace

Sources : Documents de travail du SCOT Gascogne

Occupation du sol sur le PETR Pays Portes de Gascogne (source OCS GE) :

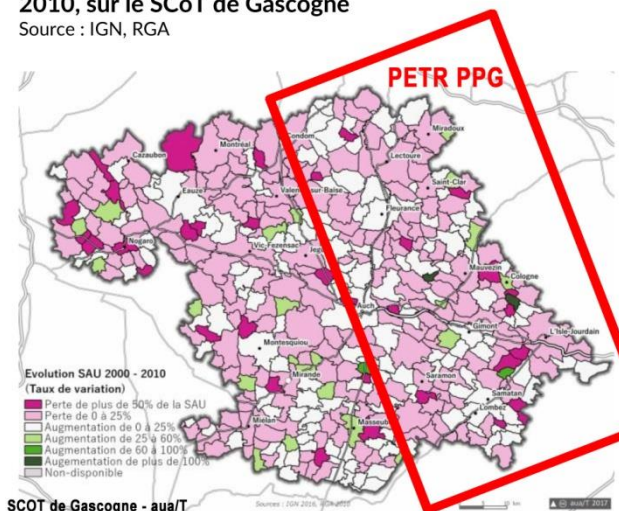


Les espaces agricoles :

- ⇒ Largement majoritaire sur le territoire, malgré le développement urbain.
- ⇒ Occupant les coteaux de Gascogne ces espaces vallonnés sont sillonnés par de nombreux cours d'eau d'axe principal Nord-Sud.
- ⇒ Une pression foncière grandissante liée à la proximité de territoire limitrophe dynamique (Toulouse, Agen, Auch...).
- ⇒ Diversité des productions : grandes cultures au nord et à l'est, élevages bovins au sud, élevages avicoles.
- ⇒ Développement de l'agriculture biologique et valorisation croissante des appellations : valeur ajoutée et reconnaissance aux productions locales.
- ⇒ Tendance départementale à une diversification des activités agricoles (tourisme vert, développement de gîtes ruraux, accueil à la ferme, transformation des produits et vente à la ferme).

Evolution de la Surface Agricole Utile, entre 2000 et 2010, sur le SCoT de Gascogne

Source : IGN, RGA



Les espaces naturels

- ⇒ Ces espaces sont omniprésents mais morcelés. A l'échelle communale, les couvertures forestières varient d'un secteur à l'autre.
- ⇒ Offrent une grande diversité de milieux : forêts et autres milieux naturels sans usages économiques (prairies, pelouses, landes).
- ⇒ Quelques forêts ou grand bois, mais peu de forêts domaniales ou publiques, sont présents sur le territoire (bois de Broutès, forêt domaniale d'Armagnac, forêt domaniale de Bouconne, bois du Ramier, bois de Sainte Thérèse, forêt communale d'Ansan, bois de Tulle, bois de l'Arrouy,...)
- ⇒ Le territoire PPG occupe le secteur aux espaces naturels les plus clairsemés (Communauté de Commune Lomagne Gersoises et Communauté de Communes du Savès).
- ⇒ Ces milieux participent à la qualité des paysages et des écosystèmes (habitats privilégiés pour des espèces floristiques et faunistiques).
- ⇒ Ces espaces naturels font l'objet d'une reconnaissance dans quelques inventaires (ZNIEFF) notamment pour le Bois de Saint Léonard des Amaroux ou la forêt de Bouconne ou encore les Coteaux de l'Arrats et ses unités bocagères, et un site Natura 2000 Vallée et Coteaux de la Lauze.

Le réseau hydrographique et surface en eau

- ⇒ Réseau dense et réparti sur le territoire dont les ripisylves viennent compléter l'armature végétale.
- ⇒ Les surfaces en eau sont représentées par l'ensemble des petites retenues collinaires dédiées à l'irrigation ou aménagée en base de loisirs dans les principales villes (Fleurance, l'Isle Jourdain, Samon, Gimont,...)
- ⇒ Ces espaces hydrographiques et leurs abords font l'objet d'une reconnaissance dans quelques inventaires (ZNIEFF) autour de l'Arrats et de la Gimone et un site Natura 2000 Vallée et Coteaux de la Lauze.

Les espaces artificialisés

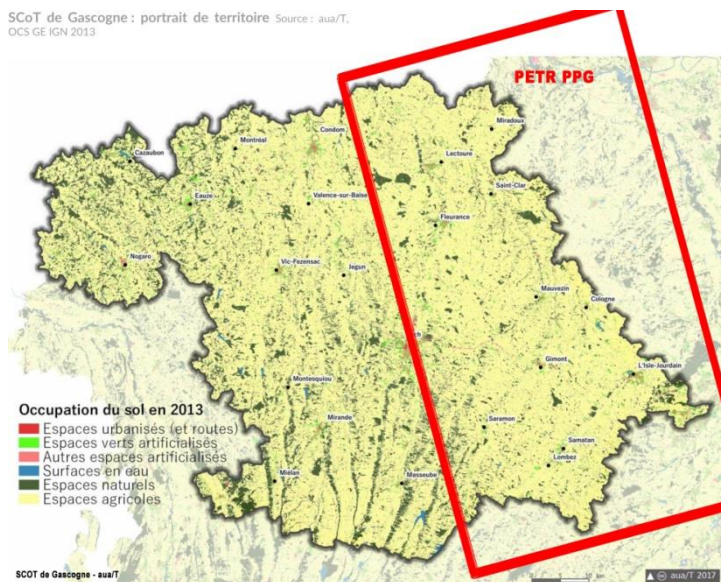
- ⇒ Ces espaces représentent environ 6% du territoire du PETR PPG, dont 1/3 seulement d'espaces urbanisés, le reste représente les espaces verts artificialisés et autres espaces de type parking, route, cimetières, station d'épuration, etc.
- ⇒ Grande dispersion du bâti et une périurbanisation qui se développe dans l'Est sous l'influence de la métropole toulousaine et le long des principaux axes de circulation : RN21, RN124, mais aussi quelques axes secondaires comme la RD632 entre Lombez et Samatan, La RD928 entre Mauvezin et Solomiac.
- ⇒ L'attractivité importante du territoire a vu un nombre important de programme sous forme de logements individuels (lotissements).

- ⇒ Dépeuplement des centres-bourgs au profit des périphéries, ayant des conséquences sur la consommation d'espace avec de nouveau mode d'habiter (habitats pavillonnaires plus consommateurs que les maisons de ville) et sur une certaine banalisation voire dégradation des paysages (mitage, extension de l'urbanisation, dégradation des centres-bourgs,...).
- ⇒ Forte représentation des espaces verts artificialisés marquant une forte présence des éléments de nature en ville et soulignant le caractère lâche du tissu urbain (faible densité), participant à la qualité du cadre de vie gascon.
- ⇒ La consommation d'espaces a également concerné la construction de bâtis destinés à l'activité agricole (nombreux avec une toiture photovoltaïque) et à d'autres activités économiques (influence de l'agglomération toulousaine).

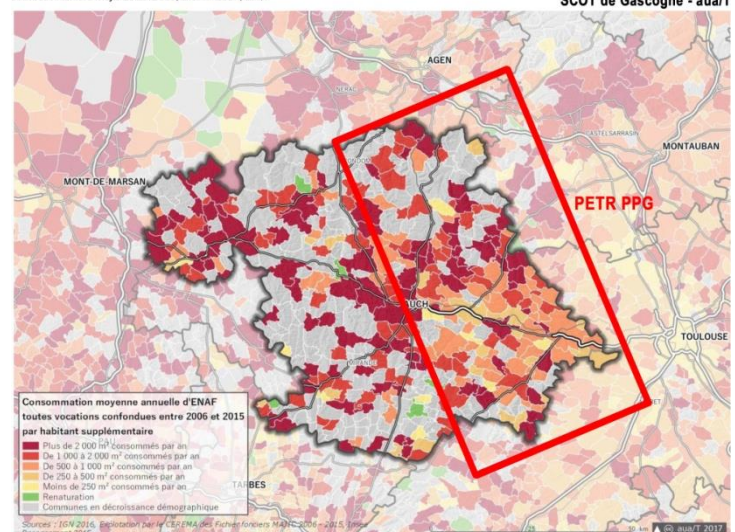
Consommation de l'espace

- ⇒ Un rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui diminue sur le pays Portes de Gascogne (recul marqué).
- ⇒ La consommation d'espace est principalement observée le long des principaux axes de circulation.
- ⇒ La production d'habitat pavillonnaire entraîne une banalisation des espaces périphériques, mais on peut noter qu'un nouvel habitant arrivant dans l'Est du département consomme moins de foncier qu'en agglomération auscitaine ou dans l'Ouest du département.

SCoT de Gascogne : portrait de territoire Source : aua/T,
 OCS GE IGN 2013



Consommation moyenne annuelle d'ENAF, toutes vocations confondues par habitant supplémentaire
 Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T



La forêt

Sources : IFN, Schéma Régional de gestion Sylvicole (ex-Midi-Pyrénées)

Le territoire du Pays Portes de Gascogne appartient à la grande région naturelle des coteaux et bassins de la Garonne du Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

Caractéristiques forestières : Après une période de défrichements intenses, la forêt morcelée occupe les zones sans intérêt pour l'agriculture, à l'exception du peuplier très fréquent dans les vallées.

De façon générale, les sols des versants exposés au sud ou à l'ouest sont issus de l'altération du calcaire compact. Ils sont peu épais et secs. On y rencontre une végétation rustique au caractère parfois méditerranéen.

Cette région est soumise à de forts déficits hydriques saisonniers, particulièrement en été. La réserve en eau des sols est un facteur à prendre en considération.

A l'inverse, les sols des versants exposés au nord et à l'est sont majoritairement acides, plus frais, plus épais, avec un meilleur potentiel forestier.

Facteurs économiques : Compte tenu de la petite surface de la propriété forestière et du relief peu accidenté, il n'y a pratiquement pas de problème majeur de desserte (possibles améliorations ponctuelles du réseau routier – tonnage limité). La création d'une unité locale de déroulage et une bonne coordination de toute la filière permettrait de mieux dynamiser l'économie du peuplier en vallée de Garonne. On note un regain d'intérêt pour le bois de chauffage drainé dans toute cette région pour alimenter les centres urbains. La récolte de bois de chauffage et la confection de piquets permettent une certaine pluriactivité des agriculteurs qui mériteraient d'être mieux accompagnés.

Intérêts écologiques : Les forêts riveraines naturelles ou presque naturelles de la Garonne présentent un intérêt écologique particulier vis-à-vis de la gestion forestière (présence d'espèces remarquables). Il s'agit de conserver de préférence les boisements existants tout en améliorant leur structure et leur composition. Dans le domaine environnemental et paysager, les plantations de haies, d'alignement et de bosquets prennent de plus en plus d'importance

Fonctions sociales : Le tourisme reste limité dans cette région. L'accueil du public est actuellement limité aux forêts domaniales et à certaines forêts privées suburbaines. La cueillette des champignons est une activité de plus en plus sensible (arrêté municipaux, associations de propriétaires de bois).

Santé des forêts : Sont particulièrement à craindre dans cette région : les champignons foliaires et les pucerons lanigères sur les peupliers, les chenilles défoliatrices, l'oïdium et l'agriles sur les chênes, la maladie de l'encre, la collybie sur le chêne rouge d'Amérique, la chenille processionnaires du pin, un champignon (sphaeropsis sapinea) sur les pins Laricio.

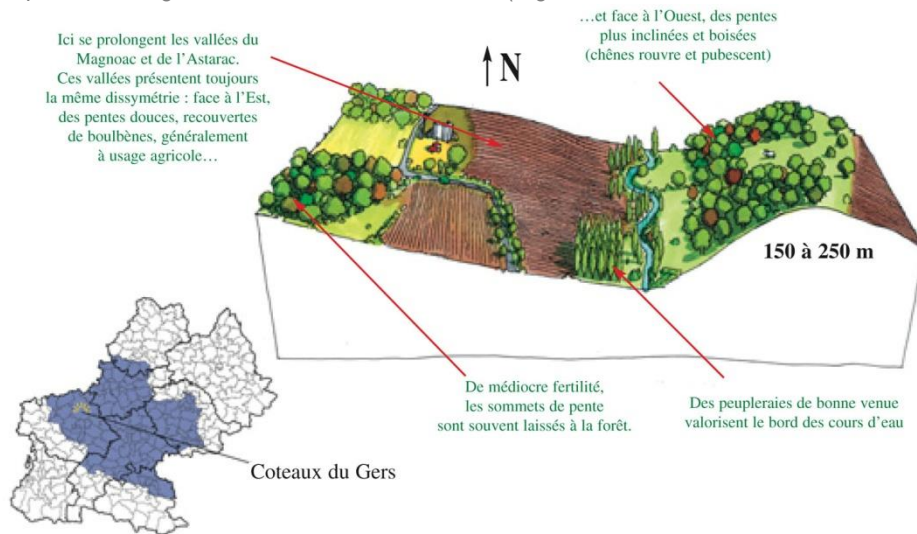
Les essences forestières présentes sur cette région (dont recommandées par le schéma) sont indiquées en annexe (extrait du SRGS).

Plusieurs forêts sur le territoire font l'objet d'un aménagement.

- ✓ Aménagement de la forêt communale de Castillon Savès (2009-2020, 3,86 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt départementale du Gers (2003-2017, 692,91 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt communal de Lamothe-Goas (2008-2027, 8,8 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt communale de Laymont (2006-2025, 18,71 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt communal de Lias-Goudourvielle (2003-2017, 17,66 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt communale de Lussan (2007-2021, 14,75 ha, pas de document disponible).

- ✓ Aménagement de la forêt communale de Montpézat (2005-2024, 20,36 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt communale de Polastron (2007-2021, 9,40 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt communale de Préchac (2006-2020, 15,52 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt communale de Saint Germier (2002-2016, nouvel aménagement en cours, 22,46 ha, pas de document disponible).
- ✓ Aménagement de la forêt communale de Saint Loube Amades (2006-2025, 11,18 ha, pas de document disponible).

Ces documents ont pour objectifs d'assurer la pérennité de la forêt pour leurs fonctions productive, écologique et sociale. Des propositions de gestion sont faits dans ce cadre (régénération, îlots de vieillissement,...).



Source : Schéma Régional de Gestion Sylvicole

Plans Forestiers

Portée juridique

Les **directives et schéma régionaux d'aménagement des forêts domaniales** sont des documents directeurs qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers. Elles constituent également un cadre de référence qui précise les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable des forêts domaniales et d'assurer leur bonne intégration dans l'aménagement du territoire. Leur portée est donc à la fois politique et technique. Ces documents fournissent des éléments de cadrage et d'état des lieux pour les documents d'urbanisme.

Le **plan pluriannuel régional de développement forestier** constitue un programme d'actions opérationnel en faveur d'une mobilisation supplémentaire de bois dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Ce document fournit des éléments de cadrage et d'état des lieux pour les documents d'urbanisme.

Défini par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, le **schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)** est le document cadre pour la mise en œuvre de la politique de gestion des forêts privées de la région. Ce document fournit des éléments de cadrage et d'état des lieux pour les documents d'urbanisme.

Directive et schéma régionaux d'aménagement des forêts domaniales : Sud du Massif Central

La directive régionale d'aménagement du Sud du Massif Central a été rédigée par l'ONF en mai 2006. Elle fixe des objectifs de gestion de la forêt publique et des objectifs en matière de gestion durable dans la cadre de la certification PEFC.

- ⇒ Améliorer les peuplements feuillus et assurer leur renouvellement.
- ⇒ Mettre en valeur et améliorer les peuplements en application des guides de sylviculture.
- ⇒ Assurer la protection des forêts contre les incendies.
- ⇒ Maîtriser à un niveau acceptable la présence des cervidés, notamment le cerf. (Participation aux suivis)
- ⇒ Assurer une veille sanitaire sur les peuplements et programmer des actions curatives.
- ⇒ Améliorer nos connaissances sur les conséquences des changements climatiques et les anticiper.
- ⇒ Rechercher l'adéquation station/essence.
- ⇒ Dynamiser la sylviculture tant sur les feuillus que sur les résineux.
- ⇒ Encourager l'usage de méthodes alternatives de débardage.
- ⇒ Maintenir en bon état la desserte, voir l'améliorer et mettre en œuvre de schémas de mobilisation pour améliorer la sortie des bois.
- ⇒ Aller vers la contractualisation de la vente des bois.
- ⇒ Favoriser le mélange feuillu dans les peuplements résineux
- ⇒ Maintenir des arbres morts, dépérissants, à cavités et créer des îlots de vieillissement et de sénescence.
- ⇒ Maintenir et préserver les habitats, la faune et la flore remarquables, notamment les zones humides et particulièrement les tourbières.
- ⇒ Assurer le renouvellement des forêts à rôle de protection.
- ⇒ Éviter la mise à nu des sols, favoriser la régénération naturelle.
- ⇒ Adapter les moyens d'exploitation.
- ⇒ Protéger les forêts contre l'incendie.
- ⇒ Protéger la ressource en eau.
- ⇒ Intégrer le sylvo-pastoralisme dans la gestion.
- ⇒ Intégrer les actions sylvicoles dans le paysage.
- ⇒ Assurer la fonction récréative de la forêt.
- ⇒ Intégrer la forêt dans la politique de développement du territoire, notamment par un travail étroit avec les Parcs Naturels Régionaux.
- ⇒ Assurer la préservation des richesses culturelles présentes en forêt et les valoriser.

PEFC :

- ⇒ En forêt relevant du régime Forestier, maintenir à au moins 95% le taux de couverture en surface des aménagements et des documents de gestions validés.
- ⇒ Mieux connaître les potentialités des milieux.
- ⇒ Gérer durablement le capital sur pied et optimiser la production.
- ⇒ Avoir des infrastructures raisonnées.
- ⇒ Avoir des espèces forestières adaptées à la station.
- ⇒ Avoir des peuplements stables et résistants.
- ⇒ Rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique.
- ⇒ Une récolte de bois raisonnée et équilibrée.
- ⇒ Des milieux et des espaces remarquables bien gérés.
- ⇒ Une gestion forestière attentive à la biodiversité ;
- ⇒ Accueil du public en forêt.

Plan Pluriannuel régional de développement forestier

Il a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 mars 2012, en Midi-Pyrénées pour la période 2011-2016.

Six types d'actions ont été retenus pour ce plan seule celle en **gras** concerne le territoire du GSTG pour parti :

- ⇒ Les plans de développement de massif : vise à relancer la gestion forestière sur des massifs forestiers peu gérés donc peu exploités ;

- ⇒ Les plans locaux de mobilisation des bois : doivent pouvoir agir à court terme sur les dynamiques territoriales de regroupement des travaux de mobilisation et de structuration des actions, l'amélioration des conditions d'accès aux parcelles et d'exploitation, l'organisation de la filière amont ;
- ⇒ La valorisation de la forêt paysanne : sensibilisation des agriculteurs et mise en place d'un réseau d'information et d'échanges, l'appui à l'organisation d'une offre de bois-énergie, l'appui à l'organisation des ventes et coupes de bois issus de forêts paysannes ;
- ⇒ **L'amélioration foncière : ciblée sur le domaine populicole de la zone des plaines et coteaux ;**
- ⇒ La dynamisation des groupements forestiers : analyse de tous les groupements forestiers, en faire une typologie et identifier les catégories où un appui serait considéré comme le plus efficient sur la gestion forestière et la mobilisation des bois ;
- ⇒ La desserte groupée : relancer une animation locale pour faire aboutir des projets de desserte groupée sur des territoires identifiés comme prometteur à la faveur d'actions de développement antérieures.

Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées

Elaboré par le CRPF Midi-Pyrénées et approuvé par le ministre chargé des forêts en 2005, il s'inscrit pleinement dans la politique forestière nationale déclinée au niveau régional dans les orientations forestières régionales (ORF) de Midi-Pyrénées.

Les différentes facettes de la gestion forestière sont :

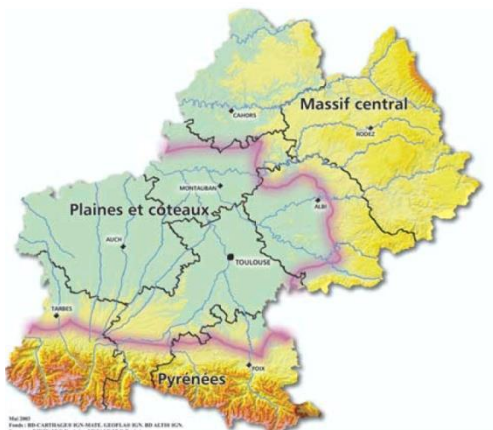
- ⇒ Dimension économique par la production de bois et d'autres produits ;
- ⇒ Dimension environnementale par la préservation de la nature (santé des forêts, paysage...) et de la biodiversité ;
- ⇒ Dimension sociale par l'accueil du public, les relations entre propriétaires forestiers et utilisateurs de la forêt (balade, chasse, champignon,).

Enjeux de la gestion de la ressource forestière :

- ⇒ Economique : gestion raisonnée de la ressource, amélioration des peuplements, développer le sylvo-pastoralisme, recherche de l'équilibre/synergie forêt-agriculture.
- ⇒ Ecologiques : gestion du grand gibier, maintien et développement de la biodiversité, protéger l'eau et les sols, gestion des risques.
- ⇒ Sociaux : satisfaire à une demande sociale : paysage et loisirs.

LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le profil régional environnemental



Cadre de référence pour l'intégration de l'environnement dans les politiques, dans un objectif de développement durable, le profil environnemental régional est constitué de trois parties : un diagnostic, les enjeux et les indicateurs.

C'est un outil qui a pour but d'avoir les connaissances pour agir au plan régional et local, pour mettre en cohérence les politiques publiques et contribuer à un développement durable.

Les quatre thématiques du grenelle ont été déclinées en enjeux comme suit :

- ✓ Biodiversité
 - Milieux naturels et ruraux
 1. Préservation des milieux et des espèces de grande valeur patrimoniale
 2. Gestion des espaces ruraux en favorisant les démarches locales
 3. Amélioration de la connaissance et du suivi des milieux
- ✓ Pollution
 - Qualité des eaux
 4. Mise aux normes de l'assainissement domestique
 5. Maîtrise des pollutions d'origine industrielle
 6. Maîtrise des pollutions d'origine agricole
 7. Préservation de l'AEP
 8. Mise en œuvre de la directive cadre
 - Déchets
 9. Mise en œuvre de filières pérennes de collecte sélective, de traitement, de valorisation et de stockage pour l'ensemble des déchets
 10. Traitement des boues de STEP
 - Qualité de l'air
 11. Elargissement de la surveillance du territoire et de la gamme de polluants
 12. Limitation des émissions de gaz à effet de serre
 13. Limitation des polluants dus aux transports routiers
 - Bruit
 14. Amélioration de la connaissance et résorption des points noirs des transports terrestres
 15. Maîtrise de la nuisance sonore aérienne
- ✓ Ressources naturelles
 - Eau
 16. Mise en œuvre des Plans de Gestion d'Etiages et Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour permettre une gestion intégrée des prélèvements, en adéquation avec la ressource
 - Energie
 17. Sensibilisation à l'économie d'énergie
 18. Développement des énergies renouvelables (bois, solaire, éolien)
 - Sols et ressources minérales
 19. Maîtrise des prélèvements alluvionnaires en relation avec les enjeux agricoles et environnementaux
 20. Recherche de matériaux de substitution aux prélèvements alluvionnaires (et intégration des conditions de transport)
- ✓ Risques et sécurité
 - Risques naturels
 21. Développement de la conscience du risque auprès des populations les plus exposées
 22. Prévention et maîtrise du risque en faisant évoluer les pratiques et la gestion des espaces
 23. Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans les zones urbanisées
 - Risques industriels et technologiques
 24. Connaissance et gestion des sites et sols pollués
 25. Renforcement de la concertation et de la communication sur le risque, ainsi que des mesures de prévention
- ✓ Cadre de vie
 - Paysages, sites remarquables et patrimoine
 26. Maîtrise de la fréquentation des sites remarquables pour un tourisme durable
 27. Valorisation des aménités (maintien d'un tissu rural) liées au paysage
 28. Prise en compte des enjeux paysagers dans les documents de planification et les projets
 - Urbanisation et déplacements

29. Maîtrise de l'étalement urbain et du mitage rural
30. Coordination des politiques de transports collectifs et d'urbanisme
31. Encouragement des politiques urbaines de développement durable
32. Renforcement de la coordination et de la professionnalisation des collectivités locales et associations pour une prise en compte de l'environnement à des échelles territoriales pertinentes
33. Développement du management environnemental des entreprises pour mieux concilier le maintien et le développement de l'activité économique avec la préservation de l'environnement
34. Production et diffusion de la connaissance environnementale

Chaque enjeu est pourvu d'indicateurs permettant de suivre leur évolution.

Une répartition territoriale de ces enjeux est également proposée dans le profil environnemental régional. Trois grands espaces sont rencontrés en Midi-Pyrénées : la montagnes et piémonts (Pyrénées et Massif Central) et les plaines et coteaux entre les deux massifs. S'y ajoutent des enjeux territoriaux spécifiques aux grands axes fluviaux et aux territoires urbains et en voie d'urbanisation.

Le territoire PAYS PORTE DE GASCOGNE est plus particulièrement concerné par les enjeux territoriaux de l'ensemble « plaines et coteaux, moyenne vallée de la Garonne ».

Diagnostic :

Dans les plaines et coteaux situés entre les deux massifs, les proportions respectives de l'élevage d'herbivores, de cultures et de boisements établissent des gradations, plus que des discontinuités marquées de l'occupation du sol.

En bordure de ces massifs, l'élevage associé à des bois (en forêt, bosquets, haies) marque le paysage de manière prépondérante, dans la partie centrale de la région dominant les cultures mais avec des nuances importantes, entre les grandes cultures du Lauragais ou de Gascogne, les cultures spéciales (vignes, fruitiers) de la rive droite de la Garonne et de l'Armagnac. D'autres facteurs introduisent des nuances significatives, telles que les pentes ou la part des boisements dans l'occupation du sol – importante dans l'Armagnac, non négligeable sur les plus fortes pentes du Quercy blanc, résiduelle en Lauragais.

Enjeux :

Ces espaces soumis à moins de contraintes naturelles, avec des potentialités agronomiques plus fortes que le reste de la région, ont permis aux agriculteurs de répondre aux impératifs économiques de production. Aujourd'hui, l'agriculture y a les capacités de mieux prendre en compte les autres fonctions du territoire.

L'érosion des sols fragiles, mis en culture sur des parcelles en pente de longueur excessive est un phénomène préoccupant notamment dans les coteaux de Gascogne, le Lauragais, le Quercy blanc. Les pollutions diffuses d'élevages ou de cultures ainsi que celles d'autres activités sont un autre facteur méritant une attention forte. Certaines rivières de ces régions, traversant des agglomérations, sont sujettes à des crues très rapides, potentiellement meurtrières, dont la mémoire se perd parfois : c'est le cas notamment, des rivières de Gascogne (Gers, Baïse,...) mais aussi de bien plus modestes qui ne pourraient être toutes citées.

Orientations proposées :

- Maintenir des cultures à forte valeur ajoutée et riches en emplois par une combinaison optimale et un renforcement des mesures sectorielles déjà existantes lorsque cela est nécessaire ;
- Réduire les pollutions diffuses par des mesures incitant à l'utilisation des techniques de production respectueuses de l'environnement ;
- Reconstituer par des schémas élaborés à une échelle intercommunale un maillage arboré, en particulier linéaire, au travers des pentes, ainsi que le long des cours d'eau et chemins, et les plantations de bandes enherbées. Cela contribuerait à :

- Réduire l'érosion des sols fragiles,
 - Maintenir ou reconstituer la biodiversité,
 - Protéger le chevelu des petits cours d'eau,
 - Structurer le paysage.
- Eviter l'urbanisation en zones inondables, en particulier dans les petits bassins versants dont les crues peuvent être particulièrement brutales et imprévisibles ; dans certains cas, sont à envisager des aménagements permettant de réduire les aléas ;
 - Veiller dans certaines parties de la région (vallée de l'Adour, Gascogne, Lauragais, vallées de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron) à l'équilibre entre les usagers et la disponibilité de la ressource en eau, en maintenant la salubrité et les qualités du milieu aquatique.

Enjeux environnementaux régionaux

- ⇒ Préservation des milieux et des espèces de grande valeur patrimoniale
- ⇒ Gestion des espaces ruraux en favorisant les démarches locales
- ⇒ Mise aux normes de l'assainissement domestique
- ⇒ Maîtrise des pollutions d'origine agricole
- ⇒ Préservation de l'AEP
- ⇒ Mise en œuvre des Plans de Gestion d'Etiages et Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour permettre une gestion intégrée des prélèvements, en adéquation avec la ressource
- ⇒ Sensibilisation à l'économie d'énergie
- ⇒ Développement des énergies renouvelables (bois, solaire)
- ⇒ Développement de la conscience du risque auprès des populations les plus exposées
- ⇒ Prévention et maîtrise du risque en faisant évoluer les pratiques et la gestion des espaces
- ⇒ Maîtrise de la fréquentation des sites remarquables pour un tourisme durable
- ⇒ Valorisation des aménités (maintien d'un tissu rural) liées au paysage
- ⇒ Prise en compte des enjeux paysagers dans les documents de planification et les projets

Projet de territoire du PETR

Portée juridique

La Charte est élaborée pour une période de 10 ans suivant la reconnaissance du pays.

La loi du 16 décembre 2010 a supprimé le fondement juridique servant à la création de nouveaux pays. Aucun nouveau pays ne peut donc être créé. Toutefois, les pays déjà existants à la date de promulgation de cette loi sont maintenus. La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 est venue corriger l'absence d'assise juridique des Pays. Elle offre aux territoires un nouvel outil, le Pôle d'équilibre territorial et rural.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations fondamentales de l'organisation spatiale de la charte de pays existants.

Pays Portes de Gascogne

Le projet de territoire 2014-2020 a été établi en 2015. Il se base sur la charte de Développement Durable du Pays validée en 2004 définie autour de 2 volets détaillés en ambitions :

- ⇒ Être une terre d'accueil attractive et attrayante.
 - Favoriser et maîtriser l'accueil et la mobilité des populations.
 - Favoriser l'emploi.

- Œuvrer à l'accueil d'entreprises dans le sillage de l'aéronautique et des NTIC et des opportunités créées par le développement de l'agglomération toulousaine et des autres pôles économiques limitrophes.
- Conforter et promouvoir une filière plantes.
- ⇒ Préserver la qualité de notre cadre de vie, l'identité et l'authenticité de notre territoire.
 - Œuvrer à la sauvegarde de la qualité de notre cadre de vie.
 - Façonner un territoire ancré dans son patrimoine, ses coutumes et ses pratiques.
 - Maintenir et valoriser les activités agricoles.
 - Cultiver l'identité Gras du territoire.
 - Favoriser l'émergence d'une identité touristique et soutenir les professionnels dans leur développement.

Le projet de territoire s'est fixé autour de 5 ambitions déclinées en 14 objectifs stratégiques.

- ⇒ Soutenir le développement économique
 - Projets d'aménagement économique.
 - Initiatives économiques territoriales, sociales et solidaires.
 - Tourisme culture, patrimonial et environnemental.
 - Circuits courts de proximité et évolutions agroalimentaires.
- ⇒ Préserver l'environnement et maîtriser les ressources énergétiques du territoire
 - Maîtrise de l'énergie et des ressources locales.
 - Environnement et biodiversité.
- ⇒ Favoriser un urbanisme durable en compatibilité avec les caractéristiques du territoire
 - Cadre de vie et équilibre urbain rural.
 - Mobilité.
- ⇒ Soutenir les services et renforcer les liens entre les habitants et les générations.
 - Services à la population.
 - Jeunesse.
 - Vivre ensemble.
 - Offre culturelle.
- ⇒ Favoriser l'innovation, le développement territorial et la gouvernance.
 - Gouvernance, démocratie participative et éducation à la citoyenneté.
 - Expérimentation, coopération et économie durable.

Enjeux du pays :

- ⇒ Maîtriser l'étalement urbain et organiser l'aménagement du territoire,
- ⇒ Conforter l'attractivité économique autour d'un bassin d'emploi au cœur du pôle de croissance régional et diffuser le développement économique sur l'ensemble du Pays,
- ⇒ Offrir un cadre de vie résidentiel et valoriser l'identité rurale et naturelle du Pays,
- ⇒ Réussir la cohésion sociale et renforcer les solidarités au sein du Pays.

Les protections environnementales

Sources : Fiches descriptives des zones d'inventaires ou de protection – INPN, Documents de travail du SCOT Gascogne.

Les espaces naturels protégés concernent une très faible superficie et ne sont essentiellement des inventaires : ZNIEFF 1 et 2, zones humides, espaces naturels sensibles. Il y a un site Natura 2000 sur le territoire PPG.

Les ZNIEFF sont recensées sur le territoire du PETR PPG sur les milieux ouverts et boisés de l'Astarac, les cours de l'Arrats, la Gimone et la Marcoue, et les espaces agricoles ou boisés de la Lomagne et la forêt de Bouconne.

Les enjeux écologiques soulignés par les ZNIEFF portent sur :

- ⇒ Les boisements, souvent rare en milieu agricole intensifié (nord du territoire). Avoir une gestion forestière raisonnées. A noter la présence d'îlot de forêt ancienne (forêt de Bouconne, bois de Goujon et de Bon Repos,...).
- ⇒ Les mosaïques de milieux entre boisement, haies, milieux aquatique (plan d'eau ou cours d'eau et leurs zones humides) et milieu ouvert (landes sèche, prairies, cultures).
- ⇒ Bocages.
- ⇒ Prairies humides, surtout en fond de vallons.
- ⇒ Plan d'eau, mare et autres petits milieux aquatiques.
- ⇒ Cours d'eau et leur ripisylves.
- ⇒ Les coteaux à orchidées ou dont l'exposition favorise un profil méditerranéen des espèces présentes (flore notamment).
- ⇒ La présence de cavités et grottes (chiroptères) souvent à la faveur d'un contexte calcaire karstique.

Les richesses écologiques identifiées sont les suivantes :

- ⇒ Avifaune (dont rapaces ou espèces migratrices), en milieu forestier, milieu ouvert, plan d'eau et zones humides.
- ⇒ Chiroptère à la faveur de présence de cavité et de haies.
- ⇒ Poissons dans les ruisseaux de bonne qualité.
- ⇒ Amphibiens en zones humides ou sous-bois.
- ⇒ Reptiles sur les coteaux.
- ⇒ Insectes, saproxyliques dans certaines forêts, papillons en milieu ouvert à semi-ouvert ou humide.
- ⇒ Essence végétale spécifiques de certains milieux d'intérêt : zone humide, bois et sous-bois, messicoles, coteaux.

Les menaces à prendre en compte sont :

- ⇒ Le risque d'une mauvaise gestion forestière.
- ⇒ Les pollutions par les espaces agricoles à gestion intensive au voisinage des milieux remarquables.
- ⇒ L'arrachage de haie ou autre pratique culturale délétère (intensive, plantation de peupleraie,...).
- ⇒ La dynamique de fermeture des milieux (abandon de pratique agricole ou défaut d'entretien).
- ⇒ Drainage, comblement des zones humides.
- ⇒ Modification du profil morphologique des cours d'eau.
- ⇒ La fréquentation touristique / de loisirs de sites.
- ⇒ L'urbanisation, ou artificialisation des milieux.
- ⇒ La fragmentation des milieux.
- ⇒ L'apport d'espèces invasives.

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansions des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le département du Gers a élaboré un Schéma

Départemental des Espaces Naturels Sensibles révisé pour la période 2017-2021. Plusieurs sites représentatifs de la diversité et la richesse des milieux naturels gersois ont ainsi été sélectionnés avec le concours de naturalistes. Les milieux dominants les plus représentés sont les cours d'eau (Gimone, Marcoue), les massifs forestiers, les coteaux secs et prairies inondables, essentiellement dans l'Astarac. La démarche ENS est complémentaire aux outils de protection du patrimoine naturel.

Un inventaire départemental des zones humides a été réalisé en 2009. Ces zones sont principalement constituées de prairies humides le long des berges de nombreux cours d'eau pour le secteur du Pays Porte de Gascogne.

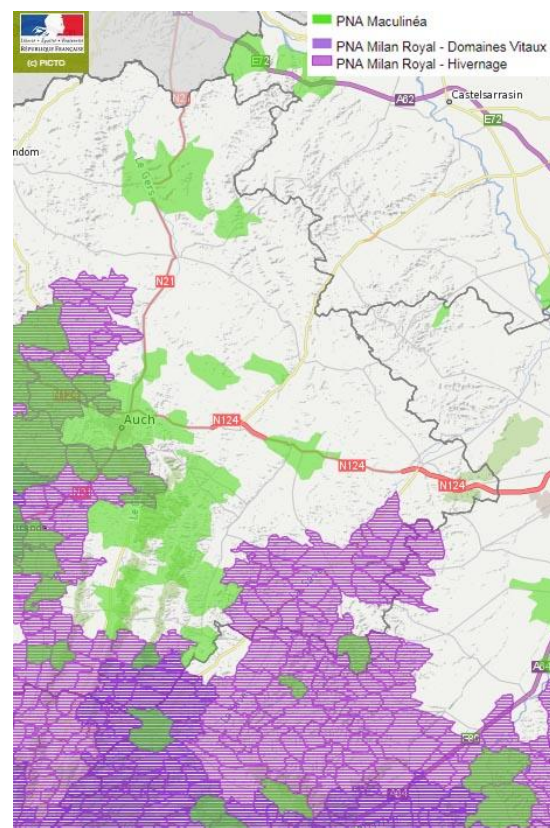
A noter que l'Astarac, en limite sud-ouest du territoire PPG, fait l'objet d'un projet de Parc Naturel Régional (PNR) pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités sur ce secteur. Ce secteur présente le plus de périmètres réglementaires ou d'inventaires reconnaissant le patrimoine naturel et la biodiversité (boisements et milieux ouverts).

Afin de préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau, l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 a ainsi classé la plupart des cours d'eau du département en liste 1 : la Baïse et ses affluents, le Gers, l'Arrat. L'objectif est la préservation de ces cours d'eau à caractère « patrimoniale », sur lesquels il est interdit de construire de nouveaux ouvrages (barrage, seuil,...) faisant obstacle à la continuité écologique (hauteur de chute >50cm). Le Gers à l'aval de Lectoure et l'Auroue ont également été retenus dans la liste 2 de l'arrêté, comme des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments (d'ici 2018).

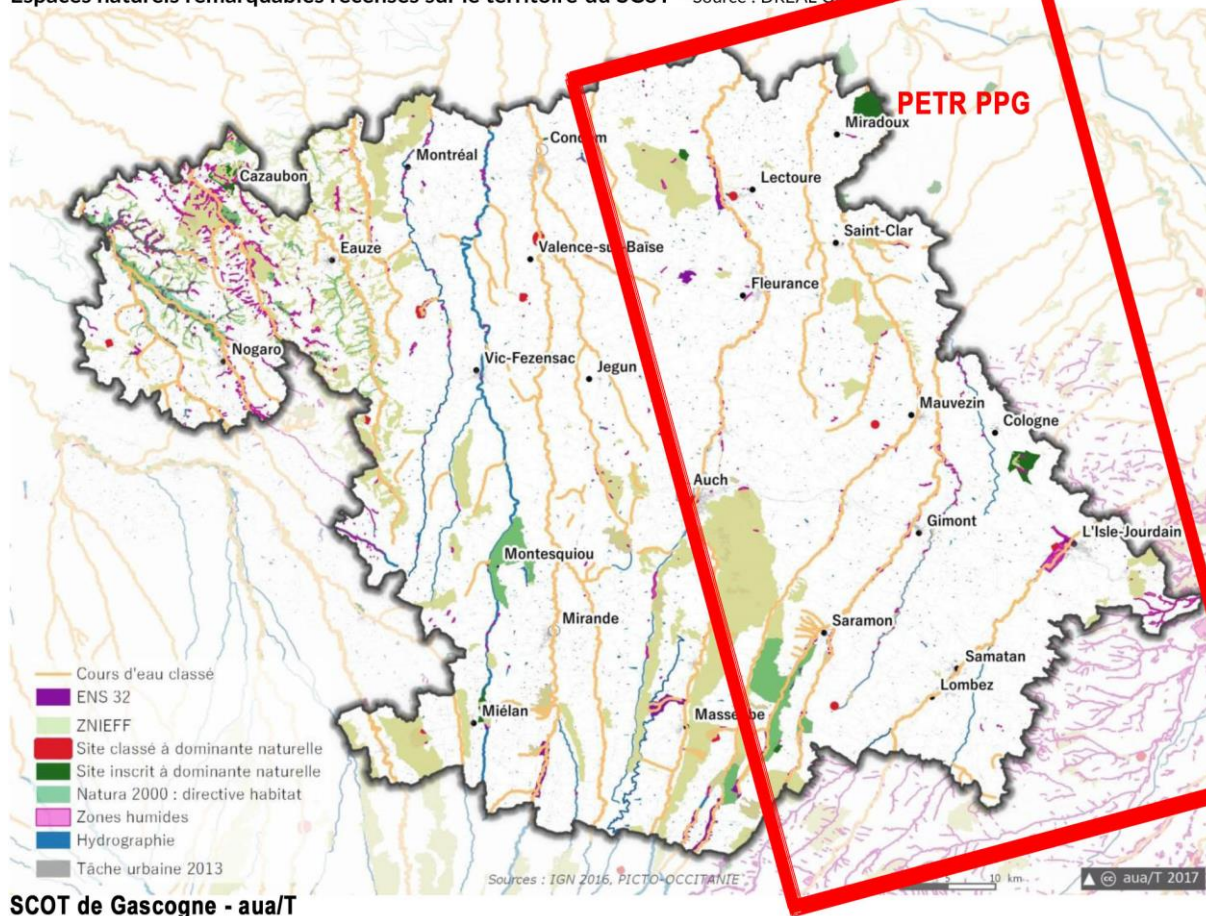
Le territoire compte plusieurs composantes du bien « Les chemins de Saint Jacques de Compostelle en France » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : La collégiale de la Romieu et une section de sentier entre Lectoure et Condom. Ces chemins offrent un vecteur de découverte des paysages vallonnés et des lieux emblématiques de ce territoire. Les principaux axes, le chemin d'Arles et le chemin du Puy, constituent l'épine dorsale du développement touristique.

Deux espèces font l'objet d'un Plan National d'Action sur une partie du territoire :

- ⇒ PNA Maculinea : Ce PNA concerne de petits papillons dont la biologie est particulière. Ce mode de vie complexe les rend très vulnérables aux modifications de leur habitat et les Maculinea sont considérés comme menacés dans toute l'Europe. Le plan national d'actions 2011-2015 concerne les 4 espèces présentes en France.
- ⇒ PNA Milan Royal (domaine vital et hivernage), Un premier PNA est établi en 2002 pour la période 2003-2007. Au vu des conclusions du bilan de ce premier PNA, un second est en cours de rédaction. Entre temps, les actions du premier PNA sont poursuivies.



Espaces naturels remarquables recensés sur le territoire du SCOT – Source : DREAL Occitanie



Les sites Natura 2000 pour évaluation d'incidences

Sources : Documents de travail du SCOT Gascogne, Fiches INPN du site et son DOCOB

La ZSC Vallées et coteaux de la Lauze (FR7300897) a été désignée ZSC par arrêté du 30 janvier 2017. L'animation et la gestion du site est assurée par l'ADASEA 32 qui a réalisé le DOCOB, validé en juin 2005. Le site est présent sur les communes de Séméziac-Cachan, Simorre, Betcave-Aguin, Villefranche et Gaujan.

Au niveau géologique, la petite région de l'Astarac se présente comme un millefeuille de dalles calcaires entrecoupées de couches marneuses (alluvions anciennes), découpé en coteaux par les rivières principales s'écoulant du Sud au Nord, comme la Lauze, ces coteaux étant eux-mêmes re-découpés transversalement par les talwegs tracés par les cours d'eau affluents de ces rivières.

Le profil dissymétrique de ces coteaux, très typique, provient quant à lui de la période périglaciaire : le vent dominant d'ouest lié à l'accumulation de neige aux sommets des coteaux crée des corniches de neige soumises ensuite à des mouvements de solifluxion (glissement en masse du sol gorgé d'eau lors du dégel), provoquant un étalement de terres sur le versant Est, et entraînant progressivement une déportation du lit de la rivière vers l'Est. Celle-ci érode alors le versant exposé à l'Ouest, où apparaissent peu à peu des corniches calcaires.

Cette histoire géologique confère aux zones de coteaux un fort caractère répétitif entre vallées différentes et au sein d'une même vallée.

Ce sont les versants Est, érodés par les rivières et le vent d'Ouest, au relief le plus contrasté, et re-découpés par des cours d'eau secondaires, qui présentent une mosaïque de milieux variés et typés, selon que l'on est sur une partie marneuse, calcaire ou alluvionnaire, et en fonction de l'exposition. La vallée de la Lauze est celle du

département où le caractère dissymétrique est le plus fort, et l'on y observe une forte variété de formations végétales et d'occupation du sol. Bois, landes sèches, prairies et cultures s'imbriquent en mosaïque.

Qualité et importance

Coteaux asymétriques du Haut-Gers occupés par un maillage bocager plus faiblement représenté dans le fond des vallées alluviales.

Etagement original de la végétation qui s'organise d'Est en Ouest sur les vallées selon l'ordre suivant :

- ⇒ Bois landes sec à chênes pubescents et garrides à *Genista scorpius*, *Spartium junceum*, *Lavandula latifolia*, *Echinopartum horridum* (*Genista horrida*).
- ⇒ Bas de versants plus humides sur sols de boubènes en prairies ou boisées de chênes sessiles.
- ⇒ Prairies bocagères et cultures en bords de rivières et sur le versant ouest.
- ⇒ Boisements frais (chênes-hêtres) sur la pente du coteau ouest.

La mosaïque d'habitat que présente le site, riche en contraste mais toujours à caractère extensif (prairies humides y côtoient pelouse sèches et boisements), s'accompagne d'une très grande diversité faunistique. Conserver le caractère extensif du site est primordial pour en préserver la biodiversité, d'intérêt local, régional, national et communautaire.

Habitat et espèces d'intérêt communautaire

Il y a 4 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires (*) sur le site :

- ⇒ Pelouses pérennes sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (*sites d'orchidées remarquables) *. Etat de conservation variable selon l'usage du milieu et les conditions du sol. Habitat abondant sur le site.
- ⇒ Landes à genévriers. Bon état de conservation. Présence ici et là sur le site, imbriqué avec les pelouses et fourrés.
- ⇒ Tonsures de graminées et annuelles. Bon état de conservation. Présent çà et là au sein des pelouses sèches.
- ⇒ Prairies maigres de fauche *. Bon état de conservation. Habitat relativement abondant sur le site, plus rare à l'échelle cantonal et départementale.

Il y a 8 espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site (aucune prioritaire) :

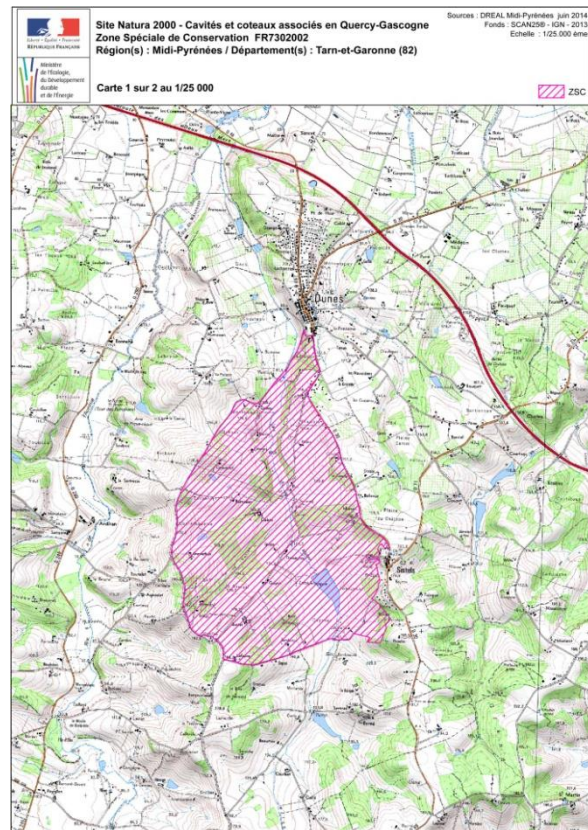
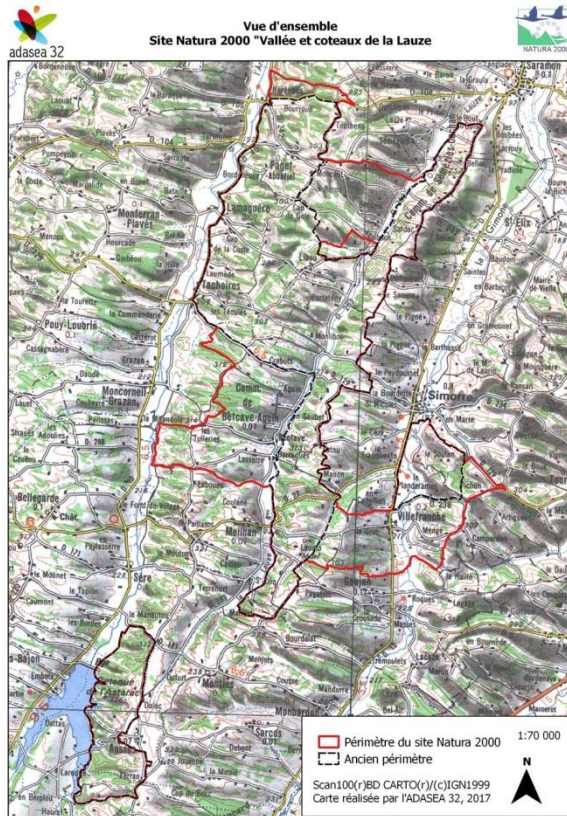
- ⇒ Papillon :
 - Le Cuivré des marais. De rares individus observés en bordure de la Lauze (prairie).
- ⇒ Insecte :
 - Le grand Capricorne. Bien représenté sur la zone
 - La Lucane Cerf-Volant. Fréquent sur la zone (là où existent de vieux arbres).
- ⇒ Chauves-souris :
 - Le grand Rhinolophe. Petite colonie d'hivernage au nord-ouest de la zone.
 - Le petit Rhinolophe. Petite colonie d'hivernage au nord-ouest de la zone. Possible recul du fait de la disparition de nombreuses prairies bocagères.
 - Le Vespertilion de Bechstein. Présence avérée avec une bonne potentialité dans tous les zones avec de vieux arbres creux ou fissurés.
- ⇒ Crustacé :
 - L'Ecrevisse à pattes blanches. Peuplement assez dense mais sur un seul site (ruisseau isolé dont la partie aval tend à s'assécher en période sèche). Les ruisseaux donnant sur le lac de l'Astarac restent très favorables à l'espèce.
- ⇒ Poisson :
 - Le Toxostome. Repéré sur la Lauze, mais probablement mieux représenté en aval sur l'Arrats et la Gimone.

Vulnérabilité

- ⇒ Milieux à orchidées remarquables : tendance à la fermeture du milieu par recul du pâturage pour les pentes fortes.
- ⇒ Tendance à la mise en culture des prairies humides par recul de l'élevage.
- ⇒ Intensification des cultures, emploi de phytosanitaires.
- ⇒ Dégradation des habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Objectif de conservation

- ⇒ Faire reconnaître l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces.
- ⇒ Eviter la destruction des habitats naturels et ces espèces.
- ⇒ Favoriser les pratiques respectueuses des milieux et des espèces.
- ⇒ Maintenir les milieux dans un bon état de conservation.
- ⇒ Respecter les milieux.
- ⇒ Favoriser les nouvelles surfaces en herbe.
- ⇒ Préserver les vieux arbres feuillus.
- ⇒ Préserver les prairies bocagères.
- ⇒ Maintenir et renforcer le réseau de haies, arbres d'alignement et lisière et le réseau de mares.
- ⇒ Eviter les traitements phytosanitaires nocifs.
- ⇒ Respecter les grottes.
- ⇒ Eviter le dérangement des locaux fréquentés par les chauves-souris.
- ⇒ Maintenir et favoriser les prairies humides en bords de rivière.
- ⇒ Veiller à la qualité de l'eau de la Lauze et des ruisseaux adducteurs.
- ⇒ Entretien doux des berges du lit.
- ⇒ Respecter le régime naturel des cours d'eau basses eaux, hautes eaux) au printemps (période de ponte du Toxostome).
- ⇒ Améliorer les connaissances de la population d'écrevisse à pattes blanches.



La ZSC Cavit  et coteaux associ s en Quercy-Gascogne (FR7302002) dont un des deux sites est sur les communes de Sistels, et Dunes, limitrophes de Gimbr de, Miradoux Flamarens et Saint Antoine sur le territoire PPG, a  t  d sign e par arr t  du 1^{er} avril 2016.

Ce site est au c ur du bassin aquitain et constitu  de deux zones de coteaux, issus de l' rosion de terrain de l' re tertiaire, sillonn s par de petits cours d'eau. Le site comporte en outre deux cavit s. C'est le site le plus au Sud qui est en contact avec le territoire du Pays des Portes de Gascogne.

Qualit  et importance

Ce site h berge r guli rement 8 esp ces de chiropt res de l'annexe II. Il est fr quent    toutes les saisons par les chauves-souris. En particulier, parmi ces esp ces, le Minopt re de Schreibers et le complexe bisp cifique Petit Murin/Grand Murin poss dent des effectifs remarquables en p riode de reproduction. Les effectifs du complexe bi-sp cifique Petit Murin/Grand Murin ne peuvent  tre diff renci s. Au total, ce sont pr s d'un millier d'individus adultes des deux esp ces qui sont pr sents en p riode de reproduction sur le site. Par ailleurs, le site s'av re  tre  galement d'une grande importance pour le transit automnal du Minopt re de Schreibers.

Vuln rabilit 

Les habitats d'esp ces pr sentent un  tat de conservation globalement satisfaisant. Le maintien de la tranquillit  des cavit s constitue un  l ment essentiel pour assurer la p rennit , voire le d veloppement des principales esp ces reproductrices. En ce qui concerne les terrains de chasse des chiropt res, la mosa que d'habitat existante leur est relativement favorable. Il conviendrait toutefois de s'assurer du maintien de la structure paysag re.

Mesure de gestion   envisager

- ⇒ Assurer la qui tude des g tes utilis s par les chiropt res.
- ⇒ Maintien, voire restauration du lin aire de haies et de ripisylves.
- ⇒ Maintien des secteurs bois s feuillus.

Les milieux et la biodiversit 

Sources : SRCE, visite de terrain, Documents de travail du SCOT Gascogne

Les milieux aquatiques

Les rivi res,  tangs et autres zones humides sont diversifi s sur le territoire mais fragilis s.

Certains de ces milieux ont ainsi  t  enti rement cr s par l'homme (mares,  tangs, lacs collinaires, foss s, gravi res,...). D'autres au contraire ont vu leur surface se r duire (drainage de zones mar cageuses).

Sur le territoire du PETR PPG ces milieux se concentrent autour des rivi res (Gers, Arrats, Gimone, Save) et leurs milieux humides connexes (praires humides) et dans les nombreux lacs collinaires diss min s sur le territoire.

Les  tangs, zones humides et prairies humides offrent des  cosyst mes tr s particuliers. Le maintien et la pr servation, voire la restauration de ces zones humides sont primordiaux car elles assurent plusieurs r les.

Les espaces aquatiques et humides contribuent :

- ⇒ **A l'att nuation des crues et de la s cheresse,**
- ⇒ **Aux loisirs et aux transports de marchandise,**
- ⇒ **A l' puration des eaux,**
- ⇒ **A la qualit  de l'eau   usage alimentaire, industriel ou agricole,**

⇒ **Aux structures paysagères marquantes.**

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- ⇒ Développement de l'urbanisation et des infrastructures : destruction de zones, modification du fonctionnement hydraulique (apport, circulation d'eau, ...), fragmentation d'espace, pollutions accidentelles ou diffuses.
- ⇒ Intensification de l'agriculture : milieux eutrophisés (apport excessif d'engrais), assèchement (prélèvement excessif pour l'irrigation, drainage,...), modification des pratiques culturales (transformation de prairies en labours, augmentation des fauches), rectification des ruisseaux.
- ⇒ Fréquentation des sites, pollutions.
- ⇒ Déprise et boisement de terres agricoles : banalisation du milieu (perte en biodiversité), destruction de milieux par les plantations, épuisement des sols, assèchement, abaissement de la nappe d'eau.
- ⇒ Aménagement des cours d'eau : modification du fonctionnement hydraulique (débits, assèchement des zones humides riveraines, entrave à la dynamique fluviale), rupture des continuités, endommagement, destruction de milieux, dégradation ou disparition de la ripisylve.
- ⇒ Prélèvement d'eau : altération du fonctionnement hydrologique des zones humides, modification du niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques.
- ⇒ Arrivée d'espèces exotiques envahissantes par le biais des jardins, espaces verts ou zones agricole ou transports de matériaux : compétition avec les espèces indigènes, fragilisation des milieux, gêne pour certaines activités humaines (pêche, baignade, nautisme, agriculture, chasse).
- ⇒ Déclins des poissons migrateurs amphihalins.

Les milieux boisés

Les bois et forêts sont répartis sur l'ensemble du territoire mais très morcelés et ne couvrent qu'une petite partie du territoire. Le département du Gers à l'une des plus faibles couvertures boisées de la région, et le Pays Porte de Gascogne n'est pas le secteur le plus boisé du département.

Quelques forêts ou grand bois sont présents sur le territoire, notons notamment la forêt domaniale de Bouconne en partie sur le territoire à Pujaudran, un secteur boisé de l'Armagnac sur Lectoure et Castera-Lectourois ou les nombreux bois de coteaux de l'Astarac au sud du territoire. Mais ce sont surtout de nombreux petits bois et bosquets que l'on rencontre. Ils illustrent le plus souvent la régression de grandes forêts et le recul du bocage.

La surface boisée très morcelée constitue les fragments résiduels d'une vaste forêt originelle et des immenses possessions seigneuriales ou monastiques.

On trouve 4 types de boisements :

- ⇒ Feuillus : chênaies morcelées par les secteurs les plus cultivés. Occupent les pentes les plus abruptes. Abritent un cortège végétal très diversifié.
- ⇒ Ripisylves, fourrés humides : quasiment le long de tous les cours d'eau et des étangs ou lac collinaires.
- ⇒ Résineux : en plantations très ponctuellement sur le territoire.
- ⇒ Boisements mixtes : également très ponctuels sur le territoire.

Les espaces boisés contribuent :

- ⇒ **Au maintien des terres sur les pentes et les berges et à la prévention des inondations, des coulées de boues ou des avalanches,**
- ⇒ **A la régulation des ressources en eau,**
- ⇒ **A la production de bois de chauffage ou d'œuvre et d'autres ressources (cueillettes de champignon, truffes, petits fruits, essences aromatiques,... production de liège, production mellifères, chasse...),**
- ⇒ **A la vie et à l'équilibre biologique de la faune,**
- ⇒ **Au stockage de carbone et à l'amélioration de la qualité de l'air,**

- ⇒ **Au bien-être de la population (intérêt des massifs boisés pour le fractionnement des espaces urbanisés, pour leur intérêt paysager, pour les loisirs).**

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- ⇒ Impacts du changement climatique : sécheresse, changement de la répartition des essences, vulnérabilité des écosystèmes (propagation de maladies).
- ⇒ Proximité des zones urbanisées : risque incendie lié à l'enrichissement autour de ces zones.
- ⇒ Vieillesse et sous-exploitation de certains espaces entraînant une vulnérabilité des milieux et des populations présentes. Mais la préservation de forêts mûres est également essentielle pour certaines espèces.
- ⇒ L'exploitation des milieux forestiers peut apporter une dégradation de ces milieux selon les techniques et le soin apporté : déstabilisation des sols, augmentation du risque d'érosion, plantations monospécifiques, perturbation des espèces et habitats par la circulation d'engins.
- ⇒ Incohérence avec les activités agricoles et pastorales : déséquilibre des milieux.

Les milieux ouverts et semi ouverts

Les milieux ouverts sont largement représentés par les espaces agricoles. Même si, a priori, ces milieux cultivés ne sont pas connus pour leur intérêt botanique, ils ont la particularité de favoriser des plantes liées au travail du sol, notamment dans les parcelles conduites de manière plus « extensive » (messicoles = plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale et habitant dans les moissons).

Les espaces agricoles jouent un rôle important dans le maintien et le fonctionnement des continuités écologiques. Toutefois, l'évolution de l'agriculture et des exploitations agricoles, notamment le recul du système traditionnel de polyculture-élevage, la diminution du bocage, l'augmentation du drainage et de l'irrigation ont des répercussions sur le fonctionnement des milieux naturels.

La spécialisation de l'agriculture, l'intensification des vignes (Ténarèze) et vergers (Lomagne) et, d'une manière générale, les modifications des pratiques agricoles, ont fait disparaître de nombreux habitats d'une flore originale. Aujourd'hui les plantes caractéristiques de ces milieux trouvent refuge, dans la majorité des cas, en bordure des parcelles agricoles, dans des friches, et parfois des jardins.

Au sein de ces espaces agricoles, les prairies et pelouses, présentant le plus d'intérêt écologiques sont fragilisés par l'évolution des pratiques agricoles.

On trouve plusieurs types de prairies et de pelouses :

- ⇒ Prairies de fauche ou pâtures hygrophiles (humides) : en fond de vallée et zone inondable. Très sensible aux modifications de leur équilibre hydrique et à la qualité des eaux. En régression du fait des modifications culturales (drainage, irrigation, mise en culture, plantation de peupliers). Intérêts floristiques (remarquable) et faunistiques (papillons, chauves-souris).
- ⇒ Prairies de fauche et pâture mésophiles (frais mais non humide) : prairie les plus intensives (beaucoup de fauche, pâturage important). Flore assez peu diversifiée. Quelques rares prairies « naturelles » subsistent, pâturées ou fauchées une à deux fois par an avec un intéressant cortège floristiques et faunistique.
- ⇒ Pelouses calcaires sèches : sur les coteaux (surtout en Astarac), le plus souvent sur de faibles surfaces, sur les sommets et les versants exposés ouest ou sud. Richesse et originalité floristiques. Fort intérêt pour la faune (insectes, reptiles) en mosaïque avec les landes sèches. Maintien face à la fermeture des milieux grâce au pâturage et à la fauche. Sensibilité à l'érosion des sols, l'eutrophisation et la déprise agricole.

Les landes et fourrés sont issus de l'enrichissement des pelouses.

Les espaces ouverts et semi-ouverts contribuent :

- ⇒ **Au maintien de la qualité des sols,**
- ⇒ **Au maintien de l'activité agricole : support de culture d'alimentation, de fourrage, de combustible ou plantes médicinales.**
- ⇒ **A la richesse faunistiques et floristiques (ce sont souvent des espaces complémentaires d'autres milieux pour certaines espèces : zone de chasse, de reproduction...).**
- ⇒ **A la beauté des paysages.**
- ⇒ **A la chasse de petite faune sédentaire ou gibier migrateur.**
- ⇒ **A la protection contre les inondations (terres agricoles dans les zones d'expansion de crue).**
- ⇒ **A la régulation des interactions biologique. Rôle important des auxiliaires de cultures dans la régulation des parasites et agents pathogènes.**

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- ⇒ Déprise agricoles, abandon de l'agropastoralisme : crée une dynamique d'embroussaillage, développement de friches voire de forêts, perte de milieu de chasse pour certaines espèces, diminution de la biodiversité.
- ⇒ Changement des pratiques agricoles : retournement de pelouses au profit de grandes cultures /surpâturage entraînant une dégradation des milieux, diminution de la biodiversité.
- ⇒ Diminution de gestion et d'entretien des espaces de maquis ou de garrigues : augmentation du risque incendie.
- ⇒ Gestion des milieux agricoles et utilisation de produits phytosanitaires pouvant être une pression sur la qualité des milieux naturels (pas qu'ouvert et semi-ouvert).
- ⇒ Forte empreinte humaine concentrée sur quelques territoires (urbanisation, projet d'énergie renouvelables, infrastructures).
- ⇒ Impact du changement climatique sur les pratiques agricoles : périodes de sécheresses prolongées, pluviosité favorisant les parasites, décalage phénologique, pression sur la ressource en eau,...

La nature en ville

Comme vu dans le chapitre sur l'occupation des sols, les espaces naturels artificialisés sont bien représentés dans la part des espaces artificialisés, témoin d'un tissu urbain peu dense présentant des espaces verts publics, mais aussi de nombreux espaces de jardins privés.

La nature présente en milieu urbain offre de nombreux services :

- ⇒ **Espaces de loisirs.**
- ⇒ **Amélioration du cadre et de la qualité de vie.**
- ⇒ **Contribution à la qualité de l'air.**
- ⇒ **Réduction de l'effet îlot de chaleur.**
- ⇒ **Gestion plus efficace des aléas liés à l'eau.**

Les principales menaces potentiellement présentes sur le territoire sont :

- ⇒ La rupture des continuités écologiques traversant la zone urbaine.
- ⇒ La dégradation de ces milieux par leur fréquentation ou des pollutions liées à l'usage urbain voisin (déchets, eaux de ruissellement polluées,...).

Plan Nature en Ville

Portée juridique

Le plan nature en ville est le fruit d'un travail collectif de tous les acteurs de la ville conduit durant plusieurs mois. Il concrétise l'engagement 76 du Grenelle de l'environnement. Sa mise en place est prévue par l'article 7 de la Loi Grenelle 1 au travers de l'engagement de « restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples ».

Ce plan n'a pas vocation à être exhaustif. Il est structuré autour d'engagements partagés.

C'est un plan collaboratif qui a pour but d'approfondir la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes et de faire évoluer les pratiques de planification et d'aménagement, de gestion et d'entretien dans les territoires urbains par un partage d'expériences notamment.

Cette démarche est entièrement fondée sur l'engagement volontaire des acteurs de la ville et de la nature à mener en partenariat et dans une approche pluridisciplinaire les actions qui le composent.

Plan Nature en Ville

Le Plan Nature en Ville s'articule autour de 3 axes et de 16 engagements.

- ⇒ Axe 1 : ancrer la ville dans son milieu naturel et sa géographie.
 - Evaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés.
 - Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain.
 - **Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine.**
 - Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville.
- ⇒ Axe 2 : préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité.
 - Concrétiser le « maillage vert et bleu » urbain.
 - Promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction.
 - Développer les espaces de nature de proximité.
 - Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés.
 - Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains.
 - Redonner sa place à l'eau en ville.
 - Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural.
- ⇒ Axe 3 : promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville.
 - Connaître la perception de la nature par les habitants.
 - Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville.
 - Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques.
 - Constituer un centre de ressources sur la nature en ville.
 - Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature.

Enjeux de la nature en ville :

- ⇒ Intégrer la présence de la nature et ses fonctionnalités en ville.
- ⇒ Concrétiser le « maillage vert et bleu » urbain (espaces de nature, place de l'eau, ...).
- ⇒ Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville.

Les orientations nationales et le SRCE

Portée juridique

Le SRCE n'est pas une « couche » supplémentaire de l'arsenal réglementaire – il ne crée d'ailleurs aucune nouvelle réglementation – C'est un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui dresse un cadre pour la déclinaison des Trames vertes et bleues locales.

Le SRCE assure la cohérence des dispositifs existants et les complète par son approche en réseaux.

Le SRCE a pour objectif de lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, de protéger la biodiversité, de participer à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable du territoire. Il

s'adresse à toute personne susceptible de pouvoir œuvrer en faveur des continuités écologiques : l'Etat et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les aménageurs, les acteurs socio-économiques ainsi que les structures de gestion et de protection des espaces naturels. Le SRCE permettra donc d'appuyer les initiatives déjà à l'œuvre en Midi-Pyrénées et de mobiliser plus largement en faveur de la préservation et restauration des continuités écologiques.

Le SRCE cadre et oriente les stratégies et projets de l'Etat et des collectivités territoriales. Il intègre les critères de cohérence nationaux et les éléments des SDAGE. Il doit être « pris en compte », au sens juridique du terme, par l'Etat et les collectivités territoriales.

La prise en compte du SRCE au niveau local doit traduire les enjeux, les objectifs et la cartographie du SRCE.

Le SRCE prévu par le code de l'environnement est un appui à la mise en œuvre de ces dispositions du code de l'urbanisme. C'est le plan d'actions stratégique du SRCE, dont le caractère est incitatif, défini en réponse aux objectifs et aux enjeux du territoire, qui va alors constituer le cadre de référence régional pour la mise en œuvre de mesures de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Les orientations nationales

La Trame verte et bleue (TVB) a pour objectif de contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité.

10 grandes lignes directrices sont fixées pour sa mise en œuvre :

- ⇒ La TVB contribue à stopper la perte de biodiversité et à restaurer et maintenir ses capacités d'évolution ;
- ⇒ La TVB est un outil d'aménagement durable des territoires ;
- ⇒ La TVB tient compte des activités humaines et intègre les enjeux socio-économiques ;
- ⇒ La TVB respecte le principe de subsidiarité et s'appuie sur une gouvernance partagée, à l'échelle des territoires ;
- ⇒ La TVB s'appuie sur des enjeux de cohérence nationale ;
- ⇒ La TVB implique une cohérence entre toutes les politiques publiques ;
- ⇒ La TVB repose sur une mobilisation de tous les outils et sur une maîtrise d'ouvrage adaptée ;
- ⇒ La TVB se traduit dans les documents d'urbanisme ;
- ⇒ La TVB se traduit dans la gestion des infrastructures existantes et dans l'analyse des projets d'infrastructures ;
- ⇒ La TVB nécessite de mobiliser les connaissances et d'organiser le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

SRCE Midi-Pyrénées

L'analyse de ces trames doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Celui de Midi-Pyrénées a été adopté par arrêté préfectoral le 27 mars 2015.

9 grands enjeux (dont les trois premiers concernant l'ensemble de la région) en lien avec les continuités écologiques ont été définis en Midi-Pyrénées.

En **gras** les enjeux spécifiques à l'ensemble paysager auquel appartient la communauté de communes.

1. La conservation des réservoirs de biodiversité ;
2. Un besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau ;
3. La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau ;
- 4 et 5 : De difficiles déplacements au sein de la plaine :
4. Les secteurs de plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques : du piémont pyrénéen à l'armagnac,
- 5. Les secteurs de plaine les moins favorables aux continuités écologiques : le bassin de vie toulousain et ses alentours,**
6. Le maintien des continuités écologiques au sein des Causses ;
- 7. Le besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations ;**
8. Les nécessaires déplacements au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées ;
9. Le rôle de refuge de l'altitude dans le contexte de changement climatique.

Enjeux généraux de la Trame Verte et Bleue :

- ⇒ De conserver et améliorer la qualité écologique des milieux et de garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages, notamment sur le grand axe entre le Massif Central et les Pyrénées ;
- ⇒ D'accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques ;
- ⇒ D'assurer la fourniture des services écologiques ;
- ⇒ De favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières ;
- ⇒ De maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes.
- ⇒ Préserver les réservoirs de biodiversité.
- ⇒ Préserver les zones humides.
- ⇒ Préserver et remettre en bon état les continuités latérale et longitudinale (cours d'eau)
- ⇒ Remettre en bon état les continuités écologiques dans la plaine et les vallées.

La trame verte et bleue locale

Sources : SRCE, Documents de travail du SCOT Gascogne.

Notion apportée par les lois Grenelle, la trame verte et bleue a pour objectif la préservation de la biodiversité, la restauration et la création de continuités écologiques.

A cause du changement climatique, il a été démontré que les espèces animales et végétales ont accéléré leur déplacement en adaptation à ce changement.

Les corridors écologiques sont, pour la plupart des espèces, les chemins qui permettent les déplacements entre les réservoirs de biodiversité pour mener à bien leur cycle de vie (alimentation, reproduction, brassage génétique, colonisation de nouveaux milieux, etc.). Ils permettent également la migration climatique précédemment évoquée.

Au titre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le territoire s'inscrit dans une vaste entité biogéographique dite de « plaine », plus particulièrement les ensembles paysager « Coteaux » et « Lomagne »

L'analyse de ces trames doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Il identifie sur le territoire des éléments des sous trames vertes milieux boisés et milieux ouverts de plaine et de la trame bleue.

La trame verte est fortement liée à la présence des coteaux de l'Astarac qui accueillent essentiellement des réservoirs et des corridors présents. Les principales trames sont globalement orientées Nord-Sud.

Bien que peu boisé, le département abrite des réservoirs de biodiversité lié à la sous-trame boisée dans le secteur de l'Astarac avec la présence de massifs boisés plus structurants que sur le reste du territoire.

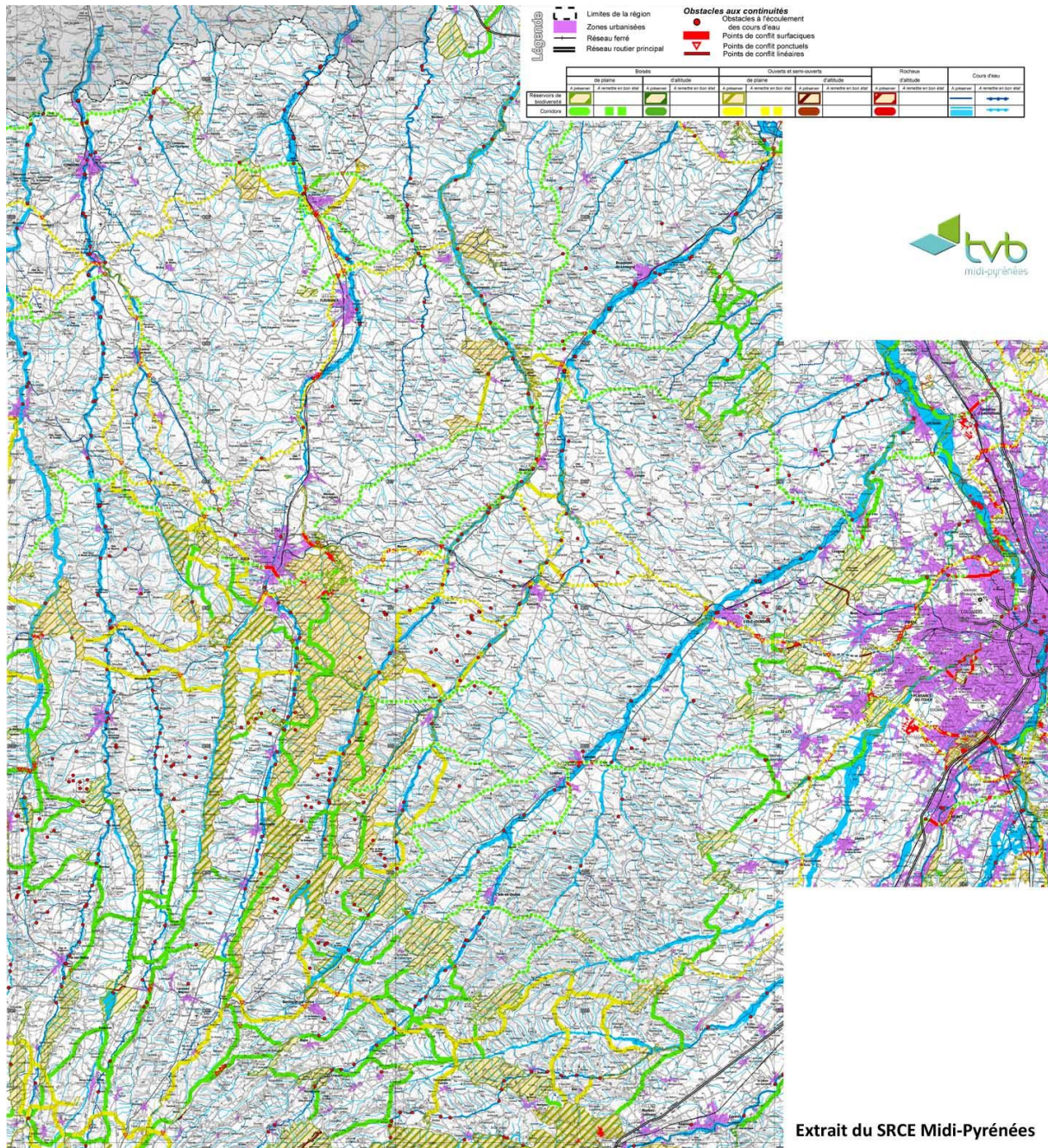
La trame bleue est constituée de la sous-trame des cours d'eau et des zones humides correspondant aux fonds de vallées humides et inondables des principaux cours d'eau (Gers, Arrats, Gimone, Marcoue, Save).

Globalement la TVB sur le territoire du PETR PPG est assez bien fournie en réservoir et corridor dans le Sud (Astarac – paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels) et plus diffuse dans le Nord (Lomagne, quart du département à la TVB la plus pauvre, faible densité et perméabilité des corridors).

Rappel des enjeux du SRCE auxquels le territoire doit répondre :

- ⇒ Conservation des réservoirs de biodiversité, principalement situé sur les milieux ouverts et semis ouverts de plaine autour des vallées du Gers et de l'Arrats au Sud. Les milieux boisés de la plaine de l'Astarac et les milieux cultivés de la Lomagne gersoise sont également recensés.
- ⇒ Besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau. Les prairies humides situées le long de l'Arrats sont identifiées comme des milieux particulièrement intéressants à l'échelle régionale.

- ⇒ Nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau.
- ⇒ Maintien des déplacements des espèces de plaine du piémont pyrénéen à l'Armagnac. Les coteaux de l'Astarac permettent le maintien d'une continuité des milieux boisés remarquables. L'hétérogénéité de la matrice agricole, avec la richesse (relative) du réseau de haies, de bosquets et de boqueteaux, de prairies sèches, sert de relais aux continuités écologiques des milieux boisés de plaine.
- ⇒ Amélioration des déplacements des espèces de la plaine : le bassin de vie toulousain et ses alentours. Les réservoirs de biodiversité associés à la sous-trame des milieux boisés de plaines concernés sont concentrés dans les espaces naturels du pourtour de l'agglomération toulousaine (forêt de Bouconne). Les continuités reliant les massifs forestiers de la Lomagne gersoise avec les autres éléments forestiers de la plaine sont également menacées par la faible représentation des systèmes de haies, de bosquets et de boqueteaux dans l'espace agricole et plus globalement par la faible couverture des milieux boisés.
- ⇒ Besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations. Les massifs boisés relictuels de l'arc de la haute terrasse de Garonne (Bouconne) sont les traces d'un ancien grand massif forestier allant du piémont Pyrénéen à Agen. La forêt de Bouconne est identifiée comme un milieu favorable aux déplacements des espèces.



Plusieurs facteurs sont actuellement défavorables aux continuités écologiques : artificialisation des sols et mitage de l'espace, remembrement agricole, fragmentation induite par l'urbanisation mais aussi les infrastructures linéaires obstacles à l'écoulement et travaux d'assainissement sur les cours d'eau,...

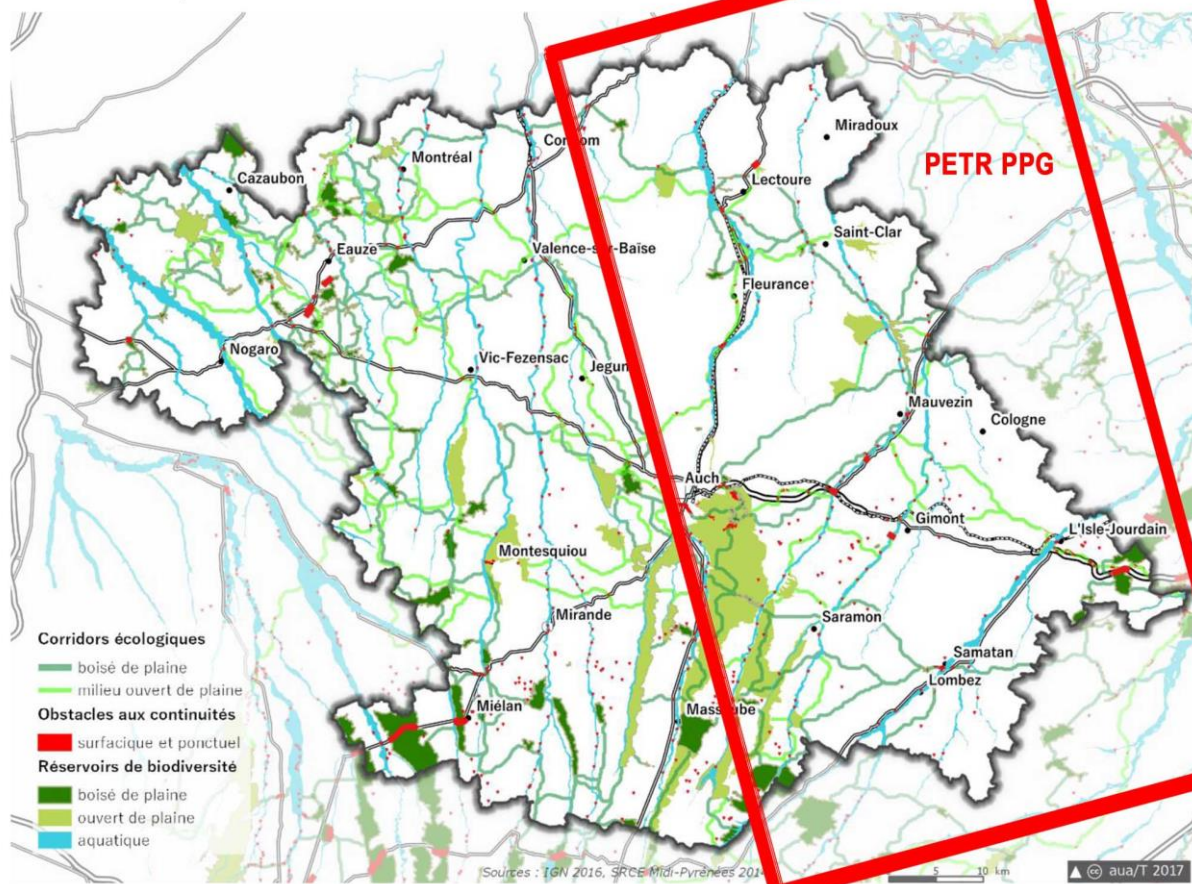
Afin de préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau, un classement a été mis en place par les services de l'Etat, au regard de leur état écologique et de leur rôle dans le cycle de vie des poissons et des grands migrateurs amphihalins. L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 a classé dans la liste 1 : le Gers, l'Arrats, la Gimone et la Save ; et dans la liste 2 : l'aval du Gers et l'Auroue.

En liste 1, l'objectif est la préservation des cours d'eau à caractère « patrimonial », sur lesquels il est interdit de construire de nouveaux ouvrages (barrage, seuil,...) faisant obstacle à la continuité écologique dont la hauteur de chute sera supérieure à 50 cm.

En liste 2 sont classés les cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans suivant l'arrêté de classement (soit 2018).

Synthèse des réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées par le SRCE sur le territoire de SCoT

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



SCOT de Gascogne - aua/T

LE CONTEXTE SANITAIRE

Plans Santé Environnement

Portée juridique

Ces plans découlent de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Ce document fournit des éléments de cadrage pour les documents d'urbanisme.

Plan national

Ce 3^e plan vise à répondre aux interrogations des français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement et témoigne de la volonté du gouvernement de réduire autant que possible et de façon la plus efficace les impacts des facteurs environnementaux sur la santé afin de permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé. Ce plan est planifié sur la période 2015-2019.

Il s'articule autour de 4 catégories d'enjeux pour lesquels se déclinent plusieurs actions (celle concernant les collectivités sont indiquée ci-dessous) :

- ⇒ Enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement,
 - Promouvoir et accompagner des actions territoriales de gestion intégrée du risque lié au radon dans l'habitat.
 - Inciter les collectivités à réduire la présence et le développement de végétaux émetteurs de pollens allergisants et inciter à la diffusion d'une information sur le risque allergique et ou toxique lors de la vente des végétaux concernés.
- ⇒ Enjeux de connaissance des expositions et des leviers d'action,
 - Réduire les émissions liées aux secteurs résidentiel et agricole.
 - Mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses.
 - Résorber les points noirs du bruit.
- ⇒ Enjeux de recherche en santé environnement,
- ⇒ Enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication et la formation.
 - Donner aux communes et aux intercommunalités le pouvoir de mettre en œuvre des zones de restriction de circulation sur leur territoire.
 - Soutenir l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement.

Plan régional

Le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) 2014-2019 a été approuvé par arrêté préfectoral en novembre 2014. Ce plan comprend 107 actions regroupées en quatre axes : répondre aux enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement ; les enjeux de connaissance des expositions, de leurs effets et les leviers d'action ; recherche en santé environnement ; **renforcer la dynamique en santé environnement dans les territoires, l'information, la communication et la formation** et, en annexe, la feuille de route du groupe de travail ad hoc transports.

Enjeux santé-environnement

- ⇒ Promouvoir et accompagner des actions territoriales de gestion intégrée du risque lié au radon dans l'habitat.
- ⇒ Inciter les collectivités à réduire la présence et le développement de végétaux émetteurs de pollens allergisants et inciter à la diffusion d'une information sur le risque allergique et ou toxique lors de la vente des végétaux concernés.
- ⇒ Réduire les émissions liées aux secteurs résidentiel et agricole.

- ⇒ Mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses.
- ⇒ Résorber les points noirs du bruit.
- ⇒ Donner aux communes et aux intercommunalités le pouvoir de mettre en œuvre des zones de restriction de circulation sur leur territoire.
- ⇒ Soutenir l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement.

La qualité de l'air

Les données relatives à la qualité de l'air ont été traitées dans le cadre du diagnostic du PCAET volet « qualité de l'air ». Se reporter à ce document.

La qualité du sol

Sources : Documents de travail du SCOT Gascogne.

Les industries et les activités artisanales gersoises ont laissé leur trace à travers plusieurs sites et sols pollués ou potentiellement pollués.

Ces sites ont fait l'objet d'un inventaire historique d'anciens sites industriels et de service, en activité ou non, réalisé par le BRGM en 2009 (base de données Basias).

Ces activités industrielles, artisanales et de services se sont traditionnellement installées au plus près des populations en se concentrant autour des plus grandes communes (L'Isle Jourdain, Gimont, Fleurance, Lectoure), à proximité des grands axes de communication (RN 124, RN 21, RD 928, RD 632) ou le long des principaux cours d'eau (Save, Arrats, Gers).

Le PETR PPG regroupe plus du tiers des sites inventoriés sur le département.

La majorité des sites sont liés à des activités de collecte et traitement des déchets, des eaux usées et au stockage de produits inflammables liés à l'activité agricole ou à la présence de stations-services, ou de garages.

Parmi ces activités inventoriées, une bénéficie d'une action des pouvoirs publics et fait l'objet de suivis. Elle est inscrite à la base de données BASOL du Ministère de l'écologie.

Il s'agit de l'incinérateur d'ordures ménagères à Mauvezin (SICTOM) en cessation d'activité depuis 2001 (polluants : mâchefers, cendres). Le site est actuellement utilisé comme lieu de parage et d'entretien des véhicules de collecte des déchets ménagers du SICTOM.

Six sites sont inventoriés aux registres des activités polluantes sur le territoire PPG :

- ⇒ Prolinat à Aubiet (fabrication de glaces et sorbets : prélèvement d'eau, polluants de l'air).
- ⇒ SCEA de Higadère à Brugnens (élevage de volailles : polluants de l'air).
- ⇒ Lomagne compost à Casteron (traitement et élimination de déchets non dangereux : polluants du sol, déchets dangereux et non dangereux).
- ⇒ Bacquie automobiles SAS à Fleurance (entretien et réparation de véhicules automobiles légers : déchets dangereux).
- ⇒ Casse auto Gimontoise à Gimont (Commerce de détail d'équipements automobiles : déchets dangereux).
- ⇒ Lauak France usinage à l'Isle-Jourdain (Fabrication de structures métalliques et de parties de structures : déchets dangereux).

Les autres nuisances et pollutions

Sources : Documents de travail du SCOT Gascogne, Avex.org

Le développement des infrastructures de transports terrestres (route et fer) et le développement des flux, engendrent des nuisances sonores toujours plus importantes. Le réseau sur le territoire fait l'objet d'un classement avec délimitation de secteurs « affectés par le bruit », participant à un dispositif réglementaire préventif.

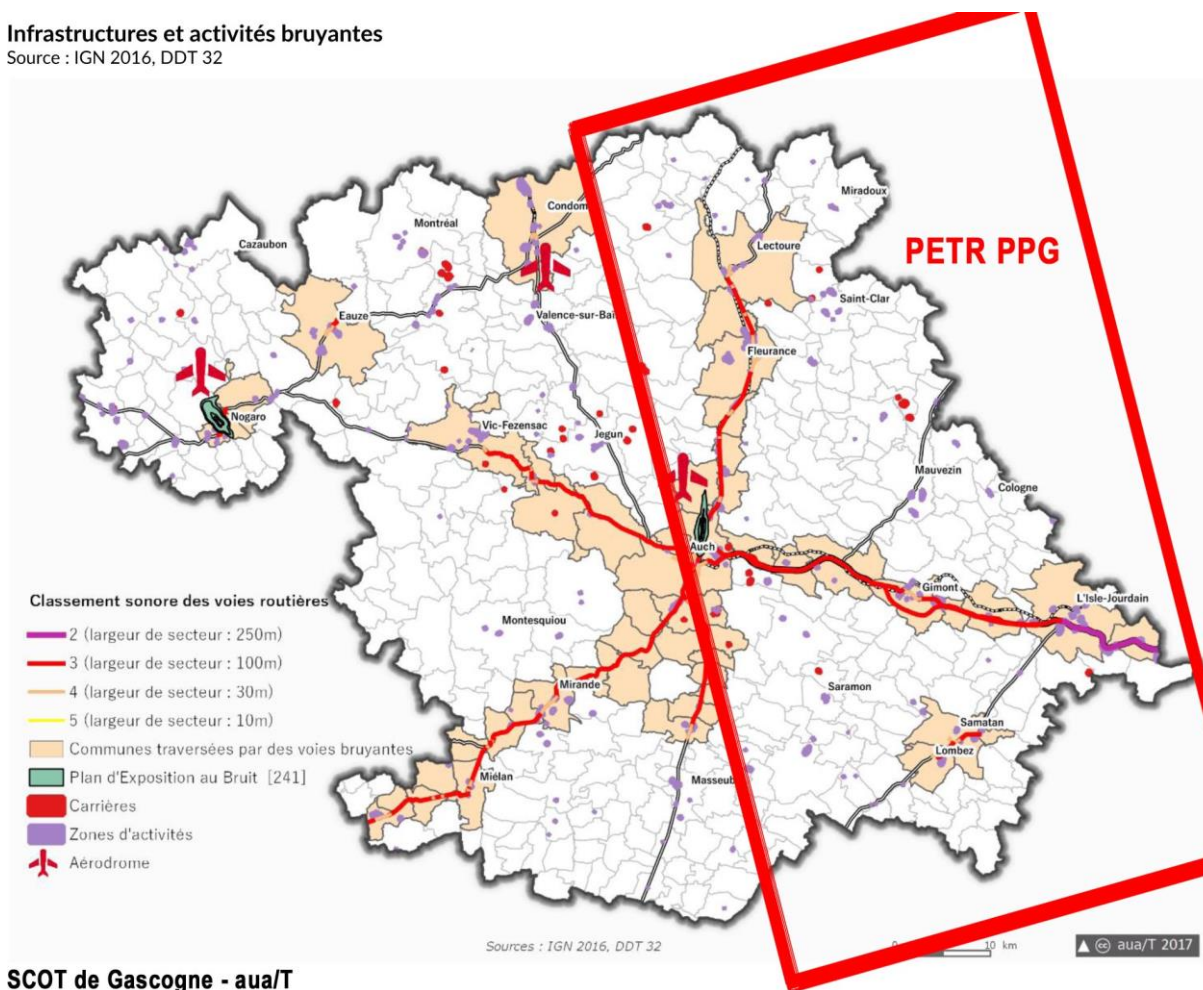
Ainsi l'environnement sonore est plutôt dégradé autour des grands axes de communication que sont la RD 124, la RN 21, la voie ferrée Auch-Toulouse et la traversée de Samatan / Lombez.

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement s'applique au réseau routier national (RN 124 et RN 21) dans le département. Il a été approuvé le 19 décembre 2014 et propose des mesures d'évitement, de prévention ou de réduction des nuisances sonores pour les 5 ans suivants.

D'autres activités comme l'aérodrome d'Auch, des zones d'activités et des carrières sont sources de bruit pour le voisinage.

Infrastructures et activités bruyantes

Source : IGN 2016, DDT 32



SCOT de Gascogne - aua/T

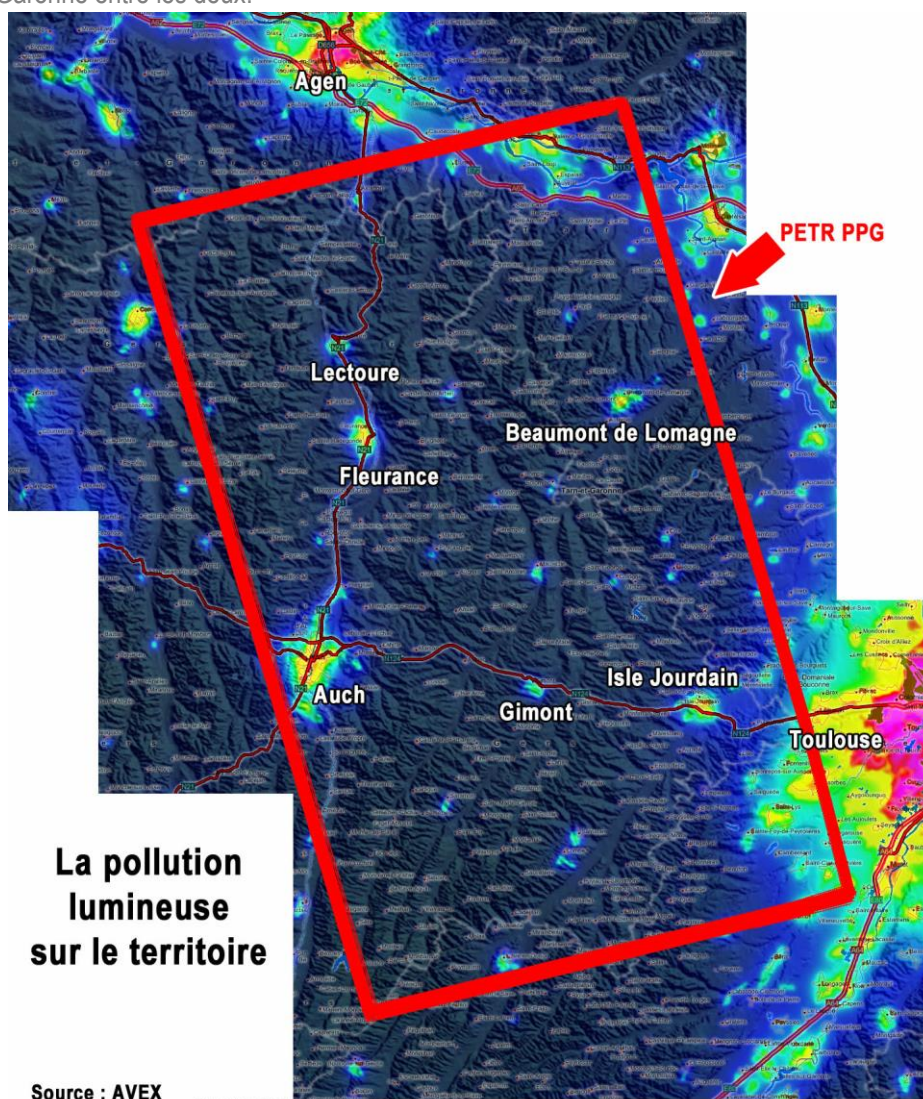
Le territoire présente globalement une **pollution lumineuse de niveau très bon à bon** sur l'ensemble du territoire, sauf au niveau des deux pôles d'habitations :

- ⇒ Noir : Très bon ciel, plus de 5000 étoiles visibles, il n'y a plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel.
- ⇒ Bleu nuit : bon ciel, Voie lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

Les principaux bourgs du territoire son source de cette pollution lumineuse : Fleurance, Lectoure, Beaumont de Lomagne, l'Isle Jourdain, notamment :

- ⇒ Cyan : niveau correct, voie lactée visible la plupart du temps en fonction des conditions climatiques mais sans éclat, elle se distingue sans plus,
- ⇒ Vert : niveau moyen, voie lactée souvent perceptible (grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles), mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel.
- ⇒ Jaune ; niveau moyen, pollution lumineuse encore forte, la voie lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions

Ce niveau est à comparer à la pollution générée par les agglomérations proches, Auch, Agen, Toulouse et la vallée de la Garonne entre les deux.



Les déchets

Sources : Version projet 2014 du plan déchet départemental, Documents de travail du SCOT Gascogne.

Le territoire est couvert par plusieurs structurations de collecte et de traitement des Déchets ménagers et assimilés :

- ✓ SICTOM de Condom
- ✓ SIDEL

- ✓ SICTOM Centre
- ✓ SICTOM Est
- ✓ SICTOM Sud-Est

Le traitement est effectué par un Syndicat unique de Traitement (TRIGONE) créé en 2001.
 Des centres de transfert sont présents sur Pauilhac (avec plateforme de stockage et de broyage de déchets verts), Mauvezin et Saramon pour ce qui concerne le territoire.



Dans le département la collecte sélective est opérationnelle avec 100% de la population couverte depuis fin 2005. La création d'un Syndicat Mixte Départemental de traitement des DMA (Trigone) et d'un centre de tri départemental permet une gestion optimisée des déchets.

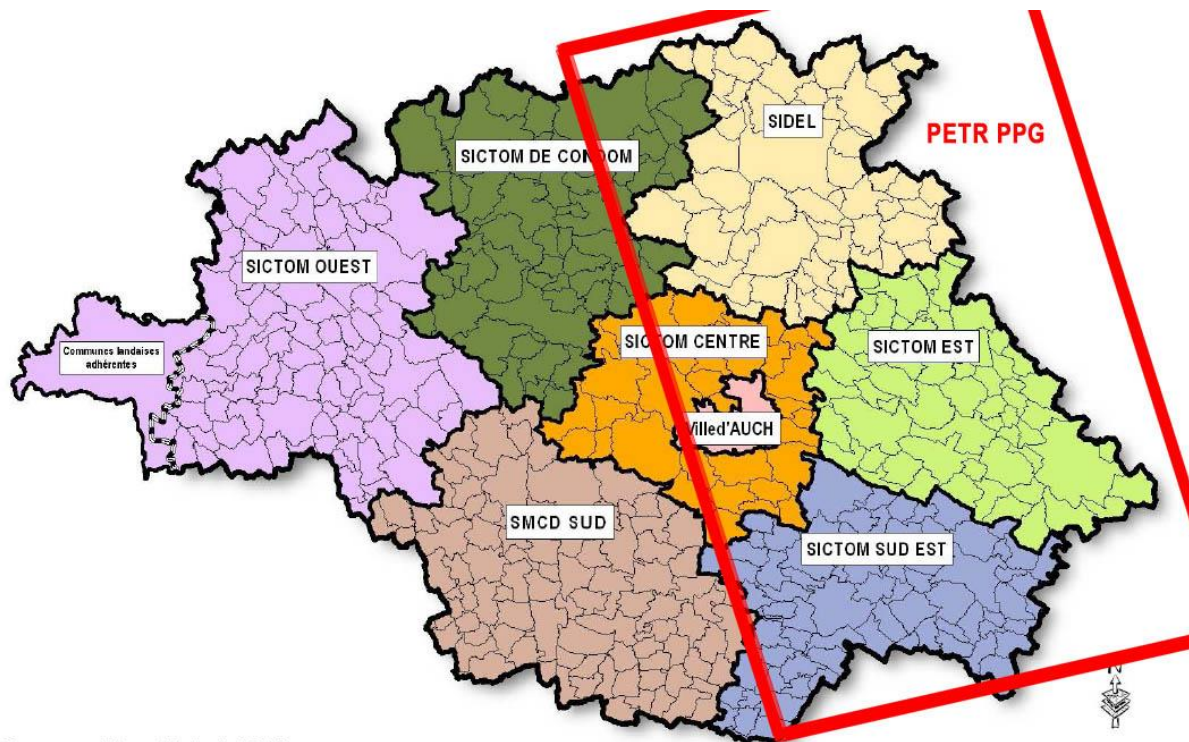
Les filières de recyclage demandent des transports à l'extérieur du département :

- Verre ménager transféré à la verrerie ouvrière d'Albi.
- Recyclables propres et secs dirigé vers des filières en France et Espagne (pas de filière de recyclage locale).

Une politique en matière de promotion du compostage est menée sur le département, avec la distribution de composteurs individuels ou l'installation de composteurs collectifs comme à Bagatelle à Lectoure ou sur la place du Couvent à Simorre. Les composteurs collectifs permettent l'accès à cette pratique aux personnes n'ayant pas de jardin.

Le réemploi est également promu sur le département : opération « Espace Réemploi » en partenariat avec des associations et collectivités (dont le SIDEI de Lectoure).

NB : la commune de Fontenilles a adhéré au SICTOM Est depuis le 1^{er} Janvier 2014, mais reste intégrée à la planification des déchets non dangereux de la Haute-Garonne.



Source : Plan déchet 2014

Plans Déchet

Portée juridique

Ces documents fournissent des éléments de cadrage et d'état des lieux pour les documents d'urbanisme. Dans les zones où le plan est applicable les décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires, dans le domaine de l'élimination des déchets, doivent être compatibles avec le plan.

Plan National de prévention des déchets

Le **plan national de prévention des déchets 2014-2020** a été publié au Journal Officiel en août 2014.

La prévention des déchets ménagers vise à réduire tant la production de déchets que leur nocivité en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation :

- ⇒ Prévention quantitative : éviter ou réduire les déchets,
- ⇒ Prévention qualitative : éviter ou réduire la nocivité.

Les mesures nationales et actions de prévention associées sont les suivantes :

- ⇒ Mobiliser les filières REP (responsabilité élargie du producteur) au service de la prévention des déchets ;
- ⇒ Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée ;
- ⇒ Prévention des déchets en entreprises ;
- ⇒ Prévention des déchets du BTP ;
- ⇒ Réemploi, réparation et réutilisation ;
- ⇒ Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets ;
- ⇒ Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ⇒ Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable ;
- ⇒ Outils économiques ;
- ⇒ Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- ⇒ Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales ;
- ⇒ Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets ;
- ⇒ Contribuer à la démarche de réduction des déchets marins.

Plan régional d'élimination des déchets dangereux

Le **plan régional d'élimination des déchets dangereux de Midi-Pyrénées** a été révisé pour la dernière fois en 2008 par l'Observatoire régional des déchets industriel en Midi-Pyrénées.

Les déchets pris en compte dans ce plan sont :

- ⇒ Les déchets de l'industrie et de l'artisanat autres que ceux mentionnés à l'article L373-3 du code des communes et ceux qui peuvent être traité avec les déchets ménagers ;
- ⇒ Les déchets d'activités de soins ;
- ⇒ Les déchets des collectivités : REFIOM et déchets ménagers spéciaux ;
- ⇒ Les déchets des activités agricoles.

Les orientations du plan sont :

- ⇒ Réduire la production et la nocivité des déchets ;
- ⇒ Optimiser les filières de traitement : favoriser la valorisation ;
- ⇒ Améliorer la collecte des déchets toxiques diffus ;
- ⇒ Appliquer le principe de proximité ;
- ⇒ Mettre en place les filières de traitement adaptées aux besoins de Midi-Pyrénées ;
- ⇒ Evaluer l'impact environnementale des déchets ;
- ⇒ Améliorer l'information, la communication et la formation ;
- ⇒ Examen des projets de centres de traitement et/ou de stockage de déchets industriels spéciaux.

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non dangereux du Gers est en cours d'élaboration (dans le cadre de la révision du PDEDMA actuel validé en 2005). Les éléments suivants sont tirés de la version projet de juin 2014 du plan déchets. Ce document fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Les déchets pris en compte sont les déchets non dangereux ménagers et assimilés, les déchets d'activités économiques et les déchets d'assainissements.

Les objectifs du plan sont :

- ⇒ Réduire la production des Déchets Ménagers et Assimilés (-14% entre 2012 et 2026).
- ⇒ Réduire la production des Déchets d'Activités Economiques (accompagnement d'entreprises pour la mise en place d'une gestion respectueuse de leurs déchets, intégrant les objectifs de prévention).
- ⇒ Réduire la nocivité des Déchets Non Dangereux.

Pour atteindre ces objectifs plusieurs priorités sont définies :

- ⇒ Poursuivre et mettre en œuvre des actions du Programme Local de Prévention du Syndicat Trigone.
- ⇒ Mettre en place une tarification incitative pour les Déchets ménagers et Assimilés (DMA).
- ⇒ Assurer la cohérence et la transversalité des actions des de prévention des DMA et des Déchets d'Activités Economiques (DAE). Inciter à accompagner aux pratiques de prévention par les Chambres consulaires.
- ⇒ Développer l'exemplarité du Conseil Départemental.

Enjeux de la gestion des déchets :

- ⇒ Prévention quantitative : éviter ou réduire les déchets.
- ⇒ Prévention qualitative : éviter ou réduire la nocivité.
- ⇒ Optimiser les filières de traitement : favoriser la valorisation / Réemploi, réparation et réutilisation.
- ⇒ Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets.
- ⇒ Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- ⇒ Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales.
- ⇒ Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets.

LES RISQUES MAJEURS

Les documents de gestion des risques

Plan de Prévention des Risques

L'inondation est le principal risque naturel sur le territoire. Il est associé à des phénomènes d'érosion et de mouvement de terrain liés à la présence d'argiles et à des risques de sismicité faible.

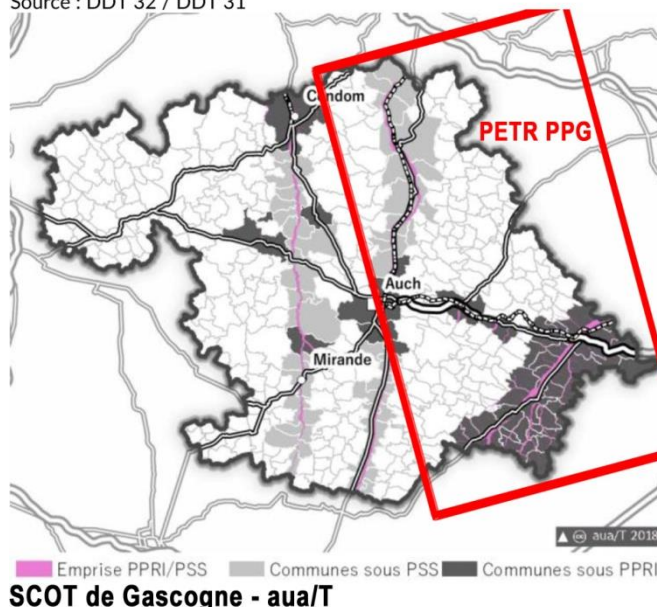
L'essentiel des arrêtés de catastrophe naturelle porte sur ces mouvements de terrain et les inondations éventuellement avec coulées de boue et mouvement de terrain.

Pour gérer ces risques principaux, plusieurs plans existent sur le territoire :

- ⇒ Toutes les communes du Gers sont concernées par le Plan de Prévention du Risque Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) arrêté le 28 février 2014.
- ⇒ Les communes traversées par le Gers et la Save sont concernées par un Plan de Surface Submersible valant PPRi (PPS vallée du Gers approuvé le 16/003/1950, de la vallée de la Save approuvé le 31 aout 1959).
- ⇒ Plusieurs PPRi ont été prescrit ou approuvé sur le territoire par bassins versants (prescrits) ou communes (approuvés) :
 - PPRi de la Save prescrit le 4 octobre 2011.
 - PPRi de l'Arrats /Gimone prescrit le 07 décembre 2011.
 - PPRi du Gers prescrit le 8 juillet 2014.
 - PPRi de l'Isle Jourdain approuvé le 16 avril 2002.
 - PPRi de Samatan approuvé le 3 février 2005.
 - PPRi de Lombez approuvé le 31 aout 1959.
 - PPRi d'Aubiet approuvé le 16 janvier 2016.

Dispositifs de prévention des risques naturels

Source : DDT 32 / DDT 31



Portée juridique

Le **PGRI** est une concrétisation de la directive européenne « inondation » 2007/60/CE traduite dans la loi Grenelle 2.

En application des articles L.566-7 et L. 562-1 du code de l'environnement les PPR inondation doivent être compatibles avec le PGRI. En application des articles L122-1-13, L.123-1-10 et L124-2 du code de l'urbanisme les PLU et cartes communales doivent être compatibles avec les objectifs du PGRI et ses dispositions vis-à-vis de la prévention des inondations et de la réduction de la vulnérabilité des territoires.

Plan de Gestion des Risques inondation du bassin Adour Garonne

Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) est cadré par une stratégie nationale (SNGRI) qui vise trois objectifs prioritaires :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser puis réduire le coût des dommages causés
- Raccourcir le délai de retour à la normale après inondation

Cette politique affiche sa volonté d'intégrer la gestion des risques inondation au cadre plus global de la gestion des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Le PGRI Adour Garonne comporte les dispositions applicables à l'ensemble du bassin et ses 18 Territoires à risques importants d'inondation articulées autour de 6 objectifs stratégiques identifiés développées en 49 dispositions :

1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous.
2. Améliorer la connaissance de la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés.
3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
4. Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité.
5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements.
6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Il est rappelé que les collectivités ou leurs groupements compétents en matière d'aménagement du territoire ont en charge, quand elles sont exposées aux risques inondation, de stabiliser, voire réduire, la vulnérabilité de leur territoire et l'exposition des populations par des politiques d'aménagement suivies et cohérentes, intégrant le risque inondation dans tous les projets d'aménagement ou de renouvellement urbain.

Les documents d'urbanisme seront les outils privilégiés de l'intégration du risque inondation dans les politiques d'aménagement durable des territoires. Les conséquences du changement climatique et les risques torrentiel (érosion, transport solide et inondation) dans les secteurs de montagne devront notamment être pris en compte.

Parmi les dispositions du PGRI :

- ✓ L'aménagement durable du territoire et la réduction de la vulnérabilité passera par une approche urbanistique et paysagère des projets d'aménagement intégrant et valorisant la place des espaces inondables à préserver ou reconquérir comme un élément primordial du cadre de vie, en leur redonnant un usage adapté. Il pourra aussi être valorisé les expériences innovantes et exemplaires en la matière.
- ✓ Dans les secteurs inondables à forts enjeux socio-économiques et contraints en termes de foncier constructible, concilier la mise en œuvre de projet de renouvellement urbain intégrant le risque inondation notamment à travers une réduction de la vulnérabilité (relocalisation / densification sur secteurs moins exposés, dispositions constructives adaptées,...).
- ✓ Les collectivités ou leurs groupements prennent les mesures nécessaires dans les projets d'aménagement pour limiter les risques d'inondation et leurs impacts sur les biens et les personnes, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols, en maîtrisant l'écoulement.

Enjeux de la gestion du risque :

- ⇒ Prise en compte des risques inondation, mouvements de terrain et technologiques.
- ⇒ Réduire la vulnérabilité et augmenter la sécurité des populations exposées.

⇒ Ne pas aggraver le risque inondation (imperméabilisation, ruissellement).

Le risque inondation et rupture de barrage

Source : Documents de travail du SCOT Gascogne.

Le risque inondation est le principal risque naturel sur le territoire. Les rivières gersoises peuvent connaître des crues exceptionnelles et provoquer de spectaculaires inondations. De nombreux aménagements ont été réalisés pour tenter de les domestiquer depuis de nombreux siècles (rehaussement de berges, digues, compartimentation des plaines).

La majorité des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur le territoire entre 1982 et 2017 ont été pris suite à un épisode d'inondation.

Dans le département, l'inondation se traduit principalement par le débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. Sur les petits bassins versants ruraux, on rencontre également des crues rapides, souvent aggravées par des embâcles générés par des végétaux et l'érosion des sols.

Les zones inondables occupent tous les fonds de vallée. Elles recouvrent en partie ou en totalité les bassins versants de la Save, la Gimone, l'Arrats, et le Gers sur le territoire du PETR PPG.

La quasi-totalité des communes est concernée par l'aléa inondation, sans qu'il y ait forcément des enjeux humains mis en péril. En revanche, des enjeux économiques, principalement agricoles, peuvent être touchés, la majeure partie des zones inondables se trouvant en zone rurale.

La durée de submersion (montée des eaux puis décrue) ne devrait pas dépasser 24h, selon l'expérience des crues historiques. Cependant des parcelles, notamment agricoles, peuvent rester inondées plusieurs jours par défaut d'exutoire naturel (présence de digues,...)

Un risque rupture de grand barrage concerne le territoire :

- ⇒ Barrage de la Gimone, mis en service début 1992 sur la rivière du même nom, situé à la limite de la Haute-Garonne et du Gers sur la commune de Lalanne-Arqué. D'une hauteur de 29 m, ce barrage en remblais compacté d'une capacité de 25 Mm³ est destiné à l'irrigation au soutien d'étiage pour l'AEP de la Garonne au titre de la compensation des débits évaporé à la centrale électronucléaire de Golfech.

Sur le territoire du PETR PPG cela concerne les communes le long de la Gimone de Villefranche à Avensac. Cet ouvrage fait l'objet de contrôles très fréquents et présente un très faible risque de rupture.

Le risque d'érosion des sols

Sources : Documents de travail du SCOT Gascogne.

L'érosion des sols est un phénomène de déplacement des matériaux à la surface du sol (eau, vent, homme, pente). L'action de l'eau est généralement prépondérante en climat tempéré avec ruissellement sous forme de coulées d'eaux boueuses. L'érosion est souvent accentuée par l'action de l'homme (pratique culturale, surpâturage, déforestation, imperméabilisation). Aux conséquences catastrophiques des coulées de boues (infrastructures, sécurité des personnes) s'ajoute la dégradation irréversible des sols (incidences sur l'activité agricole), la dégradation de la qualité des eaux (turbidité, pollution) et des milieux naturels.

Cet aléa est très fort et fort sur tout le territoire gersois les sols présentant un profil sensible à la formation d'une croûte de battance et les cultures installées sur des collines aux pentes marquées.

Un territoire sur le PETR sont soumis à contraintes environnementale, ZCSE, pour le phénomène d'érosion des sols : ZSCE de Sarrant par arrêté du 21 octobre 2010. Des démarches de classement sont actuellement en cours dans plusieurs communes présentant également des phénomènes d'érosion importants : Aubiet, Simorre/Villefranche d'Astarac.

Le risque sismique

Sources : Sisfrance.

Le plan séisme (www.planseisme.fr) a été initié en 2005 et a reçu son corpus réglementaire le 22 octobre 2010. La nouvelle carte de risque sismique ainsi définit, soumet le territoire à un double risque :

- ⇒ Très faible (zone de sismicité 1 – $0 \text{ m/s}^2 \leq 0,4 \text{ m/s}^2$) sur la majorité du territoire. Dans ce type de zone il n'y a aucune exigence en matière de règle de construction parasismique.
- ⇒ Faible (zone de sismicité 2 – $0,4 \text{ m/s}^2 \leq 0,7 \text{ m/s}^2$) dans les communes au Sud de Lombez. Dans ce type de zone des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans certaines conditions (réglementation européenne EUROCODE 8 pour les bâtiments de catégorie III et IV).

Quelques séismes ont pu être ressentis jusque que le territoire, ils sont majoritairement relativement anciens :

- ✓ Ribagorza (Las Bordas) – Espagne : 3 mars 1373. Intensité 8,5 à l'épicentre, ressenti à Lectoure (pas d'intensité)
- ✓ Bigorre (Bagnères de Bigorre) – Pyrénées Centrales : 21 juin 1660. Intensité 8,5 à l'épicentre, ressenti à Encausse (pas d'intensité), Fleurance (5,5), Lectoure (pas d'intensité)
- ✓ Haut-Comminges (Luchon) – Pyrénées Centrales : 15 janvier 1870. Intensité 7 à l'épicentre, ressenti à Pergain-Taillac (pas d'intensité)
- ✓ Bigorre (Bagnères de Bigorre) – Pyrénées centrales : 26 novembre 1873. Intensité 7 à l'épicentre, ressenti à Lectoure (intensité 5)
- ✓ Bigorre (Bagnères de Bigorre) – Pyrénées centrales : 13 juillet 1904. Intensité 7 à l'épicentre, ressenti à Gimont (Intensité 4), Lectoure (pas d'intensité), l'Isle-Jourdain (4,5), Lombez (4,5)
- ✓ Bigorre (Bagnères de Bigorre) – Pyrénées centrales : 22 juillet 1904. Intensité 5 à l'épicentre, ressenti à Gimont (Intensité 3), Lectoure (3), l'Isle-Jourdain (2)
- ✓ Navarre (Berdun) – Espagne : 10 juillet 1923. Intensité 7,5 à l'épicentre, ressenti à Gimont (intensité 0), Lectoure (4), Lombez (4), Saramon (0)
- ✓ Val d'Aran (Viella) – Espagne : le 19 novembre 1923. Intensité 8 à l'épicentre, ressenti à Gimont (intensité 4), Lectoure (4), l'Isle-Jourdain (4,5), Lombez (pas d'intensité), Saramon (4)
- ✓ Béarn (S. Arthez d'Asson) – Pyrénées Occidentales : le 22 février 1924. Intensité 7 à l'épicentre, ressenti à La Romieu (3).
- ✓ Bigorre (Hèches) – Pyrénées centrales : 25 novembre 1958. Intensité 6,5 à l'épicentre, ressenti à Cologne (pas d'intensité), Gimont (4), l'Isle-Jourdain (4), Lombez (4,5), Miradoux (4,5), Samatan (4), Saramon (4)
- ✓ Béarn (Arette) – Pyrénées Occidentales : le 13 août 1967. Intensité 8 à l'épicentre, ressenti à Fleurance (intensité 2,5), Gimont (0), Lectoure (3), l'Isle-Jourdain (pas d'intensité), Lombez (0), Mauvezin (0), Miradoux (2,5), Saint Clar (pas d'intensité), Saramon (0)
- ✓ Ossau (Arudy) – Pyrénées Occidentales : le 29 février 1980. Intensité 7,5 à l'épicentre, ressenti à Auradé (intensité 0), Aurimont (0), Beaupuy (0), Bédéchan (3,5), Bézéril (3), Boulaur (3), Castillon-Savès (0), Cazaux-Savès (4), Clermont-Savès (0), Cologne (3,5), Endoufielle (0), Fleurance (0), Garravet (0), Gimont (3,5), Labastide-Savès (5,5), Lahas (3,5), Laymont (3), Lectoure (5), Lias (0), Lombez (0), Marestaing (0), Mauvezin (3,5), Miradoux (5), Monblanc (3), Monferran-Savès (3,5),

- Montamat (0), Montégut-Savès (0), Noilhan (2,5), Pellefigue (2,5), Polastron (2), Pompiac (3,5), Razengues (0), Sabailan (0), Saint André (4,5), Saint Clar (3,5), Saint Elix (0), Saint Lizier du Planté (3), Saint Loube (0), Saint Martin Gimois (3), Saint Soulan (4), Saramon (2), Sauvimont (0), Savignac – Mona (0), Segoufielle (2,5), Seysses-Savès (3,5), Simorre (3,5), Tirent Pontéhac (0), Tournan (3,5)
- ✓ Bigorre (Campan) – Pyrénées centrales : 6 janvier 1989. Intensité 5,5 à l'épicentre, ressenti à Aubiet (pas d'intensité), Aurimont (intensité 0), Cadeilhan (0), Casteron (2,5), Cézán (3), Cologne (0), Flamarens (3), Fleurance (2,5), Gaujac (0), Gimont (3), la Sauvetat (2,5), Lalanne (0), Lectoure (2,5), l'Isle-Jourdain (3), Lombez (0), Mauvezin (0), Miradoux (0), Montpezat (0), Puylausic (pas d'intensité), Saint Clar (2), Samatan (0), Saramon (2,5), Sarrant (2,5), Solomiac (0)
 - ✓ Fenouillèdes (Saint Paul de Fenouillet) – Pyrénées Orientales. Intensité 6 à l'épicentre, ressenti à Catelnau d'Arbieu (intensité 2), Casteron (2), Castet-Arrouy (2), Garravet (2), Gaujan (2), (Gavarret sur Aulouste (2,5), l'Isle-Jourdain (3), Lombez (2), Marsolan (0), Montestruc (2), Saramon (2), Tournan (2)
 - ✓ Haut-Comminges (Cierp) – Pyrénées centrale : 4 octobre 1999. Intensité 6 à l'épicentre, ressenti à Aubiet (intensité 2), Betcave-Aguin (2,5), Boulaur (2,5), Cologne (0), Fleurance (0), Gimont (0), L'Isle-Arné (pas d'intensité), Lagarde-Firmacon (2,5), Lectoure (0), l'Isle-Jourdain (0), Lombez (0), Saint Clar (0), Samatan (0), Saramon (0)
 - ✓ Bigorre (Gazost) – Pyrénées centrale : 17 novembre 2006. Intensité 6 à l'épicentre, ressenti à Aubiet (intensité 0), Aurimont (0), Bédéchan (0), Bézéril (0)

Les risques mouvements de terrain et « argiles »

Source : Documents de travail du SCOT Gascogne.

En termes de mouvements de terrain, le risque majeur est sans nul doute le risque consécutif au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Peu rapide, il provoque des dommages aux biens et aux aménagements considérables, souvent irréversibles.

Parmi les arrêtés de catastrophes naturelles beaucoup ont été pris pour cet aléa.

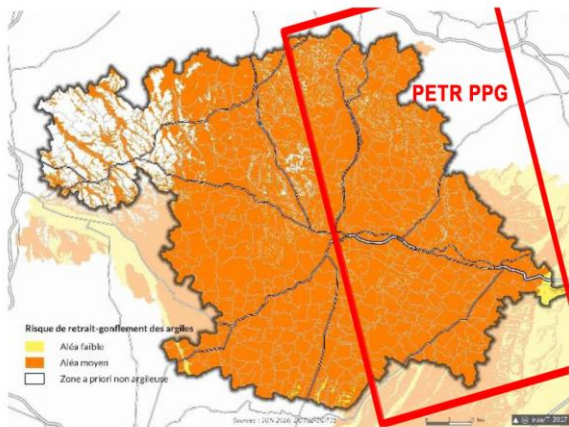
Le risque de mouvement de terrain lié à des effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses, de par son caractère soudain augmente la vulnérabilité des personnes et peuvent avoir des conséquences importantes sur les infrastructures. L'ensemble des mouvements de terrain a été recensé au niveau national par le BRGM.

Sur le territoire, ces mouvements de terrain restent cependant très limités aussi bien en termes d'étendue, de volume et donc de conséquences. Il y a essentiellement des glissements de terrains et des coulées de boues sur le territoire du PETR PPG.

De même le BRGM a recensé les cavités souterraines abandonnées (ouvrages souterrains d'origine anthropique et cavités naturelles) qui peuvent être à l'origine de mouvements de terrain et causer des désordres plus ou moins important en surface. La plupart rencontrée sur le territoire sont des cavités souterraines naturelles dans la Ténarèze et la Lomagne gersoise.

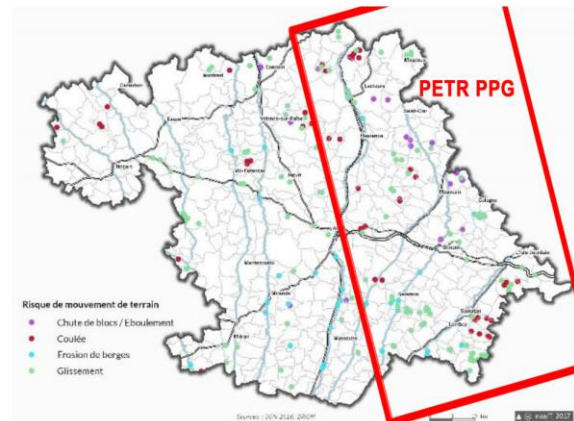
Risque de retrait et gonflement des sols argileux

Source : BRGM

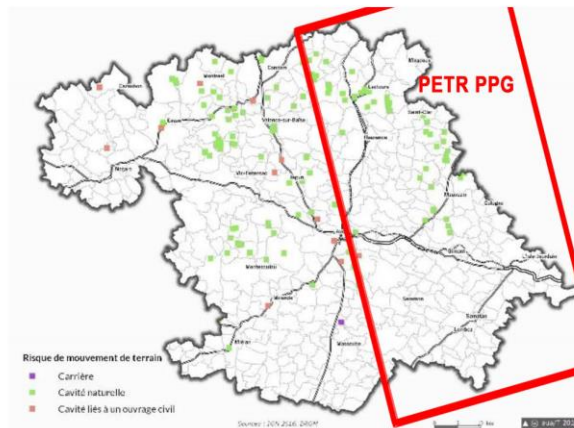


SCoT de Gascogne-Diagnostic V3 - Document de travail - aua/T

Historique du risque de mouvement de terrain sur le territoire du SCoT - Source : BRGM



Risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités - Source : BRGM



SCoT de Gascogne - aua/T

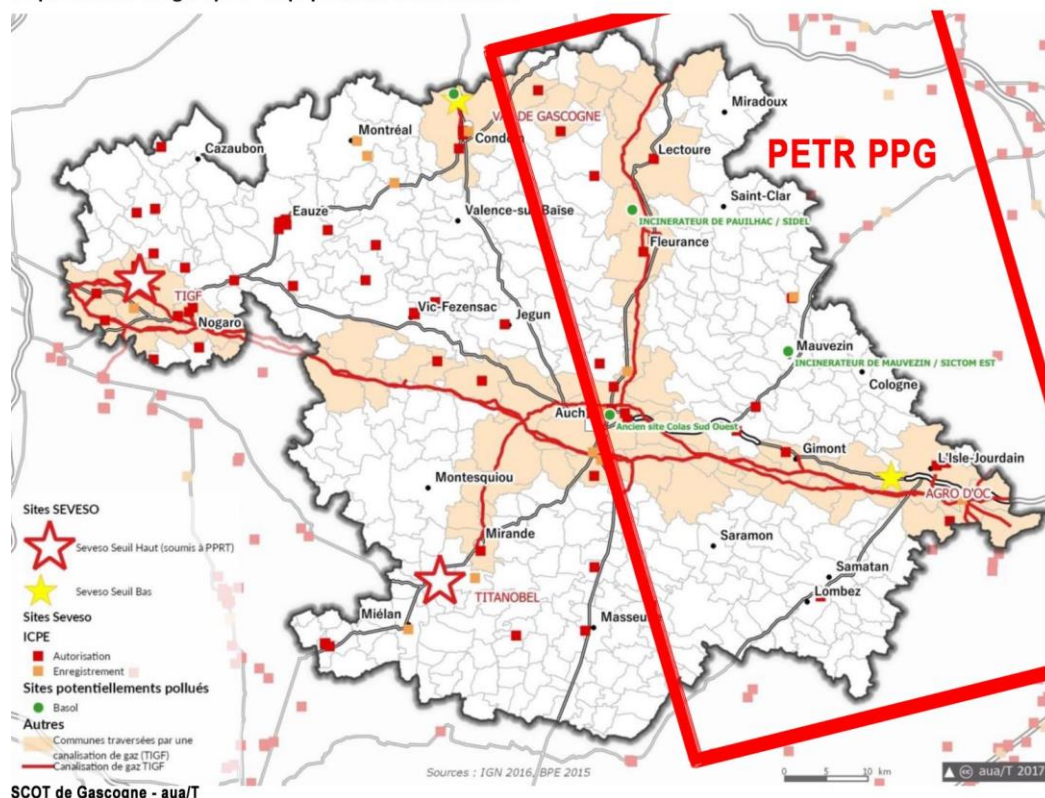
Les risques technologiques

Sources : PAC du SCOT Gascogne, documents de travail du SCOT Gascogne.

Les risques industriels liés à la présence d'activités qui stockent manipulent des produits dangereux sont traditionnellement installés le long des grands axes de communication.

Sur le territoire, les risques industriels recensés sont liés à la présence d'activités agricoles et d'industrie agroalimentaires principalement impliquées dans la manipulation et le stockage de produits dangereux pour les productions animales et végétales, l'abattage, la conserverie, etc. Plusieurs carrières, stations d'épuration et déchetteries sont également recensées comme équipement susceptibles de générer des risques pour les populations.

Entreprises et équipements susceptibles de générer des risques ou des dangers pour les populations environnantes



Quelques ICPE sont recensées sur le territoire du PETR PPG.

Deux établissements présentent un risque industriel sur le territoire PPG.

- ⇒ AGRO d'OC à Montferran Savès : les principaux risques liés au stockage de produits agropharmaceutiques sont l'incendie et l'émission de fumées lors de la combustion.
- ⇒ VAL DE GASCOGNE à Gimont : le principal risque lié au stockage de céréales est l'explosion de poussières générées par la manutention du grain.

Plusieurs canalisations pour le transport de gaz naturel à Haute Pression alimentent et parcourent le territoire. Des communes le long de la RD 124 et de la RN 21 sont concernées.

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le changement climatique

Le département bénéficie d'un climat tempéré avec des précipitations annuelles de l'ordre de 900 mm au sud-ouest à 700 mm au nord-est.

Les étés sont moyennement chauds et pluvieux avec des températures dépassant parfois les 35°C. Les hivers ont souvent des températures négatives avec de fortes gelées nocturnes.

Le climat reste tout de même doux mais pluvieux.

Les données relatives au changement climatique ont été traitées dans le cadre du diagnostic du PCAET volet « vulnérabilité au changement climatique ». Se reporter à ce document.

Les énergies renouvelables

Les données relatives au potentielle en énergie renouvelable ont été traitées dans le cadre du diagnostic du PCAET volet « GES, énergie, énergies renouvelables ». Se reporter à ce document.

Les réseaux

Les données relatives aux réseaux ont été traitées dans le cadre du diagnostic du PCAET volet « Réseaux d'énergie ». Se reporter à ce document.

LE PAYSAGE

Sources : Paysages de Midi-Pyrénées – Union Régional des CAUE ; Paysages du Gers – Arbre et Paysage 32, CAUE 32, documents de travail du SCOT Gascogne.

Les unités paysagères

Riche d'une histoire remontant à l'antiquité, la Gascogne dispose d'un patrimoine bâti et paysager qui permet de découvrir une histoire et une culture abondante.

Le Pays Portes de Gascogne s'étend sur 6 unités paysagères Gersoises et Toulousaines.
Les deux principales étant le Savès Toulousain et la Lomagne Gersoises.

Le Savès Toulousain

Il concerne tout ou partie de 85 communes de la partie Sud-Est du territoire PPG.

Le Savès Toulousain est le pays le plus oriental et le plus méditerranéen de la Gascogne géroise. La vallée de la Save constitue l'épine dorsale de ce territoire. Il est toulousain par son architecture de brique mais aussi par son rattachement à l'orbite et à la métropole toulousaine toute proche (RN124). Le Savès est une campagne opulente et lumineuse, baignée par un climat aux tonalités méditerranéennes. Les collines étirées, les vallons interminables qui bordent la large plaine de la Save et de ces affluents peuvent s'étendre sur plusieurs kilomètres. Ces collines et vallons supportent des terres fertiles riches, peu pentues et profondes plaçant le Savès en tant que grenier à blé de la région (territoire de grandes cultures).

Les paysages du Savès ont été très artificialisés dès le 18^e s. Sous l'influence toulousaine toute la campagne savésienne à différentes échelles par le développement urbain. Les aménagements et nouveaux équipements soulèvent le problème aigu de leur insertion ou de leur intégration paysagère, d'autant que la végétation se fait rare.

Le nord est sensiblement plus déboisé que le sud ; si le coteau de l'Isle-Jourdain est presque aussi boisé que celui de Lombez, il le doit aux lambeaux de la très ancienne forêt de Bouconne qui occupe les sommets du coteau de Pujaudran-Lias.

La quasi-totalité de l'unité paysagère est occupée par les communes du Pays Porte de Gascogne. Les sous-unités se distinguent entre l'amont (pôle l'Isle-Dodon) et l'aval (pôle l'Isle-Jourdain) de la vallée de la Save et le secteur Nord-Ouest de l'entité autour de deux villes : Gimont et Cologne.

- ⇒ Le val de Save, le Gers toulousain et la « Beauce géroise » : la large vallée de la Save moyenne annonce la plaine garonnaise de l'autre côté du coteau de Pujaudran. Sa capitale économique, l'Isle-Jourdain, est directement relié (RN 124) à Toulouse, et le bipôle Samatan-Lombez complète au sud la dynamique. Le paysage y est ample et peu monotone. Quelques bosquets élevés, les frondaisons de la forêt de Bouconne toute proche, mais aussi les ripisylves et les friches humides de la Save contrastent avec les paysages ouverts et lumineux qui marquent une influence méditerranéenne atténuée à modérée si on les compare au Lauragais proche.
- ⇒ Le haut-Savès, un autre astarac aux portes du Comminges : ses collines forment une frontière progressive vers les paysages haut garonnais (Sud-Est) et du haut Astarac (Ouest). Du relief tourmenté, on distingue les villages perchés sur les principales échines, qui offrent des paysages intemporels d'une campagne oubliée où il est difficile de s'orienter. Les pentes conservent de nombreuses prairies (élevage) et restent globalement très boisées. Quelques surfaces cultivées profitent des terres les moins escarpées et s'opposent aux vallons étirés, encaissés et abandonnés.
- ⇒ Le Gimois, entre Auch et Toulouse, une fin d'Astarac à l'orée de la Lomagne : l'Astarac s'y achève par l'ouverture des vallées, principalement la Gimone et le Marcaoué où les plateaux de la Lomagne

rencontrent les vastes collines écrasées du pays de Cologne. Sa position centrale entre Auch et Toulouse conforte une économie florissante partagée entre ces deux pôles.

- ⇒ Le pays de Cologne, la rencontre des deux Lomagnes et du Savès-Toulousain : la Garonne est proche, Toulouse y apporte son souffle économique. Le paysage peu boisé repose sur des collines et des vallons mollement ondulés, coincés entre la « crête tolosane » et la vallée de la Gimone. Le développement urbain est diffus mais déjà sensible.

La Lomagne Gersoise

Elle concerne tout ou partie de 69 communes de la partie nord du territoire PPG.

La Lomagne gersoise correspond à l'extrémité nord-est de l'éventail gascon. La crête tolosane constitue une limite naturelle France à l'Est et la sépare de sa jumelle garonnaise. A l'Ouest elle se confond subtilement avec la Ténarèze et le Condomois sur les hauteurs des Auvignons. Ses contours sont plus flous avec l'Agenais au Nord et le pays d'Auch au Sud. Pays calcaire qui influe son relief : plateaux érodés et bordés de corniches, de promontoires et d'escarpements. Ces terres argilo-calcaires en font un terroir fertile et généreux où prospèrent la culture des céréales, de blé et de tournesol mais aussi des cultures spécialisées reconnues : ail, melon, vergers. La mosaïque parcellaire a été gommée au profit d'une agriculture intensive, riche et dynamique mais entraînant une disparition des éléments fixes du paysage (haies, talus, mares,...) et donc une perte de biodiversité. Vignes et élevage reste présents mais marginaux. Les boisements occupent les délaissés et c'est dans les espaces confinés et en particulier dans les vallons qui descendent des plateaux que se dissimule la plus grande diversité paysagère.

Perchés sur des promontoires et escarpements stratégiques, les villages tirent parti du relief. Au cœur de ces villages et dans les campagnes, c'est tout un patrimoine à préserver et à mettre en valeur qui se révèle.

La totalité de l'unité est concernée par les communes du Pays Porte de Gascogne. Plusieurs sous unités se distinguent autour des principales bourgades.

- ⇒ Le Saint-Clairais, les paysages les plus emblématiques : plateaux élevés, vieilles pierres, pittoresques villages perchés au-dessus de l'Arrats et de l'Auroue.
- ⇒ Le Pays de Gaure (Fleurance), le « désert gersois » : zone tampon entre le pays d'Auch et le Lectourois, son relief adouci et ses faibles altitudes le distinguent nettement de ses voisins. La vallée du Gers s'élargie autour de Fleurance en large plaine bordée de part et d'autre de collines et vallons étirés, très largement cultivés. A un territoire dynamique au fort développement économique et résidentiel (RN21, Fleurance,...) s'oppose une campagne vide aux grandes parcelles et au patrimoine architectural moins important qu'ailleurs.
- ⇒ Le Fezensaguet, ou petit Fezensac, un petit air d'Astarac : vallées resserrées de l'Arrats et de la Gimone autour de Mauvezin avant leur divergence vers les Lomagnes (gersoise et Tarn-et-garonnaise). La succession des vallées et vallons aux reliefs adoucis rappelle l'Astarac par leur régularité. Un certain équilibre perdure dans la répartition des espaces (champs, bois, prairies, villages) et des productions (polyculture, ail, élevage). Le Fezensaguet dispose également d'un important patrimoine architectural de caractère.
- ⇒ Le Midouzin, très marqué par les transformations de l'agriculture : A la pointe nord du département, il tient à la fois de la lomagne gersoise et de la garonnaise. Au Nord de l'Isle-Bouzon, les coteaux de l'Arrats et de l'Auroue s'adoucissent, les vallées s'élargissent. Les plateaux cèdent la place à de larges collines bossues et étirées très largement cultivées.
- ⇒ Le lectourois, un concentré des paysages lomagnols : il offre une diversité de contraste entre grandes et « petites » cultures, grandes et petites vallées, collines rondes et plateau escarpés. De son promontoire, la « fière cité » de Lectoure domine une vallée du Gers rétrécie où les ondulations du pays de Gaure et les plateaux du Condomois se rencontrent. Porte de la Lomagne et marche vers l'Agenais, le pays de Lectoure s'affirme comme une terre de transition.

L'Astarac

Elle concerne tout ou partie de 18 communes de la partie Sud-Ouest du territoire PPG.

L'Astarac est le plus vaste ensemble paysager gersois. Situé à la base de l'éventail gascon au pied du plateau de Lannemezan. A la répétitivité et l'homogénéité du relief, correspond un véritable patchwork de lieux et de milieux, un mélange subtil de champs de prairies et de bois.

L'Astarac est caractérisé par un sol mollassique (terre issue de l'érosion des Pyrénées) et ces vallées au profil dissymétrique, orientées Sud/Nord-Est, alternant ourlet boisé (coteaux), pente agricole (boubée) et plaine alluviale (ribère) cultivée (grande culture) également et le long desquels circulent les principaux axes. A noter que l'Astarac est la 2^e région forestière du département. De nombreuses petites retenues collinaires sont présentes dans les vallées secondaires en rive droite (boubée) des vallées principales.

L'habitat traditionnel confère à ce terroir une forte unité, une teinte et une ambiance particulière dans un tissu urbain très lâche (quelques rares bourgs et bourgades et de très nombreux petits villages disséminés).

L'agriculture et le maintien de l'élevage présente un enjeu dans les zones de coteaux pour le maintien de ce paysage et de sa richesse écologique (prairie et pelouses sèches).

Les communes concernées sont situées dans le Nord-Est de cette unité paysagère dans les vallées de l'Arrats et de la Gimone sur ce qui est appelé le Haut-Astarac qui constitue un espace tampon entre le Savès toulousain et le cœur de l'éventail gascon. Ces vallées se caractérisent par un relief accidenté de part et d'autre d'une ribère étroite. Les coteaux, bien que cultivés, conservent leur aspect sauvage avec de nombreux micro-versants pentus laissés aux bois et aux prairies. Le torchis et la brique crue se mêlent au grès et au calcaire ou même à la brique cuite. Les seuls centres urbains sont les bourgades de Simorre et de Saramon sur la Gimone.

Le Pays d'Auch

Il concerne tout ou partie de 16 communes de la partie Centre-Ouest du territoire PPG.

Entre Baïse et Arrats, le pays d'Auch s'étend dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de la ville d'Auch, de l'axe structurant de la vallée du Gers et de ses vallées secondaires modelant coteaux et collines formant son relief en creux. De par sa position centrale, le pays reçoit une multitude d'influences de ses voisins. Son relief est l'un des plus tourmentés de l'éventail gascon avec des altitudes relativement élevées, des buttes calcaires coiffées par une végétation caractéristiques calcicole et un caractère bocager conservés dans les petites vallées. Les paysages agraires sont largement influencés par les terroirs alentour (élevage de l'Astarac, vignoble de la Ténarèze, grande culture de la Lomagne et du Savès Toulousain).

L'urbanisation se généralise à toutes les couronnes des villages environnantes et plus particulièrement sur les coteaux et collines recherchés pour leur point de vue sur les Pyrénées. Ces villages présentent un fort intérêt paysager d'autant plus sensible à la question de l'organisation de ce développement auscitain.

Les communes concernées sont situées dans la bordure Nord/ Nord-Est de l'unité paysagère, souvent en transition avec les unités voisines de la Lomagne et du Savès. Cette sous unité est caractérisée par un paysage de doux vallonnements désordonnés annonçant les unités voisines, les boisements se font rares, les parcelles cultivées s'agrandissent, l'agriculture se fait plus intensive, le paysage est plus ouvert et donc plus sensible à l'impact des constructions neuves. Dépourvue de grands coteaux structurants, cette zone offre néanmoins de nombreux points hauts qui émergent de l'ensemble anarchique des collines et sur lesquels se sont implantés des villages perchés, eux aussi récemment grossis par la pression foncière auscitaine et fleurantine.

A l'ouest de la RN21 c'est l'influence de la Ténarèze qui se fait sentir avec la naissance de plusieurs rivières (Auloue, Loustère,...) qui ordonnent le relief et confère une certaine régularité au paysage : crêtes qui dominent un relief adouci.

La Ténarèze

Elle concerne une partie de 5 communes de la partie Sud-Ouest du territoire PPG.

La Ténarèze s'affirme comme une zone de transition entre la Lomagne blanche et pierreuse à l'est et le bas-Armagnac noir et sableux à l'ouest mais aussi entre l'Astarac au Sud et la plaine de la Garonne et le plateau landais au nord. La Baïse est l'épine dorsale de ce territoire. Le paysage résulte du savant mélange de toutes les cultures qui s'y mélangent et surtout la vigne (terroir de production des eaux de vie d'Armagnac).

Cette unité est concernée à la marge par les communes du territoire PPG situées à l'interface de cette unité et des voisines (Lomagne gersoise et Pays d'Auch). On y retrouve les influences de la Lomagne avec ses grandes cultures et ses vergers et cultures maraîchères.

Le Pays Toulousain

Elle concerne tout ou partie de 3 communes de la partie Est du territoire PPG.

Dernière unité paysagère occupée à la marge par le Pays Portes de Gascogne, le Pays Toulousain est marqué par la grande plaine Garonnaise bordée en rive gauche par les larges terrasses assurant la transition avec les coteaux du Savès et de la Lomagne.

Les communes concernées sont d'ailleurs plutôt situées sur ces terrasses boisées de transition entre le bassin Toulousain très urbanisé et les collines du Savès Toulousain.

Entités et sous entités paysagères du Gers



CAUE , Arbre et Paysage 32 - Inventaire des Paysages du Gers

© ActImage - Toulouse, CAUE 32 et Arbre et Paysage 32

Le patrimoine

Le territoire est parsemé de monument historique, de site inscrit et classé. On compte 4 sites classés et 38 sites inscrits sur le territoire, repérant du bâti patrimonial (pigeonniers, chapelles, églises, châteaux, manoirs, vieux

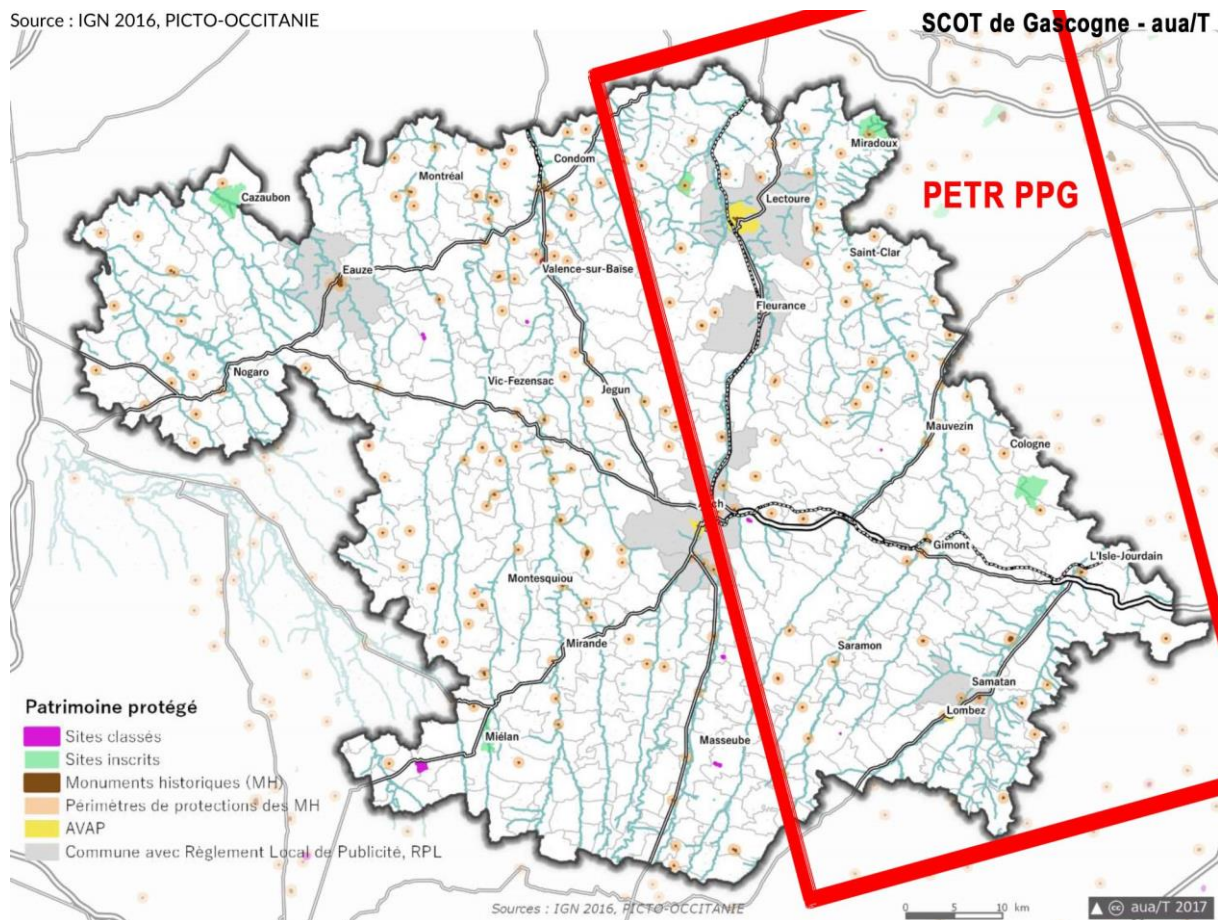
ponts, moulins, places, halles, centre ancien ou village entier), mais également des éléments naturels (grottes, source, platanes, bois, jardins, ormeaux).

On peut constater une concentration plus importante de ces sites dans le nord du territoire PPG (Lomagne Gersoise).

Les richesses patrimoniales des communes du Pays Portes de Gascogne.

Communes	Richesses patrimoniales (non exhaustif)
SARRANT	⇒ Label « Plus beaux Villages de France »
LECTOURE	⇒ Label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire ». ⇒ ZPPAUP-AVAP sur la commune.
LOMBEZ	⇒ ZPPAUP-AVAP sur la commune.

Source : IGN 2016, PICTO-OCCITANIE



Les énergies renouvelables et le paysage

Dans le patrimoine vernaculaire on retrouve d'anciens moulins à eau ou à vent, trace ancienne de l'utilisation au quotidien de certaines sources d'énergie renouvelable.

Aujourd'hui on peut noter un développement de panneaux photovoltaïques intégrés au bâtiment, sur les bâtiments agricoles principalement et la création de plusieurs centrales solaires photovoltaïques au sol dans le département.

La préservation des spécificités des paysages et du patrimoine architectural local suppose d'être attentifs aux questions de volumétrie, de matériaux, de coloration de nouvelles installations et d'implantation des nouvelles installations.

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Ces enjeux sont essentiellement tirés des études du SCOT Gascogne qui porte en partie sur le territoire du PETR PPG. N'ont été conservés que les enjeux en lien avec la démarche de PCAET et le territoire.

L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES

Constats

Données générales : EAU

Documents de Gestion de l'eau	SDAGE Adour Garonne SAGE Vallée de la Garonne (en cours d'élaboration, prioritaire au SDAGE) SAGE Neste et rivières de Gascogne (non réalisé, prioritaire au SDAGE) PGE Garonne Ariège PGE Neste et Rivières Gasconnes Plan Garonne
Réseau hydrographique	Le Gers, l'Arrats, la Gimone et la Save. 64 masses d'eau superficielles 1 masse d'eau lac (fortement modifiée) 11 masses d'eau souterraines
Classement de cours d'eau	Plusieurs cours d'eau classés « axe pour migrateurs amphihalins »
Sensibilité de la ressource en eau	Masse d'eau superficielle : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de répartition des eaux - Zone sensible - Zone vulnérable Masse d'eau souterraine : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de répartition des eaux - Zone vulnérable (alluvions et terrasses de la Garonne, sables) - Zone à protéger pour le futur (sables et calcaire de la Garonne) - Tendence à la hausse de la concentration en nitrate (calcaires et sable de l'Ouest de la Garonne et sud aquitain)
Gestion des eaux usées	Plusieurs stations d'épuration communales souvent de petite capacité (moins de 300 EH). Les stations les plus importantes sont celle de Gimont, l'Isle Jourdain, Fontenilles, Lombez-Samatan, Fleurance et Lectoure. Différents modes de gestion des eaux et des boues. Compostage des boues ou épandage. Les bassins du Gers et de la Save sont les plus affecté par des problèmes de non-conformités.
Eau potable	Pas de captage prioritaire au SDAGE mais 4 captages sensibles (4

dégradés aux pesticides et 2 aux nitrates).
 Une partie du territoire est dans l'aire d'alimentation de captage prioritaire de la Gimone (Beaumont de Lomagne). Plan d'Action Territorial pour ce captage.
 Plusieurs réseaux d'irrigation (prélèvement en eau de surface).
 Captage AEP principalement en eau de surface.
 Ressource présentant un déficit quantitatif avec des écoulements faible voir des assecs réguliers pour les masses d'eau superficielle.

Données générales : RESSOURCE NATURELLE

<p>Relief et occupation du sol</p>	<p>Zone nord et Est de l'éventail gascon avec une succession de coteaux et vallées dissymétrique d'Est en ouest et un évasement des vallées en allant vers le nord. Une occupation humaine bien présente et également répartie dans les zones rurales, avec quelques noyaux plus urbains. Un territoire dominé par les espaces à vocation agricole. Un couvert forestier morcelé.</p>
<p>Consommation de l'espace</p>	<p>Un recul marqué des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais relativement faible au regard de leur couverture sur le territoire. Consommation observée essentiellement le long des principaux axes de communication (RN21 et RN124, mais aussi quelques axes secondaires). Grande dispersion du bâti et périurbanisation (influence de Toulouse).</p>
<p>Géologie</p>	<p>Couches successive de calcaire (jurassique), sable et gré (crétacé), dépôt sédimentaires issus de l'érosion des Pyrénées et calcaire lacustre (tertiaire) et d'alluvions récentes dans les principales vallées (quaternaire). Profil molassique du sol gascon avec plusieurs types de sols trouvant échos dans les matériaux de construction du bâti ancien.</p>
<p>Exploitation minière</p>	<p>Plusieurs exploitations de roches calcaires (nord du territoire) et d'argiles (sud du territoire). D'anciennes extractions de gypses existaient dans le secteur de Puycasquier.</p>
<p>Forêt</p>	<p>Région forestière : Coteaux et bassins de la Garonne du Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Forêt domaniale et autre forêt publique : bois de Broutès, forêt domaniale d'Armagnac, forêt domaniale de Bouconne, bois du Ramier, bois de Sainte Thérèse, forêt communale d'Ansan, bois de Tulle, bois de l'Arrouy,...</p> <p>Plusieurs forêts communales faisant l'objet d'un aménagement par l'ONF.</p>

ATOUTS / OPPORTUNITES

⇒ **Un réseau hydrographique très dense, basé sur des rivières orientées sud/nord (l'éventail gascon) et des cours d'eau secondaires découpant les coteaux. Une dizaine de cours d'eau majeurs. Le réseau est alimenté artificiellement par la Neste qui garantit la sécurisation des usages et les activités socio-économiques).**

- ⇒ Bonne qualité des eaux de baignades sur le territoire, mais enjeux sur la transparence de l'eau (santé, sécurité).
- ⇒ Un territoire dominé par les espaces à vocation agricole, offrant des terroirs différents.
- ⇒ Fractionnement des parcelles agricoles au contact de l'urbain, opportunité pour développer des pratiques agricoles de proximité (maraichage, jardins familiaux, circuits courts).
- ⇒ Etude d'opportunité pour la réalisation d'un SAGE Neste et les rivières de Gascogne qui couvrira le territoire.
- ⇒ Géologie qui apporte des matériaux et une qualité des terroirs (forte proportion d'espaces agricoles avec une diversité des productions et des activités – tourisme vert, circuits courts,...).
- ⇒ Peu de forêt mais quelques forêts domaniales ou publiques, participant à la qualité des paysages et écosystèmes.
- ⇒ Faible part de la surface urbanisée/artificialisée sur le territoire. Des espaces verts artificialisés révélateurs d'une dilution de l'urbanisation.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un déficit structurel en eau et un équilibre fragile malgré les nombreuses retenues et la réalimentation par la Neste.
- ⇒ Une dynamique de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, renforcée par l'attractivité de l'agglomération toulousaine dans l'Est du territoire.
- ⇒ L'impact du changement climatique sur l'hydrographie et la ressource en eau.
- ⇒ Des besoins importants pour l'irrigation.
- ⇒ Des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides liés à l'activité agricole.
- ⇒ Des objectifs d'atteinte du bon état écologique repoussés à 2021 ou 2027 pour la quasi-totalité des masses d'eau superficielle essentiellement pour des pollutions d'origine agricole (pesticides, matières organiques, azotées, phosphorées, nitrates,...).
- ⇒ Une production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter.
- ⇒ Une couverture quasi inexistante des documents cadres de gestion des eaux (hors réflexion sur SAGE Neste Rivières Gasconnes).
- ⇒ Une pression foncière grandissante, notamment proche des territoires limitrophes dynamiques (Toulouse, Agen, Auch).
- ⇒ Grande dispersion du bâti d'une part et périurbanisation dans l'est sous l'influence de la métropole toulousaine et le long des principaux axes de circulation avec un dépeuplement des centres bourgs.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de gestion de l'eau (transversaux et prioritaires)	
⇒ Economie maîtrisée de la ressource en eau (différents usages, respect du débit minimum biologique des cours d'eau).	SCOT
⇒ Préservation et sécurisation de la ressource en eau (pérenniser l'approvisionnement en eau par le système Neste, sécurisation des usages agricole et domestiques, priorité sur le bassin de l'Arrats non réalimenté par la Neste) / Anticipation de l'évolution des besoins et des effets du changement climatique.	SCOT
⇒ Equilibre des usages de l'eau et du bon état des cours d'eau (débits d'étiage)	SCOT

⇒ Préservation, amélioration de la qualité des eaux soumises à des pressions agricoles (zones vulnérables et sensibles, érosion des sols) ou domestiques (STEU). SCOT

Enjeux de prise en compte des ressources (autre que l'eau)	
⇒ Maintien et protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (accompagner l'évolution de l'activité agricole, préserver les continuités écologiques,...). Rationaliser le foncier (limiter l'habitat diffus,...).	SCOT
⇒ Lutte contre l'érosion des sols.	SCOT
⇒ Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'activité agricole (limiter l'implantation au sol de terre potentiellement exploitables, définir une politique volontariste d'implantation sur les bâtiments d'activité ou publics)	SCOT
⇒ Développement des politiques de revitalisation des centres bourgs	SCOT
⇒ Politique de l'habitat économe en consommation de l'espace : rationalisation du foncier, maîtrise du développement résidentiel, réhabilitation de l'existant.	SCOT

LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Constats

Données générales

Inventaires environnementaux	36 ZNIEFF type I 8 ZNIEFF type II Nombreuses zones humides, essentiellement des prairies humides le long des berges des cours d'eau.
Zone de protection et de gestion environnementale	10 ENS essentiellement en Lomagne.
Sites Natura 2000	1 ZSC
Milieux	<p>Aquatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau hydrographique structuré autour du Gers de l'Arrats, de la Gimone et de la Save) et leur ripisylves - Plan d'eau (retenue collinaires) - Mares, étangs, prairies humides et autres zones humides <p>Boisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbres isolés et haies sur le territoire agricole. - Quelques forêts et grands bois - Ripisylve <p>Ouverts et semi-ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures, vignes et vergers - Praires et pelouses - Friches (landes et fourrés) <p>Nature en ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardins privés - Parc de châteaux

	<ul style="list-style-type: none"> - Alignement de platanes - Espaces verts publics
Biodiversité	<p>Deux espèces sont visées par un PNA sur une partie du territoire : Maculinea (papillon) et le milan Royal (domaine vitale et hivernage). Richesse avifaunistique, chiroptères et poissons, amphibiens, reptiles, insectes.</p> <p>Richesse floristiques liées à certains milieux d'intérêt (zone humide, bois et sous-bois, messicoles, coteaux : Coteaux à orchidées)</p>
TVB	<p>Réservoir autour des coteaux de l'Astarac et des principaux cours d'eau et leurs vallées humides et inondables.</p> <p>Corridors reliant l'Astarac et les coteaux boisés de la Lomagne (axe nord-sud).</p> <p>Obstacles aux continuités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Linéaire (routier, voie ferrée) - Surfacique (urbain, remembrement agricole)

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Une grande richesse patrimoniale liée à la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides des vallées de la Gimone, la Marcoue et de l'Arrats d'une part et des milieux ouverts des coteaux de l'Astarac d'autre part.
- ⇒ Mise en œuvre d'un Schéma Départemental des Espaces naturels sensibles (2017-2021).
- ⇒ Des espaces agricoles essentiels au fonctionnement des milieux naturels d'intérêt (espaces agropastoraux : pelouses sèches, prairies,...).
- ⇒ Globalement la TVB sur le territoire du PETR PPG est assez bien fournie en réservoir et corridor dans le Sud (Astarac – paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels) et plus diffuse dans le Nord (Lomagne, quart du département à la TVB la plus pauvre, faible densité et perméabilité des corridors).
- ⇒ Rôle important du territoire dans les continuités écologiques entre le piémont pyrénéen et le massif central (SRCE).
- ⇒ Forte représentation de la nature en ville (tissu urbain lâche et nombreux espaces verts artificialisés).
- ⇒ Projet de Parc Naturel Régional sur l'Astarac pour mettre en valeur les grands espaces ruraux habités du secteur.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des corridors à remettre en bon état impacté par plusieurs obstacles : artificialisation des sols, mitages, évolution des pratiques agricoles (abandon de l'élevage, intensification des cultures), gestion hydraulique, infrastructures routières.
- ⇒ La périurbanisation et l'évolution des pratiques agricoles impactent le fonctionnement des milieux naturels et fragilise cette richesse écologique.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de protection de la biodiversité et des continuités écologiques (prioritaires)

⇒ Maintien de la diversité des milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale (mosaïque de milieux, diversité des paysages, préserver les espaces agricoles qualitatifs – bocage, agroforesterie,... - , espaces interstitiels urbain-agricoles, ...)	SCOT
⇒ Protection des réservoirs de biodiversité (milieux reconnus, encourager l'agriculture respectueuse de la biodiversité, lutte contre l'érosion, reconquête des trames bocagères).	SCOT
⇒ Préservation, valorisation, reconquête des trames bocagères, des espaces agropastoraux.	SCOT
⇒ Préserver les milieux ouverts de la fermeture ou de leur banalisation, notamment sur les coteaux.	
⇒ Préservation des rares boisements présents sur le territoire.	
⇒ Préservation des espaces essentiels au fonctionnement des milieux naturels reconnus à travers le SRCE. Relier les espaces naturels de qualité entre eux par des coupures écologiques préservées de l'urbanisation et proposition de mise en valeur de nouveaux espaces naturels.	SCOT
⇒ Préservation des continuités écologiques (axes pour migrateurs amphihalins) et de la qualité des milieux aquatiques.	
⇒ Via les activités économiques (agricoles, forestières, carrières) : éviter la déprise agricole (enfrichement, fermeture des milieux, suppression de haies), favoriser des pratiques respectueuses des milieux (limiter les produits phytosanitaires, les techniques intensives et certains travaux et pratiques forestières).	

Focus sur les enjeux des sites Natura 2000

ZSC Vallées et coteaux de la Lauze (FR7300897) :

La mosaïque d'habitat que présente le site, riche en contraste mais toujours à caractère extensif (prairies humides y côtoient pelouse sèches et boisements), s'accompagne d'une très grande diversité faunistique. Conserver le caractère extensif du site est primordial pour en préserver la biodiversité, d'intérêt local, régional, national et communautaire.

ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne (FR7302002) limitrophe du territoire PPG :

- ⇒ Assurer la quiétude des gîtes utilisés par les chiroptères.
- ⇒ Maintien, voire restauration du linéaire de haies et de ripisylves.
- ⇒ Maintien des secteurs boisés feuillus.

LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE

Constats

NB : Cette partie inclus les éléments du diagnostic de la qualité de l'Air réalisé dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

Qualité du sol

1 site Basol (ancien incinérateur d'ordures ménagères à Mauvezin)

	<p>503 sites Basias dont presque la moitié en activité (STEP, coopérative agricole, mécanique, stations services,...).</p> <p>6 sites au registre français des émissions polluantes (activités variées).</p> <p>Quelques ICPE (aucune SEVESO)</p> <p>Activités diverses : industrielles, artisanales et de services ; collecte et traitement des déchets et des eaux usées, stockage de produits inflammables liés à l'activité agricoles, station services et garages.</p> <p>Pas de risques Radon</p>
<p>Qualité de l'air (Synthèse du diagnostic du PCAET)</p>	<p>Il n'y a pas de station de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.</p> <p>Origines des pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oxydes d'azote : agriculture et transport. - Particules fines (PM 10 et PM 2,5) : Agriculture, résidentiel et industriel. - COVNM : logements et agriculture. - NH₃ (ammoniac) : agriculture. - SO₂ : faible sur le territoire, différentes sources. <p>Relative homogénéité de la répartition des émissions de polluants sur le territoire entre chaque communauté de communes.</p> <p>Des pics de pollution à l'ozone en période estivale.</p>
<p>Bruit</p>	<p>Plusieurs axes objets d'un classement (RD124, RN 21, voie ferrée Auch-Toulouse, traversées de Samatan/Lombez).</p> <p>D'autres sources de bruit : carrières, aéroport d'Auch, zones d'activités.</p>
<p>Pollution lumineuse</p>	<p>Influence de l'agglomération Toulousaine.</p> <p>Impact lumineux des pôles urbains des plus gros villages.</p>
<p>Déchets</p>	<p>5 syndicats de collecte des déchets ménagers et assimilés. 1 Syndicat de traitement.</p> <p>3 centres de transfert.</p>

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Une activité industrielle faible induisant peut de site potentiellement polluant. Les sites BASIAS, nombreux, concerne surtout des activités liées à la vie du territoire (STEP, station-service, garage, autres commerces/services) et à l'activité agricole (coopérative agricole).
- ⇒ Poursuivre la réduction des quantités de déchets produites (sensibilisation, promotion du compostage) et favoriser le réemploi.
- ⇒ Bonne organisation et équipements pour le traitement des Déchets et leur valorisation (collecte sélective, plan local de prévention, promotion du compostage).
- ⇒ Caractère moins agricole de la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine, moins émettrice de NH₃.
- ⇒ Une tendance à la baisse des émissions entre 2008 et 2015 : Oxyde d'Azote, particules fines, COV, SO₂. Stabilité pour les NH₃.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un environnement sonore particulièrement dégradé autour des grands axes de communication et dans la traversée de plusieurs centres bourgs.
- ⇒ Des sources de bruit non réglementées (zone industrielles, carrières,...).

- ⇒ Des risques industriels et sites potentiellement pollués concentrés à proximité des grands axes le plus souvent liés à l'activité agricole ou aux industries agroalimentaires.
- ⇒ Poids économique et démographique de la Communauté de Commune de la Lomagne Gersoises, plus émettrice en polluants atmosphérique que les autres intercommunalités du territoire PPG.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux d'amélioration du contexte sanitaire sur le territoire	
⇒ Limitation de la production de déchets, limitant les besoins en transport de ceux-ci.	SCOT
⇒ Optimisation de la valorisation des déchets, avec un réemploi sur place, limitant également les besoins en transport.	SCOT
⇒ Limitation de l'exposition des habitants aux nuisances sonores terrestres.	SCOT
⇒ Limiter l'exposition des populations à la pollution de l'air. Explorer les leviers d'actions pour la diminution des émissions de polluants atmosphérique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sobriété : isolation des bâtiments, modifier les pratiques de transport, arrêt des brûlages de végétaux (jardin, agricole). ○ Substitution : cheminée et équipements de combustions, véhicules à motorisation alternative. 	SCOT

LES RISQUES MAJEURS

Constats

Données générales	
Inondation et rupture de barrage	PPRn Retrait-gonflement d'argile 3 PPRi de bassin prescrit (Save, Gers, Arrats/Gimone) 5 PPRi communaux approuvés 2 PSS (Saves, Gers) valant PPRi Risque de rupture de barrage de la Gimone Risque autour de la vallée de la Save, la Gimone, l'Arrats et du Gers
Erosion des sols	Forte sensibilité du territoire gersois. Une zone soumise à contraintes environnementale (ZCSE) sur la commune de Sarrant, à l'étude sur Aubiet et Simorre / Villefranche d'Astarac.
Séisme, mouvement de terrain, « argiles »	Risque sismique très faible à faible Risque de retrait et gonflement d'argile sur l'ensemble du territoire. Plusieurs cavités souterraines dans le secteur de la Lomagne et de la Ténarèze. Plusieurs phénomènes de mouvement de terrain (glissements,

Risque industriel	érosion des berges, éboulements, chutes de blocs, coulées). Liés aux activités agricoles et d'industrie agroalimentaires, et à des carrières, station d'épuration et déchetteries susceptibles de générer des risques pour les populations.
Transport de matière dangereuse	Plusieurs conduites de gaz 2 axes routiers (RD 124 et RN 21) La voie ferrée

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des dispositifs de prévention des risques naturels engagés sur le territoire (PPRi, PSS valant PPRi).
- ⇒ La quasi-totalité des communes est concernée par l'aléa inondation, sans qu'il y ait forcément des enjeux humains mis en péril.
- ⇒ Risque naturel de retrait et gonflement d'argile reconnu et faisant l'objet d'un plan de prévention s'appliquant à l'ensemble des communes du territoire.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des risques naturels liés à l'inondation de plaine et à des phénomènes d'érosion des sols et des mouvements de terrain.
- ⇒ Des enjeux économiques, principalement agricoles, peuvent être touchés, la majeure partie des zones inondables se trouvant en zone rurale et le territoire étant soumis à l'aléa érosion des sols.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de prise en compte des risques majeurs (prioritaires)	
⇒ Maintien de la sécurité des personnes et des biens, face aux risques naturels et technologiques.	SCOT
⇒ Prendre en compte le risque d'inondation dans les aménagements, en limitant l'exposition des biens et des personnes, et en anticipant les effets du changement climatique sur la fréquence et l'intensité de ces phénomènes. Intégrer les dispositions des PPRi et autres documents de gestion de ces risques.	
⇒ Maintenir les espaces naturels et agricoles (en lien avec la trame verte et bleue) pouvant jouer le rôle de champs d'expansion des crues ou de coupe-feu. D'une façon générale préserver les zones de liberté des cours d'eau.	
⇒ Prendre en compte le risque « argiles » et mouvement de terrain lié à la géologie mais également à la météorologie.	

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Constats

NB : Cette partie inclus les éléments des autres diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

Changement climatique régional (ex-Midi Pyrénées)

Augmentation de la température moyenne d'1°C entre 1961 et 2010.

Augmentation de 30% du nombre de journées chaudes.

Une tendance peu marquée pour les précipitations, mais un sol plus sec au printemps et en été (évaporation).

Ressources naturelles

- Augmentation des périodes de canicule et de sécheresse.
- Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture.
- Diminution des précipitations neigeuses (incidences sur les cours d'eau).
- Baisse des débits annuels des cours d'eau.
- Prolifération d'algues bleues ou vertes.
- Un stock d'eau souterraine vulnérable, mais une tendance difficile à évaluer.
- Fragilisation de la biodiversité (évolution de l'aire de répartition et adaptation des palettes végétales), peu protégée sur le territoire avec des répercussions sur l'économie liée et l'identité paysagère.

Population

- Population vieillissante, malgré des disparités sur le territoire (Communautés de communes du Savès et de la Gascogne Toulousaine plus jeunes). Vulnérabilité aux périodes de canicule.
- Accroissement des maladies et développement de nouveaux vecteurs de maladies.

Risques naturels

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes (inondation, mouvements de terrain, sécheresse et retrait-gonflement des argiles, tempêtes, incendies). Vulnérabilité particulière du territoire pour le retrait et gonflements d'argiles (printemps et hiver) et les inondations.

Secteurs économiques

- Modification sur les cultures (précocité, attaque de parasites, qualité des productions, répartitions. Stress thermique et hydrique pour les animaux et prolifération des vecteurs de maladies).

Vulnérabilité du territoire aux changements climatique (Synthèse du diagnostic du PCAET)

Eolien : territoire peu adapté (vitesse de vents faible + contraintes paysagères).

Photovoltaïque : un potentiel déjà bien exploité.

Bois énergie : Energie déjà mobilisée mais filière difficile à mobiliser.

Méthanisation : potentiel élevé (contexte agricole favorable), 5 unités de méthanisation existe dans le Gers (hors territoire PPG).

Géothermie : potentiel faible limité à la vallée de la Save pour l'habitat individuel.

Potentiels en énergies renouvelables

	Hydroélectricité : installation existante sur la Save, mais potentiel de développement faible.
Les réseaux <i>(Synthèse du diagnostic du PCAET)</i>	Syndicat Départemental d'Energie du Gers (organisation du service public de l'électricité et de gaz pour certains territoires). 16 communes desservies par le réseau de gaz. Un des principaux réseaux de chaleur du territoire à Saint Clar.
Emission de Gaz à Effet de Serre et consommation énergétique <i>(Synthèse du diagnostic du PCAET)</i>	Emission GES du territoire PPG en 2016 : 590 000 tCO ₂ e. Agriculture : premier poste d'émission (caractéristique du territoire) devant le transport, le résidentiel, la construction et le tertiaire. Consommation d'énergie finale du territoire PPG : 1 500 000 MWh. Produits pétroliers premières sources devant l'électricité, les EnR puis le gaz. Transport premier poste de consommation énergétique (pétrole) suivi par le résidentiel (électricité) et le secteur tertiaire (électricité), puis l'agriculture (pétrole) et l'industrie (électricité). La majorité de l'énergie primaire consommée est de l'électricité, suivi par le pétrole puis les EnR et le gaz à la marge. Production d'EnR : bois bûche, photovoltaïque, chaufferie bois, hydro-électricité. Couvrant 18% des consommations du territoire. 3 parcs photovoltaïques (Fontenilles, Miradoux, Saint Clar).
Potentiel en Energie Renouvelable <i>(Synthèse du diagnostic du PCAET)</i>	Communautés de commune de la Lomagne Gersoise et de la Gascogne Toulousaine : principaux consommateurs de chaleur. <ul style="list-style-type: none"> - Hydroélectricité : potentiel faible, 21 seuils potentiellement exploitable, temps de retour sur investissement important. - Géothermie : potentiel localisé et exploitable. - Bois énergie : potentiel mobilisable de 82,1 Gwh/an. - Méthanisation : 2 méthaniseurs en place (Pellefigue, La Romieu), potentiel existant en particulier autour de quelques élevages et en articulation des capacités d'injection dans le réseau. - Solaire thermique : Potentiel total net en toiture de 121 GWh. - Solaire photovoltaïque : potentiel total net en toiture de 232 GWh, en ombrière de 8GWh/an, au sol de 188GWh/an. - Eolien : absence de potentiel. - Récupération de chaleur : 2 sites potentiels sur station d'épuration (Gimont, Mauvezin).
Séquestration du carbone <i>(Synthèse du diagnostic du PCAET)</i>	Les cultures représentent 71% du stock de carbone sur le territoire. Importance des surfaces forestières (forte densité de carbone stocké à l'hectare), 25% du stock sur le territoire (10% de la surface).

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des consommations énergétiques dominées par le secteur résidentiel – tertiaire, opportunité d'amélioration.
- ⇒ Un territoire favorable au développement du solaire photovoltaïque et thermique, du bois énergie et d'unités de méthanisation.

- ⇒ Faible sensibilité du territoire au risque incendie de forêt et le risque d'intensification de ce phénomène.
- ⇒ Le pays n'est pas une terre industrielle, il présente donc une faible sensibilité au changement climatique pour ces activités économiques.
- ⇒ 43 MW d'injection sont disponibles sur le réseau électrique (postes sources) sur le territoire PPG.
- ⇒ Territoire agricole avec 13,8% de la SAU convertie à l'Agriculture Biologique.
- ⇒ Le territoire PPG stocke l'équivalent de 56 ans d'émission de GES sur son territoire.
- ⇒ L'évolution des pratiques agricoles est un levier important dans l'augmentation du stockage de carbone, devant l'arrêt de l'artificialisation du sol et les constructions « biosourcées ». Potentiel total maximum théorique de séquestration carbone estimé à 46% du bilan annuel.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un changement climatique déjà en marche et mesurable. Des évolutions qui, de par leur inertie, vont se poursuivre et s'intensifier quel que soit le scénario retenu.
- ⇒ Le potentiel de raccordement au réseau électrique RTE est limité (réseaux de transport géré par RTE peu dense du fait de l'habitat diffus très présents).
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire liée à la demande en eau pour les usages courants (pression démographique) et pour la filière agricole (réduire l'irrigation et maintenir la filière). Vulnérabilité accentuée par l'absence de SAGE sur le territoire.
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire vis-à-vis du risque de perte de services écosystémiques (épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone) du fait du taux significatif de couverture de forêt et prairies.
- ⇒ Forte sensibilité du territoire au retrait et gonflements d'argiles et à l'intensification de ce phénomène lié au changement climatique.
- ⇒ Vulnérabilité du secteur agricole sur la question de l'adaptation des cultures et la gestion de la ressource en eau.
- ⇒ Peu de chaufferies bois et encore moins de réseaux de chaleur sur le territoire. Pas de réseau de froid.
- ⇒ Transport marqué par une grande part de déplacement de personne essentiellement pour des trajets Domicile-Travail.
- ⇒ L'impact carbone du changement d'affectation des sols (artificialisation) représente environ 2,4% du bilan annuel d'émission de GES sur la période 2006-2015.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

La prise en compte du changement climatique recoupe plusieurs thématiques précédemment évoquées (eau, biodiversité, risques,...). Ici la thématique énergétique vient compléter les actions possibles sur le territoire afin d'accompagner son adaptation à ces changements climatiques.

Enjeux transversal et objet du PCAET.

⇒ Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'activité agricole (solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation, cogénération, bois-énergies).	SCOT
⇒ Filière bois à développer en évitant les conflits d'usage sur la ressource.	SCOT
⇒ Favoriser la qualité environnementale et énergétique de l'urbanisation et des	SCOT

constructions.	
⇒ Lutter contre la précarité énergétique pour réduire la vulnérabilité des ménages les plus précaires et réduire les consommations énergétiques du territoire	SCOT
⇒ Développement des politiques de revitalisation des centres bourgs (réhabilitation du bâti, mixité des fonctions, polarisation et proximité des aménités,...)	SCOT
⇒ Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations des ressources et du secteur économique.	SCOT
⇒ Explorer les différents leviers d'action sur la consommation énergétique et émission de GES des différents postes d'activité sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agriculture : Agronomie, élevage, énergie, séquestration du carbone. ○ Transport : leviers technologiques, comportementaux, aménagement du territoire. ○ Résidentiel et tertiaire : leviers technologiques, comportementaux. ○ Construction : utilisation de matériaux biosourcés. ○ Procédés industriels : optimisation énergétique des process et mise en place de production d'EnR. ○ Fin de vie des déchets : réduction des déchets, augmentation de la valorisation. ○ Alimentation : Diminuer la quantité d'alimentation carnée, privilégier les fruits et légumes locaux et de saison, privilégier l'agriculture biologique locale. ○ Bien de consommation : sensibilisation à la consommation responsable, labels,..., ressourceries, économie circulaire et relocalisation des productions. 	SCOT
⇒ Développer les EnR en identifiant les sites favorables au grand projet solaire au sol, étudiant l'approvisionnement par géothermie ou chaufferie bois pour tout nouveau bâtiments et projet d'aménagement, informer les gros consommateurs d'énergie sur les EnR.	
⇒ Explorer les différents leviers d'action pour augmenter ou limiter la diminution de la séquestration du carbone sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire la consommation d'espaces notamment les forêts et prairies. ○ Modification des pratiques cultures (haie, culture intermédiaire, enherbement,...) ? ○ Construction bas carbone, matériaux biosourcés. 	

LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE

Constats

Données générales

Entités paysagères

Principalement la Lomagne gersoise et le Savès Toulousain. L'Astarac, le Pays d'Auch, la Ténarèze et le Pays toulousain à la marge.

Caractéristiques principales	<p>Territoire dominé par les espaces à vocation agricoles. Couvert forestier morcelé. Chevelu hydrographique structuré autour d'une dizaine de cours d'eau majeurs. Influence toulousaine de la campagne savésienne. Relief tourmenté et patchwork de milieux, pâturages au Sud et plateaux érodés, bordés de corniches et grandes cultures au nord.</p>
Éléments identitaires remarquables	<p>Nombreux monuments historiques et sites inscrits ou classés. Bâti patrimonial (pigeonniers, chapelles, églises, châteaux, manoirs, vieux ponts, moulins, places, halles, centre ancien ou village entier) Patrimoine naturel (grottes, sources, platanes, bois, jardins, ormeaux de Sully). Deux villages labellisés (Sarrant, Lectoure) et deux ZPPAUP-AVAP (Lectoure, Lombez).</p>

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des facteurs physiques, naturels, humains et historiques à l'origine de nuances paysagères. Paysage de coteaux avec des milieux diversifiés en mosaïque et des structures agro-écologiques très présentes.
- ⇒ L'identité Gasconne promue au quotidien dans le paysage et des initiatives et dynamiques locales en faveur de préservation des paysages.
- ⇒ Les vallées au relief relativement plat sont devenues les lieux privilégiés de l'intensification de l'agriculture, du développement des infrastructures de transport et de l'étalement urbain.
- ⇒ Une plus grande concentration de patrimoine reconnu (monument historique, sites inscrit ou classé) dans le Nord du territoire (Lomagne Gersoise).

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des paysages agricoles aux profils bocagers profondément transformés par les évolutions agricoles (modernisation, déprise agricoles, évolution de l'élevage,...).
- ⇒ Un patrimoine bâti de qualité, diffus et modeste, fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs au profit des périphéries (étalement urbain, banalisation du bâti pavillonnaire et des entrées de villes, ...)
- ⇒ Des espaces verts artificialisés révélateurs d'une dilution de l'urbanisation. Une banalisation accrue des tissus urbains (perte d'identité et de qualité des paysages).

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Richesse patrimonial reconnu et à valoriser. Amélioration possible de la qualité du cadre de vie. Enjeu secondaire.	
⇒ Maintien et valorisation de la qualité et de l'identité paysagère Gersoises (diversité des paysages, des milieux, réhabilitation du patrimoine bâti, limitation de l'urbanisation diffuse et du mitage, amélioration de la qualité paysagère des espaces publics,...)	SCOT

SYNTHESE

La thématique de l'eau est transversale, concernant la ressource nécessaire à l'homme et ses activités, la biodiversité en tant que corridor et réservoir biologique et facteur de risque (inondation, rupture de barrage).

La ressource subit une forte pression quantitative (prélèvement pour l'irrigation et l'eau potable) et qualitative (pollution d'origine agricole). A noter que l'essentiel de l'eau est capté en masse d'eau superficielle rendant la production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter.

Le Gers, l'Arrats, la Gimone et la Save forment le réseau hydrographique principal du territoire, d'axe nord sud. Ce sont des réservoirs et des corridors écologiques reconnus. S'y ajoutent les zones humides qui les accompagnent (prairies humides de fond de vallons).

Le risque inondation est l'un des principaux risques naturels impactant le territoire et bénéficiant d'une assez bonne prise en compte (PPRi, PSS). Dans la vallée amont de la Gimone, ce risque est complété par un risque de rupture de barrage.

En tant que thématique transversale et sensible, les enjeux liés à l'eau sont prioritaires sur le territoire, d'autant plus qu'elle est fortement vulnérable au changement climatique (impact sur la disponibilité de l'eau, sur la fréquence des épisodes pluvieux / tempête et donc des risques inondation et gonflement et retrait d'argiles, impact sur la biodiversité).

En ce qui concerne l'exploitation des ressources sur le territoire, c'est l'activité agricole qui est majoritaire. Les boisements sont peu nombreux et peu exploités et il y a peu de carrières sur l'ensemble du territoire.

C'est un enjeu environnemental secondaire sur le territoire. Il faut cependant noter que l'activité agricole est un des principaux leviers d'actions pour le stockage de carbone sur le territoire et un secteur vulnérable face au changement climatique (disponibilité de la ressource, adaptation des essences cultivées, intempéries, nouvelles maladies...). C'est également le premier poste émetteur de gaz à effet de serre devant le transport (l'industrie étant peu présente sur le territoire et la dynamique d'urbanisation et donc de construction relativement mesurée).

L'environnement naturel et paysager ne présente pas de dégradations majeurs (hors modification, à la marge, des pratiques agricoles – intensification au nord, abandon de l'élevage au sud ; dynamique de périurbanisation notamment le long des principaux axes de circulation et sous l'influence des grandes villes limitrophes (Toulouse, Agen, Auch). Sa richesse est centrée sur la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides des vallées de la Gimone, la Marcoue et de l'Arrats d'une part et des milieux ouverts des coteaux de l'Astarac d'autre part. Cette diversité de milieux induit une grande richesse floristique (flore remarquable spécifique à certains milieux d'intérêt : zone humide, bois et sous-bois, messicoles, coteaux) et faunistique (oiseaux, dont des rapaces et espèces migratoires inféodée au milieu forestier, ouvert ou des plans d'eau et zones humides ; des chauves-souris de par la présence de cavité, grottes et d'un réseau de haies bocagers, mieux préservé dans le sud du territoire ; et autres espèces liés aux milieux humides – amphibien, poisson,... - ou ouvert - reptiles, papillon, ... - voir forestier – insecte saproxylique).

Les pressions constatées portent sur les pratiques culturelles pouvant modifier mécaniquement ou chimiquement des milieux et habitats d'espèces (arrachage de haies, mauvaise gestion forestière, drainage, pollution par les pesticides,...) et sur l'occupation humaine (urbanisation, artificialisation, fréquentation des milieux, apport d'espèces invasives,...).

Les enjeux liés à la protection de la biodiversité et des continuités écologiques sont prioritaires sur le territoire, ayant forte vulnérabilité locale face au changement climatique (risque de perte de services écosystémiques : épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone, du fait du taux significatif de couverture de forêt et prairies).

Le territoire est parsemé de monument historique, de site inscrit et classé, repérant du bâti patrimonial (pigeonniers, chapelles, églises, châteaux, manoirs, vieux ponts, moulins, places, halles, centre ancien ou village entier), mais également des éléments naturels (grottes, source, platanes, bois, jardins, ormeaux).

On peut constater une concentration plus importante de ces sites dans le nord du territoire PPG (Lomagne Gersoise).

Le paysage est une composante formée des espaces naturels et des espaces façonnés par l'homme et ses activités (agriculture, développement de l'urbanisation). Ainsi les enjeux liés au paysage et au cadre de vie sont transversaux.

La présence et les activités humaines (agriculture) du territoire, on l'a vu, est une pression sur la ressource en eau et, dans une moindre mesure, l'environnement naturel et paysager. Elle implique également des nuisances et pollutions de l'environnement ayant aussi des effets sur la santé de l'homme.

Les axes de circulation (reliant Auch aux grandes villes des départements voisins) sont des sources de bruit, de pollutions de l'air, d'obstacle aux continuités écologiques et porteurs de risques transport de matières dangereuses.

Il faut noter la tendance à la baisse des émissions de polluants atmosphérique sur le territoire entre 2008 et 2015.

Du fait de la dispersion de l'habitat (nombreux petits villages sur le territoire et hameaux au sein des villages) la pollution lumineuse est faible sur le territoire et plutôt marqué par l'agglomération toulousaine dans l'est et quelques-unes des villes du territoire (Lectoure, Fleurance, Gimont, L'Isle Jourdain, Samatan/Lombez,...).

La gestion des déchets bénéficie d'une bonne structuration de la collecte et du traitement avec des efforts significatifs sur le recyclage (collecte sélective sur l'ensemble du territoire), du réemploi et la promotion du compostage notamment auprès des personnes n'ayant pas de jardin (composteurs collectifs).

Plusieurs des composantes de cette thématique « pollution et nuisance » sont des leviers d'amélioration du contexte local dans le cadre du PCAET.

La prise en compte des risques majeurs est un enjeu transversal lié à la thématique de l'eau (gestion) et des milieux aquatiques et humides (préservation) et à la thématique des nuisances (transport routier).

D'un point de vue énergétique le territoire à profil rural, consomme beaucoup de produit pétrolier (déplacement et chauffage dans une moindre mesure) et d'électricité. Les énergies renouvelables ont également leur place dans ce mix énergétique avec l'exploitation du bois-énergie (chauffage individuel, chaufferie) et aussi la présence de 3 parcs photovoltaïques au sol. Le potentiel de développement de ces énergies est important et diversifiés (hydroélectricité sur des seuils existants, géothermie, bois-énergie, méthanisation, solaire thermique ou photovoltaïque, récupération de chaleur sur 2 sites potentiels).

La communauté de communes de la Lomagne Gersoise et celle de la Gascogne Toulousaine sont les principaux consommateurs de chaleur de par leur taille pour l'une et densité de population pour l'autre (proximité de l'agglomération toulousaine).



Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 032-200042372-20191212-20191295-DE

EXPOSE DES MOTIFS DES CHOIX OPERES DANS LE PLAN

DES ENJEUX TERRITORIAUX AUX OBJECTIFS NATIONAUX

Source : Présentation de la stratégie du PCAET

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux, identiques pour le PETR qui sont synthétisés dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture, transport et résidentiel
Stockage de carbone	Un stock de 56 fois les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) du territoire. Mais une urbanisation qui fait diminuer ce stock et augmenter le Bilan territorial de GES chaque année.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel et transport.
Production et consommation des énergies renouvelables (ENR)	11% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du Pays (13% pour la CCSavès), dont 90% pour le bois bûche (souvent en foyers ouverts peu efficaces) et 10% pour le photovoltaïque
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique, qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	4 enjeux principaux : <ul style="list-style-type: none"> - La baisse de la disponibilité de la ressource en eau, déjà sous pression ; - Une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles ; - Des risques naturels qui seront aggravés par le changement climatique : inondation et retrait-gonflement des argiles

Face à ces enjeux dont le diagnostic a permis une évaluation qualitative ou quantitative, le Pays Portes de Gascogne a mis en œuvre une stratégie Air-Energie-Climat collective avec les 5 communautés de communes qui le constituent.

Il a été décidé de décliner sur le Pays Portes de Gascogne :

- Les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :
 - **Réduire les émissions de GES de -40% en 2030** (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990.

Il n'existe pas de données disponibles pour le territoire à cette date. Or au niveau national les émissions ont baissé entre 1990 et 2013, le chemin restant à parcourir est de -28 % entre 2014 et 2030 et -70% d'ici 2050. Nous faisons l'hypothèse d'une stagnation entre 2014 et 2015. **L'objectif de référence est donc de -28 % d'émissions de GES sur le territoire du Pays Portes de Gascogne entre 2015 et 2030.**

- Réduire les consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2012. En l'absence de donnée disponible nous faisons l'hypothèse d'une stagnation des consommations entre 2012 et 2015. **L'objectif est donc de -20% entre 2015 et 2030.**
- L'objectif Régional de la démarche **Région à Energie Positive (REPOS)** : être territoire à énergie positive avant 2050 afin de contribuer significativement à l'effort régional.

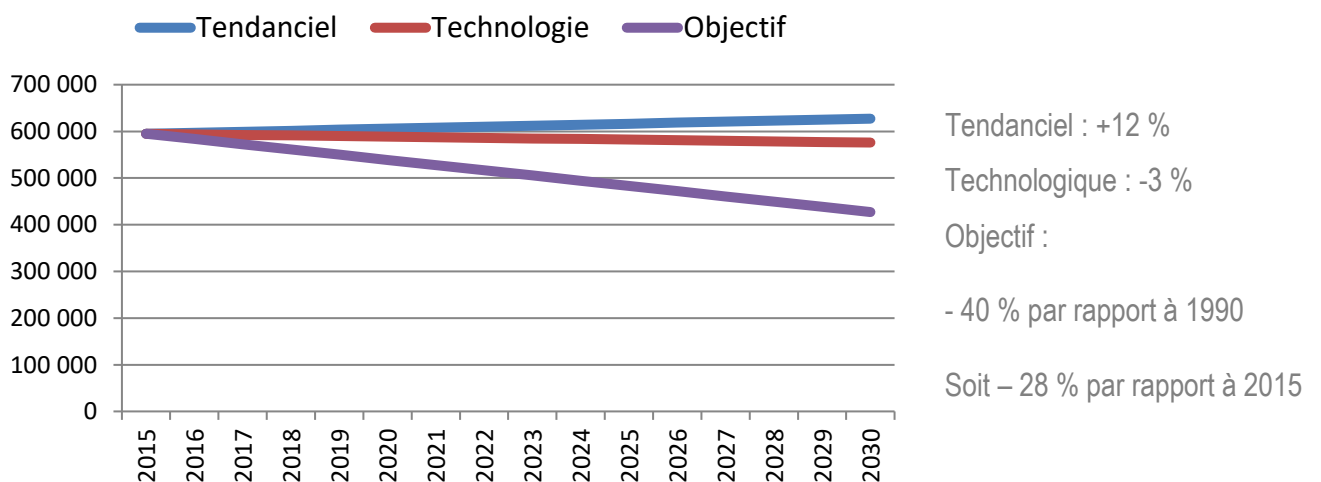
La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- Scénario Tendanciel
 - Scénario « au fil de l'eau » : poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre.
- Scénario Technologie
 - Scénario tendanciel + gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).
- Scénario Objectif LTECV
 - Scénario de référence à atteindre déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.

Les hypothèses démographiques et les gains du scénario « technologie » sont détaillées en Annexe.

Scénarios d'émissions de GES du territoire



Évolutions tendanciennes des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Ainsi, le scénario tendanciel prévoit une hausse des émissions en raison de la croissance démographique envisagée sur le territoire (+12 %). Les progrès technologiques et la mise en œuvre des actions réglementaires existantes permettent d'effacer cette évolution et les émissions diminueront donc légèrement (-3%).

L'objectif étant de -28 %, c'est à la stratégie et au programme d'actions du PCAET de permettre de réduire les émissions résiduelles et donc de passer de la courbe rouge à la courbe violette.

Le scénario d'objectif LTECV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de GES, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc...

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux partenaires et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont en particulier intégré, l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état des avancements des projets existants.

DES OBJECTIFS NATIONAUX AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX

Source : Présentation de la stratégie du PCAET

Ainsi, le scénario retenu a été défini en partant d'une déclinaison des objectifs de la LTECV et de la démarche régionale REPOS. Sur cette base, un travail itératif, poste par poste, a été mené en concertation afin de trouver l'équilibre le plus pertinent pour le Pays et ainsi de définir le scénario souhaitable.

Au final, **le scénario permet d'être conforme aux objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de GES à horizon 2030 et de se conformer aux objectifs régionaux en étant TEPOS à 2050.**

Scénario retenu sur le Pays Portes de Gascogne :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif Pays 2030	Objectif Pays 2050
1	Emissions de GES	-40% vs 1990 soit -28% vs 2014	-34% par rapport à 2015	-77 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-19% par rapport à 2015	- 47 % par rapport à 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	X 2 (de 16% en 2016 à 32% en 2030)	X 3 (de 11% en 2015 à 32% en 2030)	X 9

Sur les GES, le Pays Portes de Gascogne dépasse les objectifs nationaux.

Sur les économies d'énergie, le Pays Portes de Gascogne décline les ambitions nationales à horizon 2030 à 1% près, ce qui sur une prospective à 12 ans est dans les marges d'incertitude acceptables.

Sur les ENR, le Pays Portes de Gascogne dépasse les ambitions nationales avec un triplement de la part des ENR à 2030, qui permettra de couvrir 32% des consommations. Ainsi **le Pays Portes de Gascogne vise le niveau Territoire à énergie positive en 2050.**

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

DES LEVIERS D' ACTIONS CIBLES

Les leviers d'action qui permettent d'aboutir à ce scénario prospectif sur le territoire ont été identifiés selon :

- La typologie négawatt : Sobriété, Efficacité, Renouvelable.
- Leur ambition : l'ampleur de mise en œuvre de ce levier pour aboutir au scénario désiré.
- Les gains énergétique (MWh) et environnementaux (tCO₂e) obtenus annuellement par leur mise en œuvre.
- Les dates envisagées de mise en œuvre.

Le plan d'action a donc pour objectif de rendre possible la mise en œuvre de ces leviers, à la hauteur de l'ambition requise dans le scénario de transition énergétique choisi par la collectivité et par chaque intercommunalité.

UN PROCESSUS BASE SUR LA CO-CONSTRUCTION ET L'AMELIORATION CONTINUE

Diagnostic commun

Le PCAET du PETR Pays Portes de Gascogne présente la particularité de regrouper 5 intercommunalités. L'objectif a été de définir une stratégie commune et de proposer une dynamique collective permettant de mutualiser les objectifs et les moyens pour les atteindre.

Dans ce cadre, chaque communauté de communes a cependant pu réfléchir à ses propres enjeux et à ses propres orientations. C'est pourquoi dans la suite on présentera les éléments globaux à l'échelle du Pays Portes de Gascogne ainsi que les éléments détaillés spécifiques à l'intercommunalité.

Dans un premier temps des ateliers « Diagnostic et enjeux » ont été menés dans chaque intercommunalité. Cela a permis au public de s'approprier le diagnostic, de partager les enjeux, d'ébaucher une vision pour le territoire et de consolider cette vision en s'appuyant sur l'existant, en identifiant les leviers et les freins.

Stratégie commune

Le PCAET du Pays Portes de Gascogne étant un projet mutualisé et tenant compte des spécificités de chaque EPCI, il a été fait le choix en Comité de Pilotage que la concertation sur la stratégie et le scénario de transition énergétique soit commune aux EPCI. Cet atelier a permis d'ajuster le scénario de transition énergétique et le diagnostic. Le résultat de cet atelier a été présenté en COPIL le 5 Juillet 2018.

L'analyse environnementale de cette première version de la stratégie n'a pas appelé de modification significative de celle-ci et la co-construction menée a permis d'éviter des ajustements par intercommunalités.

Afin d'anticiper d'éventuelles incidences négatives selon les actions qui seront proposées, des points de vigilances ont été signalés le cas échéant pour les orientations opérationnelles.

Plan d'action adapté aux intercommunalités

Pour l'élaboration du plan d'action, des ateliers de concertation pour la co-construction se sont tenus dans chaque EPCI. Ces ateliers ont permis de préciser les leviers quantifiés par communautés de communes et d'identifier les actions et les nouvelles actions par EPCI.

Grâce à ces ateliers et aux points de vigilances apporté par l'évaluation préalable de la Stratégie, il n'y a pas eu non plus de modifications significatives des plans d'actions intercommunaux.

EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES

ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Ce chapitre est une synthèse des éléments à retenir des incidences sur l'environnement de la stratégie et du plan d'action du PCAET. Les grilles d'analyse détaillée par axes stratégiques sont mises en annexe de l'EES.

Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe agit directement sur la préservation des qualités paysagères et l'identité Gersoises par la préservation de ces espaces naturels et agricoles et par effet miroir par la maîtrise de l'urbanisation. Elle porte une attention particulière aux milieux humides, rivières, haies et forêts, éléments paysagers animant le territoire agricole local. L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

La deuxième orientation de cet axe participe à la valorisation paysagère et patrimoniale des bourgs par la végétalisation, l'aération des aménagements, la redynamisation des centres (mixité fonctionnelle, réhabilitation), la construction d'éco-hameau ou quartier.

La troisième orientation de l'axe a une incidence minime sur le paysage. Les cheminements doux participeront à l'embellissement du cadre de vie.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale des équipements de production d'énergie renouvelable.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Cet axe participe à la valorisation du patrimoine bâti et du cadre de vie par la rénovation ou la réhabilitation et des aménagements paysagers.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale dans la démarche de rénovation et réhabilitation du bâti.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont paysager.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

Cet axe prévoit également des actions de rénovation patrimoniale et réhabilitation (bâtiments publics). Pour l'organisation des espaces agricoles il est prévu des zones tampons entre espaces urbains et agricoles (documents d'urbanisme) ce qui participera à l'intégration paysagère des bourgs.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale dans la démarche de rénovation et réhabilitation du bâti.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale des équipements de production d'énergie renouvelable.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

En matière de cadre de vie cet axe participe à sa dynamisation (espace de télétravail redonnant de la vie à certain bourg).

L'autre volet de cet axe est le développement des démarches environnementales dans le tourisme. Le paysage est un des atouts pour le développement de cette activité. Dans les actions ce sont des plantations de haie ou des événements autour du patrimoine local (et des produits locaux) qui valoriseront le paysage.

Cet axe propose également un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de proximité pour la vente des marchandises et de stockage de carbone. Ces points participent indirectement au maintien et à la valorisation du paysage agricole.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale des points de ventes (enjeu localisé).

La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe agit sur la préservation des milieux naturels et agricoles participant à la diversité des milieux et aux corridors écologiques sur le territoire. Elle porte une attention particulière aux milieux humides, rivières, haies et forêts, éléments de la trame verte et bleue sur le territoire.

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

La deuxième orientation de cet axe au même titre que la valorisation paysagère participe à la valorisation de la nature en ville et au développement de la biodiversité au sein de l'urbanisation.

La diminution des déplacements motorisés est une opportunité pour diminuer les risques de collision avec la faune sur les routes et améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuités écologiques).

Les cheminements doux pourront être le support de la trame verte par l'accompagnement végétalisés qui en est fait.

⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le développement des lacs de rétention pour l'irrigation agricole. Prévus en terres inondables ils sont susceptibles de mettre en eau permanente et donc de dégrader voire détruire des zones humides d'intérêt écologique sur le territoire. Ce point est à mettre en relation avec le souhait également affirmé de renforcer l'entretien des milieux humides dans cette même orientation stratégique.

⇒ Un autre point de vigilance est soulevé en ce qui concerne la plantation de haies et autre végétalisation des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

La troisième orientation de cet axe au même titre que la valorisation paysagère participe à la valorisation de la nature en ville et au développement de la biodiversité au sein de l'urbanisation.

- ⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont écologique.
- ⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies et autre végétalisation des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

L'amélioration du niveau de pollution nocturne est bénéfique pour la biodiversité retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit (trame sombre complétant la trame verte et bleue pour les espèces nocturnes).

Pour l'organisation des espaces agricoles il est prévu des zones tampons entre espaces urbains et agricoles (documents d'urbanisme) ce qui participera à créer une transition entre ces deux espaces pouvant être le support de la trame verte et bleue.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements motorisés grâce aux espaces de télétravail, à la promotion des déplacements doux pour les touristes, aux circuits courts ou à la valorisation en local des produits agricoles est une opportunité pour diminuer les risques de collision avec la faune sur les routes et améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuités écologiques).

Le développement des démarches environnementales dans le tourisme. Le contexte environnemental est un des atouts pour le développement de cette activité. Dans les actions ce sont des plantations de haie participeront aux trames vertes et sera particulièrement bénéfique dans les secteurs riches en chauves-souris (richesse écologique locale identifiée dans les ZNIEFF et les sites Natura 2000).

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de proximité pour la vente des marchandises et de stockage de carbone (agroforesterie,...). Au même titre que la valorisation paysagère, ces points participent indirectement au maintien de la trame verte lié à ces milieux agricoles.

- ⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel.
- ⇒ Un autre point de vigilance est soulevé quant au développement du maraîchage qui devra éviter des sites ayant un intérêt écologique local.

L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

En préservant l'espace naturel et agricole, cet axe a pour effet indirecte de maîtriser et cadrer l'urbanisation.

La ressource en eau est globalement préservée par les orientations du premier objectif de cet axe, par la préservation des milieux naturels, le développement de la récupération et du stockage et l'entretien des milieux humides et des rivières.

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

Le verdissement par le biais d'une palette végétale locale des centres bourgs participe à une certaine économie de la ressource (essence plus adaptée au terroir et au climat local). Les éco-hameaux et éco-quartiers auront aussi une action sur les économies d'eau.

Le réinvestissement (diminution de la vacance, mixité fonctionnelle) du centre-bourgs permettra d'optimiser les réseaux existants dans les villes et villages.

La diminution des déplacements en véhicules motorisés ou l'utilisation d'une motorisation alternative induit une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

⇒ Un point de vigilance est porté sur l'entretien des rivières qui ne doit pas amener à faire des calibrages augmentant les débits et donc les risques de dégâts lors d'inondation. Il n'y a pas d'action qui vont dans ce sens et elles rappellent la notion de développement durable et d'intégration du changement climatique et donc la gestion de ce risque.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

La réhabilitation durable et écologique pourra avoir des impacts en matière d'économie de la ressource en eau (amélioration des équipements). De plus la réhabilitation permet de réinvestir des lieux déjà raccordé aux réseaux (optimisation des réseaux).

En matière de construction nouvelles la stratégie propose de développer de nouvelle manière de construire (construction durable) qui là aussi pourra être facteur d'économie de la ressource en eau consommée. Il est notamment cité les possibilités de récupération d'eau de pluie.

Les aménagements paysagers par le biais d'une palette végétale locale participent à une certaine économie de la ressource (essence plus adaptée au terroir et au climat local).

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont sur la ressource en eau.

⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le fait que les matériaux biosourcés peuvent être en concurrence avec la ressource alimentaire.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

Les agents du service publics seront formé et mobilisé sur les écogestes et donc aux économies en matière d'eau.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable (géothermie), dont sur la ressource en eau.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements en véhicules motorisés grâce aux espaces de télétravail, à la promotion des déplacements doux pour les touristes, aux circuits courts ou à la valorisation en local des produits agricoles induit

une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

Les écolabels possibles dans le domaine du tourisme ou pour les entreprises (zéro déchets zéro gâchis) pourront avoir des impacts en matière d'économie de la ressource en eau (bonne pratique, éco-geste...).

Une orientation est spécifique à la prise en compte de la baisse de la disponibilité de l'eau estivale pour l'activité agricole avec un souhait de stockage d'eau de pluie et de gestion économe.

Les risques majeurs

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe participe à la prise en compte du risque inondation par une préservation des espaces naturels et agricoles assurant la gestion de ce risque (infiltration, frein des flux, zone d'expansion des crues, stockage et écrêtage des crues, rôle des milieux humides ...) et une limitation de l'imperméabilisation au sein de bourg (végétalisation).

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'imperméabilisation induite par la création d'itinéraire cyclable, notamment dans la campagne (projet de revalorisation de la rivière Gers par exemple ou lien inter-village).

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Une orientation est consacrée à l'adaptation au risque retrait et gonflement d'argile par application du plan de prévention existant sur le territoire.

Les actions de récupération d'eau de pluie et d'aménagements paysagers végétalisés participent à la gestion des eaux de ruissellement (stockage, limitation de l'imperméabilisation).

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque industriel que le site d'une station GNV (gaz) pourra générer pour une implantation entre Auch et l'Isle Jourdain.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

En matière de stockage de carbone il est proposé la mise en œuvre de pratiques telles que l'agroforesterie ou couvertures végétale qui participeront à la limitation des ruissellements et de leurs débits et ainsi à la limitation de l'érosion du sol.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant à l'imperméabilisation induite par la création d'itinéraire cyclable, notamment dans la campagne (projet de revalorisation de la rivière Gers par exemple ou lien inter-village).

Les nuisances et pollutions, la santé humaine

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

La végétalisation et l'aération des bourgs participe à l'amélioration de la qualité de l'air en ville (épuration par les plantes et dispersions des polluants) et une amélioration du confort thermique en ville (gestion du phénomène d'îlot de chaleur).

La promotion des déplacements alternatifs à la voiture tel que le vélo participe indirectement à la santé des usagers (pratique sportive).

La diminution des déplacements en véhicules motorisés ou l'utilisation d'une motorisation alternative induit également une diminution des émissions de pollutions atmosphérique et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation).

⇒ Un point de vigilance est soulevé en ce qui concerne la plantation de haies et végétalisation qui peut être source d'apport d'essences allergisantes. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

L'orientation cible la vulnérabilité de la population face aux fortes chaleurs et propose des actions pour limiter ces effets. C'est compléter par la démarche de construction durable, bioclimatisme participant au confort « thermique » des habitants.

Les aménagements paysagers végétalisés participent à l'amélioration de la qualité de l'air en ville (épuration par les plantes et dispersions des polluants) et une amélioration du confort thermique en ville (gestion du phénomène d'îlot de chaleur).

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont en matière de pollution ou nuisance de voisinage.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

L'éclairage public est une source de pollution lumineuse localisée sur le territoire (bourg principaux surtout). Les actions de modulation et rénovation technique seront l'occasion de le rendre moins « polluant ».

En préconisant des zones tampon entre l'espace urbain et l'espace agricole le plan climat permet de limiter les nuisances de voisinage entre cette occupation humaine et cette activité.

Cet axe propose des actions en matière d'amélioration et suivi de la qualité de l'air intérieur, pour la santé des agents et des usagers des bâtiments publics.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable (géothermie, chaufferie bois, réseaux de chaleur), dont en matière de pollution ou nuisance de voisinage.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au possible nuisance et pollution que le site d'une station GNV (gaz) pourra générer pour une implantation entre Auch et l'Isle Jourdain.

⇒ Un point de vigilance est soulevé du fait de l'absence d'action corrective envisagée en cas de mesures défavorable faite lors de la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics. Ce qui peut être dommageable pour la santé des agents en cas de pollution mesurée.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements en véhicules motorisés induit également une diminution des émissions de pollutions atmosphérique et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation).

Dans le cadre de la promotion des produits locaux (tourisme) une orientation prévoit de renforcer les liens entre habitant et agriculteurs ce qui agit indirectement sur la perception de nuisance de voisinage à l'interface habitat/agriculture, par une meilleure entente et compréhension de l'activité.

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de stockage de carbone (agroforesterie,...). Par une diminution d'emploi de pesticide, ces techniques auront également un effet bénéfique sur la qualité de l'air et la santé des habitants voisins (et de l'agriculteur).

La dernière orientation de l'axe porte sur une meilleure gestion des déchets et notamment leur diminution et donc une diminution des pollutions. Les déchets étant évités ou réutilisés, revalorisés. Cela engendrera également moins de déplacement pour leur traitement (voir ci-dessus pour la diminution des déplacements).

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies qui peut être source d'apport d'essences allergisantes. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne l'émergence d'une filière de méthanisation qui ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : risque de pollutions et d'odeur.

La transition énergétique et le changement climatique

Incidences logiquement positives du fait de l'objet premier du PCAET. La totalité des actions présentent des incidences plus ou moins directes sur cette thématique. Il n'y a pas de points faibles ou de vigilance vis-à-vis de cette thématique.

Plusieurs leviers d'actions sont mis en œuvre pour répondre au besoin d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique :

- ⇒ La place du végétal dans les espaces urbains et naturels et sa participation aux continuités écologiques.
- ⇒ La gestion des risques naturels susceptible de s'intensifier.
- ⇒ La gestion du confort thermique au sein des bourgs.
- ⇒ La diminution de la production de déchet et meilleur traitement.
- ⇒ La promotion des énergies renouvelables, de la sobriété et rénovation énergétique auprès des citoyens, des agriculteurs et des entreprises.
- ⇒ La promotion d'autre mode de déplacement et la limitation de ces déplacements (en nombre et en distance).
- ⇒ Tendre vers une agriculture plus vertueuse et respectueuse de l'environnement (moins d'émission de GES, de consommation d'énergie et plus de stockage de carbone).
- ⇒ L'exemplarité des collectivités et la mobilisation de acteurs du territoire pour rendre efficace et concrète ces mesures, en s'appuyant le cas échéant sur des initiatives, labels. Financement, etc. locaux, régionaux ou nationaux

LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES

Intégration paysagère des équipements ENR

Les équipements de production d'énergie renouvelable sont identifiés comme de possibles sources de nuisances dans le paysage et sur le patrimoine bâti.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Rappeler l'obligation d'intégration paysagère de ces équipements lors de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des règlements de ZAE / lotissement / document d'urbanisme et la sensibilisation et l'information des particuliers et agriculteurs.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ La pédagogie développée et les conseils / accompagnements techniques pourront intégrer une composante paysage-patrimoine. Chose que le CAUE ou l'Espace Info Energie peuvent porter / soutenir dans la mise en œuvre.

Palette végétale locale sans invasives ni allergènes

Plusieurs axes préconisent la mise en œuvre de plantations, végétalisation,... Ces plantations peuvent être source d'apport d'essences invasives et allergisantes. Une palette végétale locale est préconisée pour certaines orientations.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Etendre la préconisation d'une palette végétale à adaptée, variée et locale ces plantations à l'ensemble des préconisations de plantation ou végétalisation.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Veiller à ce que la palette végétale proposée dans les projets de plantation soit bien adaptée au contexte local et réponde au non apport d'essences invasives ou allergisantes. Il peut être utile de travailler cette palette avec des acteurs-experts locaux tel qu'Arbre et Paysage 32.

Préservation des intérêts écologiques de certains milieux

Un projet de développement de lacs de rétention pour l'eau d'irrigation agricole. Prévu en terres inondables ils sont susceptibles de mettre en eau permanente et donc de dégrader voire détruire des zones humides d'intérêt écologique sur le territoire. Ce point est à mettre en relation avec le souhait également affirmé de renforcer l'entretien des milieux humides dans cette même orientation stratégique.

Mesures d'évitement / de réduction :

- ⇒ Encadrer la construction des lacs rétention en préconisant ou rappelant l'obligation de réaliser une analyse du contexte environnemental du site d'implantation afin de prévenir toute dégradation de sites d'intérêt écologique et de prévoir les mesures ERC adéquates.

Une action préconise l'implantation maraîchère sur le territoire. Les zones pouvant être choisies n'ont actuellement aucune activité, le maraîchage peut apporter une pollution nouvelle (eau, sol) selon la gestion faite (intrants, pesticides) et venir perturber des équilibres écologiques locaux et d'intérêt préexistants.

Mesures d'évitement :

- ⇒ Vérifier que les zones pressenties pour l'implantation de maraîchage ne présentent pas d'intérêts écologiques autres que cette activité viendrait perturber ou détruire.

Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR

Il est proposé de mettre en œuvre de la micro-hydroélectricité, en fonction du potentiel identifié sur certains seuils existant dans le diagnostic du PCAET. Cette technique peut avoir des effets sur les continuités écologiques des milieux aquatiques, bien qu'installé sur des seuils existants.

La géothermie et la méthanisation peut avoir des effets sur la qualité de l'eau. Les pompes à chaleur peuvent être source de bruit, et les réseaux de chaleur, chaufferie bois ou encore la méthanisation peuvent rejeter des polluants dans l'air.

Mesures de réduction :

- ⇒ Prévoir une sensibilisation sur les impacts environnementaux des différentes techniques de production d'ENR auprès des particuliers et des agriculteurs.

Gestion de l'eau (qualité et risque inondation)

L'activité « en amateur » de jardinage peut être une source plus importante de pollution localement que l'activité professionnelle par facilité d'usage des pesticides et manque d'information sur les conséquences environnementales.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prévoir une sensibilisation « zéro-pesticide » aux usagers des potagers de cœur de villages.

Une imperméabilisation est liée à la création d'itinéraire de déplacement doux notamment dans la campagne (valorisation de la rivière Gers, lien inter-village). L'incidence est plutôt limitée (faible emprise) et des matériaux perméables peuvent être utilisés pour ces chaussées.

Mesures de réduction :

- ⇒ Veiller à ce que ce point soit analysé pour les projets mis en œuvre.

Préservation de la ressource alimentaire

Les matériaux biosourcés peuvent être en concurrence avec la ressource alimentaire.

Mesures de réduction :

- ⇒ Selon l'importance des chantiers visés il pourra être tenu compte de l'incidence sur la ressource alimentaire de l'emploi de matériaux biosourcés (information sur les filières de matériaux et le contexte agricole du lieu de production).

Gestion du risque industrielle et des nuisances

La création d'une station GNV (gaz) entre l'Isle Jourdain et Auch (Rn 124) pourra être source de risque industriel, et de pollution (air, sol, eau).

Mesures d'évitement :

- ⇒ Veiller à la mise en œuvre des demandes d'autorisation, étude de risques et autres procédures et suivis environnementaux nécessaires selon la dimension du projet.

- ⇒ Le choix de l'emplacement du site sera également primordial vis-à-vis de l'exposition de biens et personnes voisines.

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

La surveillance de la qualité de l'air intérieure n'indique pas d'action de correction dans le cas de mesure défavorable.

Mesures de réduction :

- ⇒ Afin de préserver la qualité de vie et la santé des agents prévoir de lancer une réflexion sur la recherche de solutions d'amélioration de la qualité de l'air en cas de mesure défavorable (recherche la cause, trouver une solution alternative, traitement de la pollution,...)

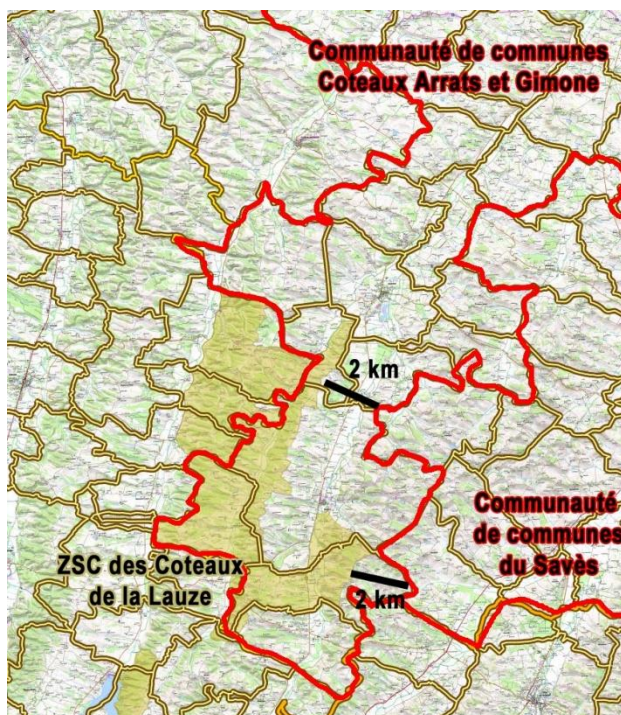
FOCUS SUR LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Comme il a été vu précédemment les plans d'action du PETR PPG participe à la préservation de la biodiversité locale, des continuités écologiques et des milieux qui les constituent.

Deux sites Natura 2000 ont été identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement, un dans le territoire et un second limitrophe. L'évaluation des incidences portera donc sur chacun de ces deux sites.

ZSC Vallées et coteaux de la Lauze

Ce site concerne le territoire de la communauté de communes des Coteaux Arrats et Gimone et est relativement éloigné des autres territoires du PETR (environ 2 km des limites de la communauté de communes du Savès la plus proche, sauf un point de contact au niveau de Tourman). Il a donc été choisi d'étudier plus particulièrement les incidences du plan d'action de cette communauté de commune sur ce site, les autres territoires étant considérés comme n'ayant pas de lien fonctionnel (situé en aval ou sur un autre bassin versant) avec le site et donc sans incidences sur celui-ci.



Lien fonctionnel entre le territoire et la ZSC

Rappel des enjeux et richesses du site :

- ⇒ Milieu agricole extensif (pelouse pérenne, prairie de fauche, lande et tonsures de graminées, papillon).
- ⇒ Intérêt pour les chauves-souris (cavités, haies bocagères,...).
- ⇒ Intérêt des milieux aquatiques (Toxostome, Ecrevisse à pattes blanches).
- ⇒ Intérêt des boisements pour des insectes (inféodé à la présence de vieux arbres).

Il a été vu que la stratégie climat du PETR PPG participe à la préservation des milieux identifiés pour la ZSC : haie, aquatique, boisement, et participe à la valorisation du milieu agricole en tendant vers une activité plus respectueuse de l'environnement.

La lecture du plan d'action de la communauté de communes des coteaux Arrats et Gimone n'a pas montré d'action précise sur le site Natura 2000 ou à proximité immédiate. On peut cependant noter l'action suivante à incidences potentielles sur le site Natura 2000 :

- ⇒ Développer la micro-hydroélectricité : utilisation de roue à aube de moulins existants. Si des moulins sont identifiés dans le site Natura 2000, bien qu'il soit proposé d'utiliser un équipement existant, cela va pérenniser un ouvrage qui peut être un obstacle pour les continuités écologiques (enjeux écrevisse et Toxostome). Il faut noter qu'en cas de projet en site Natura 2000, celui-ci sera certainement soumis à une évaluation d'incidences permettant de gérer ce risque d'incidences pressenti ici.

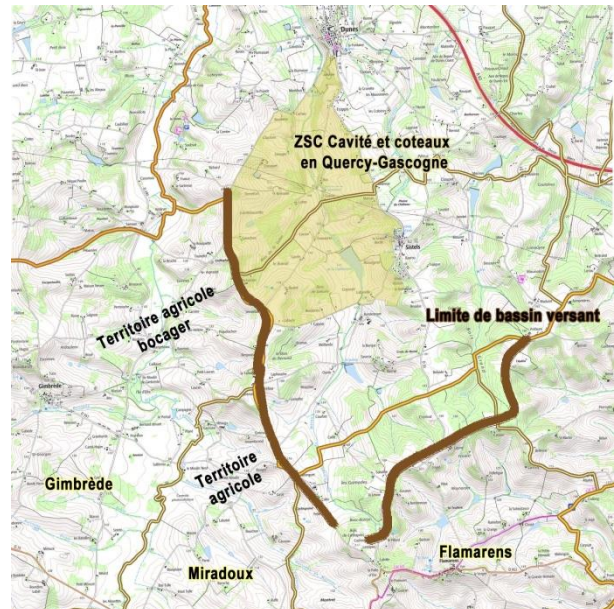
Ainsi le plan d'action de la communauté de communes des coteaux Arrats et Gimone n'a pas d'incidence négative sur la préservation de la ZSC vallées et coteaux de la Lauze. Il tend même à préserver voire renforcer des milieux favorables aux enjeux écologiques déterminés sur ce site Natura 2000 (cours d'eau, haie bocagère, boisements,).

ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne

Ce site concerne le territoire de la communauté de communes de la Lomagne gersoises et est éloigné des autres territoires du PETR. Il a donc été choisi d'étudier plus particulièrement les incidences du plan d'action de cette communauté de commune sur ce site, les autres territoires étant considérés comme n'ayant pas de lien fonctionnel (faible partie du territoire en amont hydraulique) avec le site et donc sans incidences sur celui-ci.

Dans un premier temps il s'agit de déterminer les possibles liens fonctionnels entre le territoire de la Lomagne Gersoises et le site Natura 2000 pour pouvoir en déduire d'éventuels impacts selon les actions mises en œuvre en Lomagne Gersoises.

Lien fonctionnel entre le territoire et la ZSC



Les enjeux du site Natura 2000 portent sur la préservation des chauves-souris et de leur milieu de vie, en assurant notamment la protection des linéaires de haie et les ripisylves et le maintien de secteurs boisés diffus.

Le territoire Lomagne Gersoise n'a pas de lien direct avec ces enjeux qui sont localisés sur le site et sans aire d'influence. Le territoire Lomagne Gersoises aux abords du site peut éventuellement venir compléter l'offre de milieux favorables, d'autant que les communes concernées (Gimbrède, Miradoux) ne sont pas de gros villages et ont un environnement plutôt préservé.

Ces milieux font l'objet d'une attention particulière dans la stratégie Climat et le plan d'action qui en découle pour le territoire de la communauté de commune : préservation des milieux naturels, entretien des cours d'eau et leurs abords (ripisylves), plantations de haies,...

Ainsi le plan d'action de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise n'a pas d'incidence négative sur la préservation de la ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne. Il tend même à préserver voire renforcer des milieux favorables aux enjeux écologiques déterminés sur ce site Natura 2000.

INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Après approbation du PCAET, la procédure d'évaluation environnementale se poursuit par la mise en œuvre d'indicateurs pour le suivi de l'état de l'environnement et une évaluation des actions et des mesures définies dans le PCAET ;

L'objectif est de fournir des informations fiables et actualisées sur la mise en œuvre des objectifs du projet et l'impact de ses actions, et de faciliter la prise de décisions pertinentes dans le cadre du pilotage du projet. Elles doivent aussi être l'occasion de mesurer des incidences éventuelles du PCAET sur l'environnement qui n'auraient pas été ou pu être identifiées préalablement et donc de réinterroger éventuellement le projet de territoire.

Le cadre de suivi et d'évaluation du PCAET s'exprime à travers deux principales dimensions, mises en regard des enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial de l'environnement :

- Les éléments de contexte, afin de suivre globalement la situation de l'état environnemental du territoire et les évolutions de certains paramètres extérieurs ;
- Les résultats et les incidences (positives et négatives) des actions et mesures définies par le PCAET.

Elles pourront intégrer un dispositif d'observation local, qui viendra compléter un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions

Variable quantitative ou qualitative qui peut être mesurée ou décrite, l'indicateur répond à plusieurs objectifs :

- Mesurer le niveau de la performance environnementale du projet,
- Etablir des valeurs « seuils » ou « guide »,
- Détecter les défauts, les problèmes, les irrégularités, les non conformités afin d'effectuer des ajustements si nécessaire,
- Apprécier les progrès réalisés et ceux qui restent à faire.

L'indicateur doit renvoyer une image fidèle du phénomène à étudier pour permettre une évaluation rapide et simple des données à surveiller.

Il doit pour cela satisfaire un certain nombre de qualités, parmi lesquelles ont été privilégiés :

- La pertinence : la mesure doit parfaitement décrire le phénomène à étudier. Elle doit être significative de ce qui est mesuré et garder cette signification dans le temps,
- La simplicité : l'information doit être obtenue facilement, de façon la plus directe possible,
- L'objectivité : l'indicateur doit être calculable sans ambiguïté à partir de grandeurs observables,
- La pérennité : les fournisseurs-producteurs de données, ainsi que leur capacité à suivre la donnée dans le temps, doivent être parfaitement identifiés et garantis.

Indicateur	Données	Echelle	Sources	Fréquence	Unité de mesure
Artificialisation des sols	Zone AU ouverte à l'urbanisation dans les PLU	PPG	Document d'urbanisme	A chaque évolution des documents d'urbanisme.	ha
Zone agricoles (A)	Zone A figurant dans les PLU	PPG	Document d'urbanisme	A chaque évolution des documents d'urbanisme.	ha
Linéaire de haies créées	Mesure du linéaire de haies créées	PPG	Communes, EPCI	annuel	ml
Projet réalisé dans le site Natura 2000 (coteaux de la Lauze)	Enregistrement et détails des projets réalisés dans le site Natura 2000 ZSC Vallée et coteaux de la Lauze.	ZSC	Communes, EPCI	3 ans	Descriptif.
Linéaire d'itinéraire cyclable	Itinéraire créé ou aménagé	PPG	Communes, EPCI, département	3 ans	ml
Trafic routier	Mesurer la diminution ou non évolution du trafic sur les principales routes	RN 21, RD 124 et autres axes jugés importants	DDT	annuel	Véhicule et % de poids lourds
Arrêté de catastrophes naturelles	Evolution des risques (inondation RGA, coulée de boue)	PPG	Géorisques	3 ans	
Volume de déchets et collecte sélective	Tonnage de déchets	PPG	Trigone	3 ans	

Ces indicateurs seront complétés par ceux pour le suivi du PCAET et les mesures proposées dans les plans d'actions : consommation d'eau, électrique ou de la qualité de l'air intérieure.

DESCRIPTION DE LA METHODE

DESCRIPTION DE LA METHODE

Le territoire d'étude étant un périmètre de PETR, plusieurs communautés de communes sont concernées. Les diagnostics du PCAET ont été élaborés de façon à présenter l'ensemble du territoire avec une distinction des enjeux par communautés de communes pour les diagnostics techniques (hors EIE) dans le but de pouvoir territorialiser la stratégie et plan d'action.

L'EES est-elle menée également sur l'ensemble du territoire du PETR, mais sans distinction par communautés de communes. Cette évaluation menée au global permet d'intégrer le possible cumul des incidences et garder la vision du territoire entier.

Etat Initial de l'Environnement

La méthodologie utilisée pour élaborer l'état initial de l'environnement et évaluer les effets du projet communal est fondée sur la connaissance du territoire, la consultation de documents, et des personnes ressources. Elle s'appuie également sur des photos d'illustrations et l'élaboration de cartes.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET, la description de l'articulation du plan avec les plans ou programmes, soumis à évaluation environnementale avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte, est faite en entrée du document. Les autres plans, schémas et programmes de portées supérieures pouvant alimenter l'état initial de l'environnement sont directement cités / intégrés dans les chapitres de cet état initial.

Il faut noter que l'essentiel de l'état initial de l'environnement a été repris du diagnostic en cours pour le SCOT Gascogne couvrant entièrement le territoire du Pays Portes de Gascogne. Quelques éléments ont été analysés spécifiquement pour le PCAET quand les informations n'ont pu être tirées du SCOT en cours.

En ce qui concerne les thématiques climat, air, énergie, vulnérabilité du territoire, il est fait renvoi dans l'EIE aux diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET. Seuls les constats, atouts/faiblesses et enjeux dégagés dans ces diagnostics ont été repris pour une synthèse exhaustive des enjeux environnementaux (base de l'analyse d'incidences réalisées ensuite).

Evaluation des incidences

L'EES adopte une clé d'entrée par thématique environnementale, issues de l'EIE. 5 types d'impact ont été analysés :





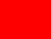
- ✓ Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine.
- ✓ Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques.
- ✓ Incidences sur l'eau et les ressources naturelles.
- ✓ Incidences sur les risques majeurs.
- ✓ Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité.
- ✓ Incidences sur la transition énergétique et le changement climatique

L'exhaustivité suffisante de l'état initial de l'environnement joue un rôle primordial dans cette justification des incidences du projet communal.

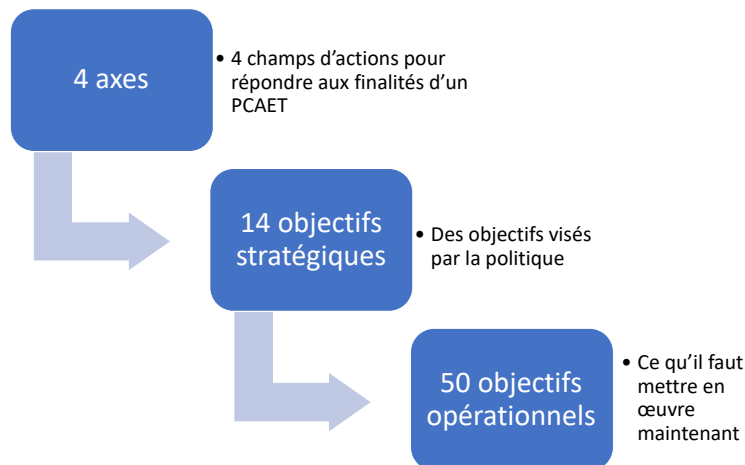
Une analyse croisée a été élaboré pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action.

- ✓ La stratégie du PCAET a été croisée avec la liste des enjeux environnementaux, sous la forme d'une grille d'analyse dans lequel seront qualifiés pour chaque orientation et chaque enjeu les impacts attendus sur chaque thématique environnementale (grilles de cotation de l'incidences et case de commentaire pour préciser la cotation). Cette analyse a fait l'objet d'un regard croisé entre l'environnementaliste et le prestataire du PCAET. Elle identifie dans une colonne « vigilance sur les actions », communiquée au prestataire du PCAET, les points d'attention particuliers qui sont à intégrer aux programmes d'action en cours de finalisation.
- ✓ La même technique est employée pour l'analyse du plan d'action avec réajustement de la cotation des orientations concernées si les actions précises l'incidence. En effet, les actions déclinées de la stratégie ont permis d'affiner les incidences de l'orientation concernée en apportant une précision sur sa mise en œuvre concrète sur le territoire.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

-  Impact positif
-  Impact positif sous condition ou indirect
-  Impact neutre
-  Impact négatif sous condition ou indirect / point de vigilance
-  Impact négatif

Pour rappel, l'arborescence stratégique est la suivante :



Evaluation des incidences Natura 2000

Pour l'évaluation des incidences Natura 2000, les informations des DOCOB (cartographie, fiches espèces et habitats). Une première attention sera portée aux sites Natura 2000 lors de l'évaluation de la stratégie puis du plan d'action pour anticiper des incidences et les corriger le plus en amont possible avant la rédaction finale de l'évaluation d'incidences.

L'analyse des incidences sur les sites Natura 2000 passe par une évaluation du lien fonctionnel (zone d'influence) entre le PCAET, sa stratégie et surtout son plan d'action (point de vigilance sur les projets planifiés) et les sites.

Il a été identifié les éventuels habitats d'intérêt communautaires (notamment prioritaires) et habitats d'espèces d'intérêt communautaires (dont prioritaires) susceptibles d'être impactés par le plan. L'évaluation se base sur la connaissance apportée par le DOCOB sur ces milieux et ses espèces et leurs sensibilités.

L'analyse est faite en fonction de l'état de conservation des habitats et espèces identifiés dans le Formulaire Standard des Données et/ou le DOCOB avec une attention particulière pour les habitats et espèces prioritaires.

Proposition de mesures et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU

L'EES doit permettre de rappeler de façon synthétique les mesures d'évitement et de réduction environnementales directement intégrées dans le PCAET et de présenter des mesures compensatoires éventuelles. Pour cela, les incidences positives identifiées constituent ces mesures prises par le Plan en faveur de l'environnement.

Les indicateurs sont mis en place en concordance avec les mesures proposées préalablement.

Le bureau d'étude s'est créé et alimente une base de données d'indicateurs possibles. Il a ainsi pu proposer un choix d'indicateurs parmi les plus adaptés aux enjeux du territoire.

Leur but est de renvoyer une image fidèle du phénomène à étudier pour permettre une évaluation rapide et simple de données à surveiller et l'identification d'impacts négatifs imprévus pour une correction à la prochaine modification du PCAET. Les données recherchées pour les indicateurs doivent être fiables, disponibles facilement et avoir une périodicité de mise à jour suffisante.

L'objectif est de rendre le plus facile possible le suivi environnemental de la mise en œuvre de la démarche pour ne pas l'alourdir la mise en œuvre du plan, l'essentiel étant de ne pas perdre de temps au suivi au détriment de leur réalisation.

Ces éléments ont fait l'objet d'un regard croisé entre l'environnementaliste et le prestataire du PCAET. L'objectif étant d'être mutualisé avec les indicateurs du PCAET pour ne pas alourdir inutilement la procédure de suivi pour la collectivité et garantir sa meilleure efficacité.

BIBLIOGRAPHIE

Sources documentaires

La bibliographie suivante a été consultée pour l'élaboration de l'état initial de l'environnement :

Sites web cartographique

- ☞ Cartographie et fiches disponibles sur le serveur PICTO de la DREAL, Géoportail et OpenStreetMap (inventaire du patrimoine géologique, zone de protection environnementale, risques,...).
- ☞ Info-terre, site du BRGM (carte géologique, base de données sous-sol).
- ☞ OCS GE départemental, IGN.
- ☞ Inventaire forestier national (IFN, BD Forêt version 1, 1986-2006 / version 2, depuis 2007).

- ☞ Site RTE, cartes du réseau.
- ☞ Site Avex.org sur la pollution lumineuse du ciel français.

Bases de données, inventaire locaux, Sites web

- ☞ Gest'eau : information sur les documents de planification sur l'eau.
- ☞ Banque Hydro, données des stations hydrométriques / Eau France.
- ☞ Observatoire national des Etiages / Eau France
- ☞ Observatoire national des services d'eau et d'assainissement / Eau France.
- ☞ Portail d'information sur l'assainissement communal / ministère en charge de l'environnement.
- ☞ SIGES midi Pyrénées Système d'information pour la gestion des eaux souterraines.
- ☞ Site de l'ONF
- ☞ Fiches descriptives des zones de protections environnementales (ZNIEFF, ZICO, N2000 [Fiche Standard de Données], PNA, sites classés), entre autres disponibles sur l'INPN.
- ☞ Documents d'Objectifs disponibles pour les sites Natura 2000.
- ☞ Bases de données BASIAS (BRGM) et BASOL (Ministère de l'environnement).
- ☞ Registre Français des émissions polluantes (Ministère de l'environnement)
- ☞ Site Géorisques sur les risques majeurs de la commune.
- ☞ Base de données Sisfrance sur les séismes survenus en France.

Etudes et documentations spécifiques

- ☞ Porter à connaissance de l'Etat du SCOT de Gascogne.
- ☞ Cartes géologiques Condom (928), Saint Nicolas de la Grave (929), Fleurance (954), Beuamont de Lomagne (955), Auch (981), Gimont (982), Toulouse O (983), Mirande (1007), Lombez (1008), Muret (1009), Le Fousseret (1033) et de leur notice, site Infoterre du BRGM.
- ☞ Arrêté préfectoral n° du 21 mars 2012 sur le classement sonore des voies.

Plan, programmes et schéma

- ☞ SRADDT Midi-Pyrénées, mars 2009.
- ☞ SCOT Gascogne, en cours de réalisation, Diagnostic V4 de juillet 2018.
- ☞ Documents du SDAGE 2016-2021 Adour Garonne, adoptés le 1er décembre 2015 et Système d'Information sur l'Eau du bassin.
- ☞ SAGE Vallée de la Garonne (www.sage-garonne.fr), en cours d'élaboration.
- ☞ PGE « Garonne-Ariège », validé le 12 février 2004.
- ☞ PGE Neste et rivières de Gascogne, validé en mai 2002.
- ☞ Plan Garonne 2007-2013.
- ☞ Programme d'action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates (directive « Nitrates »), décret N°2001-1275 du 10 octobre 2011.
- ☞ Schéma Départemental des Carrières du Gers, Arrêté préfectoral du 20 novembre 2002.
- ☞ Schéma Régional de Gestion Sylvicole (ex-Midi-Pyrénées) Approuvé par Arrêté ministériel el 26 janvier 2005.
- ☞ Directive et Schéma Régionaux d'aménagement des forêts domaniales : Sud du Massif Central, juillet 2006
- ☞ Plan pluriannuel régional de développement forestier en Midi-Pyrénées 2011-2016 approuvé par arrêté préfectoral du 28 mars 2012.
- ☞ Schéma Régional de Gestion Sylvicole des forêts privées en Midi-Pyrénées, approuvé par arrêté ministériel en 2005.
- ☞ Profil environnemental régional de Midi-Pyrénées de 2012.
- ☞ SRCE MP, adopté en mars 2015.
- ☞ Plan Nature en ville, novembre 2010.
- ☞ Plan National Santé Environnement (3^e), 2015-2019.
- ☞ Plan Régional Santé Environnement Occitanie (3^e) 2014-2019.

- ☞ Plan national de prévention des déchets 2014-2020 publié au JO en août 2014.
- ☞ Plan régional d'élimination des déchets dangereux de Midi-Pyrénées révisé en 2008.
- ☞ Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Gers en cours d'élaboration, version de 2014 du projet.
- ☞ Plan Gestion des Risques Inondation du bassin Adour Garonne 2016-2021 approuvé par arrêté préfectoral le 1er décembre 2015.
- ☞ Stratégie Nationale Bas Carbone publiée au JO en novembre 2015.
- ☞ SRCAE de Midi-Pyrénées, approuvé en Juin 2012.
- ☞ Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet, ex-Région Midi-Pyrénées, CAUE Midi-Pyrénées, 2015
- ☞ Paysages du Gers, édition du Rouergue, Bruno Sirven, 2004.

Personnes ressources

Des échanges réguliers ont été faits avec les ingénieurs en charge de l'élaboration du PCAET (Guillaume Gacon Eco2 Initiatives) intermédiaire privilégié avec la collectivité.

Il n'y a pas eu besoin de contacter d'autres personnes ressource pour l'élaboration de cette évaluation environnementale stratégique.

DIFFICULTES RENCONTREES

L'objectif a été de définir les impacts de façon aussi complète que possible et de ne rien laisser dans l'ombre. Cependant, il convient de noter une difficulté majeure rencontrée, celle concernant la distinction à faire entre les impacts directs et les impacts indirects. L'environnement est un système complexe de composantes en interaction. Cette organisation en boucles d'interaction implique toujours un jeu complexe d'impacts indirects, qui ne se déduisent pas simplement des impacts directs. Il est difficile de reconnaître ces impacts et surtout d'en fixer les limites spatiale et temporelle. Par ailleurs, les différentes sciences concernées ne permettent pas toujours de faire des projections parfaitement objectives.

Les difficultés ont concerné également la quantification des impacts, pas forcément possibles selon les données disponibles (de contexte et de projet) et les analyses raisonnablement réalisables. Le PCAET étant principalement un document de planification, les incidences évaluées le sont plutôt de manière qualitative. Les projets évoqués ne peuvent pas à ce stade être connus précisément et leurs incidences quantifiées.

De la même manière, de par la méthode d'élaboration d'un PCAET, la présentation de solutions de substitution raisonnable et l'exploité des motifs pour lesquels le plan a été retenu sont des chapitres délicats à rédiger. Il y a donc été rapporté les éléments de traçabilité sur le processus d'élaboration du plan et les choix effectués.

LISTE DES ACRONYMES

ADASEA = Association Départemental pour L'Aménagement des Structure des Exploitation Agricole

ADIL = Agence Départemental pour l'Information sur le Logement

AEAG= Agence de l'Eau Adour-Garonne

AEP = Alimentation en Eau Potable

AG = Adour Garonne

ARS = Agence Régionale de Santé

BASIAS = Banque de données d'Anciens Sites Industrielles et Activités de Service
BASOL = Base de données sur les sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
BD = Base de Données
BNPE = Base National des Prélèvements quantitatif en Eau
BRGM = Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP = Bâtiments et Travaux Publics

CAUE = Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CCI = Chambre du Commerce et de l'Industrie
CLE = Commission Locale de l'Eau
COVNM = Composés Organiques Volatils Non Méthaniques.
CRPF = Centre Régional de la Propriété Forestière

DCE = Directive Cadre sur l'Eau
DCR = Débit de Crise
DAE = Déchets d'Activités Economiques
DMA = Déchets Ménagers et Assimilés
DOCOB = Document d'Objectifs (Natura 2000)
DOE = Débit d'Objectif d'Etiage
DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EES = Evaluation Environnementale Stratégique
EIE = Etat Initial de l'Environnement
ENR = Energie Renouvelable.
EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale.
ERC = Eviter Réduire Compenser (doctrine pour la proposition de mesure)

GES = Gaz à Effet de Serre

HQE = Haute Qualité Environnementale

IFN = Inventaire Forestier National
IGN = Institut Géographique National
INPN = Institut National de la Protection de la Nature

LTECV = Loi pour la Transition Energétique et la Croissance verte.

ONF = Office National des Forêts

ORF = Orientations Forestières Régionales
OUGC = Organisme Unique de Gestion Collective

PAC = Porter à Connaissance
PAMM = Plan d'Action pour le Milieu Marin
PAR = Programme d'Actions Régionaux
PAT = Plan d'Action Territorial
PCAET = Plan Climat Air Energie Territorial
PDEDMA = Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PDU = Plan de Déplacement Urbain
PEFC = Pan European Forest Certification, programme de reconnaissance des certifications forestières
PETR = Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PGE = Plan Gestion d'Etiage
PGRI = Plan de Gestion des Risques Inondation
PLH = Plan Local de l'Habitat
PLU = Plan Local d'Urbanisme (i = intercommunal)
PPA = Plan de Protection de l'Atmosphère
PPG = Pays Porte de Gascogne
PPR : Plan de Prévention des Risques (i = inondation / n = naturel / t = technologique)
PNR : Parc Naturel Régional
PNSE = Plan National Santé-Environnement
PREPA = Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
PRPGD = Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PRSE = Plan Régional Santé Environnement
PSS = Plan des Surfaces Submersibles
PUQA = Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air

QSE = Qualité Sécurité Environnement

RDSEMA = Réseau Départemental de Surveillance des Eaux superficielle et des Milieux Aquatiques
REFIOM = Résidus d'Epuración des Fumées d'Incinérations des Ordures Ménagères
REP = Responsabilité Elargie du Producteur
RSE = Responsabilité Sociétal des Entreprises
RTE = Réseau de Transport d'Electricité

SAGE = Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux

SAU = Surface Agricole Utile.

SCOT = Schéma de COhérence Territoriale

SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux

SDC = Schéma Départemental des Carrières
SIAEP = Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
SICTOM = Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SIDEL = Société Industrielle des Emballages Légers
SIE = Système d'Information sur l'Eau
SLIME = programme d'accompagnement à la lutte contre la
SMEAG = Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne
SNBC = Stratégie Nationale Bas carbone
SPANC = Service Public Assainissement Non Collectif
SRADDT = Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRADDET = Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE = Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE = Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRGS = Schéma Régional de Gestion Sylvicole
SRI = Schéma Régional de l'Intermodalité
SRIT = Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
STEP = Station d'EPuration
STEU = Station de Traitement des Eaux Usées

TECV = Transition énergétique pour la Croissance Verte
TVB = Trame Verte et Bleue

ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZOS = Zone à Objectif plus Strict
ZPPAUP – AVAP = Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager - Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

ZPF = Zone à Protéger pour le Futur
ZSC = Zone Spéciale de Conservation (Natura 20000)

ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

GRILLE D'ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR AXE STRATEGIQUE

L'analyse d'incidences a été réalisée au regard des enjeux environnementaux dégagé par l'Etat Initial de l'Environnement articuler autour des 6 thématiques environnementales :

- (1) Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.
- (2) La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.
- (3) L'eau et les ressources naturelles
- (4) Les risques majeurs
- (5) Les nuisances et pollutions, la santé humaine
- (6) La transition énergétique et le changement climatique

L'analyse d'incidences a été réalisée en deux temps. D'abord l'évaluation préalable de la stratégie ce qui a permis de dégager des points de vigilance pour certaines orientations opérationnelles permettant d'ajuster les actions proposées par la suite. Ensuite l'évaluation d'un plan d'action type regroupant les variantes par intercommunalité, afin de faire une analyse globale des incidences éventuellement cumulées d'une intercommunalités à l'autre.

Plusieurs questions ont structuré la grille d'analyse :

- ⇒ Les actions présentent-elles des incidences positives, négatives ou neutres sur l'environnement et la santé humaine ?
- ⇒ Ces incidences sont-elles directes ou indirectes sur l'environnement et la santé humaine ?
- ⇒ Ces incidences portent-elles sur un enjeu du territoire ?
- ⇒ Des points d'alerte, de vigilance sont-ils à signaler ?

Cette analyse est restituée sous la forme d'une grille d'analyse par axe stratégique du PCAET déclinée en orientations stratégiques et opérationnelles et en actions. Les orientations opérationnelle et actions font l'objet d'une cotation d'incidences par thématiques environnementales : 6 colonnes avec cotation par un code couleur repris ci-après.

	Impact positif		Impact négatif sous condition ou indirect / point de vigilance
	Impact positif sous condition ou indirect		Impact négatif
	Impact neutre		

Afin d'affiner la description de l'incidence, une colonne « commentaires » explicite les incidences identifiées et permet de justifier les cotations appliquées, ils ne sont complétés pour les actions (colonne « incidences complémentaires liées aux actions ») que si ces commentaires apportent des compléments à ceux émis pour l'orientation

opérationnelle concernée. Ces compléments ont pu faire varier la cotation de l'orientation. Enfin la grille identifie dans la colonne « point de vigilance » les points d'attention particuliers identifiés à l'évaluation préalable de la stratégie et qui ont été à intégrer aux programmes d'actions. Cette colonne permet une traçabilité de la démarche en précisant dans quelle mesure le point de vigilance stratégique a été levé et d'identifier les nouveaux points de vigilance éventuellement soulevés par les actions proposées.

Axe 1 - Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Objectif stratégique 1.1 Maintenir la qualité environnementale du territoire

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
1.1.1 Prendre soin des sols agricoles et naturels en luttant contre leur érosion et contre leur artificialisation, et en améliorant leur perméabilité dans les zones urbanisées.							Préservation d'une composante forte du paysage locale (agricole). Préservation des milieux naturels (éviter leur artificialisation, fractionnement). Participation indirecte à la préservation de zones d'expansion des crues aux abords des cours d'eau / Amélioration de la perméabilité des sols dans les zones urbanisées (gestion du risque inondation) ; Adaptation au changement climatique (mobilité des espèces, augmentation de la fréquence des risques,...).	La plantation de haie peut être source d'apport d'essences invasives ou allergisantes.	Les actions portent sur la préservation des zones à forts enjeux agricoles et environnementaux par une traduction d'inconstructibilité dans les documents d'urbanisme (actions centrées en Gascogne Toulousaine soumise à la pression urbaine). La préservation de la perméabilité des sols passera également par une traduction dans les documents d'urbanisme. Des actions de préservation de haies, boisements ou plus largement d'espaces naturels courent plusieurs buts : gestion des coulées de boues, biodiversité et toutes autres aménités face au changement climatique et ses incidences. La plantation de haie participera en plus à l'épuration des eaux de ruissellement par infiltration (pouvoir épurateur du sol), évitant l'apport d'eau polluée vers les cours d'eau.
1.1.2 Intégrer les stratégies environnementales dans les documents d'urbanisme : trames vertes et bleues, intensification, productions ENR...							Rendre efficace sur le terrain par la traduction dans les documents d'urbanisme.	Les équipements photovoltaïques peuvent avoir des incidences sur le cadre de vie et le patrimoine bâti sur lequel ils s'implantent.	Plusieurs thématiques d'action sont suggérées selon les territoires. - l'intégration de la biodiversité et la nature en ville. - le développement des mobilités douces. - la maîtrise de l'urbanisation et des formes urbaines. - la gestion efficace de la ressource en eau (notamment dans la gestion des espaces verts).

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
									- favoriser le photovoltaïque sur les bâtiments.
1.1.3 Développer la récupération d'eau et le stockage.							Economie de la ressource en eau. Participation du stockage de l'eau à l'écrêtement des crues. Adaptation au changement climatique (variation de la pluviométrie)	Les lacs de rétention prévus sur les terres inondables sont susceptibles de venir mettre en eau permanente et donc dégrader voire détruire des zones humides d'intérêt écologiques sur le territoire.	Profiter du PLUiH de la Gascogne Toulousaine pour gérer l'eau pluviale et l'assainissement. Cela participera également à la préservation de la qualité de l'eau (assainissement plus performants). Développement de lacs de rétention pour garantir une disponibilité de la ressource en eau pour l'agriculture.
1.1.4 Renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières et des forêts.							Trois milieux à forts enjeux sur le territoire participant au paysage et à l'a TVB locale. Rôle des milieux humides et rivières dans la préservation de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques/humides et de la ressource en eau. Rôle des milieux humides dans la gestion des crues (effet tampon), et entretien des rivières permettant de mieux gérer ces crues (limiter les embâcles et éviter les calibrages augmentant la vitesse des flux). Adaptation au changement climatique (mobilité des espèces, gestion de la ressource en eau, augmentation de la fréquence des risques).	L'entretien des rivières ne doit pas amener à faire des calibrages augmentant les débits et donc les risques de dégâts lors d'inondation. Les actions rappellent la notion de développement durable et d'intégration du changement climatique et donc la gestion de ce risque.	Une attention particulière est portée à la zone humide de l'Isle Jourdain. Les actions portent sur la mise en place de programmes ou plan de gestion durable de l'eau.

Objectif stratégique 1.2 Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
1.2.1 Aérer et végétaliser les centres-bourgs, avec une palette végétale adaptée.							Végétalisation et aération participant au cadre de vie des centres-bourgs et à la nature en ville (développement de la biodiversité grâce à la palette végétale).	Palette végétale adaptée = éviter les plantes invasives et allergisantes + adaptation au climat	En fonction des intercommunalités les actions de végétalisation des bourgs sont plus ou moins ciblées sur des communes selon les volontés et faisabilités locales.

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
							<p>Economie d'eau pour l'entretien des espaces végétalisés (sauf premières années de croissance) et par la diminution de l'effet îlot de chaleur induit.</p> <p>Végétalisation et aération participant à l'amélioration de la qualité de l'air en ville (épuration par les plantes et dispersions des polluants).</p> <p>Régulation des eaux de ruissellement en centre-bourgs (infiltration par les plantes).</p> <p>Adaptation au changement climatique (gestion des îlots de chaleur, économie d'énergie par moins de climatisation).</p>	local.	<p>Ces aménagements s'accompagnent parfois d'une gestion de l'eau de ruissellement, drainage,... et d'un réaménagement de l'espace (accompagnement de bâtiment ou démolition d'un bâtiment public pour créer un espace vert).</p> <p>A l'image de certaines communes de la Gascogne Toulousaine une gestion durable des espaces verts pourra être étendue à d'autres communes.</p>
1.2.2 Contribuer à la vitalité des centres bourgs en diminuant la vacance.							<p>Redynamiser le cadre de vie par une augmentation de la présence humaine (diminuer la vacance).</p> <p>Optimiser les réseaux d'eau existants (diminuer la vacance, donc utiliser des raccordements existants).</p> <p>Limiter l'exposition de biens et personnes (centre bourgs généralement hors zones à risques).</p> <p>Limiter les déplacements et distances de déplacement pour certains usages offerts par les centre-bourgs = Diminution de l'émission de polluants atmosphérique et de GES et des nuisances sonores.</p>		<p>Deux axes sont développés dans les actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de la mixité fonctionnelle par des services ou simplement des commerces avec la mise en œuvre d'outils tels que le droit de préemption ou la mise en œuvre de projets localisés (pôle santé). <p>Cela participe également à redynamiser le cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre la vacance via des opérations type OPAH ciblées.
1.2.3 Construire des éco-quartiers et éco-hameaux intégrant des productions d'ENR, des déplacements actifs, et une végétalisation adaptée, en articulation avec la revitalisation des centres bourgs.							<p>Intégration paysagère de l'éco-quartier par la végétalisation et des formes urbaines éventuellement innovantes.</p> <p>Végétalisation participant à la nature en ville.</p> <p>Eco-quartier/hameaux = action sur l'économie de la ressource en eau.</p> <p>Impact indirect sur la santé des habitants (pratique sportive).</p>	<p>Penser à l'intégration paysagère et dans le bâti des équipements de production d'ENR.</p> <p>Végétalisation adaptée = éviter les plantes invasives et allergisantes + adaptation au climat</p>	<p>Trois niveaux d'actions sont proposés sur les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil et l'information des élus sur l'urbanisme durable (mobilité, rénovation,..) <p>Cela accompagne la mise en œuvre de l'objectif grâce à l'acculturation des élus préparant le travail pour une mise en œuvre concrète à plus long terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation de l'outil Orientation d'Aménagement

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
							Transition énergétique (ENR, promotion des déplacements doux). Limiter les déplacements et distance de déplacement pour certains usages offerts par les centre-bourgs = Diminution de l'émission de polluants atmosphérique et de GES et des nuisances sonores.	local.	et de Programmation des PLU(i) pour l'aménagement de quartier durable sur les communes qui le souhaitent. - l'aménagement d'écoquartiers ciblés sur des communes ayant un projet identifié
1.2.4 Favoriser la mixité fonctionnelle pour limiter les déplacements.							Amélioration du cadre de vie par une redynamisation des centres-bourg (mixité fonctionnelle = fréquentation des centre-bourgs) Limiter les déplacements et distance de déplacement pour certains usages offert par les centre-bourgs = Diminution de l'émission de polluants atmosphérique et de GES et des nuisances sonores.		Le PLUiH de la CC Gascogne Toulousaine est un des outils de mise en œuvre de cette mixité.

Objectif stratégique 1.3 Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
1.3.1 Développer des transports en commun réguliers et des TAD							Limitation des déplacements d'autres véhicules à moteur. Réduire les risques de collisions avec la faune sur les routes et ainsi améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuité écologique). Limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau (lessivage d'hydrocarbure sur les chaussées, aires de stationnement). Diminution des déplacements individuels donc diminution de la pollution de l'air, des émissions de GES et des nuisances sonores.		Trois types de transport sont visés par les actions de cette orientation : - le transport à la demande en étudiant notamment la faisabilité sur les territoires et en accompagnant sa mise en œuvre le cas échéant. - la promotion de l'usage du train sur la Gascogne Toulousaine. - la promotion des transports scolaires auprès des parents.

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
1.3.2 Favoriser les déplacements doux, en particulier dans les bourgs, et en particulier pour les enfants							<p>Accompagnement paysager possible des cheminements doux participant au cadre de vie.</p> <p>Cheminement support d'une trame verte au sein des espaces urbains (nature en ville) ou en dehors.</p> <p>Limitation des déplacements en véhicule à moteur.</p> <p>Limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.</p> <p>Impact indirect sur la santé des habitants (pratique sportive).</p> <p>Diminution de l'émission de polluants atmosphérique et de GES et des nuisances sonores.</p>	<p>La création de nouveaux itinéraires de déplacement doux, notamment dans la campagne (valorisation de la rivière Gers par exemple ou lien inter-village) induira une nouvelle imperméabilisation.</p>	<p>Le développement des déplacements doux passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude des itinéraires pertinents (relier les pôles générateurs de déplacement, valorisation de la rivière Gers, appui sur des appels à projet...). <p>Cela renforcera par « l'utilité » l'intérêt de ces itinéraires et donc leur réussite.</p> <p>La valorisation de la rivière Gers par l'itinérance participe également à la valorisation d'un patrimoine naturel du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de mobilier urbain d'accompagnement de la pratique des déplacements doux (aire de service, point d'eau, parc à vélo,...). <p>Cela pourra renforcer l'attractivité des itinéraires doux et donc leur réussite.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'itinéraires sécurisés (réflexion sur les tracés, ralentisseurs en entrée de village). <p>Cela pourra renforcer l'attractivité des itinéraires doux et donc leur réussite.</p>
1.3.3 Développer une offre de services à la mobilité (réseau de VAE disponibles, covoiturage, autopartage, RezoPouce...)							<p>Limitation des déplacements en véhicule à moteur.</p> <p>Réduire les risques de collisions avec la faune sur les routes et ainsi améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuité écologique).</p> <p>Limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau (lessivage d'hydrocarbure sur les chaussées, aires de stationnement).</p> <p>Impact indirect sur la santé des habitants (pratique sportive).</p> <p>Diminution des déplacements individuels donc diminution de la pollution de l'air, des émissions de GES et des nuisances</p>		<p>Les actions renforcent les initiatives et politique de mobilité déjà existantes (Vélopôle et PDU de l'Isle Jourdain, Fontenilles,...).</p> <p>A l'image de ces initiatives, le plan d'action incite à définir des circuits de mobilité douce ou de coordination de l'ensemble des offres de mobilités (Mobilibre, site internet de covoiturage local).</p> <p>Pour accompagner ces mobilités des bornes de recharge des Vélos à Assistance Electrique est une des actions sur le territoire.</p> <p>Pour la dynamisation de l'orientation des actions proposent l'incitation des agents de collectivités au covoiturage et à la mise en œuvre de plans de déplacement entreprise sur les zones d'activités.</p>

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
							sonores.		
1.3.4 Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative							Motorisation potentiellement moins polluantes (pollution accidentelle de l'eau, émissions dans l'air) et générant moins de bruit. Transition énergétique (utilisation d'autres sources d'énergie pour le carburant).		Les actions proposent d'accompagner l'orientation par : - L'achat de vélos ou véhicules à motorisation alternative sur certaines communes volontaires. - l'étude de la possibilité de faire de l'auto-partage sur le territoire. - la mise en place de station de recharge pour permettre l'usage des motorisations alternatives sur le territoire.
1.3.5 Développer les tiers lieux pour réduire les déplacements							Dynamisation de bourgs par la création de tiers lieux (cadre de vie). Diminution des distances de déplacements individuels donc diminution de la pollution de l'air, des émissions de GES et des nuisances sonores.		Le développement des espaces de télétravail est proposé sur le territoire (de l'étude de faisabilité à la mise à disposition de locaux).

Axe 2 - Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Objectif stratégique 2.1 Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
2.1.1 Déployer une pédagogie sur la rénovation : réunions communales, bulletins municipaux, scolaires.							Rénovation participant à l'amélioration du cadre de vie et la préservation du patrimoine. Transition énergétique des bâtiments.	Intégrer une composante paysage-patrimoine à la pédagogie.	Plusieurs publics sont visés par les actions (citoyens dont précaires, acteurs, collectivités, scolaires) garantissant un large champ d'action. Des événements seront utilement mis en œuvre (nuit de la thermographie, journée de l'habitat, défi famille à énergie positive...) associant les acteurs du territoire comme le CAUE, l'ADIL, l'espace Info Energie. L'axe principal d'information est la sobriété et la rénovation énergétique.
2.1.2 Accompagner les projets de réhabilitation par un conseil technique et financier informant sur les matériaux, matériels, bonnes pratiques, et dispositifs existants (chèque-énergie, ADIL, ANAH, PIG).							Soutenir la démarche de réhabilitation par l'accompagnement technique et financier. Réhabilitation participant à l'amélioration du cadre de vie et la préservation du patrimoine. Optimisation des réseaux existant par la réhabilitation. Performance énergétique des bâtiments.	Intégrer une composante paysage-patrimoine au conseil technique, d'autant que les techniques de sobriété énergétique ou de production d'énergie renouvelable peuvent avoir des incidences sur ces thématiques.	Les actions portent sur - la promotion des partenaires et dispositifs existants ou à créer : Espace Info Energie, CAUE, plateforme de rénovation énergétique,... - la promotion des techniques (équipement ENR, règles constructives, sobriété énergétique,...)
2.1.3 Soutenir financièrement les projets de réhabilitation durable et écologique (OPAH).							Rendre efficace la réhabilitation par le soutien financier. Optimisation des réseaux existant par la réhabilitation. Réhabilitation durable et écologique pouvant avoir des impacts sur le cadre de vie, l'économie de la ressource en eau et la performance énergétique des bâtiments.		Localisation des OPAH dans les actions et étude des opportunités de financements (existant ou à créer).
2.1.4 Déployer une stratégie de repérage multi-acteurs (aides,							Soutien au public en précarité énergétique ou vulnérable par la		Les actions agissent sur deux axes : - Le rassemblement des acteurs.

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
FSL, CIAS, CCAS, bailleurs sociaux) pour les publics en précarité énergétique ou vulnérables aux fortes chaleurs pour les accompagner sur du préventif plutôt que du curatif.							mobilisation d'acteur. Amélioration des conditions de vies du public visé (enjeu sanitaire). Performance énergétique des bâtiments.		- l'étude de l'opportunité d'une SLIME

Objectif stratégique 2.2 Favoriser le développement des énergies renouvelables

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
2.2.1 Sensibiliser et informer sur les énergies renouvelables							Dynamisation par la sensibilisation et l'information. Impact des systèmes de production d'énergies renouvelables individuels sur le bâti et le cadre de vie et possible nuisances pour le voisinage en cas de développement en milieu urbain. Impact des grands projets d'énergies renouvelables sur le paysage et sur les continuités écologique à prévoir (voir enjeux EIE pour localisation des sensibilités). L'émergence de ces filières ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : risque de pollution lié à la méthanisation, impact sur les nappes d'eau souterraines selon la géothermie mise en œuvre, surexploitation du bois pour le bois énergie ou importation lointaine engendrant des pollutions et émission de GES par le transport,... Transition énergétique du territoire.	Prévoir une sensibilisation sur les impacts environnementaux des différentes techniques de production d'ENR, par exemple l'impact paysager et patrimoniale du solaire.	Les actions portent sur la promotion des EnR et notamment le photovoltaïque (sur toiture agricole ou de particulier). Pour dynamiser cette action il est même prévu l'organisation d'un festival pour développer le lien entre la culture et le PCAET.
2.2.2 Favoriser les projets citoyens							Adhésion à la démarche par une participation directe des citoyens. Impact des systèmes de production d'énergies	Prévoir une sensibilisation sur les impacts environnementaux des	Les actions portent sur la promotion des EnR et surtout le photovoltaïque et la micro-hydro

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
							renouvelables individuels sur le bâti et le cadre de vie et possible nuisances pour le voisinage en cas de développement en milieu urbain. Impact des grands projets d'énergies renouvelables sur le paysage et sur les continuités écologique à prévoir (voir enjeux EIE pour localisation des sensibilités). L'émergence de ces filières ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : risque de pollution lié à la méthanisation, impact sur les nappes d'eau souterraines selon la géothermie mise en œuvre, sur-exploitation du bois pour le bois énergie ou importation lointaine engendrant des pollutions et émission de GES par le transport... Transition énergétique du territoire.	différentes techniques de production d'ENR.	électricité. L'association Energie Citoyenne PPG est identifiée et soutenue pour dynamiser cette orientation. Des projets plus ou moins précis sont identifiés.

Objectif stratégique 2.3 Développer de nouvelles manières de construire

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
2.3.1 Sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'immobilier (architectes, promoteurs, constructeurs et lotisseurs, notaires) sur les chapitres de la construction durable :							Intégration paysagère du bâtiment. Economie de la ressource en eau. Economie matériaux pour la construction. Qualité de vie pour l'habitant (enjeu sanitaire). Limitation des impacts environnementaux du chantier et du bâtiment. Performance énergétique du bâtiment.	S'assurer que les constructions durables traitent bien de tous ces sujets.	Les actions prévoient l'organisation de rencontres entre acteurs.
2.3.2 Bilan carbone et matériau biosourcé (en anticipation de la							Performance énergétique du bâtiment.	Risque de concurrence des matériaux biosourcés avec	Les actions proposent d'intégrer le bilan carbone des matériaux aux chantiers

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
RT 2020)								la ressource alimentaire.	publics. Des projets spécifiques, démarche expérimentale » sont identifiés.
2.3.3 Adaptation au risque de RGA							Prise en compte du risque "Argiles" Adaptation au changement climatique.		Le risque argiles et le Plan de prévention associé existant sur le territoire sont identifié et intégrer dans les actions de sensibilisation sur la construction. Ce PPRn devra également être intégrer au document d'urbanisme (PLUiH de la Gascogne Toulousaine notamment).
2.3.4 Economies d'eau et récupération d'eau de pluie							Economie de la ressource en eau. Participation du stockage de l'eau à l'écrêtement des crues. Adaptation au changement climatique (variation de la pluviométrie).		Plusieurs axes sont proposés pour les actions pour mettre en œuvre cette orientation : - la sensibilisation des citoyens. - l'intégration dans les documents d'urbanisme. - l'exemplarité des collectivités.
2.3.5 Bioclimatisme et confort d'été (brise-soleils, inertie, puits provençaux)							Bioclimatisme permettant d'intégrer le bâtiment dans son environnement (les anciens modes de construire utilisaient le bioclimatisme). Confort des habitants. Economie d'énergie dans le bâtiment (moins de climatisation ou de chauffage).	Portée une attention à l'intégration paysagère des équipements de "confort d'été" (brise-soleil,...).	Les actions portent sur des projets publics : bâtiments, projets structurants au travers des cahiers des charges ou du document d'urbanisme (PLUiH de la Gascogne Toulousaine).
2.3.6 Aménagements paysagers avec palette végétale adaptée							Aménagement paysager participant au cadre de vie et à la nature en ville. Economie d'eau pour l'entretien des espaces végétalisés (sauf premières années de croissance) et par la diminution de l'effet îlot de chaleur induit. Végétalisation participant à l'amélioration de la qualité de l'air en ville (épuration par les plantes et dispersions des polluants). Régulation des eaux de ruissellement (infiltration par les plantes).	Palette végétale adaptée = éviter les plantes invasives et allergisantes + adaptation au climat local.	Une action porte sur l'intégration de cette orientation dans le document d'urbanisme (PLUiH de la Gascogne Toulousaine).

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 032-200042372-20191212-20191295-DE

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
							Adaptation au changement climatique (gestion des îlots de chaleur, économie d'énergie par moins de climatisation).		

Axe 3 – Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

Objectif stratégique 3.1 Être exemplaire sur le patrimoine

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
3.1.1 Informer les élus, former les services : visites de sites, formations collectives...							Accompagner par l'information des élus et la formation des services.		La démarche Cit'ergie participe à cette information. Dans le détail des événements particuliers sont prévus autour du climat (climat tour, visite de site, atelier de réflexion,...) avec les agents et les élus. Les agents seront également sensibilisés aux éco-gestes ce qui participera à la préservation de la ressource, la limitation des pollutions, la sobriété énergétique, etc.
3.1.2 Mobiliser les agents sur l'écoresponsabilité et les écogestes							Rendre efficace par la mobilisation des agents.		L'écoresponsabilité portera sur : - les achats publics (clause environnementale pour l'entretien des bâtiments). - la gestion des déchets - la mobilité (véhicules électriques) - et autre écogestes Dans le détail, un centre de loisir pourra être écolabellisé.
3.1.3 Mettre en place et suivre une comptabilité énergétique puis une stratégie de rénovation patrimoniale.							Rénovation patrimoniale du bâti pouvant également l'embellir/le mettre en valeur. Performance énergétique des bâtiments.	S'assurer que la rénovation patrimoniale intègre bien la préservation/ mise en valeur du patrimoine bâti. Prévoir une sensibilisation sur les impacts environnementaux des différentes techniques de production d'ENR (géothermie, chaufferie bois, réseau de chaleur, photovoltaïque,...)	Les actions portent sur la mise en place d'une comptabilité énergétique et une optimisation de la consommation énergétique des bâtiments publics (diagnostics énergétiques, suivi des consommations, rénovation énergétique avec identification de projets précis, HQE, développement d'énergie renouvelable, photovoltaïque

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
									notamment). La mise en place d'un conseiller en Energie partagé dynamisera les actions.
3.1.4 Systématiser l'accompagnement des projets de réhabilitation par un conseil technique informant sur les matériaux, matériels, et bonnes pratiques et un conseil financier informant sur les dispositifs existants (CEE, TEPCV, aides régionales).							Soutenir la démarche de réhabilitation par l'accompagnement technique et financier. Réhabilitation participant à l'amélioration du cadre de vie et la préservation du patrimoine. Performance énergétique des bâtiments.	Intégrer une composante paysage-patrimoine au conseil technique.	Plusieurs projets précis sont mis en actions dans l'optique de rénovation énergétiques des bâtiments et de mutualisation des équipements (cuisine centrale, salle d'activité,...).
3.1.5 Systématiser le travail de rénovation technique (LED, horloges astronomiques) et d'optimisation (extinction nocturne concertée) sur l'éclairage public.							Amélioration du niveau de pollution nocturne et bénéfiques pour la biodiversité et l'Homme retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit. performance énergétique. Eclairage public source de pollution lumineuse = leur modulation est l'occasion de les rendre moins « polluants ». Transition énergétique		Plusieurs niveaux d'action sont développés : - Sensibilisation des collectivités et des habitants, pour une acculturation et une meilleure appropriation de la démarche. - diminuer les périodes d'éclairage nocturne, pour une économie d'énergie. - moderniser les équipements, moins de consommation énergétique.

Objectif stratégique 3.2 Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
3.2.1 Sensibiliser et mobiliser tous les types d'acteurs sur les aspects air-énergie-climat.							Accompagner par la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.	Prévoir une sensibilisation sur les impacts environnementaux des différentes techniques de production d'ENR (géothermie, chaufferie bois, réseau de	Plusieurs actions de sensibilisation sont proposées, communication, événements, rencontres d'acteurs. Le but étant de garantir la pérennisation de la démarche dans le temps (et

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
								chaleur, photovoltaïque,...)	notamment au-delà des prochaines élections municipales). Plusieurs thématiques sont soulevées : la pollution lumineuse, les EnR
3.2.2 Faciliter les projets ENR par une stratégie proactive de repérage des meilleurs potentiels : toitures et parkings pour le PV							Impact des systèmes de production d'énergies renouvelables individuels sur le bâti et le cadre de vie et possible nuisances pour le voisinage. Transition énergétique (ENR)	Prévoir une sensibilisation sur les impacts environnementaux des différentes techniques de production d'ENR (géothermie, hydroélectricité, réseau de chaleur, photovoltaïque,...). Création d'un risque industriel et d'une potentielle pollution sur le site de la station GNV.	Un projet de station GNV (gaz) entre Auch et l'Isle Jourdain.

Objectif stratégique 3.3 Agir pour la qualité de l'air

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
3.3.1 Organiser les espaces agricoles en harmonie avec les zones habitées (prévenir des épandages, favoriser le bio à proximité des habitats...)							Valorisation du paysage agricole en harmonie avec le paysage urbain. Préservation de milieux ouverts. Eviter les nuisances de voisinage à l'interface urbain/agricole. Adaptation au changement climatique (activité agricole).		Les actions proposent la création de zones tampon dans les documents d'urbanisme entre les espaces urbains et agricoles.
3.3.2 Mesurer et surveiller la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics.							Suivre le niveau de qualité de vie et la santé des agents et du public.	La surveillance n'implique pas forcément la réalisation d'actions correctives ce qui peut être dommageable pour la santé des agents en cas de mesures défavorables sans rectification.	Deux niveaux d'action sont définis : - la diagnostic / mesure de la qualité de l'air intérieur - l'entretien écologique des locaux publics (choix des produits, techniques de lavages,...)
3.3.3 Informer les acteurs du							Accompagner par l'information des		La sensibilisation passera par des

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
territoire sur les bonnes pratiques en découlant : matériaux de finition, produits d'entretien...							acteurs du territoire. Améliorer la qualité de l'air intérieur et la santé des usagers.		actions de communication voire la création d'un observatoire de la qualité de l'air intérieur. Ces communications pourront également apporter des informations sur les matériaux, produits, ...

Axe 4 – Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

Objectif stratégique 4.1 Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
4.1.1 Soutenir par la commande publique (critères et clauses environnementaux) les entreprises locales engagées dans des démarches environnementales							Dynamiser par les commandes publiques.		Pour la mise en œuvre de cette orientation les actions prévoient d'abord la sensibilisation des agents puis l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics.
4.1.2 Promouvoir et accompagner les labellisations pour les entreprises comme pour les artisans (écodéfis...)							Dynamiser par la promotion et l'accompagnement des labellisations.		Les actions proposent la mise en œuvre du label EcoDefis (écogeste) pour les entreprises et les artisans. Les démarches exemplaires existantes seront valorisées (présentation au réseau d'entreprises ou communication) et permettront peut-être de montrer la voie pour d'autres entreprises souhaitant se labelliser ou engager une démarche vertueuse (autre action du plan d'action : RSE, sobriété énergétique, QSE, diagnostic de flux...). Une mobilisation des artisans du BTP vers la rénovation et également envisagée (structurer, former, développer le réseau d'artisans sur le territoire).
4.1.3 Favoriser la complémentarité des entreprises et les mutualisations à l'échelle d'une zone							Soutenir par la complémentarité des entreprises.		Les actions parlent d'économie circulaire avec le soutien de la CCI. Cela participera à la réduction des déchets (devenant des matières premières pour d'autres) et à la réduction des déplacements (pollution de l'air et émission de GES, nuisances sonores du fret) par une relocalisation de l'économie. Cette économie circulaire sera également mise en œuvre dans le domaine agricole (production, transformation, commercialisation).
4.1.4 Développer le télétravail (espaces de coworking, tiers-							Amélioration du cadre de vie, réappropriation de la ville par ses		Les actions cibles des projets concrets et une étude de faisabilité / identification pour la création

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
lieux)							habitants. Réduire les risques de collisions avec la faune sur les routes et ainsi améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuité écologique). Limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau (lessivage d'hydrocarbure sur les chaussées, aires de stationnement). Diminution des besoins en déplacement donc diminution de la pollution de l'air et des émissions de GES et des nuisances sonores.		d'espaces de télétravail / co-working sur le territoire PPG.
4.1.5 Soutenir les filières de transformation, en particulier en réutilisant les sous-produits, pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire							Economie de matière par réutilisation de sous-produits. Sous-produits n'étant plus des déchets à transporter = diminution des transports donc diminution de l'émission de polluants atmosphériques et de GES et des nuisances sonores.		En lien avec l'économie circulaire dans le domaine agricole des filières de transformation de produits agricole sur le territoire sera développé. Une action propose la création d'une unité de fabrication de tuiles solaires. Cette activité participera techniquement à la possibilité de mettre en œuvre une production en énergie renouvelable qui en plus s'intègre bien dans le bâti.
4.1.6 Animer des groupements d'employeurs sur les thématiques du PCAET							Rendre efficace par l'adhésion à la démarche des employeurs = garant de la réussite du PCAET.		Le levier mis en œuvre est le club entrepreneur actif sur le territoire.

Objectif stratégique 4.2 Développer les démarches environnementales et les labels pour le tourisme durable

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
4.2.1 Informer les acteurs touristiques dans chaque commune sur les enjeux énergétiques et accompagner la recherche d'écolabels (Terra Gers, ecolabel européen...)							Accompagner le secteur du tourisme dans la transition énergétique par l'information et la recherche de labels.	Haie locale = éviter les plantes invasives et allergisantes + adaptation au climat local.	Cette orientation se décline en trois volets : - Le déploiement des écolabels touristiques - Le développement du tri et du compostage. Cela participera à la diminution des déchets ultimes. - La plantation de haies locales. Cela participera donc à l'embellissement des paysages, aux continuités écologiques, à la gestion de l'eau.
4.2.2 Proposer aux touristes des solutions alternatives à la voiture							Impact indirect sur la santé des usagers (pratique sportive). Réduction de déplacements véhiculés pour les touristes par la proposition d'alternative = Diminution de l'émission de polluants atmosphériques et de GES et des nuisances sonores.	Itinéraires de déplacement doux, notamment dans la campagne (valorisation de la rivière Gers par exemple ou lien inter-village) induira une nouvelle imperméabilisation.	Les actions portent sur : - Les démarches slowtourisme, cittaslow ou stations vertes. - la promotion des déplacements à vélo grâce à de la location et des itinéraires. Ce type d'action peut être mutualisé avec les déplacements domicile-travail du territoire.
4.2.3 Développer l'offre de découverte des produits locaux							Valorisation des produits locaux (patrimoine) et de l'agriculture locale. Préservation de l'activité agricole : milieux ouverts participant à la trame verte et à la gestion du risques inondation (zone d'expansion des crues) et activités source de pressions sur l'eau. Favoriser les circuits de consommation courts donc limitation des déplacements liés (par le consommateur ou l'import de produits) = Diminution de l'émission de polluants atmosphériques et de GES et des nuisances sonores.		Les actions proposent des événements, animation circuits autour des produits locaux.

Objectif stratégique 4.3 Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
4.3.1 Favoriser les circuits courts de proximité dans la restauration collective							Valorisation de l'agriculture locale, et des milieux ouverts et semi-ouverts. Favoriser les circuits de consommation courts donc limitation des déplacements liés (par le consommateur ou l'import de produits) = diminution de l'émission de polluants atmosphériques et de GES et des nuisances sonores.		Plusieurs actions sont proposées pour structurer cette orientation : - l'accompagnement et la structuration de la filière de producteurs (peut manquer par endroit pour alimenter le circuit). - achat dans la restauration collective - projet alimentaire territorial (mutualisation des expérience et développement de l'approvisionnement de qualité).
4.3.2 Favoriser la création de points de ventes							Valorisation indirecte de l'agriculture locale (paysage local et milieux ouverts). Limitation des distances parcourues pour l'approvisionnement alimentaire locale = diminution de l'émission de polluants atmosphériques et de GES et des nuisances sonores.	Porter une attention à l'intégration paysagère des points de vente. Enjeu localisé.	Il est proposé des boutiques éphémères occupant des locaux vacants (valorisation du patrimoine local). Les circuits courts participeront à cette orientation avec la mise en place de points de vente locaux comme les Locavores en vente direct ou autre.
4.3.3 Favoriser la transformation des produits							Valorisation du produit par sa transformation : Pas d'incidences sur l'environnement.		Trois niveaux d'actions sont proposés : - réfléchir à la mise en place de la filière - accompagner les porteurs de projets - créer un atelier de transformation collectif (mutualisation des moyens).
4.3.4 En profiter pour renforcer le lien entre agriculteurs et habitants ("bien vivre ensemble")							Eviter les nuisances de voisinage à l'interface urbain/agricole.		La démarche bienvenue à la ferme est mise en avant dans les actions.

Objectif stratégique 4.4 Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs, AB...)

Objectif opérationnel	Incidences sur les thématiques environnementales						Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
4.4.1 Informer/former les agriculteurs via la chambre d'agriculture et des associations agricoles							Accompagner par l'information et la formation des agriculteurs au stockage de carbone. Valorisation de l'activité agricole composante du paysage et de la trame verte. Lutte contre le changement climatique.		Les actions portent sur : - la promotion et la mise en œuvre de l'agroforesterie, des couvertures végétales, diminution des intrants et toute autre pratique culturale alternative. Cela participera également à la préservation de la qualité des eaux, à la limitation des ruissellements et à l'amélioration de la qualité de l'air (moins de pesticide et moins d'utilisation de machines agricoles). - la sensibilisation des agriculteurs à l'érosion du sol, sensibilité forte sur le territoire. Cela participera à la préservation des bonnes terres agricoles et à la préservation de la qualité des eaux (moins de turbidité). - la diversification des productions et le couplage avec la production d'énergie.
4.4.2 Anticiper la baisse de la disponibilité estivale en eau et les impératifs de stockage de CO2 dans les stratégies de développement							Economie de la ressource en eau. Lutte contre le changement climatique.		Deux publics sont visés par les actions : les habitants et les agriculteurs irrigants. Cela passera par une sensibilisation et la promotion des techniques de gestion économe de l'eau (domestique ou agricole). Le stockage de l'eau de pluie participera également à la gestion de la ressource.
4.4.3 Développer le maraîchage dans les zones adaptées (friches, terrains communaux, zones favorables à l'irrigation, jardins inutilisés...)							Valorisation par le maraîchage de zones adaptées. Ces zones n'ont actuellement aucune activité, le maraîchage peut apporter une pollution nouvelle (eau, sol) selon la gestion faite (intrants, pesticides) et venir perturber des équilibres écologiques locaux et d'intérêt pré-existants. Ces zones peuvent être situées	Vérifier que les zones pressenties ne présentent pas d'intérêts écologiques autres que le maraîchage viendrait perturber ou détruire. L'activité « en amateur » de jardinage peut être une source plus importante de pollution localement que l'activité professionnelle par facilité d'usage des pesticides et	Il est proposé d'introduire des potagers au cœur des villages.

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
							dans les bourgs ou à proximité et donc générer une nuisance de voisinage.	manque d'information sur les conséquences environnementales.	

Objectif stratégique 4.5 Moins produire et mieux traiter les déchets

Incidences sur les thématiques environnementales							Commentaires sur la stratégie	Points de vigilance	Informations et incidences complémentaires liées aux actions.
Objectif opérationnel	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)			
4.5.1 Mobiliser les entreprises sur la réduction des déchets à la source (pertes, emballages)							Rendre efficace par la mobilisation des entreprises. Limitation des quantités de déchets et donc des transports pour leur traitement = diminution de l'émission de polluants atmosphériques et de GES et des nuisances sonores.		Les actions portent sur l'accompagnement de la démarche Zéro Déchets Zéro Gachi portée par le syndicat Trigone. Au sein des entreprises cela passera par l'optimisation des flux (déchets, matières, énergie, eau) et la diminution du suremballage (ou recherche d'alternative selon les obligations réglementaires) La réduction des déchets a donc des incidences positives indirectes sur la gestion énergétique et de l'eau des entreprises.
4.5.2 Eduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire, entre autres pour les scolaires							Rendre efficace par l'éducation. Limitation des quantités de déchets organiques et donc des transports pour leur traitement= diminution de l'émission de polluants atmosphériques et de GES et des nuisances sonores.		La sensibilisation porte sur le tri, la valorisation et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
4.5.3 Continuer à développer le tri et la valorisation des déchets, dont le compostage et le broyage sur place des végétaux (BRF)							Limitation des quantités de déchets par leur valorisation et donc des transports pour leur traitement = diminution de l'émission de polluants atmosphériques et de GES et des nuisances sonores.	L'émergence de ces filières ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : risque de pollution et d'odeur lié à la méthanisation (+ épandage).	Les solutions proposées par les actions sont : - la méthanisation des biodéchets des acteurs du territoire (cantines, ephad,...). - La réutilisation des déchets végétaux (gestion des espaces verts). - le recyclage des déchets des entreprises et des collectivités.

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

ID : 032-200042372-20191212-20191295-DE



Résumé non technique de l'évaluation environnementale stratégique

SOMMAIRE

OBJECTIFS DU PLAN ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	162
OBJECTIFS DU PCAET	162
Quelques dates	162
Les enjeux territoriaux face au changement climatique	162
La déclinaison stratégique du PCAET	164
ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES	167
Rapport de compatibilité	168
Prise en compte	169
Les autres plans et programmes	171
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	174
L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES	174
Constats	174
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	176
LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	177
Constats	177
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	179
Focus sur les enjeux des sites Natura 2000	179
LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE	180
Constats	180
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	181
LES RISQUES MAJEURS	182
Constats	182
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	183
LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	183
Constats	183
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	186
LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE	187
Constats	187
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	188
SYNTHESE	188
MOTIFS DES CHOIX OPERES DANS LE PLAN	192
DES ENJEUX TERRITORIAUX AUX OBJECTIFS NATIONAUX	192
DES OBJECTIFS NATIONAUX AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX	193
DES LEVIERS D' ACTIONS CIBLES	194
UN PROCESSUS BASE SUR LA CO-CONSTRUCTION ET L'AMELIORATION CONTINUE	194
EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES	195

ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	195
Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.	195
La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.	196
L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces	198
Les risques majeurs	199
Les nuisances et pollutions, la santé humaine	200
La transition énergétique et le changement climatique	201
LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES	202
Intégration paysagère des équipements ENR	202
Palette végétale locale sans invasives ni allergènes	202
Préservation des intérêts écologiques de certains milieux	202
Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR	203
Gestion de l'eau (qualité et risque inondation)	203
Préservation de la ressource alimentaire	203
Gestion du risque industrielle et des nuisances	203
Amélioration de la qualité de l'air intérieur	204
FOCUS SUR LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	205
ZSC Vallées et coteaux de la Lauze	205
ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne	206
INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX	207

Les articles L.122-4 et L.122-5 et l'article R. 122-17 du code de l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Elle a vocation d'aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET en mesurant ses impacts potentiels mais aussi les solutions de substitution envisagées.

Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123- 19 du code de l'environnement.

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les 1^{ères} étapes de l'élaboration du PCAET.

Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionné aux enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir à un plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'EES a un triple objectif :

- ⇒ Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET.
- ⇒ Eclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues (sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets néfastes sur l'environnement).
- ⇒ Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.

OBJECTIFS DU PLAN ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

OBJECTIFS DU PCAET¹

Quelques dates

Au vu de la réglementation imposant aux collectivités de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le conseil Syndical a décidé le 22 juin 2017, le lancement d'une démarche mutualisée à l'échelle du PETR² d'élaboration du PCAET.

L'élaboration du PCAET du territoire Pays Portes de Gascogne a été lancée en novembre 2017.

Par délibération du 5 juillet 2018, la Stratégie Climat, indiquant les enjeux et les grands objectifs stratégiques du PCAET a été adoptée.

Par délibération du 16 novembre 2018, le projet de PCAET, décliné sur les bases et modalités de la Stratégie Climat a été adopté.

Le Plan Climat Air Energie Territorial a donc été mené à l'échelle du Pays Portes de Gascogne et de ses 5 communautés de communes. L'objectif était de définir une stratégie commune et de proposer une dynamique collective permettant de mutualiser les objectifs et les moyens pour les atteindre. Dans ce cadre, chaque communauté de communes a cependant pu réfléchir à ses propres enjeux et à ses propres orientations.

Les enjeux territoriaux face au changement climatique

Les enjeux territoriaux face au changement climatique sont essentiellement :

- Les vulnérabilités du territoire face au changement climatique avec un réchauffement avéré. Le territoire est soumis à des vulnérabilités physiques (risques de retrait et gonflement d'argiles), énergétique (potentiel de raccordement au réseau électrique limité, peu de production), et économique (agriculture)
- Une tendance à la baisse des principaux polluants atmosphériques à confirmer et accompagner, notamment sur la communauté de communes de la Lomagne Gersoises, la plus émettrice du territoire.
- Une consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre fortement impactées par l'activité agricole du territoire, qui est cependant un levier important dans l'augmentation du stockage de carbone.

Émissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture, transport et résidentiel
Stockage de carbone	Un stock de 56 fois les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) du territoire. Mais une urbanisation qui fait diminuer ce stock et augmenter le Bilan territorial de GES chaque année.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel et transport.
Production et consommation des énergies renouvelables (ENR)	11% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du Pays (18% pour la CCBL), dont 58% pour le bois bûche (souvent en foyers ouverts peu efficaces) et 39% pour le photovoltaïque
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités

¹ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

² PETR : Pole d'Equilibre Territorial et Rural

	dans le réseau électrique, qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	<p>3 enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la baisse de la disponibilité de la ressource en eau, déjà sous pression ; - une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles ; - des risques naturels qui seront aggravés par le changement climatique : inondation et retrait-gonflement des argiles

La Stratégie Climat a donc été définie en fonction de ces enjeux et en déclinaison sur le territoire, des objectifs nationaux de la Loi de transition énergétique pour une croissance Verte et la stratégie nationale bas carbone, à l'horizon 2030 :

	Objectif LTECV ³ 2030	Objectif PPG ⁴ 2030	Objectif PPG 2050
Emission de GES	- 40% par rapport à 1990 -28% par rapport à 2014	-34% par rapport à 2015	-77% par rapport à 2015
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	- 20% par rapport à 2012	-19% par rapport à 2015	-47% par rapport à 2015
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage.	32%, soit doublement de la part d'EnR dans la consommation finale	X3 (de 11% en 2015 à 32% en 2030)	X9

Sur les GES⁵, le Pays Portes de Gascogne dépasse les objectifs nationaux.

Sur les économies d'énergie, le Pays Portes de Gascogne décline les ambitions nationales à horizon 2030 à 1% près, ce qui sur une prospective à 12 ans est dans les marges d'incertitude acceptables.

Sur les ENR⁶, le Pays Portes de Gascogne dépasse les ambitions nationales avec un triplement de la part des ENR à 2030, qui permettra de couvrir 32% des consommations. Ainsi **le Pays Portes de Gascogne vise le niveau Territoire à énergie positive en 2050** afin de contribuer significativement à l'effort régional : Région à Energie positive (REPOS).

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

³ LTECV : Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance verte

⁴ PPG : Pays Portes de Gascogne

⁵ GES : Gas à Effet de Serre

⁶ ENR : Energie Renouvelable

La déclinaison stratégique du PCAET

La stratégie s'articule autour de **4 axes stratégiques** (champs d'action pour répondre aux finalités d'un PCAET) déclinés en **14 objectifs stratégiques** (objectifs visés par la politique) et **54 objectifs opérationnels** (ce qu'il faut mettre en œuvre maintenant).

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
Axe 1 – Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie	Objectif stratégique 1.1. Maintenir la qualité environnementale du territoire	1.1.1 Prendre soin des sols agricoles et naturels en luttant contre leur érosion et contre leur artificialisation, et en améliorant leur perméabilité dans les zones urbanisées.
		1.1.2 Intégrer les stratégies environnementales dans les documents d'urbanisme : trames vertes et bleues, intensification, productions ENR...
		1.1.3 Développer la récupération d'eau et le stockage.
		1.1.4 Renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières et des forêts.
	Objectif stratégique 1.2. Verdir les centres-bourgs et renforcer leur vitalité	1.2.1 Aérer et végétaliser les centres-bourgs, avec une palette végétale adaptée.
		1.2.2 Contribuer à la vitalité des centres bourgs en diminuant la vacance.
		1.2.3 Construire des éco-quartiers et éco-hameaux intégrant des productions d'ENR, des déplacements actifs, et une végétalisation adaptée, en articulation avec la revitalisation des centres bourgs.
		1.2.4 Favoriser la mixité fonctionnelle pour limiter les déplacements.
	Objectif stratégique 1.3. Favoriser des alternatives à la voiture thermique individuelle	1.3.1 Développer des transports en commun réguliers et des TAD
		1.3.2 Favoriser les déplacements doux, en particulier dans les bourgs, et en particulier pour les enfants
		1.3.3 Développer une offre de services à la mobilité (réseau de VAE disponibles, covoiturage, autopartage, RezoPouce...)
		1.3.4 Favoriser le développement des véhicules à motorisation alternative
		1.3.5 Développer les tiers lieux pour réduire les déplacements

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
Axe 2 - Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive	Objectif stratégique 2.1. Accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement	2.1.1 Déployer une pédagogie sur la rénovation : réunions communales, bulletins municipaux, scolaires.
		2.1.2 Accompagner les projets de réhabilitation par un conseil technique et financier informant sur les matériaux, matériels, bonnes pratiques, et dispositifs existants (chèque-énergie, ADIL, ANAH, PIG).

		2.1.3 Soutenir financièrement les projets de réhabilitation durable et écologique (OPAH).
		2.1.4 Déployer une stratégie de repérage multi-acteurs (aides, FSL, CIAS, CCAS, bailleurs sociaux) pour les publics en précarité énergétique ou vulnérables aux fortes chaleurs pour les accompagner sur du préventif plutôt que du curatif.
	Objectif stratégique 2.2. Favoriser le développement des énergies renouvelables	2.2.1 Sensibiliser et informer sur les énergies renouvelables 2.2.2 Favoriser les projets citoyens
	Objectif stratégique 2.3. Développer de nouvelles manières de construire	2.3.1 Sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'immobilier (architectes, promoteurs, constructeurs et lotisseurs, notaires) sur les chapitres de la construction durable : 2.3.2 Bilan carbone et matériau biosourcé (en anticipation de la RT 2020) 2.3.3 Adaptation au risque de RGA 2.3.4 Economies d'eau et récupération d'eau de pluie 2.3.5 Bioclimatisme et confort d'été (brises-soleils, inertie, puits provençaux) 2.3.6 Aménagements paysagers avec palette végétale adaptée

Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
Axe 3 – Engager les collectivités sur des politiques exemplaires	Objectif stratégique 3.1. Être exemplaire sur le patrimoine	3.1.1 Informer les élus, former les services : visites de sites, formations collectives...
		3.1.2 Mobiliser les agents sur l'écoresponsabilité et les écocostes
		3.1.3 Mettre en place et suivre une comptabilité énergétique puis une stratégie de rénovation patrimoniale.
		3.1.4 Systématiser l'accompagnement des projets de réhabilitation par un conseil technique informant sur les matériaux, matériels, et bonnes pratiques et un conseil financier informant sur les dispositifs existants (CEE, TEPCV, aides régionales).
		3.1.5 Systématiser le travail de rénovation technique (LED, horloges astronomiques) et d'optimisation (extinction nocturne concertée) sur l'éclairage public.
	Objectif stratégique 3.2. Être animateur du territoire en tant que chef d'orchestre de la transition énergétique	3.2.1 Sensibiliser et mobiliser tous les types d'acteurs sur les aspects air-énergie-climat.
		3.2.2 Faciliter les projets ENR par une stratégie proactive de repérage des meilleurs potentiels : toitures et parkings pour le PV
	Objectif stratégique 3.3. Agir pour la qualité de l'air	3.3.1 Organiser les espaces agricoles en harmonie avec les zones habitées (prévenir des épandages, favoriser le bio à proximité des habitats...)

		3.3.2 Mesurer et surveiller la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics.
		3.3.3 Informer les acteurs du territoire sur les bonnes pratiques en découlant : matériaux de finition, produits d'entretien...

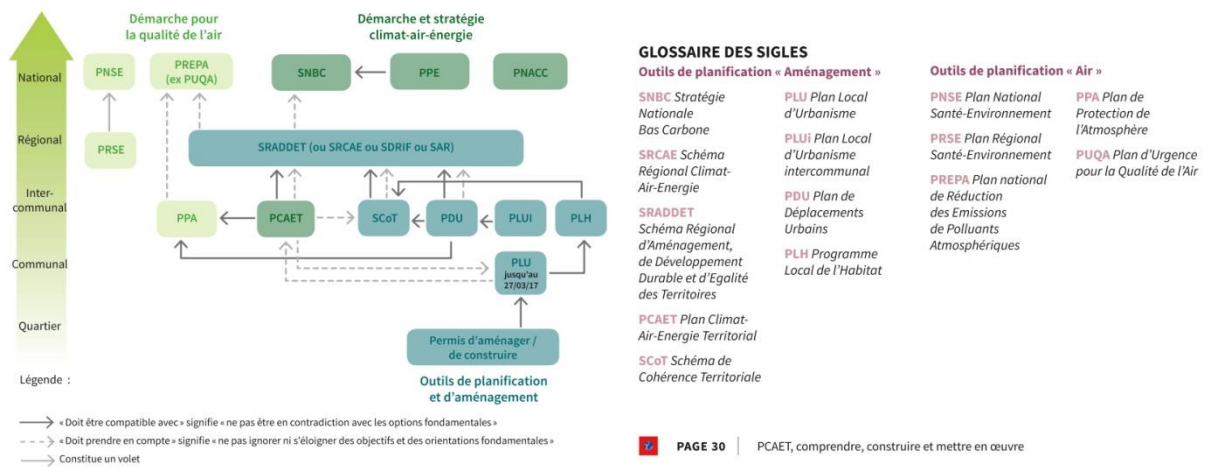
Axe	Objectif Stratégique	Objectif opérationnel
-----	----------------------	-----------------------

Axe 4 – Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques	Objectif stratégique 4.1. Développer les démarches environnementales et les labels pour les entreprises et l'artisanat	4.1.1 Soutenir par la commande publique (critères et clauses environnementaux) les entreprises locales engagées dans des démarches environnementales
		4.1.2 Promouvoir et accompagner les labellisations pour les entreprises comme pour les artisans (écodéfis...)
		4.1.3 Favoriser la complémentarité des entreprises et les mutualisations à l'échelle d'une zone
		4.1.4 Développer le télétravail (espaces de coworking, tiers-lieux)
		4.1.5 Soutenir les filières de transformation, en particulier en réutilisant les sous-produits, pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire
		4.1.6 Animer des groupements d'employeurs sur les thématiques du PCAET
	Objectif stratégique 4.2. Développer les démarches environnementales et les labels pour le tourisme durable	4.2.1 Informer les acteurs touristiques dans chaque commune sur les enjeux énergétiques et accompagner la recherche d'écolabels (Terra Gers, écolabel européen...)
		4.2.2 Proposer aux touristes des solutions alternatives à la voiture
		4.2.3 Développer l'offre de découverte des produits locaux
	Objectif stratégique 4.3. Développer les circuits courts de proximité : production, transformation, distribution, consommation	4.3.1 Favoriser les circuits courts de proximité dans la restauration collective
		4.3.2 Favoriser la création de points de ventes
		4.3.3 Favoriser la transformation des produits
		4.3.4 En profiter pour renforcer le lien entre agriculteurs et habitants ("bien vivre ensemble")
	Objectif stratégique 4.4. Mobiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone (couverts végétaux, semis directs, AB...)	4.4.1 Informer/former les agriculteurs via la chambre d'agriculture et des associations agricoles
		4.4.2 Anticiper la baisse de la disponibilité estivale en eau et les impératifs de stockage de CO2 dans les stratégies de développement
		4.4.3 Développer le maraîchage dans les zones adaptées (friches, terrains communaux, zones favorables à l'irrigation, jardins inutilisés...)
Objectif stratégique 4.5. Moins produire et mieux	4.5.1 Mobiliser les entreprises sur la réduction des déchets à la source (pertes, emballages)	

	traiter les déchets	<p>4.5.2 Eduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire, entre autre pour les scolaires</p> <p>4.5.3 Continuer à développer le tri et la valorisation des déchets, dont le compostage et le broyage sur place des végétaux (BRF)</p>
--	---------------------	---

Le plan d'action de chaque intercommunalité du territoire Pays Portes de Gascogne s'inscrit dans cette stratégie commune aux 5 communautés de communes du PETR.

ARTICULATION DES PLANS ET PROGRAMMES



Les rapports normatifs applicables entre plans et programmes revêtent une certaine complexité. Ils expriment le degré d'autorité de la norme supérieure sur la norme inférieure. Le législateur s'est ainsi doté de toute une palette d'exigences graduelles, allant de la « conformité » à la « prise en compte » en passant par la « compatibilité » ou la « cohérence ».

Il n'y a pas de rapport de conformité dans le cas des PCAET.

Compatibilité :

La compatibilité d'une norme avec une autre norme signifie usuellement qu'elle doit la respecter dans la mesure où elle ne doit pas la remettre en cause. Autrement dit, la norme inférieure peut s'écarter de la norme supérieure à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses notions fondamentales.

La compatibilité équivaut à une obligation de non-contrariété : ce rapport prohibe la méconnaissance de la norme supérieure tout en ménageant une marge de manœuvre pour sa mise en œuvre.

Prise en compte :

Le rapport de prise en compte est à peine plus souple que celui de compatibilité. Prendre en compte ou tenir compte d'une norme supérieure signifie que la norme inférieure ne doit pas, en principe s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure sauf pour des motifs déterminés et dans la mesure où ces motifs le justifient.

Les documents et données de références :

Certains documents, plans et programmes ne s'impose pas au PCAET au travers du lien de compatibilité ou de prise en compte. Néanmoins, ce données constituent des éléments de connaissances importants et doivent être intégrés dans la réflexion préalable à la décision. Leur ignorance manifeste peut entraîner l'illégalité du document par « erreur manifeste d'appréciation ».

Rapport de compatibilité

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)

Portée juridique

Les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire sont l'une des missions de la loi Voynet du 25 juin 1999. Le SRADDET doit fixer « les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional ».

A noter que le SRADDET Occitanie 2040 est en cours d'élaboration. Il remplacera le SRADDT et intégrera d'autres schémas régionaux tels que le SRCAE, le SRCE, le SRI, le SRIT et le PRPGD⁷. Le PCAET devrait être compatible avec le SRADDET Occitanie. A défaut d'un SRADDET finalisé, le PCAET de la communauté de communes Pays Portes de Gascogne devra prendre en compte la SNBC⁸.

Est donc présenté ici la version actuellement en vigueur l'ancien Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de l'ex région Midi-Pyrénées.

SRADDT Midi-Pyrénées

Votée en mars 2009, le SRADDT était en cours de révision pour une vision à 2030, aujourd'hui la procédure est transférée à l'élaboration du SRADDET.

La charte d'aménagement et de développement durable du territoire actuellement en vigueur décline 4 axes stratégiques. C'est un document incitatif qui engage les partenaires dans un destin et un projet communs :

- ⇒ Organiser et diffuser : aménager durablement l'espace régional pour un développement équilibré et une gestion raisonnée des ressources.
- ⇒ Adapter et diversifier : soutenir un développement garant de la qualité de vie et de la cohésion territoriale.
- ⇒ Rayonner : renforcer le rayonnement de Midi-Pyrénées.
- ⇒ Agir ensemble : Développer la solidarité entre les acteurs du développement de Midi-Pyrénées.

A défaut d'un SRADDET finalisé le PCAET du territoire Pays Portes de Gascogne doit prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Portée juridique

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est créé par la loi Grenelle II et a pour but d'organiser la cohérence territoriale régionale dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie et définir les grandes lignes d'actions.

Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE. Celui-ci sera inclus dans le SRADDET en cours de définition, la compatibilité sera donc reportée sur le SRADDET comme vu précédemment.

SRCAE ex-Midi-Pyrénées

Ce schéma a été adopté en juin 2012 pour la région Midi-Pyrénées.

7 enjeux majeurs pour la région ont été identifiés par le diagnostic du SRCAE.

- 1- Santé – sécurité des biens et des personnes – qualité de vie.
- 2- Consommation de l'espace – Préservation des ressources naturelles.
- 3- Solidarité et dynamiques territoriales.
- 4- Dynamisme économique régionale.
- 5- Performance énergétique des déplacements et du bâti.

⁷ SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie / SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique / SRI : Schéma Régional de l'Intermodalité / SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports / PRPGD : Plan Régional du Prévention et de Gestion des Déchets.

⁸ SNBC : Stratégie Nationale bas Carbone.

- 6- **Mobilisation des institutions et de la société civile.**
- 7- **Connaissances locales sur les thématiques Climat-Air-Energie.**

Pour répondre au 7 enjeux majeurs régionaux, 5 objectifs stratégiques sont fixés.

Chaque acteur ou territoire pourra s'approprier ces objectifs et les décliner en tenant compte de son propre contexte.

- 1- **Réduire les consommations énergétiques** (sobriété et efficacité énergétiques) : Bâtiment (résidentiel et tertiaire), transport, agriculture et industrie.
- 2- **Réduire les émissions de GES** : Bâtiment (résidentiel et tertiaire), transport, agriculture, industrie et artificialisation des sols.
- 3- **Développer la production d'énergies renouvelables.**
- 4- **Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques.**
- 5- **Prévenir et réduire la pollution atmosphérique.**

Les enjeux du PCAET sont les mêmes que ceux exprimés dans le SRCAE. La loi pour la Transition Énergétique et la Croissance verte datant de 2015 et donc arrivée après l'approbation du SRCAE de l'ex Région Midi-Pyrénées (2012), a renforcé la prise en compte de thématique climat-air-énergie sur les territoires. S'appliquant au PCAET, ces objectifs renforcés vont plus loin et rendent plus efficace (mise en œuvre d'actions) la lutte contre le changement climatique.

Le PCAET du territoire Pays Porte de Gascogne est donc compatible avec les objectifs du SRCAE et va même plus loin.

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le PCAET doit être compatible avec le PPA. Or aucune commune du territoire Pays Porte de Gascogne n'est concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère.

Prise en compte

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone décline les mesures et les leviers pour réussir la mise en œuvre d'une nouvelle économie verte nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

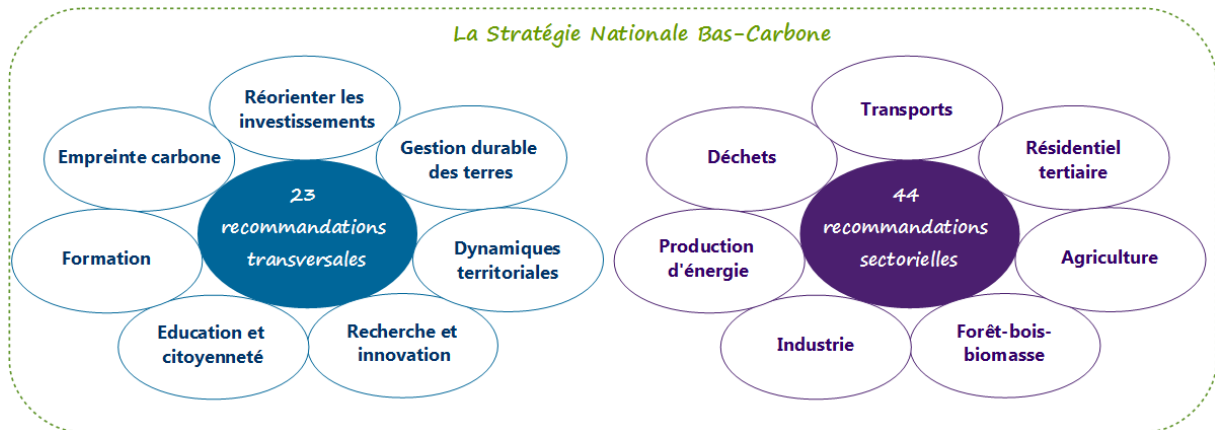
La Stratégie Nationale Bas-Carbone a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

- ⇒ à court/moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2013),
- ⇒ à long terme à l'horizon 2050 : atteinte du facteur 4 (réduction des émissions de -75% par rapport à la période préindustrielle, soit -73% par rapport à 2013).

La SNBC comprend 67 recommandations pour chaque secteur d'activités et sur des sujets transversaux et des points de vigilance concernant des objectifs environnementaux, économique, technologique et sociaux ou des effets antagonistes pouvant influencer la mise en œuvre des recommandations de la stratégie.

Ces objectifs seront ancrés dans les territoires grâce aux territoires à énergie positive pour la croissance verte, aux schémas régionaux climat air énergie et aux plans climat air énergie territoriaux.



Les enjeux du PCAET étudié dans les diagnostics « climat-air-énergie » du plan se sont basés sur les orientations de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone, permettant leur déclinaison dans la stratégie Climat du PCAET.

La Stratégie Nationale Bas Carbone a donc bien été prise en compte dans le PCAET du territoire Pays Porte de Gascogne.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le territoire n'est pas concerné par un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé mais la démarche est en cours sur les territoires des PETR Armagnac, Porte de Gascogne et Auch : SCOT de Gascogne. Le large territoire couvert permet de donner à ce document le statut de stratégie départementale.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SCOT de Gascogne s'articulent autour de 5 axes :

- Construire un projet de territoire cohérent et partagé, fruit du dialogue entre les 5 composantes territoriales, concourant au dynamisme et à l'attractivité du Gers.
- Assurer le développement harmonieux de chacune des composantes territoriales constitutives du territoire, en confortant chacune des entités territoriales et en prenant en compte leurs enjeux spécifiques : le renforcement du chef-lieu départementale au service de l'attractivité de l'ensemble, la maîtrise des espaces sous l'influence du développement métropolitain ou en pression face au développement de l'accueil, le renouvellement de l'attractivité des territoires « hyper-ruraux ».
- Conforter la solidarité et la cohésion.
- Affirmer l'identité gersoise fondée notamment sur l'équilibre et la complémentarité entre les espaces urbains, ruraux, agricoles, forestiers et naturels ainsi que sur la valeur patrimoniale des paysages et du bâti.
- Promouvoir un développement maîtrisé et durable en satisfaisant les besoins économiques tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

L'élaboration du SCOT n'étant pas abouti à ce jour, le PCAET n'a pas pu prendre en compte ses orientations pour le territoire Pays Portes de Gascogne. Les premiers éléments de diagnostic du SCOT, en cours de réalisation sur le territoire « Gascogne » incluant le territoire Pays Portes de Gascogne, ont été directement utilisés pour l'élaboration de l'Etat initial de l'Environnement du PCAET. Ainsi les enjeux du SCOT y ont été retranscrits anticipant une prise en compte du SCOT.

Les autres plans et programmes

Sont rappelés ci-après les orientations des principaux autres plans et programmes s'appliquant sur tout ou partie du territoire et leur articulation avec le PCAET du territoire PPG.

Ces autres plans et programmes ont été utilisés dans l'Etat Initial de l'Environnement comme source de données et indicateurs de tendance d'évolution sur le territoire en ce qui concerne leur domaine d'action. Leurs enjeux ont donc été intégrés à la démarche de diagnostic environnemental.

Ces autres plans et programmes ont également souvent un rapport de compatibilité ou de prise en compte avec le SCOT (en cours d'élaboration, et source de données principale de l'Etat Initial de l'Environnement du PCAET), ce qui assure indirectement une cohérence du PCAET avec ces plans et programmes.

Politique de gestion de l'eau

SDAGE⁹ Adour Garonne

- Créer les conditions de gouvernances favorables.
- Réduire les pollutions.
- Améliorer la gestion quantitative.
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières).

SAGE¹⁰ Vallée de la Garonne (NB : pas d'éléments disponibles à ce jour pour le SAGE Neste et les rivières de Gascogne)

- Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages.
- Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval.
- Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages.
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages.
- Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec ce dernier et le respecter.
- Atteinte du bon état des masses d'eau (transversal).
- Améliorer la gouvernance (transversal).

Dans l'axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie la préconisation d'une palette végétale adaptée, participe à une économie de la ressource en eau pour les plantations (reprise dans l'axe 2 au sujet des aménagements paysagers).

La politique de déplacement (limiter les déplacements motorisés, favoriser les déplacements doux) participe à éviter les pollutions accidentelles ou chronique de la ressource en eau (hydrocarbure, lessivage de route,...). Le maintien de l'activité agricole sur le territoire participe à maintenir une activité source de pression identifiée (qualitative et quantitative) sur la ressource en eau. Il faut cependant prendre en compte le fait des bénéfices autre de cette activité sur l'économie locale (activité principale sur le territoire), les paysages, la biodiversité et les continuités écologiques. De plus, le PCAET oriente cette activité vers une pratique plus respectueuse de l'environnement : renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières dans l'axe 1 et surtout dans l'axe 4 « Accompagner les démarche vertueuses des acteurs économiques » avec un souhait de développer les circuits courts de proximité et la mobilisation des agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles stockant du carbone et qui indirectement participe à la protection de la ressource en eau (anticipation de la baisse de la disponibilité estivale de l'eau, couvert végétal ayant un rôle de filtre des polluants, démarches bio,...).

⁹ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

¹⁰ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Voir ci après pour la cohérence avec la préservation des milieux aquatiques (SRCE) et la gestion du risque inondation (PGRI/SLGRI¹¹).

Le PCAET est donc cohérent avec la politique locale de gestion des eaux (SDAGE et SAGE).

Politique de gestion du risque inondation

PGRI / SLGRI Adour Garonne

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs suivants.
- Améliorer la connaissance de la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés.
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité.
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements.
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

L'axe 1 du PCAET « Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie » tend vers une limitation de l'imperméabilisation du territoire : prendre soin des sols agricoles et naturels et améliorer la perméabilité dans les zones urbanisées par une végétalisation des bourgs, renforcer l'entretien des milieux humides (rôle d'écrêtage des crues de ces milieux).

Dans l'axe 1 et l'axe 2 « Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive », la récupération d'eau de pluie peut participer à la marge au stockage de volume d'eau en cas de forte pluie, limitant les ruissellements.

Le PCAET est donc cohérent avec la stratégie de gestion des risques inondation (PGRI et SGLRI).

Politique de gestion de la biodiversité

SRCE ex Midi-Pyrénées

- Un besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau.
- La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau.
- De difficiles déplacements au sein de la plaine.
 - Les secteurs de plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques : du piémont pyrénéen à l'armagnac,
 - Les secteurs de plaine les moins favorables aux continuités écologiques : le bassin de vie toulousain et ses alentours,
- Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations.

La trame verte est bleue est intégrée à la Stratégie Climat du territoire dans l'axe 1 « aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie » : Préservation des sols agricoles et naturels, intégration des stratégies environnementales dans les documents d'urbanisme, renforcer l'entretien des zones humides des rivières et des forêts, végétalisation des centres bourg.

Dans l'axe 2 « Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive » il est proposer de faire des aménagements paysagers avec une palette végétale adaptée (rappelée dans l'axe 1 pour la végétalisation des centres-bourgs) ce qui participera à éviter les apports d'essences envahissantes, mais également d'avoir des végétaux adaptés aux changements climatiques (température, intempérie, disponibilité de la ressource en eau) et donc de préserver les continuités écologiques, notamment entre le Massif Central et les Pyrénées.

Le PCAET est donc cohérent avec le SRCE de l'ex Région Midi-Pyrénées.

¹¹ PGRI : Plan de Gestion des Risques Inondation / SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation

Politique de santé

PRSE¹² Occitanie (3°)

- Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens.
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs.
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.

Dans l'axe 1 « Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie », il est développé des orientations en faveur d'une politique de déplacement doux (favorable à la santé) et de limitation des déplacements motorisés (source de polluants atmosphériques). La limitation des déplacements motorisés (professionnel, touristique, agricole) trouve un écho dans l'axe 4 « Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques ».

Dans ce même axe 1 la végétalisation des centre-bourgs participe à la gestion des îlots de chaleur et donc au confort et à la santé des personnes les plus fragiles.

De façon indirecte, l'axe 2 « Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positives » préconise la rénovation énergétique des logements et de nouvelles manières de construire qui pourra éventuellement apporter une meilleure qualité sanitaire des logements ou du bâti construit. Ce même constat s'applique à l'axe 3 « Engager les collectivités sur des politiques exemplaires » en ce qui concerne la rénovation du patrimoine bâti public avec en plus une orientation stratégique portant sur la mesure et la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics.

Le PCAET est donc cohérent avec le PRSE Occitanie.

Politique de gestion des déchets

Synthèse des différents plans de gestion des déchets locaux (NB : le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est en cours d'élaboration sur le Gers)

- Prévention quantitative et qualitative des déchets.
- Optimiser la collecte et le traitement.
- Privilégier la valorisation, le recyclage, le réemploi.

Une orientation stratégique complète porte sur le « moins produire et mieux traiter les déchets » dans l'axe 4 « Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques » avec un axe de réduction des déchets (à la source auprès des entreprises, le gaspillage alimentaire en milieu scolaire) et la valorisation (tri, valorisation, compostage, réutilisation sur place).

Le PCAET est donc cohérent avec les politiques locales de gestion des déchets.

Autres documents

Schéma Régional de Biomasse

Ce schéma n'existe pas encore sur l'Occitanie. Il a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'élaboration par la présidente de la Région en date du 8 février 2018.

Les documents d'urbanismes des communes du territoire

Du fait du trop grand nombre de communes sur le territoire, d'une disparité dans les types de document d'urbanisme (2/3 de cartes communales, le reste réparti entre PLU¹³ et l'absence de document d'urbanisme) et du fait qu'une majeure partie des documents existants date d'avant 2011, il n'a pas été fait d'analyse de ces documents pour le territoire Pays Portes de Gascogne.

¹² PRSE : Plan Régional Santé Environnement

¹³ PLU : Plan local d'Urbanisme

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES

Constats

Données générales : EAU

Documents de Gestion de l'eau	<p>SDAGE Adour Garonne SAGE Vallée de la Garonne (en cours d'élaboration, prioritaire au SDAGE) SAGE Neste et rivières de Gascogne (non réalisé, prioritaire au SDAGE) PGE¹⁴ Garonne Ariège PGE Neste et Rivières Gasconnes Plan Garonne</p>
Réseau hydrographique	<p>Le Gers, l'Arrats, la Gimone et la Save. 64 masses d'eau superficielles 1 masse d'eau lac (fortement modifiée) 11 masses d'eau souterraines</p>
Classement de cours d'eau	<p>Plusieurs cours d'eau classés « axe pour migrateurs amphihalins »</p>
Sensibilité de la ressource en eau	<p>Masse d'eau superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none">- Zone de répartition des eaux- Zone sensibles- Zone vulnérable <p>Masse d'eau souterraine :</p> <ul style="list-style-type: none">- Zone de répartition des eaux- Zone vulnérable (alluvions et terrasses de la Garonne, sables)- Zone à protéger pour le futur (sables et calcaire de la Garonne)- Tendance à la hausse de la concentration en nitrate (calcaires et sable de l'Ouest de la Garonne et sud aquitain)
Gestion des eaux usées	<p>Plusieurs stations d'épuration communales souvent de petite capacité (moins de 300 EH¹⁵). Les stations les plus importantes sont celle de Gimont, l'Isle Jourdain, Fontenilles, Lombez-Samatan, Fleurance et Lectoure. Différents mode de gestion des eaux et des boues. Compostage des boues ou épandage. Les bassins du Gers et de la Save sont les plus affecté par des problèmes de non-conformités.</p>
Eau potable	<p>Pas de captage prioritaire au SDAGE mais 4 captages sensibles (4 dégradés aux pesticides et 2 aux nitrates).</p>

¹⁴ PGE : Plan de Gestion des Etiages

¹⁵ EH : Equivalent Habitant

Une partie du territoire est dans l'aire d'alimentation de captage prioritaire de la Gimone (Beaumont de Lomagne). Plan d'Action Territorial pour ce captage.
 Plusieurs réseaux d'irrigation (prélèvement en eau de surface).
 Captage AEP¹⁶ principalement en eau de surface.
 Ressource présentant un déficit quantitatif avec des écoulements faible voir des assecs réguliers pour les masses d'eau superficielle.

Données générales : RESSOURCE NATURELLE

Relief et occupation du sol	<p>Zone nord et Est de l'éventail gascon avec une succession de coteaux et vallées dissymétrique d'Est en ouest et un évasement des vallées en allant vers le nord.</p> <p>Une occupation humaine bien présente et également répartie dans les zones rurales, avec quelques noyaux plus urbains.</p> <p>Un territoire dominé par les espaces à vocation agricole.</p> <p>Un couvert forestier morcelé.</p>
Consommation de l'espace	<p>Un recul marqué des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais relativement faible au regard de leur couverture sur le territoire.</p> <p>Consommation observée essentiellement le long des principaux axes de communication (RN21 et RN124, mais aussi quelques axes secondaires).</p> <p>Grande dispersion du bâti et périurbanisation (influence de Toulouse).</p>
Géologie	<p>Couches successive de calcaire (jurassique), sable et gré (crétacé), dépôt sédimentaires issus de l'érosion des Pyrénées et calcaire lacustre (tertiaire) et d'alluvions récentes dans les principales vallées (quaternaire).</p> <p>Profil molassique du sol gascon avec plusieurs types de sols trouvant échos dans les matériaux de construction du bâti ancien.</p>
Exploitation minière	<p>Plusieurs exploitations de roches calcaires (nord du territoire) et d'argiles (sud du territoire).</p> <p>D'anciennes extractions de gypses existaient dans le secteur de Puycasquier.</p>
Forêt	<p>Région forestière : Coteaux et bassins de la Garonne du Schéma Régional de Gestion Sylvicole.</p> <p>Forêt domaniale et autre forêt publique : bois de Broutès, forêt domaniale d'Armagnac, forêt domaniale de Bouconne, bois du Ramier, bois de Sainte Thérèse, forêt communale d'Ansan, bois de Tulle, bois de l'Arrouy,...</p> <p>Plusieurs forêts communales faisant l'objet d'un aménagement par l'ONF¹⁷.</p>

ATOUTS / OPPORTUNITES

⇒ **Un réseau hydrographique très dense, basé sur des rivières orientées sud/nord (l'éventail gascon) et des cours d'eau secondaires découpant les coteaux. Une dizaine de cours d'eau majeurs. Le réseau est alimenté artificiellement par la Neste qui garantit la sécurisation des usages et les activités socio-**

¹⁶ AEP : Adduction en Eau Potable

¹⁷ ONF : Office national des Forêts

économiques).

- ⇒ Bonne qualité des eaux de baignades sur le territoire, mais enjeux sur la transparence de l'eau (santé, sécurité).
- ⇒ Un territoire dominé par les espaces à vocation agricole, offrant des terroirs différents.
- ⇒ Fractionnement des parcelles agricoles au contact de l'urbain, opportunité pour développer des pratiques agricoles de proximité (maraichage, jardins familiaux, circuits courts).
- ⇒ Etude d'opportunité pour la réalisation d'un SAGE Neste et les rivières de Gascogne qui couvrira le territoire.
- ⇒ Géologie qui apporte des matériaux et une qualité des terroirs (forte proportion d'espaces agricoles avec une diversité des productions et des activités – tourisme vert, circuits courts,...).
- ⇒ Peu de forêt mais quelques forêts domaniales ou publiques, participant à la qualité des paysages et écosystèmes.
- ⇒ Faible part de la surface urbanisée/artificialisée sur le territoire. Des espaces verts artificialisés révélateurs d'une dilution de l'urbanisation.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un déficit structurel en eau et un équilibre fragile malgré les nombreuses retenues et la réalimentation par la Neste.
- ⇒ Une dynamique de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, renforcée par l'attractivité de l'agglomération toulousaine dans l'Est du territoire.
- ⇒ L'impact du changement climatique sur l'hydrographie et la ressource en eau.
- ⇒ Des besoins importants pour l'irrigation.
- ⇒ Des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides liés à l'activité agricole.
- ⇒ Des objectifs d'atteinte du bon état écologique repoussés à 2021 ou 2027 pour la quasi-totalité des masses d'eau superficielle essentiellement pour des pollutions d'origine agricole (pesticides, matières organiques, azotées, phosphorées, nitrates,...).
- ⇒ Une production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter.
- ⇒ Une couverture quasi inexistante des documents cadres de gestion des eaux (hors réflexion sur SAGE Neste Rivières Gasconnes).
- ⇒ Une pression foncière grandissante, notamment proche des territoires limitrophes dynamiques (Toulouse, Agen, Auch).
- ⇒ Grande dispersion du bâti d'une part et périurbanisation dans l'est sous l'influence de la métropole toulousaine et le long des principaux axes de circulation avec un dépeuplement des centres bourgs.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de gestion de l'eau (transversaux et prioritaires)	
⇒ Economie maîtrisée de la ressource en eau (différents usages, respect du débit minimum biologique des cours d'eau).	SCOT
⇒ Préservation et sécurisation de la ressource en eau (pérenniser l'approvisionnement en eau par le système Neste, sécurisation des usages agricole et domestiques, priorité sur le bassin de l'Arrats non réalimenté par la Neste) / Anticipation de l'évolution des besoins et des effets du changement climatique.	SCOT

⇒ Equilibre des usages de l'eau et du bon état des cours d'eau (débits d'étiage)	SCOT
⇒ Préservation, amélioration de la qualité des eaux soumises à des pressions agricoles (zones vulnérables et sensibles, érosion des sols) ou domestiques (STEU ¹⁸).	SCOT

Enjeux de prise en compte des ressources (autre que l'eau)	
⇒ Maintien et protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (accompagner l'évolution de l'activité agricole, préserver les continuités écologiques,...). Rationnaliser le foncier (limiter l'habitat diffus,...).	SCOT
⇒ Lutte contre l'érosion des sols.	SCOT
⇒ Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'activité agricole (limiter l'implantation au sol de terre potentiellement exploitables, définir une politique volontariste d'implantation sur les bâtiments d'activité ou publics)	SCOT
⇒ Développement des politiques de revitalisation des centres bourgs	SCOT
⇒ Politique de l'habitat économe en consommation de l'espace : rationalisation du foncier, maîtrise du développement résidentiel, réhabilitation de l'existant.	SCOT

LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Constats

Données générales	
Inventaires environnementaux	36 ZNIEFF ¹⁹ type I 8 ZNIEFF type II Nombreuses zones humides, essentiellement des prairies humides le long des berges des cours d'eau.
Zone de protection et de gestion environnementale	10 ENS ²⁰ essentiellement en Lomagne.
Sites Natura 2000	1 ZSC ²¹
Milieux	<p>Aquatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau hydrographique structuré autour du Gers de l'Arrats, de la Gimone et de la Save) et leur ripisylves - Plan d'eau (retenue collinaires) - Mares, étangs, prairies humides et autres zones humides <p>Boisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbres isolés et haies sur le territoire agricole. - Quelques forêts et grands bois - Ripisylve <p>Ouverts et semi-ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures, vignes et vergers

¹⁸ STEU : Station de Traitement des Eaux usées

¹⁹ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

²⁰ ENS : Espace Naturel Sensible

²¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation (réseaux Natura 2000)

	<ul style="list-style-type: none"> - Praires et pelouses - Friches (landes et fourrés) <p>Nature en ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardins privés - Parc de châteaux - Alignement de platanes - Espaces verts publics
Biodiversité	<p>Deux espèces sont visées par un PNA²² sur une partie du territoire : Maculinea (papillon) et le milan Royal (domaine vitale et hivernage). Richesse avifaunistique, chiroptères et poissons, amphibiens, reptiles, insectes.</p> <p>Richesse floristiques liées à certains milieux d'intérêt (zone humide, bois et sous-bois, messicoles, coteaux : Coteaux à orchidées)</p>
Trame Verte et Bleue (TVB)	<p>Réservoir autour des coteaux de l'Astarac et des principaux cours d'eau et leurs vallées humides et inondables.</p> <p>Corridors reliant l'Astarac et les coteaux boisés de la Lomagne (axe nord-sud).</p> <p>Obstacles aux continuités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Linéaire (routier, voie ferrée) - Surfacique (urbain, remembrement agricole)

ATOUS / OPPORTUNITES

- ⇒ Une grande richesse patrimoniale liée à la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides des vallées de la Gimone, la Marcoue et de l'Arrats d'une part et des milieux ouverts des coteaux de l'Astarac d'autre part.
- ⇒ Mise en œuvre d'un Schéma Départemental des Espaces naturels sensibles (2017-2021).
- ⇒ Des espaces agricoles essentiels au fonctionnement des milieux naturels d'intérêt (espaces agropastoraux : pelouses sèches, prairies,...).
- ⇒ Globalement la TVB sur le territoire du PETR PPG est assez bien fournie en réservoir et corridor dans le Sud (Astarac – paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels) et plus diffuse dans le Nord (Lomagne, quart du département à la TVB la plus pauvre, faible densité et perméabilité des corridors).
- ⇒ Rôle important du territoire dans les continuités écologiques entre le piémont pyrénéen et le massif central (SRCE).
- ⇒ Forte représentation de la nature en ville (tissu urbain lâche et nombreux espaces verts artificialisés).
- ⇒ Projet de Parc Naturel Régional sur l'Astarac pour mettre en valeur les grands espaces ruraux habités du secteur.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des corridors à remettre en bon état impacté par plusieurs obstacles : artificialisation des sols, mitages, évolution des pratiques agricoles (abandon de l'élevage, intensification des cultures), gestion hydraulique, infrastructures routières.
- ⇒ La périurbanisation et l'évolution des pratiques agricoles impactent le fonctionnement des milieux naturels et fragilise cette richesse écologique.

²² PNA : Plan National d'Action

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de protection de la biodiversité et des continuités écologiques (prioritaires)	
⇒ Maintien de la diversité des milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale (mosaïque de milieux, diversité des paysages, préserver les espaces agricoles qualitatifs – bocage, agroforesterie,... , espaces interstitiels urbain-agricoles, ...)	SCOT
⇒ Protection des réservoirs de biodiversité (milieux reconnus, encourager l'agriculture respectueuse de la biodiversité, lutte contre l'érosion, reconquête des trames bocagères).	SCOT
⇒ Préservation, valorisation, reconquête des trames bocagères, des espaces agropastoraux.	SCOT
⇒ Préserver les milieux ouverts de la fermeture ou de leur banalisation, notamment sur les coteaux.	
⇒ Préservation des rares boisements présents sur le territoire.	
⇒ Préservation des espaces essentiels au fonctionnement des milieux naturels reconnus à travers le SRCE. Relier les espaces naturels de qualité entre eux par des coupures écologiques préservées de l'urbanisation et proposition de mise en valeur de nouveaux espaces naturels.	SCOT
⇒ Préservation des continuités écologiques (axes pour migrateurs amphihalins) et de la qualité des milieux aquatiques.	
⇒ Via les activités économiques (agricoles, forestières, carrières) : éviter la déprise agricole (enfrichement, fermeture des milieux, suppression de haies), favoriser des pratiques respectueuses des milieux (limiter les produits phytosanitaires, les techniques intensives et certains travaux et pratiques forestières).	

Focus sur les enjeux des sites Natura 2000

ZSC Vallées et coteaux de la Lauze (FR7300897) :

La mosaïque d'habitat que présente le site, riche en contraste mais toujours à caractère extensif (prairies humides y côtoient pelouse sèches et boisements), s'accompagne d'une très grande diversité faunistique. Conserver le caractère extensif du site est primordial pour en préserver la biodiversité, d'intérêt local, régional, national et communautaire.

ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne (FR7302002) limitrophe du territoire PPG :

- ⇒ Assurer la quiétude des gîtes utilisés par les chiroptères.
- ⇒ Maintien, voire restauration du linéaire de haies et de ripisylves.
- ⇒ Maintien des secteurs boisés feuillus.

LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE

Constats

NB : Cette partie inclus les éléments du diagnostic de la qualité de l'Air réalisé dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales	
Qualité du sol	<p>1 site BASOL²³ (ancien incinérateur d'ordures ménagères à Mauvezin)</p> <p>503 sites BASIAS²⁴ dont presque la moitié en activité (STEP, coopérative agricole, mécanique, stations services,...).</p> <p>6 sites au registre français des émissions polluantes (activités variées).</p> <p>Quelques ICPE (aucune SEVESO²⁵)</p> <p>Activités diverses : industrielles, artisanales et de services ; collecte et traitement des déchets et des eaux usées, stockage de produits inflammables liés à l'activité agricoles, station services et garages.</p> <p>Pas de risques Radon</p>
Qualité de l'air (synthèse du diagnostic du PCAET)	<p>Il n'y a pas de station de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.</p> <p>Origines des pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oxydes d'azote : agriculture et transport. - Particules fines (PM 10 et PM 2,5²⁶) : Agriculture, résidentiel et industriel. - COVNM²⁷ : logements et agriculture. - NH₃ (ammoniac) : agriculture. - SO₂ : faible sur le territoire, différentes sources. <p>Relative homogénéité de la répartition des émissions de polluants sur le territoire entre chaque communauté de communes.</p> <p>Des pics de pollution à l'ozone en période estivale.</p>
Bruit	<p>Plusieurs axes objets d'un classement (RD124, RN 21, voie ferrée Auch-Toulouse, traversées de Samatan/Lombes).</p> <p>D'autres sources de bruit : carrières, aéroport d'Auch, zones d'activités.</p>
Pollution lumineuse	<p>Influence de l'agglomération Toulousaine.</p> <p>Impact lumineux des pôles urbains des plus gros villages.</p>
Déchets	<p>5 syndicats de collecte des déchets ménagers et assimilés. 1 Syndicat de traitement.</p> <p>3 centres de transfert.</p>

²³ BASOL : BAses de données sur les sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)

²⁴ BASIAS : Banque de données d'Anciens Sites Industrielles et Activités de Service

²⁵ ICPE : Installation Classée pour le Protection de l'Environnement / SEVESO : directive identifiant les sites industriels à risques d'accidents majeurs.

²⁶ PM 10 et PM 2,5 : particules fines

²⁷ COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Une activité industrielle faible induisant peut de site potentiellement polluant. Les sites BASIAS, nombreux, concerne surtout des activités liés à la vie du territoire (STEU, station service, garage, autres commerces/services) et à l'activité agricole (coopérative agricole).
- ⇒ Poursuivre la réduction des quantités de déchets produites (sensibilisation, promotion du compostage) et favoriser le réemploi.
- ⇒ Bonne organisation et équipements pour le traitement des Déchets et leur valorisation (collecte sélective, plan local de prévention, promotion du compostage).
- ⇒ Caractère moins agricole de la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine, moins émettrice de NH₃.
- ⇒ Une tendance à la baisse des émissions entre 2008 et 2015 : Oxyde d'Azote, particules fines, COV, SO₂. Stabilité pour les NH₃.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un environnement sonore particulièrement dégradé autour des grands axes de communication et dans la traversée de plusieurs centres bourgs.
- ⇒ Des sources de bruit non réglementées (zone industrielles, carrières,...).
- ⇒ Des risques industriels et sites potentiellement pollués concentrés à proximité des grands axes le plus souvent liés à l'activité agricole ou aux industries agroalimentaires.
- ⇒ Poids économique et démographique de la Communauté de Commune de la Lomagne Gersoises, plus émettrice en polluants atmosphérique que les autres intercommunalités du territoire PPG.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux d'amélioration du contexte sanitaire sur le territoire	
⇒ Limitation de la production de déchets, limitant les besoins en transport de ceux-ci.	SCOT
⇒ Optimisation de la valorisation des déchets, avec un réemploi sur place, limitant également les besoins en transport.	SCOT
⇒ Limitation de l'exposition des habitants aux nuisances sonores terrestres.	SCOT
⇒ Limiter l'exposition des populations à la pollution de l'air. Explorer les leviers d'actions pour la diminution des émissions de polluants atmosphérique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sobriété : isolation des bâtiments, modifier les pratiques de transport, arrêt des brûlages de végétaux (jardin, agricole). ○ Substitution : cheminée et équipements de combustions, véhicules à motorisation alternative. 	SCOT

LES RISQUES MAJEURS

Constats

Données générales

Inondation et rupture de barrage	<p>PPRn²⁸ Retrait-gonflement d'argile 3 PPRi de bassin prescrit (Save, Gers, Arrats/Gimone) 5 PPRi communaux approuvés 2 PSS²⁹ (Saves, gers) valant PPRi Risque de rupture de barrage de la Gimone Risque autour de la vallée de la Save, la Gimone, l'Arrats et du Gers</p>
Erosion des sols	<p>Forte sensibilité du territoire gersois. Une zone soumise à contraintes environnementale (ZCSE) sur la commune de Sarrant, à l'étude sur Aubiet et Simorre / Villefranche d'Astarac.</p>
Séisme, mouvement de terrain, « argiles »	<p>Risque sismique très faible à faible Risque de retrait et gonflement d'argile sur l'ensemble du territoire. Plusieurs cavités souterraines dans le secteur de la Lomagne et de la Ténarèze. Plusieurs phénomènes de mouvement de terrain (glissements, érosion des berges, éboulements, chutes de blocs, coulées).</p>
Risque industriel	<p>Liés aux activités agricoles et d'industrie agroalimentaires, et à des carrières, station d'épuration et déchetteries susceptibles de générer des risques pour les populations.</p>
Transport de matière dangereuse	<p>Plusieurs conduites de gaz 2 axes routiers (RD 124 et RN 21) La voie ferrée</p>

ATOUS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des dispositifs de prévention des risques naturels engagés sur le territoire (PPRi, PSS valant PPRi).
- ⇒ La quasi-totalité des communes est concernée par l'aléa inondation, sans qu'il y ait forcément des enjeux humains mis en péril.
- ⇒ Risque naturel de retrait et gonflement d'argile reconnu et faisant l'objet d'un plan de prévention s'appliquant à l'ensemble des communes du territoire.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des risques naturels liés à l'inondation de plaine et à des phénomènes d'érosion des sols et des mouvements de terrain.
- ⇒ Des enjeux économiques, principalement agricoles, peuvent être touchés, la majeure partie des zones inondables se trouvant en zone rurale et le territoire étant soumis à l'aléa érosion des sols.

²⁸ PPR : Plan de Prévention des Risques (i = inondation / n = naturel)

²⁹ PSS : Plan des Surfaces Submersibles

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de prise en compte des risques majeurs (prioritaires)	
⇒ Maintien de la sécurité des personnes et des biens, face aux risques naturels et technologiques.	SCOT
⇒ Prendre en compte le risque d'inondation dans les aménagements, en limitant l'exposition des biens et des personnes, et en anticipant les effets du changement climatique sur la fréquence et l'intensité de ces phénomènes. Intégrer les dispositions des PPRi et autres documents de gestion de ces risques.	
⇒ Maintenir les espaces naturels et agricoles (en lien avec la trame verte et bleue) pouvant jouer le rôle de champs d'expansion des crues ou de coupe feu. D'une façon générale préserver les zones de liberté des cours d'eau.	
⇒ Prendre en compte le risque « argiles » et mouvement de terrain lié à la géologie mais également à la météorologie.	

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Constats

NB : Cette partie inclus les éléments des autres diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

Changement climatique régional (ex-Midi Pyrénées)

Augmentation de la température moyenne d'1°C entre 1961 et 2010.

Augmentation de 30% du nombre de journées chaudes.

Une tendance peu marquée pour les précipitations, mais un sol plus sec au printemps et en été (évaporation).

Vulnérabilité du territoire aux changements climatiques (synthèse du diagnostic du PCAET)

Ressources naturelles

- Augmentation des périodes de canicule et de sécheresse.
- Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture.
- Diminution des précipitations neigeuses (incidences sur les cours d'eau).
- Baisse des débits annuels des cours d'eau.
- Prolifération d'algues bleues ou vertes.
- Un stock d'eau souterraine vulnérable, mais une tendance difficile à évaluer.
- Fragilisation de la biodiversité (évolution de l'aire de répartition et adaptation des palettes végétales), peu protégée sur le territoire avec des répercussions sur l'économie liée et l'identité paysagère.

Population

- Population vieillissante, malgré des disparités sur le

territoire (Communautés de communes du Savès et de la Gascogne Toulousaine plus jeunes). Vulnérabilité aux périodes de canicule.

- Accroissement des maladies et développement de nouveaux vecteurs de maladies.

Risques naturels

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes (inondation, mouvements de terrain, sécheresse et retrait-gonflement des argiles, tempêtes, incendies). Vulnérabilité particulière du territoire pour le retrait et gonflements d'argiles (printemps et hiver) et les inondations.

Secteurs économiques

- Modification sur les cultures (précocité, attaque de parasites, qualité des productions, répartitions. Stress thermique et hydrique pour les animaux et prolifération des vecteurs de maladies).

Potentiels en énergies renouvelables

Eolien : territoire peu adapté (vitesse de vents faible + contraintes paysagères).

Photovoltaïque : un potentiel déjà bien exploité.

Bois énergie : Energie déjà mobilisée mais filière difficile à mobiliser.

Méthanisation : potentiel élevé (contexte agricole favorable), 5 unités de méthanisation existe dans le Gers (hors territoire PPG).

Géothermie : potentiel faible limité à la vallée de la Save pour l'habitat individuel.

Hydroélectricité : installation existante sur la Save, mais potentiel de développement faible.

Les réseaux

(synthèse du diagnostic du PCAET)

Syndicat Départemental d'Energie du Gers (organisation du service public de l'électricité et de gaz pour certains territoires).

16 communes desservies par le réseau de gaz.

Un des principaux réseaux de chaleur du territoire à Saint Clar.

Emission GES du territoire PPG en 2016 : 590 000 tCO₂e.

Agriculture : premier poste d'émission (caractéristique du territoire) devant le transport, le résidentiel, la construction et le tertiaire.

Consommation d'énergie finale du territoire PPG : 1 500 000 MWh.

Produits pétroliers premières sources devant l'électricité, les ENR puis le gaz.

Transport premier poste de consommation énergétique (pétrole) suivi par le résidentiel (électricité) et le secteur tertiaire (électricité), puis l'agriculture (pétrole) et l'industrie (électricité).

La majorité de l'énergie primaire consommée est de l'électricité, suivi par le pétrole puis les ENR et le gaz à la marge.

Production d'ENR : bois bûche, photovoltaïque, chaufferie bois, hydro-électricité. Couvrant 18% des consommations du territoire.

3 parcs photovoltaïques (Fontenilles, Miradoux, Saint Clar).

Communautés de commune de la Lomagne Gersoise et de la Gascogne Toulousaine : principaux consommateurs de chaleur.

- Hydroélectricité : potentiel faible, 21 seuils potentiellement

Potentiel en Energie Renouvelable

(synthèse du diagnostic du PCAET)

Séquestration du carbone (synthèse du diagnostic du PCAET)

- exploitable, temps de retour sur investissement important.
- Géothermie : potentiel localisé et exploitable.
- Bois énergie : potentiel mobilisable de 82,1 Gwh/an.
- Méthanisation : 2 méthaniseurs en place (Pellefigue, La Romieu), potentiel existant en particulier autour de quelques élevages et en articulation des capacités d'injection dans le réseau.
- Solaire thermique : Potentiel total net en toiture de 121 GWh.
- Solaire photovoltaïque : potentiel total net en toiture de 232 GWh, en ombrière de 8GWh/an, au sol de 188GWh/an.
- Eolien : absence de potentiel.
- Récupération de chaleur : 2 sites potentiels sur station d'épuration (Gimont, Mauvezin).

Les cultures représentent 71% du stock de carbone sur le territoire. Importance des surfaces forestières (forte densité de carbone stocké à l'hectare), 25% du stock sur le territoire (10% de la surface).

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des consommations énergétiques dominées par le secteur résidentiel – tertiaire, opportunité d'amélioration.
- ⇒ Un territoire favorable au développement du solaire photovoltaïque et thermique, du bois énergie et d'unités de méthanisation.
- ⇒ Faible sensibilité du territoire au risque incendie de forêt et le risque d'intensification de ce phénomène.
- ⇒ Le pays n'est pas une terre industrielle, il présente donc une faible sensibilité au changement climatique pour ces activités économiques.
- ⇒ 43 MW d'injection sont disponibles sur le réseau électrique (postes sources) sur le territoire PPG.
- ⇒ Territoire agricole avec 13,8% de la SAU³⁰ convertie à l'Agriculture Biologique.
- ⇒ Le territoire PPG stocke l'équivalent de 56 ans d'émission de GES sur son territoire.
- ⇒ L'évolution des pratiques agricoles est un levier important dans l'augmentation du stockage de carbone, devant l'arrêt de l'artificialisation du sol et les constructions « biosourcées ». Potentiel total maximum théorique de séquestration carbone estimé à 46% du bilan annuel.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un changement climatique déjà en marche et mesurable. Des évolutions qui, de par leur inertie, vont se poursuivre et s'intensifier quel que soit le scénario retenu.
- ⇒ Le potentiel de raccordement au réseau électrique RTE³¹ est limité (réseaux de transport géré par RTE peu dense du fait de l'habitat diffus très présents).
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire liée à la demande en eau pour les usages courants (pression démographique) et pour la filière agricole (réduire l'irrigation et maintenir la filière). Vulnérabilité accentuée par l'absence de SAGE sur le territoire.
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire vis-à-vis du risque de perte de services écosystémiques (épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone) du fait du taux significatif de couverture de forêt et prairies.

³⁰ SAU : Surface Agricole Utile

³¹ RTE : Réseau de Transport d'Electricité

- ⇒ Forte sensibilité du territoire au retrait et gonflements d'argiles et à l'intensification de ce phénomène lié au changement climatique.
- ⇒ Vulnérabilité du secteur agricole sur la question de l'adaptation des cultures et la gestion de la ressource en eau.
- ⇒ Peu de chaufferies bois et encore moins de réseaux de chaleur sur le territoire. Pas de réseau de froid.
- ⇒ Transport marqué par une grande part de déplacement de personne essentiellement pour des trajets Domicile-Travail.
- ⇒ L'impact carbone du changement d'affectation des sols (artificialisation) représente environ 2,4% du bilan annuel d'émission de GES sur la période 2006-2015.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

La prise en compte du changement climatique recoupe plusieurs thématiques précédemment évoquées (eau, biodiversité, risques,...). Ici la thématique énergétique vient compléter les actions possibles sur le territoire afin d'accompagner son adaptation à ces changements climatiques.

Enjeux transversal et objet du PCAET.

⇒ Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'activité agricole (solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation, cogénération, bois-énergies).	SCOT
⇒ Filière bois à développer en évitant les conflits d'usage sur la ressource.	SCOT
⇒ Favoriser la qualité environnementale et énergétique de l'urbanisation et des constructions.	SCOT
⇒ Lutter contre la précarité énergétique pour réduire la vulnérabilité des ménages les plus précaires et réduire les consommations énergétiques du territoire	SCOT
⇒ Développement des politiques de revitalisation des centres bourgs (réhabilitation du bâti, mixité des fonctions, polarisation et proximité des aménités,...)	SCOT
⇒ Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations des ressources et du secteur économique.	SCOT
⇒ Explorer les différents leviers d'action sur la consommation énergétique et émission de GES des différents postes d'activité sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agriculture : Agronomie, élevage, énergie, séquestration du carbone. ○ Transport : leviers technologiques, comportementaux, aménagement du territoire. ○ Résidentiel et tertiaire : leviers technologiques, comportementaux. ○ Construction : utilisation de matériaux biosourcés. ○ Procédés industriels : optimisation énergétique des process et mise en place de production d'ENR. ○ Fin de vie des déchets : réduction des déchets, augmentation de la valorisation. ○ Alimentation : Diminuer la quantité d'alimentation carnée, privilégier les fruits et légumes locaux et de saison, privilégier l'agriculture biologique locale. 	SCOT

<ul style="list-style-type: none"> ○ Bien de consommation : sensibilisation à la consommation responsable, labels,..., ressourceries, économie circulaire et relocalisation des productions.
<p>⇒ Développer les ENR en identifiant les sites favorables au grand projet solaire au sol, étudiant l’approvisionnement par géothermie ou chaufferie bois pour tout nouveau bâtiments et projet d’aménagement, informer les gros consommateurs d’énergie sur les ENR.</p>
<p>⇒ Explorer les différents leviers d’action pour augmenter ou limiter la diminution de la séquestration du carbone sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire la consommation d’espaces notamment les forêts et prairies. ○ Modification des pratiques cultures (haie, culture intermédiaire, enherbement,...) ? ○ Construction bas carbone, matériaux biosourcés.

LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE

Constats

Données générales

Entités paysagères	Principalement la Lomagne gersoise et le Savès Toulousain. L’Astarac, le Pays d’Auch, la Ténarèze et le Pays toulousain à la marge.
Caractéristiques principales	Territoire dominé par les espaces à vocation agricoles. Couvert forestier morcelé. Chevelu hydrographique structuré autour d’une dizaine de cours d’eau majeurs. Influence toulousaine de la campagne savésienne. Relief tourmenté et patchwork de milieux, pâturages au Sud et plateaux érodés, bordés de corniches et grandes cultures au nord.
Éléments identitaires remarquables	Nombreux monuments historiques et sites inscrits ou classés. Bâti patrimonial (pigeonniers, chapelles, églises, châteaux, manoirs, vieux ponts, moulins, places, halles, centre ancien ou village entier) Patrimoine naturel (grottes, sources, platanes, bois, jardins, ormeaux de Sully). Deux villages labellisés (Sarrant, Lectoure) et deux ZPPAUP-AVAP ³² (Lectoure, Lombez).

ATOUS / OPPORTUNITES

⇒ Des facteurs physiques, naturels, humains et historiques à l’origine de nuances paysagères.
 Paysage de coteaux avec des milieux diversifiés en mosaïque et des structures agro-écologiques

³² ZPPAUP-AVAP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager - Aires de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine

très présentes.

- ⇒ L'identité Gasconne promue au quotidien dans le paysage et des initiatives et dynamiques locales en faveur de préservation des paysages.
- ⇒ Les vallées au relief relativement plat sont devenues les lieux privilégiés de l'intensification de l'agriculture, du développement des infrastructures de transport et de l'étalement urbain.
- ⇒ Une plus grande concentration de patrimoine reconnus (monument historique, sites inscrit ou classé) dans le Nord du territoire (Lomagne Gersoise).

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des paysages agricoles aux profils bocagers profondément transformés par les évolutions agricoles (modernisation, déprise agricoles, évolution de l'élevage,...).
- ⇒ Un patrimoine bâti de qualité, diffus et modeste, fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs au profit des périphéries (étalement urbain, banalisation du bâti pavillonnaire et des entrées de villes, ...)
- ⇒ Des espaces verts artificialisés révélateurs d'une dilution de l'urbanisation. Une banalisation accrue des tissus urbains (perte d'identité et de qualité des paysages).

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Richesse patrimonial reconnu et à valoriser. Amélioration possible de la qualité du cadre de vie.

Enjeu secondaire.

- | | |
|--|------|
| ⇒ Maintien et valorisation de la qualité et de l'identité paysagère Gersoises (diversité des paysages, des milieux, réhabilitation du patrimoine bâti, limitation de l'urbanisation diffuse et du mitage, amélioration de la qualité paysagère des espaces publics,...) | SCOT |
|--|------|

SYNTHESE

La thématique de l'eau est transversale, concernant la ressource nécessaire à l'homme et ses activités, la biodiversité en tant que corridor et réservoir biologique et facteur de risque (inondation, rupture de barrage).

La ressource subit une forte pression quantitative (prélèvement pour l'irrigation et l'eau potable) et qualitative (pollution d'origine agricole). A noter que l'essentiel de l'eau est captée en masse d'eau superficielle rendant la production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter.

Le Gers, l'Arrats, la Gimone et la Save forment le réseau hydrographique principal du territoire, d'axe nord sud. Ce sont des réservoirs et des corridors écologiques reconnus. S'y ajoutent les zones humides qui les accompagnent (prairies humides de fond de vallons).

Le risque inondation est l'un des principaux risques naturels impactant le territoire et bénéficiant d'une assez bonne prise en compte (PPRi, PSS). Dans la vallée amont de la Gimone, ce risque est complété par un risque de rupture de barrage.

En tant que thématique transversale et sensible, les enjeux liés à l'eau sont prioritaire sur le territoire, d'autant plus qu'elle est fortement vulnérable au changement climatique (impact sur la disponibilité de l'eau, sur la fréquence des épisodes pluvieux / tempête et donc des risques inondation et gonflement et retrait d'argiles, impact sur la biodiversité).

En ce qui concerne l'exploitation des ressources sur le territoire, c'est l'activité agricole qui est majoritaire. Les boisements sont peu nombreux et peu exploités et il y a peu de carrières sur l'ensemble du territoire.

C'est un enjeu environnemental secondaire sur le territoire. Il faut cependant noter que l'activité agricole est un des principaux leviers d'actions pour le stockage de carbone sur le territoire et un secteur vulnérable face au changement climatique (disponibilité de la ressource, adaptation des essences cultivées, intempéries, nouvelles maladies...). C'est également le premier poste émetteur de gaz à effet de serre devant le transport (l'industrie étant peu présente sur le territoire et la dynamique d'urbanisation et donc de construction relativement mesurée).

L'environnement naturel et paysager ne présente pas de dégradations majeurs (hors modification, à la marge, des pratiques agricoles – intensification au nord, abandon de l'élevage au sud ; dynamique de périurbanisation notamment le long des principaux axes de circulation et sous l'influence des grandes villes limitrophes (Toulouse, Agen, Auch). Sa richesse est centrée sur la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides des vallées de la Gimone, la Marcoue et de l'Arrats d'une part et des milieux ouverts des coteaux de l'Astarac d'autre part. Cette diversité de milieux induit une grande richesse floristique (flore remarquable spécifique à certains milieux d'intérêt : zone humide, bois et sous-bois, messicoles, coteaux) et faunistique (oiseaux, dont des rapaces et espèces migratoires inféodée au milieu forestier, ouvert ou des plans d'eau et zones humides ; des chauves-souris de par la présence de cavité, grottes et d'un réseau de haies bocagers, mieux préservé dans le sud du territoire ; et autres espèces liés aux milieux humides – amphibien, poisson,... - ou ouvert - reptiles, papillon, ... - voir forestier – insecte saproxylique).

Les pressions constatées portent sur les pratiques culturelles pouvant modifier mécaniquement ou chimiquement des milieux et habitats d'espèces (arrachage de haies, mauvaise gestion forestière, drainage, pollution par les pesticides,...) et sur l'occupation humaine (urbanisation, artificialisation, fréquentation des milieux, apport d'espèces invasives,...).

Les enjeux liés à la protection de la biodiversité et des continuités écologiques sont prioritaires sur le territoire, ayant forte vulnérabilité local face au changement climatique (risque de perte de services écosystémiques : épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone, du fait du taux significatif de couverture de forêt et prairies).

Le territoire est parsemé de monument historique, de site inscrit et classé, repérant du bâti patrimonial (pigeonniers, chapelles, églises, châteaux, manoirs, vieux ponts, moulins, places, halles, centre ancien ou village entier), mais également des éléments naturels (grottes, source, platanes, bois, jardins, ormeaux).

On peut constater une concentration plus importante de ces sites dans le nord du territoire PPG (Lomagne Gersoise).

Le paysage est une composante formée des espaces naturels et des espaces façonnés par l'homme et ses activités (agriculture, développement de l'urbanisation). Ainsi les enjeux liés au paysage et au cadre de vie sont transversaux.

La présence et les activités humaines (agriculture) du territoire, on l'a vu, est une pression sur la ressource en eau et, dans une moindre mesure, l'environnement naturel et paysager. Elle implique également des nuisances et pollutions de l'environnement ayant aussi des effets sur la santé de l'homme.

Les axes de circulation (reliant Auch aux grandes villes des départements voisins) sont des sources de bruit, de pollutions de l'air, d'obstacle aux continuités écologiques et porteurs de risques transport de matières dangereuses.

Il faut noter la tendance à la baisse des émissions de polluants atmosphérique sur le territoire entre 2008 et 2015.

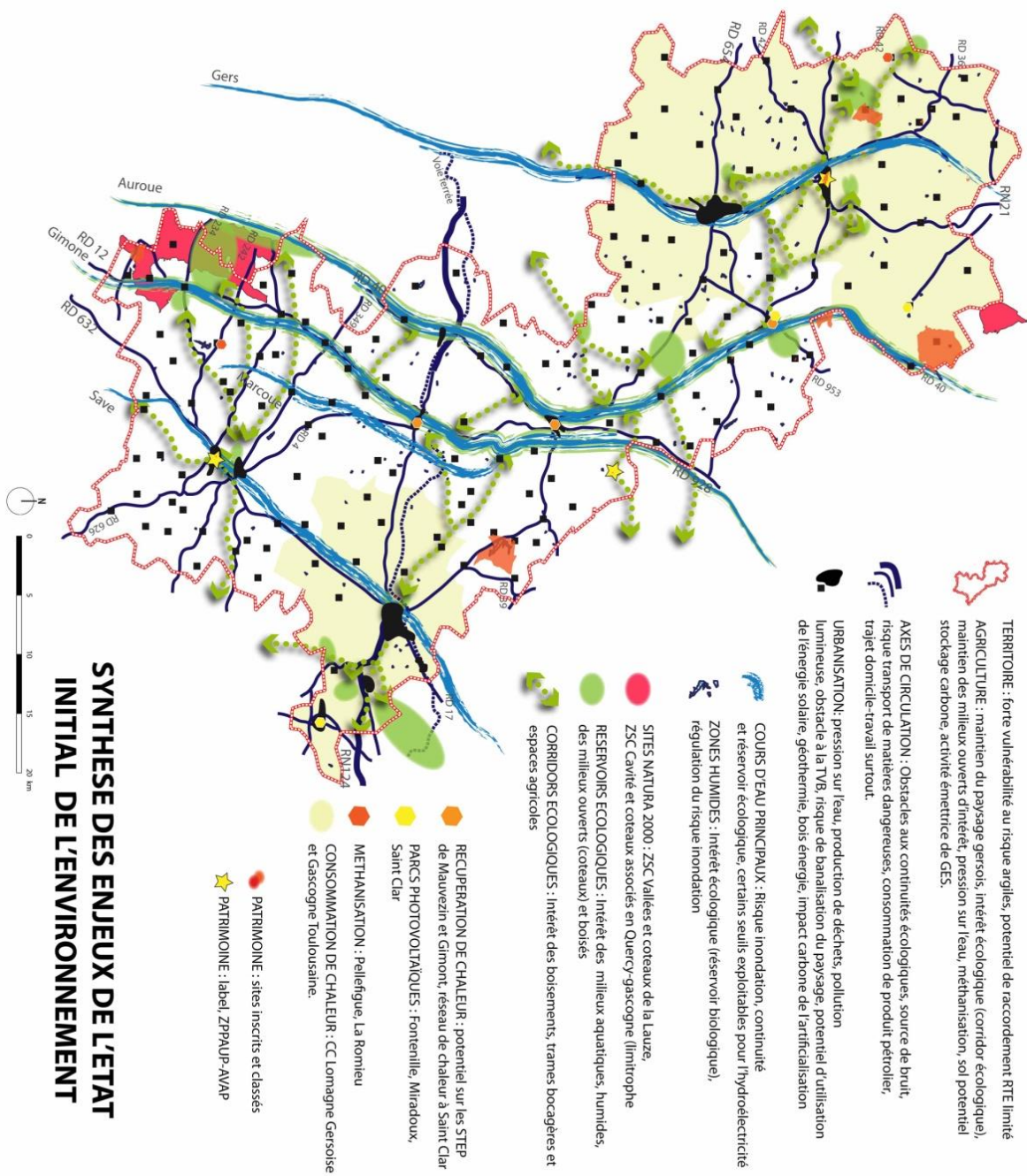
Du fait de la dispersion de l'habitat (nombreux petits villages sur le territoire et hameaux au sein des villages) la pollution lumineuse est faible sur le territoire et plutôt marqué par l'agglomération toulousaine dans l'est et quelques unes des villes du territoire (Lectoure, Fleurance, Gimont, L'Isle Jourdain, Samatan/Lombez,...).

La gestion des déchets bénéficie d'une bonne structuration de la collecte et du traitement avec des efforts significatifs sur le recyclage (collecte sélective sur l'ensemble du territoire), du réemploi et la promotion du compostage notamment auprès des personnes n'ayant pas de jardin (composteurs collectifs). Plusieurs des composantes de cette thématique « pollution et nuisance » sont des leviers d'amélioration du contexte local dans le cadre du PCAET.

La prise en compte des risques majeurs est un enjeu transversal lié à la thématique de l'eau (gestion) et des milieux aquatiques et humides (préservation) et à la thématique des nuisances (transport routier).

D'un point de vue énergétique le territoire à profil rural, consomme beaucoup de produit pétrolier (déplacement et chauffage dans une moindre mesure) et d'électricité. Les énergies renouvelables ont également leur place dans ce mix énergétique avec l'exploitation du bois-énergie (chauffage individuel, chaufferie) et aussi la présence de 3 parcs photovoltaïques au sol. Le potentiel de développement de ces énergies est important et diversifiés (hydroélectricité sur des seuils existants, géothermie, bois-énergie, méthanisation, solaire thermique ou photovoltaïque, récupération de chaleur sur 2 sites potentiels).

La communauté de communes de la Lomagne Gersoise et celle de la Gascogne Toulousaine sont les principaux consommateurs de chaleur de par leur taille pour l'une et densité de population pour l'autre (proximité de l'agglomération toulousaine).



MOTIFS DES CHOIX OPERES DANS LE PLAN

DES ENJEUX TERRITORIAUX AUX OBJECTIFS NATIONAUX

Source : Présentation de la stratégie du PCAET

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux, identiques pour le PETR qui sont synthétisés dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture, transport et résidentiel
Stockage de carbone	Un stock de 56 fois les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) du territoire. Mais une urbanisation qui fait diminuer ce stock et augmenter le Bilan territorial de GES chaque année.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel et transport.
Production et consommation des énergies renouvelables (ENR)	11% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du Pays (13% pour la CCSavès), dont 90% pour le bois bûche (souvent en foyers ouverts peu efficaces) et 10% pour le photovoltaïque
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique, qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite.
Vulnérabilité au changement climatique	4 enjeux principaux : <ul style="list-style-type: none"> - la baisse de la disponibilité de la ressource en eau, déjà sous pression ; - une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles ; - des risques naturels qui seront aggravés par le changement climatique : inondation et retrait-gonflement des argiles

Face à ces enjeux dont le diagnostic a permis une évaluation qualitative ou quantitative, le Pays Portes de Gascogne a mis en œuvre une stratégie Air-Energie-Climat collective avec les 5 communautés de communes qui le constituent.

La déclinaison locale des objectifs nationaux et régionaux s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Ainsi, le scénario tendanciel prévoit une hausse des émissions en raison de la croissance démographique envisagée sur le territoire (+12 %). Les progrès technologiques et la mise en œuvre des actions réglementaires existantes permettent d'effacer cette évolution et les émissions diminueront donc légèrement (-3%).

L'objectif étant de -28 %, c'est à la stratégie et au programme d'actions du PCAET de permettre de réduire les émissions résiduelles et donc de passer de la courbe rouge à la courbe violette.

Le scénario d'objectif LTECV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de GES, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc...

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux partenaires et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont en particulier intégré, l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état des avancements des projets existants.

DES OBJECTIFS NATIONAUX AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX

Source : Présentation de la stratégie du PCAET

Scénario retenu sur le Pays Portes de Gascogne :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif Pays 2030	Objectif Pays 2050
1	Emissions de GES	-40% vs 1990 soit -28% vs 2014	-34% par rapport à 2015	-77 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-19% par rapport à 2015	- 47 % par rapport à 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	x 2 (de 16% en 2016 à 32% en 2030)	x 3 (de 11% en 2015 à 32% en 2030)	x 9

Sur les GES, le Pays Portes de Gascogne dépasse les objectifs nationaux.

Sur les économies d'énergie, le Pays Portes de Gascogne décline les ambitions nationales à horizon 2030 à 1% près, ce qui sur une prospective à 12 ans est dans les marges d'incertitude acceptables.

Sur les ENR, le Pays Portes de Gascogne dépasse les ambitions nationales avec un triplement de la part des ENR à 2030, qui permettra de couvrir 32% des consommations. Ainsi **le Pays Portes de Gascogne vise le niveau Territoire à énergie positive en 2050.**

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

DES LEVIERS D' ACTIONS CIBLES

Les leviers d'action qui permettent d'aboutir à ce scénario prospectif sur le territoire ont été identifiés selon :

- La typologie négawatt : Sobriété, Efficacité, Renouvelable.
- Leur ambition : l'ampleur de mise en œuvre de ce levier pour aboutir au scénario désiré.
- Les gains énergétique (MWh) et environnementaux (tCO₂e) obtenus annuellement par leur mise en œuvre.
- Les dates envisagées de mise en œuvre.

Le plan d'action a donc pour objectif de rendre possible la mise en œuvre de ces leviers, à la hauteur de l'ambition requise dans le scénario de transition énergétique choisi par la collectivité et par chaque intercommunalité.

UN PROCESSUS BASE SUR LA CO-CONSTRUCTION ET L'AMELIORATION CONTINUE

Diagnostic commun

Le PCAET du PETR Pays Portes de Gascogne présente la particularité de regrouper 5 intercommunalités. L'objectif a été de définir une stratégie commune et de proposer une dynamique collective permettant de mutualiser les objectifs et les moyens pour les atteindre.

Dans ce cadre, chaque communauté de communes a cependant pu réfléchir à ses propres enjeux et à ses propres orientations. C'est pourquoi dans la suite on présentera les éléments globaux à l'échelle du Pays Portes de Gascogne ainsi que les éléments détaillés spécifiques à l'intercommunalité.

Dans un premier temps des ateliers « Diagnostic et enjeux » ont été menés dans chaque intercommunalité. Cela a permis au public de s'approprier le diagnostic, de partager les enjeux, d'ébaucher une vision pour le territoire et de consolider cette vision en s'appuyant sur l'existant, en identifiant les leviers et les freins.

Stratégie commune

Le PCAET du Pays Portes de Gascogne étant un projet mutualisé et tenant compte des spécificités de chaque EPCI³³, il a été fait le choix en Comité de Pilotage que la concertation sur la stratégie et le scénario de transition énergétique soit commune aux EPCI. Cet atelier a permis d'ajuster le scénario de transition énergétique et le diagnostic. Le résultat de cet atelier a été présenté en COPIL le 5 Juillet 2018.

L'analyse environnementale de cette première version de la stratégie n'a pas appelé de modification significative de celle-ci et la co-construction menée a permis d'éviter des ajustements par intercommunalités.

Afin d'anticiper d'éventuelles incidences négatives selon les actions qui seront proposées, des points de vigilances ont été signalés le cas échéant pour les orientations opérationnelles.

Plan d'action adapté aux intercommunalités

Pour l'élaboration du plan d'action, des ateliers de concertation pour la co-construction se sont tenus dans chaque EPCI. Ces ateliers ont permis de préciser les leviers quantifiés par communautés de communes et d'identifier les actions et les nouvelles actions par EPCI.

Grâce à ces ateliers et aux points de vigilances apportés par l'évaluation préalable de la Stratégie, il n'y a pas eu non plus de modifications significatives des plans d'actions intercommunaux.

³³ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EVALUATION DES INCIDENCES ET PROPOSITION DE MESURES

ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET PAR THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Ce chapitre est une synthèse des éléments à retenir des incidences sur l'environnement de la stratégie et du plan d'action du PCAET. Les grilles d'analyse détaillée par axes stratégiques sont mises en annexe de l'EES.

Le paysage, le patrimoine et le cadre de vie.

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe agit directement sur la préservation des qualités paysagères et l'identité Gersoises par la préservation de ces espaces naturels et agricoles et par effet miroir par la maîtrise de l'urbanisation. Elle porte une attention particulière aux milieux humides, rivières, haies et forêts, éléments paysagers animant le territoire agricole local. L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

La deuxième orientation de cet axe participe à la valorisation paysagère et patrimoniale des bourgs par la végétalisation, l'aération des aménagements, la redynamisation des centres (mixité fonctionnelle, réhabilitation), la construction d'éco-hameau ou quartier.

La troisième orientation de l'axe a une incidence minime sur le paysage. Les cheminements doux participeront à l'embellissement du cadre de vie.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quand à l'intégration paysagère et patrimonial des équipements de production d'énergie renouvelable.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Cet axe participe à la valorisation du patrimoine bâti et du cadre de vie par la rénovation ou la réhabilitation et des aménagements paysager.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quand à l'intégration paysagère et patrimonial dans la démarche de rénovation et réhabilitation du bâti.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quand au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont paysager.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

Cet axe prévoit également des actions de rénovation patrimoniale et réhabilitation (bâtiments publics). Pour l'organisation des espaces agricoles il est prévu des zones tampons entre espaces urbains et agricoles (documents d'urbanisme) ce qui participera à l'intégration paysagère des bourgs.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quand à l'intégration paysagère et patrimonial dans la démarche de rénovation et réhabilitation du bâti.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quand à l'intégration paysagère et patrimonial des équipements de production d'énergie renouvelable.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

En matière de cadre de vie cet axe participe à sa dynamisation (espace de télétravail redonnant de la vie à certain bourg).

L'autre volet de cet axe est le développement des démarches environnementales dans le tourisme. Le paysage est un des atouts pour le développement de cette activité. Dans les actions ce sont des plantations de haie ou des événements autour du patrimoine local (et des produits locaux) qui valoriseront le paysage.

Cet axe propose également un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de proximité pour la vente des marchandises et de stockage de carbone. Ces points participent indirectement au maintien et à la valorisation du paysage agricole.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quand à l'intégration paysagère et patrimonial des points de ventes (enjeu localisé).

La biodiversité, les milieux et les continuités écologiques.

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe agit sur la préservation des milieux naturels et agricoles participant à la diversité des milieux et aux corridors écologiques sur le territoire. Elle porte une attention particulière aux milieux humides, rivières, haies et forêts, éléments de la trame verte et bleue sur le territoire.

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

La deuxième orientation de cet axe au même titre que la valorisation paysagère participe à la valorisation de la nature en ville et au développement de la biodiversité au sein de l'urbanisation.

La diminution des déplacements motorisés est une opportunité pour diminuer les risques de collision avec la faune sur les routes et améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuités écologiques).

Les cheminements doux pourront être le support de la trame verte par l'accompagnement végétalisés qui en est fait.

⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le développement des lacs de rétention pour l'irrigation agricole. Prévus en terres inondables ils sont susceptibles de mettre en eau permanente et donc de dégrader voir détruire des zones humides d'intérêt écologique sur le territoire. Ce point est à mettre en relation avec le souhait également affirmé de renforcer l'entretien des milieux humides dans cette même orientation stratégique.

⇒ Un autre point de vigilance est soulevé en ce qui concerne la plantation de haies et autres végétalisation des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

La troisième orientation de cet axe au même titre que la valorisation paysagère participe à la valorisation de la nature en ville et au développement de la biodiversité au sein de l'urbanisation.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quand au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont écologique.

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies et autres végétalisation des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

L'amélioration du niveau de pollution nocturne est bénéfique pour la biodiversité retrouvant un vrai cycle lumineux jour/nuit (trame sombre complétant la trame verte et bleue pour les espèces nocturnes).

Pour l'organisation des espaces agricoles il est prévu des zones tampons entre espaces urbains et agricoles (documents d'urbanisme) ce qui participera à créer une transition entre ces deux espaces pouvant être le support de la trame verte et bleue.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements motorisés grâce aux espaces de télétravail, à la promotion des déplacements doux pour les touristes, aux circuits courts ou à la valorisation en local des produits agricoles est une opportunité pour diminuer les risques de collision avec la faune sur les routes et améliorer indirectement les perméabilités des infrastructures (continuités écologiques).

Le développement des démarches environnementales dans le tourisme. Le contexte environnemental est un des atouts pour le développement de cette activité. Dans les actions ce sont des plantations de haie participeront au trame verte et sera particulièrement bénéfique dans les secteurs riche en chauves-souris (richesse écologique locale identifiée dans les ZNIEFF et les sites Natura 2000).

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de proximité pour la vente des marchandises et de stockage de carbone (agroforesterie,...). Au même titre que la valorisation paysagère, ces points participent indirectement au maintien de la trame verte lié à ces milieux agricoles.

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies des espaces urbains notamment qui peut être source d'apport d'essences invasives dans le milieu naturel.

⇒ Un autre point de vigilance est soulevé quand au développement du maraîchage qui devra éviter des sites ayant un intérêt écologique local.

L'eau, les ressources naturelles et la consommation d'espaces

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

En préservant l'espace naturel et agricole, cet axe a pour effet indirecte de maîtriser et cadrer l'urbanisation.

La ressource en eau est globalement préservée par les orientations du premier objectif de cet axe, par la préservation des milieux naturels, le développement de la récupération et du stockage et l'entretien des milieux humides et des rivières.

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

Le verdissement par le biais d'une palette végétale locale des centres bourgs participe à une certaine économie de la ressource (essence plus adapté au terroir et au climat local). Les éco-hameaux et éco-quartiers auront aussi une action sur les économies d'eau.

Le réinvestissement (diminution de la vacance, mixité fonctionnelle) du centre-bourgs permettra d'optimiser les réseaux existants dans les villes et villages.

La diminution des déplacements en véhicules motorisés ou l'utilisation d'une motorisation alternative induit une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

⇒ Un point de vigilance est porté sur l'entretien des rivières qui ne doit pas amener à faire des calibrages augmentant les débits et donc les risques de dégâts lors d'inondation. Il n'y a pas d'action qui vont dans ce sens et elles rappellent la notion de développement durable et d'intégration du changement climatique et donc la gestion de ce risque.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

La réhabilitation durable et écologique pourra avoir des impacts en matière d'économie de la ressource en eau (amélioration des équipements). De plus la réhabilitation permet de réinvestir des lieux déjà raccordé aux réseaux (optimisation des réseaux).

En matière de construction nouvelles la stratégie propose de développer de nouvelle manière de construire (construction durable) qui là aussi pourra être facteur d'économie de la ressource en eau consommée. Il est notamment cité les possibilités de récupération d'eau de pluie.

Les aménagements paysagers par le biais d'une palette végétale locale participent à une certaine économie de la ressource (essence plus adapté au terroir et au climat local).

⇒ Un point de vigilance est soulevé quand au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont sur la ressource en eau.

⇒ Un point de vigilance est soulevé sur le fait que les matériaux biosourcés peuvent être en concurrence avec la ressource alimentaire.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

Les agents du service publics seront formé et mobilisé sur les écogestes et donc aux économies en matière d'eau.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quand au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable (géothermie), dont sur la ressource en eau.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements en véhicules motorisés grâce aux espaces de télétravail, à la promotion des déplacements doux pour les touristes, aux circuits courts ou à la valorisation en local des produits agricoles induit une limitation des risques de pollution accidentelle ou chronique de l'eau par une réduction du nombre de véhicule en circulation.

Les écolabels possibles dans le domaine du tourisme ou pour les entreprise (zéro déchets zéro gachis) pourront avoir des impacts en matière d'économie de la ressource en eau (bonne pratique, éco-geste...).

Une orientation est spécifique à la prise en compte de la baisse de la disponibilité de l'eau estivale pour l'activité agricole avec un souhait de stockage d'eau de pluie et de gestion économe.

Les risques majeurs

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

Cet axe participe à la prise en compte du risque inondation par une préservation des espaces naturels et agricoles assurant la gestion de ce risque (infiltration, frein des flux, zone d'expansion des crues, stockage et écrêtage des crues, rôle des milieux humides ...) et une limitation de l'imperméabilisation au sein de bourg (végétalisation).

L'intégration de cette stratégie dans les documents d'urbanisme participe à la rendre efficace et concrète sur le terrain.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant à l'imperméabilisation induite par la création d'itinéraire cyclable, notamment dans la campagne (projet de revalorisation de la rivière Gers par exemple ou lien inter-village).

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

Une orientation est consacrée à l'adaptation au risque retrait et gonflement d'argile par application du plan de prévention existant sur le territoire.

Les actions de récupération d'eau de pluie et d'aménagements paysagers végétalisés participent à la gestion des eaux de ruissellement (stockage, limitation de l'imperméabilisation).

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au risque industriel que le site d'une station GNV (gaz) pourra générer pour une implantation entre Auch et l'Isle Jourdain.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

En matière de stockage de carbone il est proposé la mise en œuvre de pratiques telles que l'agroforesterie ou couvertures végétale qui participeront à la limitation des ruissellements et de leurs débits et ainsi à la limitation de l'érosion du sol.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quant à l'imperméabilisation induite par la création d'itinéraire cyclable, notamment dans la campagne (projet de revalorisation de la rivière Gers par exemple ou lien inter-village).

Les nuisances et pollutions, la santé humaine

Axe 1 Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie

La végétalisation et l'aération des bourgs participe à l'amélioration de la qualité de l'air en vil (épuration par les plantes et dispersions des polluants) et une amélioration du confort thermique en ville (gestion du phénomène d'îlot de chaleur).

La promotion des déplacements alternatifs à la voiture tel que le vélo participe indirectement à la santé des usagers (pratique sportive).

La diminution des déplacements en véhicules motorisés ou l'utilisation d'une motorisation alternative induit également une diminution des émissions de pollutions atmosphérique et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation).

⇒ Un point de vigilance est soulevé en ce qui concerne la plantation de haies et végétalisation qui peut être source d'apport d'essences allergisantes. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

Axe 2 Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive

L'orientation cible la vulnérabilité de la population face aux fortes chaleurs et propose des actions pour limiter ces effets. C'est compléter par la démarche de construction durable, bioclimatisme participant au confort « thermique » des habitants.

Les aménagements paysagers végétalisés participe à l'amélioration de la qualité de l'air en vil (épuration par les plantes et dispersions des polluants) et une amélioration du confort thermique en ville (gestion du phénomène d'îlot de chaleur).

⇒ Un point de vigilance est soulevé quand au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable ou de « confort d'été » (brise-soleil,...), dont en matière de pollution ou nuisance de voisinage.

Axe 3 Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

L'éclairage public est une source de pollution lumineuse localisée sur le territoire (bourg principaux surtout).

Les actions de modulation et rénovation technique seront l'occasion de le rendre moins « polluant ».

En préconisant des zones tampon entre l'espace urbain et l'espace agricole le plan climat permet de limiter les nuisances de voisinage entre cette occupation humaine et cette activité.

Cet axe propose des actions en matière d'amélioration et suivi de la qualité de l'air intérieur, pour la santé des agents et des usagers des bâtiments publics.

⇒ Un point de vigilance est rappelé quand au risque d'impact environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable (géothermie, chaufferie bois, réseaux de chaleur), dont en matière de pollution ou nuisance de voisinage.

⇒ Un point de vigilance est soulevé quant au possible nuisance et pollution que le site d'une station GNV (gaz) pourra générer pour une implantation entre Auch et l'Isle Jourdain.

⇒ Un point de vigilance est soulevé du fait de l'absence d'action corrective envisagée en cas de mesures défavorable faite lors de la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics. Ce qui peut être dommageable pour la santé des agents en cas de pollution mesurée.

Axe 4 Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques

La diminution des déplacements en véhicules motorisés induit également une diminution des émissions de pollutions atmosphérique et des nuisances sonores (moins de véhicules en circulation).

Dans le cadre de la promotion des produits locaux (tourisme) une orientation prévoit de renforcer les liens entre habitant et agriculteurs ce qui agit indirectement sur la perception de nuisance de voisinage à l'interface habitat/agriculture, par une meilleure entente et compréhension de l'activité.

Cet axe propose un développement et une pérennisation de l'agriculture dans une optique de stockage de carbone (agroforesterie,...). Par une diminution d'emploi de pesticide, ces techniques auront également un effet bénéfique sur la qualité de l'air et la santé des habitants voisins (et de l'agriculteur).

La dernière orientation de l'axe porte sur une meilleure gestion des déchets et notamment leur diminution et donc une diminution des pollutions. Les déchets étant évités ou réutilisés, revalorisés. Cela engendrera également moins de déplacement pour leur traitement (voir ci-dessus pour la diminution des déplacements).

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne la plantation de haies qui peut être source d'apport d'essences allergisantes. Une palette végétale locale est évoquée pour les plantations dans d'autres axes du Plan Climat.

⇒ Un point de vigilance est rappelé en ce qui concerne l'émergence d'une filière de méthanisation qui ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : risque de pollutions et d'odeur.

La transition énergétique et le changement climatique

Incidences logiquement positives du fait de l'objet premier du PCAET. La totalité des actions présentent des incidences plus ou moins directes sur cette thématique. Il n'y a pas de points faibles ou de vigilance vis-à-vis de cette thématique.

Plusieurs leviers d'actions sont mis en œuvre pour répondre au besoin d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique :

- ⇒ La place du végétal dans les espaces urbains et naturels et sa participation aux continuités écologiques.
- ⇒ La gestion des risques naturels susceptible de s'intensifier.
- ⇒ La gestion du confort thermique au sein des bourgs.
- ⇒ La diminution de la production de déchet et meilleur traitement.
- ⇒ La promotion des énergies renouvelables, de la sobriété et rénovation énergétique auprès des citoyens, des agriculteurs et des entreprises.
- ⇒ La promotion d'autre mode de déplacement et la limitation de ces déplacements (en nombre et en distance).
- ⇒ Tendre vers une agriculture plus vertueuse et respectueuse de l'environnement (moins d'émission de GES, de consommation d'énergie et plus de stockage de carbone).
- ⇒ L'exemplarité des collectivités et la mobilisation de acteurs du territoire pour rendre efficace et concrète ces mesures, en s'appuyant le cas échéant sur des initiatives, labels. Financement, etc. locaux, régionaux ou nationaux

LES POINTS DE VIGILANCES ET MESURES PROPOSEES

Intégration paysagère des équipements ENR

Les équipements de production d'énergie renouvelable sont identifiés comme de possibles sources de nuisances dans le paysage et sur le patrimoine bâti.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Rappeler l'obligation d'intégration paysagère de ces équipements lors de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des règlements de ZAE / lotissement / document d'urbanisme et la sensibilisation et l'information des particuliers et agriculteurs.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ La pédagogie développée et les conseils / accompagnements techniques pourront intégrer une composante paysage-patrimoine. Chose que le CAUE ou l'Espace Info Energie peuvent porter / soutenir dans la mise en œuvre.

Palette végétale locale sans invasives ni allergènes

Plusieurs axes préconisent la mise en œuvre de plantations, végétalisation,... Ces plantations peuvent être source d'apport d'essences invasives et allergisantes. Une palette végétale locale est préconisée pour certaines orientations.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Etendre la préconisation d'une palette végétale à adaptée, variée et locale ces plantations à l'ensemble des préconisations de plantation ou végétalisation.

Mesure d'accompagnement :

- ⇒ Veiller à ce que la palette végétale proposé dans les projets de plantation soit bien adaptée au contexte local et réponde au non apport d'essences invasives ou allergisantes. Il peut être utile de travailler cette palette avec des acteurs-experts locaux tel qu'Arbre et Paysage 32.

Préservation des intérêts écologiques de certains milieux

Un projet de développement de lacs de rétention pour l'eau d'irrigation agricole. Prévus en terres inondables ils sont susceptibles de mettre en eau permanente et donc de dégrader voir détruire des zones humides d'intérêt écologique sur le territoire. Ce point est à mettre en relation avec le souhait également affirmé de renforcer l'entretien des milieux humides dans cette même orientation stratégique.

Mesures d'évitement / de réduction :

- ⇒ Encadrer la construction des lacs rétention en préconisant ou rappelant l'obligation de réaliser une analyse du contexte environnemental du site d'implantation afin de prévenir toute dégradation de sites d'intérêt écologique et de prévoir les mesures ERC adéquates.

Une action préconise l'implantation maraîchère sur le territoire. Les zones pouvant être choisies n'ont actuellement aucune activité, le maraîchage peut apporter une pollution nouvelle (eau, sol) selon la gestion faite (intrants, pesticides) et venir perturber des équilibres écologiques locaux et d'intérêt pré-existants.

Mesures d'évitement :

- ⇒ Vérifier que les zones pressenties pour l'implantation de maraîchage ne présente pas d'intérêts écologiques autres que cette activité viendrait perturber ou détruire.

Sensibilisation aux impacts environnementaux des ENR

Il est proposé de mettre en œuvre de la micro-hydroélectricité, en fonction du potentiel identifié sur certains seuils existant dans le diagnostic du PCAET. Cette technique peut avoir des effets sur les continuités écologiques des milieux aquatiques, bien qu'installé sur des seuils existants.

La géothermie et la méthanisation peut avoir des effets sur la qualité de l'eau. Les pompes à chaleurs peuvent être source de bruit, et les réseaux de chaleur, chaufferie bois ou encore la méthanisation peuvent rejeter des polluants dans l'air.

Mesures de réduction :

- ⇒ Prévoir une sensibilisation sur les impacts environnementaux des différentes techniques de production d'ENR auprès des particuliers et des agriculteurs.

Gestion de l'eau (qualité et risque inondation)

L'activité « en amateur » de jardinage peut être une source plus importante de pollution localement que l'activité professionnelle par facilité d'usage des pesticides et manque d'information sur les conséquences environnementales.

Mesure d'évitement :

- ⇒ Prévoir une sensibilisation « zéro-pesticide » aux usagers des potagers de cœur de villages.

Une imperméabilisation est liée à la création d'itinéraire de déplacement doux notamment dans la campagne (valorisation de la rivière Gers, lien inter-village). L'incidence est plutôt limitée (faible emprise) et des matériaux perméables peuvent être utilisés pour ces chaussées.

Mesures de réduction :

- ⇒ Veiller à ce que ce point soit analysé pour les projets mis en œuvre.

Préservation de la ressource alimentaire

Les matériaux biosourcés peuvent être en concurrence avec la ressource alimentaire.

Mesures de réduction :

- ⇒ Selon l'importance des chantiers visés il pourra être tenu compte de l'incidence sur la ressource alimentaire de l'emploi de matériaux biosourcés (information sur les filières de matériaux et le contexte agricole du lieu de production).

Gestion du risque industrielle et des nuisances

La création d'une station GNV (gaz) entre l'Isle Jourdain et Auch (Rn 124) pourra être source de risque industriel, et de pollution (air, sol, eau).

Mesures d'évitement :

- ⇒ Veiller à la mise en œuvre des demandes d'autorisation, étude de risques et autres procédures et suivis environnementaux nécessaires selon la dimension du projet.
- ⇒ Le choix de l'emplacement du site sera également primordial vis-à-vis de l'exposition de biens et personnes voisines.

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

La surveillance de la qualité de l'air intérieure n'indique pas d'action de correction dans le cas de mesure défavorable.

Mesures de réduction :

- ⇒ Afin de préserver la qualité de vie et la santé des agents prévoir de lancer une réflexion sur la recherche de solutions d'amélioration de la qualité de l'air en cas de mesure défavorable (recherche la cause, trouver une solution alternative, traitement de la pollution,...)

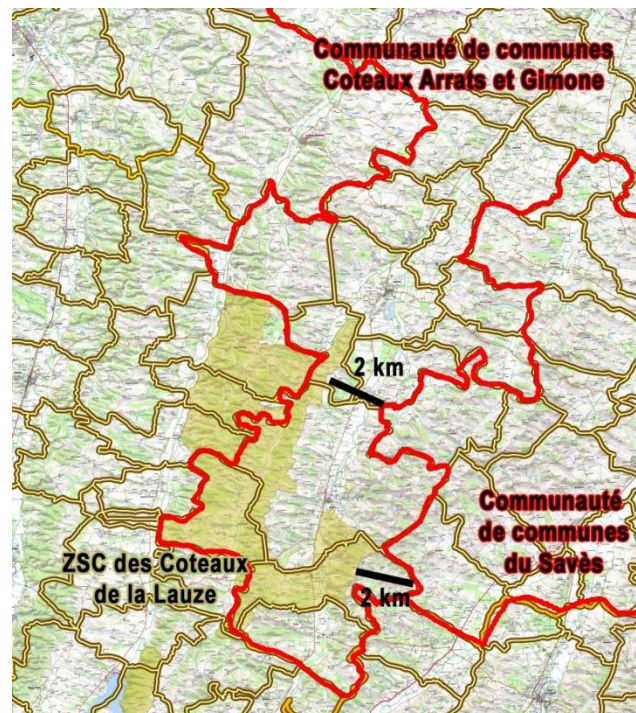
FOCUS SUR LES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Comme il a été vu précédemment les plans d'action du PETR PPG participe à la préservation de la biodiversité locale, des continuités écologiques et des milieux qui les constituent.

Deux sites Natura 2000 ont été identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement, un dans le territoire et un second limitrophe. L'évaluation des incidences portera donc sur chacun de ces deux sites.

ZSC Vallées et coteaux de la Lauze

Ce site concerne le territoire de la communauté de communes des Coteaux Arrats et Gimone et est relativement éloigné des autres territoires du PETR (environ 2 km des limites de la communauté de communes du Savès la plus proche, sauf un point de contact au niveau de Tourman). Il a donc été choisi d'étudier plus particulièrement les incidences du plan d'action de cette communauté de commune sur ce site, les autres territoires étant considérés comme n'ayant pas de lien fonctionnel (situé en aval ou sur un autre bassin versant) avec le site et donc sans incidences sur celui-ci.



Lien fonctionnel entre le territoire et la ZSC

Rappel des enjeux et richesses du site :

- ⇒ Milieu agricole extensif (pelouse pérenne, prairie de fauche, lande et tonsures de graminées, papillon).
- ⇒ Intérêt pour les chauves souris (cavités, haies bocagères,...).
- ⇒ Intérêt des milieux aquatiques (Toxostome, Ecrevisse à pattes blanches).
- ⇒ Intérêt des boisements pour des insectes (inféodé à la présence de vieux arbres).

Il a été vu que la stratégie climat du PETR PPG participe à la préservation des milieux identifiés pour la ZSC : haie, aquatique, boisement, et participe à la valorisation du milieu agricole en tendant vers une activité plus respectueuse de l'environnement.

La lecture du plan d'action de la communauté de communes des coteaux Arrats et Gimone n'a pas montré d'action précise sur le site Natura 2000 ou à proximité immédiate. On peut cependant noter l'action suivante à incidences potentielles sur le site Natura 2000 :

- ⇒ Développer la micro-hydroélectricité : utilisation de roue à aube de moulins existants. Si des moulins sont identifiés dans le site Natura 2000, bien qu'il est proposer d'utiliser un équipement existant, cela va pérenniser un ouvrage qui peut être un obstacle pour les continuités écologiques (enjeux écrevisse et Toxostome). Il faut noter qu'en cas de projet en site Natura 2000, celui-ci sera certainement soumis à une évaluation d'incidences permettant de gérer ce risque d'incidences pressenti ici.

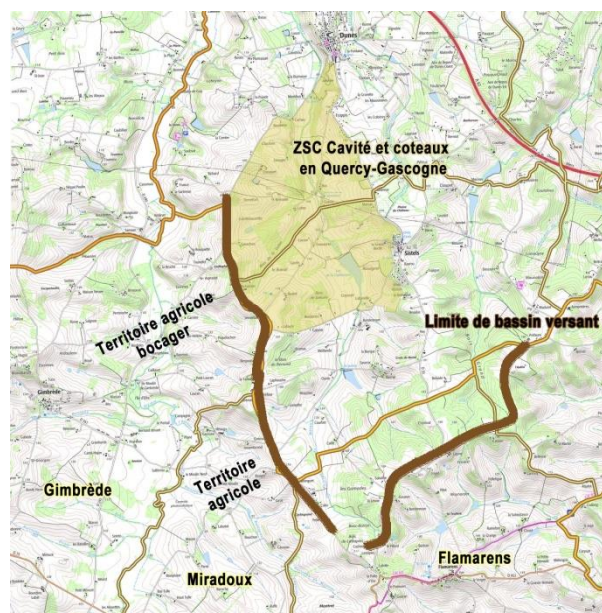
Ainsi le plan d'action de la communauté de communes des coteaux Arrats et Gimone n'a pas d'incidence négative sur la préservation de la ZSC vallées et coteaux de la Lauze. Il tend même à préserver voir renforcer des milieux favorables aux enjeux écologiques déterminés sur ce site Natura 2000 (cours d'eau, haie bocagère, bosissements,...).

ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne

Ce site concerne le territoire de la communauté de communes de la Lomagne gersoises et est éloigné des autres territoires du PETR. Il a donc été choisi d'étudier plus particulièrement les incidences du plan d'action de cette communauté de commune sur ce site, les autres territoires étant considérés comme n'ayant pas de lien fonctionnel (faible partie du territoire en amont hydraulique) avec le site et donc sans incidences sur celui-ci.

Dans un premier temps il s'agit de déterminer les possibles liens fonctionnels entre le territoire de la Lomagne Gersoises et le site Natura 2000 pour pouvoir en déduire d'éventuels impacts selon les actions mises en œuvre en Lomagne Gersoises.

Lien fonctionnel entre le territoire et la ZSC



Les enjeux du site Natura 2000 portent sur la préservation des chauves-souris et de leur milieu de vie, en assurant notamment la protection des linéaires de haie et les ripisylves et le maintien de secteurs boisés diffus.

Le territoire Lomagne Gersoise n'a pas de lien direct avec ces enjeux qui sont localisés sur le site et sans aire d'influence. Le territoire Lomagne Gersoises aux abords du site peut éventuellement venir compléter l'offre de milieux favorables, d'autant que les communes concernées (Gimbrède, Miradoux) ne sont pas de gros villages et ont un environnement plutôt préservé.

Ces milieux font l'objet d'une attention particulière dans la stratégie Climat et le plan d'action qui en découle pour le territoire de la communauté de commune : préservation des milieux naturels, entretien des cours d'eau et leurs abords (ripisylves), plantations de haies,....

Ainsi le plan d'action de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise n'a pas d'incidence négative sur la préservation de la ZSC Cavité et coteaux associés en Quercy-Gascogne. Il tend même à préserver voir renforcer des milieux favorables aux enjeux écologiques déterminés sur ce site Natura 2000.

INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Un dispositif de suivi est destiné à suivre, année par année, la mise en œuvre des actions du PCAET et évaluer leurs impacts sur l'air, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que leurs effets et bénéfices sur l'environnement. Cet outil doit permettre d'aider aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques et projets du territoire, tant pour l'utilisateur que pour la collectivité.

Plusieurs indicateurs sont donc proposés dans le cadre de ce suivi :

- ⇒ Suivi de l'artificialisation du sol (zone AU ouverte à l'urbanisation).
- ⇒ Evolution des zones agricoles des documents d'urbanisme.
- ⇒ Mesure du linéaire de haies créées sur le territoire.
- ⇒ Enregistrement, description des projets réalisés dans le site Natura 2000 (ZSC Vallée et Coteaux de la Lauze) poursuivre d'éventuels incidences négatives sur ce site non anticipé.
- ⇒ Mesure du linéaire d'itinéraire cyclable créé ou aménagé.
- ⇒ Suivi du trafic routier sur les principaux axes du territoire.
- ⇒ Suivi du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (risque inondation, coulées de boue et retrait et gonflement d'argiles).
- ⇒ Volume de déchets et collecte sélective.

Ces indicateurs seront complétés par ceux pour le suivi du PCAET et les mesures proposées dans les plans d'actions : consommation d'eau, électrique ou de la qualité de l'air intérieure.

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le
ID : 032-200042372-20191212-20191295-DE



Synthèse des enjeux de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone

SOMMAIRE

CC COTEAUX ARRATS GIMONE	210
L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES	210
Constats	210
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	212
LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	213
Constats	213
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	214
Focus sur les enjeux des sites Natura 2000	215
LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE	216
Constats	216
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	217
LES RISQUES MAJEURS	218
Constats	218
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	218
LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	219
Constats	219
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	222
LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE	223
Constats	223
Enjeux et articulation avec les plans et programmes	224

CC COTEAUX ARRATS GIMONE

L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES

Constats

Données générales : EAU

Documents de Gestion de l'eau	SDAGE Adour Garonne SAGE Neste et rivières de Gascogne (non réalisé, prioritaire au SDAGE) PGE ¹ Garonne Ariège PGE Neste et Rivières Gasconnes
Réseau hydrographique	L'Arrats, la Gimone. 12 masses d'eau superficielles 5 masses d'eau souterraines
Classement de cours d'eau	Plusieurs cours d'eau classés « axe pour migrateurs amphihalins » : Gimone, l'Arrats
Sensibilité de la ressource en eau	Masse d'eau superficielle : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de répartition des eaux - Zone sensibles - Zone vulnérable Masse d'eau souterraine : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de répartition des eaux - Zone vulnérable (sables) - Zone à protéger pour le futur (sables et calcaire) - Tendence à la hausse de la concentration en nitrate (calcaires et sable de l'Ouest de la Garonne et sud aquitain)
Gestion des eaux usées	Plusieurs stations d'épuration communales souvent de petite capacité (moins de 300 EH ²). La station la plus importante est celle de Gimont. Différents mode de gestion des eaux et des boues. Compostage des boues ou épandage.
Eau potable	Pas de captage prioritaire au SDAGE ni de captage sensible. Une partie du territoire est dans l'aire d'alimentation de captage prioritaire de la Gimone (Beaumont de Lomagne). Plan d'Action Territorial pour ce captage. Plusieurs réseaux d'irrigation (prélèvement en eau de surface et retenue). Captage AEP en eau de surface. Ressource présentant un déficit quantitatif avec des écoulements faible voir des assecs réguliers pour les masses d'eau superficielle.

¹ PGE : Plan de Gestion des Etiages

² EH : Equivalent Habitant

Données générales : RESSOURCE NATURELLE

Relief et occupation du sol	<p>Zone nord et Est de l'éventail gascon avec une succession de coteaux et vallées dissymétrique d'Est en ouest.</p> <p>Une occupation humaine bien présente et également répartie dans les zones rurales, avec quelques noyaux plus urbains.</p> <p>Un territoire dominé par les espaces à vocation agricole.</p> <p>Un couvert forestier morcelé.</p>
Consommation de l'espace	<p>Un recul marqué des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais relativement faible au regard de leur couverture sur le territoire.</p> <p>Consommation observée essentiellement le long des principaux axes de communication (RN124, mais aussi quelques axes secondaires).</p> <p>Grande dispersion du bâti et périurbanisation (influence de Toulouse).</p>
Géologie	<p>Couches successive de calcaire (jurassique), sable et gré (crétacé), dépôt sédimentaires issus de l'érosion des Pyrénées et calcaire lacustre (tertiaire) et d'alluvions récentes dans les principales vallées (quaternaire).</p> <p>Profil molassique du sol gascon avec plusieurs types de sols trouvant échos dans les matériaux de construction du bâti ancien.</p>
Exploitation minière	<p>Une exploitation d'argiles.</p>
Forêt	<p>Région forestière : Coteaux et bassins de la Garonne du Schéma Régional de Gestion Sylvicole.</p> <p>Forêt domaniale et autre forêt publique : Bois de Sainte Grises, Bois d'Ambrendelin, Bois bédard, Bois de Higuès, Bois de Larouy, Bois de Malepague, bois de Moussu, bois de Pissas, Bois de Tulle</p> <p>Plusieurs forêts communales faisant l'objet d'un aménagement par l'ONF³.</p>

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Un réseau hydrographique très dense, basé sur des rivières orientées sud/nord (l'éventail gascon) et des cours d'eau secondaires découpant les coteaux. Le réseau est alimenté artificiellement par la Neste qui garantit la sécurisation des usages et les activités socio-économiques).
- ⇒ Bonne qualité des eaux de baignades sur le territoire, mais enjeux sur la transparence de l'eau (santé, sécurité).
- ⇒ Un territoire dominé par les espaces à vocation agricole, offrant des terroirs différents.
- ⇒ Fractionnement des parcelles agricoles au contact de l'urbain, opportunité pour développer des pratiques agricoles de proximité (maraichage, jardins familiaux, circuits courts).
- ⇒ Etude d'opportunité pour la réalisation d'un SAGE Neste et les rivières de Gascogne qui couvrira le territoire.
- ⇒ Géologie qui apporte des matériaux et une qualité des terroirs (forte proportion d'espaces agricoles avec une diversité des productions et des activités – tourisme vert, circuits courts,...).
- ⇒ Peu de forêt mais quelques forêts domaniales ou publiques, participant à la qualité des paysages et écosystèmes.
- ⇒ Faible part de la surface urbanisée/artificialisée sur le territoire. Des espaces verts artificialisés

³ ONF : Office national des Forêts

révélateurs d'une dilution de l'urbanisation.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un déficit structurel en eau et un équilibre fragile malgré les nombreuses retenues et la réalimentation par la Neste.
- ⇒ Une dynamique de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, renforcée par l'attractivité de l'agglomération toulousaine dans l'Est du territoire.
- ⇒ L'impact du changement climatique sur l'hydrographie et la ressource en eau.
- ⇒ Des besoins importants pour l'irrigation.
- ⇒ Des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides liés à l'activité agricole.
- ⇒ Des objectifs d'atteinte du bon état écologique repoussés à 2021 ou 2027 pour la quasi-totalité des masses d'eau superficielle essentiellement pour des pollutions d'origine agricole (pesticides, matières organiques, azotées, phosphorées, nitrates,...).
- ⇒ Une production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter.
- ⇒ Une couverture quasi inexistante des documents cadres de gestion des eaux (hors réflexion sur SAGE Neste Rivières Gasconnes).
- ⇒ Une pression foncière grandissante, notamment proche des territoires limitrophes dynamiques (Toulouse, Auch).
- ⇒ Grande dispersion du bâti d'une part et périurbanisation dans l'est sous l'influence de la métropole toulousaine et le long des principaux axes de circulation avec un dépeuplement des centres bourgs.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de gestion de l'eau (transversaux et prioritaires)	
⇒ Economie maîtrisée de la ressource en eau (différents usages, respect du débit minimum biologique des cours d'eau).	SCOT
⇒ Préservation et sécurisation de la ressource en eau (pérenniser l'approvisionnement en eau par le système Neste, sécurisation des usages agricole et domestiques, priorité sur le bassin de l'Arrats non réalimenté par la Neste) / Anticipation de l'évolution des besoins et des effets du changement climatique.	SCOT
⇒ Equilibre des usages de l'eau et du bon état des cours d'eau (débits d'étiage)	SCOT
⇒ Préservation, amélioration de la qualité des eaux soumises à des pressions agricoles (zones vulnérables et sensibles, érosion des sols) ou domestiques (STEU ⁴).	SCOT

Enjeux de prise en compte des ressources (autre que l'eau)	
⇒ Maintien et protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (accompagner l'évolution de l'activité agricole, préserver les continuités écologiques,...). Rationnaliser le foncier (limiter l'habitat diffus,...).	SCOT
⇒ Lutte contre l'érosion des sols.	SCOT
⇒ Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'activité	SCOT

⁴ STEU : Station de Traitement des Eaux usées

agricole (limiter l'implantation au sol de terre potentiellement exploitables, définir une politique volontariste d'implantation sur les bâtiments d'activité ou publics)	
⇒ Développement des politiques de revitalisation des centres bourgs	SCOT
⇒ Politique de l'habitat économe en consommation de l'espace : rationalisation du foncier, maîtrise du développement résidentiel, réhabilitation de l'existant.	SCOT

LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Constats

Données générales

Inventaires environnementaux	16 ZNIEFF ⁵ type I 3 ZNIEFF type II Nombreuses zones humides, essentiellement des prairies humides le long des berges des cours d'eau.
Zone de protection et de gestion environnementale	Peu d'ENS ⁶ essentiellement en Lomagne.
Sites Natura 2000	1 ZSC ⁷
Milieux	<p>Aquatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau hydrographique structuré autour du Gers de l'Arrats, de la Gimone) et leur ripisylves - Plan d'eau (retenue collinaires) - Mares, étangs, prairies humides et autres zones humides <p>Boisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbres isolés et haies sur le territoire agricole. - Quelques forêts et grands bois - Ripisylve <p>Ouverts et semi-ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures, vignes et vergers - Praires et pelouses - Fiches (landes et fourrés) <p>Nature en ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardins privés - Parc de châteaux - Alignement de platanes - Espaces verts publics
Biodiversité	<p>Une espèce est visée par un PNA⁸ sur une partie du territoire : Maculinea (papillon).</p> <p>Richesse avifaunistique, chiroptères et poissons, amphibiens, reptiles, insectes.</p> <p>Richesse floristiques liées à certains milieux d'intérêt (zone humide,</p>

⁵ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

⁶ ENS : Espace Naturel Sensible

⁷ ZSC : Zone Spéciale de Conservation (réseaux Natura 2000)

⁸ PNA : Plan National d'Action

Trame Verte et Bleue (TVB)

bois et sous-bois, messicoles, coteaux : Coteaux à orchidées)
 Réservoir autour des coteaux de l'Astarac et des principaux cours d'eau et leurs vallées humides et inondables.
 Corridors reliant l'Astarac et les coteaux boisés de la Lomagne (axe nord-sud).
 Obstacles aux continuités :

- Linéaire (routier, voie ferrée)
- Surfacique (urbain, remembrement agricole)

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Une grande richesse patrimoniale liée à la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides des vallées de la Gimone, la Marcoue et de l'Arrats d'une part et des milieux ouverts des coteaux de l'Astarac d'autre part.
- ⇒ Mise en œuvre d'un Schéma Départemental des Espaces naturels sensibles (2017-2021).
- ⇒ Des espaces agricoles essentiels au fonctionnement des milieux naturels d'intérêt (espaces agropastoraux : pelouses sèches, prairies,...).
- ⇒ Globalement la TVB sur le territoire est assez bien fournie en réservoir et corridor dans le Sud (Astarac – paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels).
- ⇒ Rôle important du territoire dans les continuités écologiques entre le piémont pyrénéen et le massif central (SRCE).
- ⇒ Forte représentation de la nature en ville (tissu urbain lâche et nombreux espaces verts artificialisés).
- ⇒ Projet de Parc Naturel Régional sur l'Astarac pour mettre en valeur les grands espaces ruraux habités du secteur.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des corridors à remettre en bon état impacté par plusieurs obstacles : artificialisation des sols, mitages, évolution des pratiques agricoles (abandon de l'élevage, intensification des cultures), gestion hydraulique, infrastructures routières.
- ⇒ La périurbanisation et l'évolution des pratiques agricoles impactent le fonctionnement des milieux naturels et fragilise cette richesse écologique.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux de protection de la biodiversité et des continuités écologiques (prioritaires)	
⇒ Maintien de la diversité des milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale (mosaïque de milieux, diversité des paysages, préserver les espaces agricoles qualitatifs – bocage, agroforesterie,... - , espaces interstitiels urbain-agricoles, ...)	SCOT
⇒ Protection des réservoirs de biodiversité (milieux reconnus, encourager l'agriculture respectueuse de la biodiversité, lutte contre l'érosion, reconquête des trames bocagères).	SCOT
⇒ Préservation, valorisation, reconquête des trames bocagères, des espaces	SCOT

agropastoraux.	
⇒ Préserver les milieux ouverts de la fermeture ou de leur banalisation, notamment sur les coteaux.	
⇒ Préservation des rares boisements présents sur le territoire.	
⇒ Préservation des espaces essentiels au fonctionnement des milieux naturels reconnus à travers le SRCE. Relier les espaces naturels de qualité entre eux par des coupures écologiques préservées de l'urbanisation et proposition de mise en valeur de nouveaux espaces naturels.	SCOT
⇒ Préservation des continuités écologiques (axes pour migrateurs amphihalins) et de la qualité des milieux aquatiques.	
⇒ Via les activités économiques (agricoles, forestières, carrières) : éviter la déprise agricole (enfrichement, fermeture des milieux, suppression de haies), favoriser des pratiques respectueuses des milieux (limiter les produits phytosanitaires, les techniques intensives et certains travaux et pratiques forestières).	

Focus sur les enjeux des sites Natura 2000

ZSC Vallées et coteaux de la Lauze (FR7300897) :

La mosaïque d'habitat que présente le site, riche en contraste mais toujours à caractère extensif (prairies humides y côtoient pelouse sèches et boisements), s'accompagne d'une très grande diversité faunistique. Conserver le caractère extensif du site est primordial pour en préserver la biodiversité, d'intérêt local, régional, national et communautaire.

LES NUISANCES, LA POLLUTION ET LA SANTE PUBLIQUE

Constats

NB : Cette partie inclus les éléments du diagnostic de la qualité de l'Air réalisé dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

Qualité du sol	<p>102 sites BASIAS⁹ dont la moitié en activité (coopérative agricole, mécanique, transport, stations services,...).</p> <p>2 sites au registre français des émissions polluantes (Fabrication de glaces, casse auto).</p> <p>6 ICPE (aucune SEVESO)</p> <p>Activités diverses : industrielles, artisanales et de services ; collecte et traitement des déchets et des eaux usées, stockage de produits inflammables liés à l'activité agricoles, station services et garages.</p> <p>Pas de risques Radon</p>
Qualité de l'air <i>(synthèse du diagnostic du PCAET)</i>	<p>Il n'y a pas de station de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.</p> <p>Origines des pollutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oxydes d'azote : agriculture et transport. - Particules fines (PM 10 et PM 2,5¹⁰) : Agriculture, résidentiel et industriel. - COVNM¹¹ : logements et agriculture. - NH₃ (ammoniac) : agriculture. - SO₂ : faible sur le territoire, différentes sources. <p>Relative homogénéité de la répartition des émissions de polluants sur le territoire entre chaque communauté de communes.</p> <p>Des pics de pollution à l'ozone en période estivale.</p>
Bruit	<p>Plusieurs axes objets d'un classement (RD124, voie ferrée Auch-Toulouse).</p> <p>D'autres sources de bruit : carrières, zones d'activités.</p>
Pollution lumineuse	<p>Impact lumineux des pôles urbains des plus gros villages.</p>
Déchets	<p>2 syndicats de collecte des déchets ménagers et assimilés.</p> <p>1 syndicat de traitement.</p> <p>1 centre de transfert.</p>

ATOUS / OPPORTUNITES

- ⇒ Une activité industrielle faible induisant peut de site potentiellement polluant. Les sites BASIAS, nombreux, concerne surtout des activités liés à la vie du territoire (STEU, station service, garage, autres commerces/services) et à l'activité agricole (coopérative agricole).
- ⇒ Poursuivre la réduction des quantités de déchets produites (sensibilisation, promotion du compostage) et favoriser le réemploi.

⁹ BASIAS : Banque de données d'Anciens Sites Industrielles et Activités de Service

¹⁰ PM 10 et PM 2,5 : particules fines

¹¹ COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

- ⇒ Bonne organisation et équipements pour le traitement des Déchets et leur valorisation (collecte sélective, plan local de prévention, promotion du compostage).
- ⇒ Une tendance à la baisse des émissions entre 2008 et 2015 : Oxyde d'Azote, particules fines, COV, SO₂. Stabilité pour les NH₃.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un environnement sonore particulièrement dégradé autour des grands axes de communication et dans la traversée de plusieurs centres bourgs.
- ⇒ Des sources de bruit non réglementées (zone industrielles, carrières,...).
- ⇒ Des risques industriels et sites potentiellement pollués concentrés à proximité des grands axes le plus souvent liés à l'activité agricole ou aux industries agroalimentaires.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Enjeux d'amélioration du contexte sanitaire sur le territoire	
⇒ Limitation de la production de déchets, limitant les besoins en transport de ceux-ci.	SCOT
⇒ Optimisation de la valorisation des déchets, avec un réemploi sur place, limitant également les besoins en transport.	SCOT
⇒ Limitation de l'exposition des habitants aux nuisances sonores terrestres.	SCOT
⇒ Limiter l'exposition des populations à la pollution de l'air. Explorer les leviers d'actions pour la diminution des émissions de polluants atmosphérique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sobriété : isolation des bâtiments, modifier les pratiques de transport, arrêt des brûlages de végétaux (jardin, agricole). ○ Substitution : cheminée et équipements de combustions, véhicules à motorisation alternative. 	SCOT

LES RISQUES MAJEURS

Constats

Données générales

Inondation et rupture de barrage	PPRn ¹² Retrait-gonflement d'argile 1 PPRi de bassin prescrit (Arrats/Gimone) 1 PPRi communal approuvé Risque de rupture de barrage de la Gimone. Risque autour de la vallée de la Gimone et de l'Arrats
Erosion des sols	Forte sensibilité du territoire gersois. Une zone soumise à contraintes environnementale (ZCSE) à l'étude sur Simorre / Villefranche d'Astarac.
Séisme, mouvement de terrain, « argiles »	Risque sismique très faible à faible Risque de retrait et gonflement d'argile sur l'ensemble du territoire. Plusieurs phénomènes de mouvement de terrain (glissements, érosion des berges, chutes de blocs).
Risque industriel	Liés aux activités agricoles et d'industrie agroalimentaires, et à des carrières, station d'épuration et déchetteries susceptibles de générer des risques pour les populations.
Transport de matière dangereuse	Plusieurs conduites de gaz 1 axe routier (RD 124) La voie ferrée

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des dispositifs de prévention des risques naturels engagés sur le territoire (PPRi, PSS valant PPRi).
- ⇒ La quasi-totalité des communes est concernée par l'aléa inondation, sans qu'il y ait forcément des enjeux humains mis en péril.
- ⇒ Risque naturel de retrait et gonflement d'argile reconnu et faisant l'objet d'un plan de prévention s'appliquant à l'ensemble des communes du territoire.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des risques naturels liés à l'inondation de plaine et à des phénomènes d'érosion des sols et des mouvements de terrain.
- ⇒ Des enjeux économiques, principalement agricoles, peuvent être touchés, la majeure partie des zones inondables se trouvant en zone rurale et le territoire étant soumis à l'aléa érosion des sols.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

¹² PPR : Plan de Prévention des Risques (i = inondation / n = naturel)

Enjeux de prise en compte des risques majeurs (prioritaires)	
⇒ Maintien de la sécurité des personnes et des biens, face aux risques naturels et technologiques.	SCOT
⇒ Prendre en compte le risque d'inondation dans les aménagements, en limitant l'exposition des biens et des personnes, et en anticipant les effets du changement climatique sur la fréquence et l'intensité de ces phénomènes. Intégrer les dispositions des PPRi et autres documents de gestion de ces risques.	
⇒ Maintenir les espaces naturels et agricoles (en lien avec la trame verte et bleue) pouvant jouer le rôle de champs d'expansion des crues ou de coupe feu. D'une façon générale préserver les zones de liberté des cours d'eau.	
⇒ Prendre en compte le risque « argiles » et mouvement de terrain lié à la géologie mais également à la météorologie.	

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Constats

NB : Cette partie inclus les éléments des autres diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET, voir indications dans le tableau.

Données générales

Changement climatique régional (ex-Midi Pyrénées)

Augmentation de la température moyenne d'1°C entre 1961 et 2010.

Augmentation de 30% du nombre de journées chaudes.

Une tendance peu marquée pour les précipitations, mais un sol plus sec au printemps et en été (évaporation).

Ressources naturelles

- Augmentation des périodes de canicule et de sécheresse.
- Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture.
- Diminution des précipitations neigeuses (incidences sur les cours d'eau).
- Baisse des débits annuels des cours d'eau.
- Prolifération d'algues bleues ou vertes.
- Un stock d'eau souterraine vulnérable, mais une tendance difficile à évaluer.
- Fragilisation de la biodiversité (évolution de l'aire de répartition et adaptation des palettes végétales), peu protégée sur le territoire avec des répercussions sur l'économie liée et l'identité paysagère.

Population

- Population vieillissante, malgré des disparités sur le territoire (Communautés de communes du Savès et de la Gascogne Toulousaine plus jeunes). Vulnérabilité aux périodes de canicule.
- Accroissement des maladies et développement de nouveaux vecteurs de maladies.

Vulnérabilité du territoire aux changements climatique (synthèse du diagnostic du PCAET)

	<p>Risques naturels</p> <ul style="list-style-type: none">- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes (inondation, mouvements de terrain, sécheresse et retrait-gonflement des argiles, tempêtes, incendies). Vulnérabilité particulière du territoire pour le retrait et gonflements d'argiles (printemps et hiver) et les inondations. <p>Secteurs économiques</p> <ul style="list-style-type: none">- Modification sur les cultures (précocité, attaque de parasites, qualité des productions, répartitions. Stress thermique et hydrique pour les animaux et prolifération des vecteurs de maladies).
<p>Potentiels en énergies renouvelables</p>	<p>Eolien : territoire peu adapté (vitesse de vents faible + contraintes paysagères). Photovoltaïque : un potentiel déjà bien exploité. Bois énergie : Energie déjà mobilisée mais filière difficile à mobiliser. Méthanisation : potentiel élevé (contexte agricole favorable), 5 unités de méthanisation existe dans le Gers (hors territoire PPG). Géothermie : potentiel faible limité à la vallée de la Save pour l'habitat individuel. Hydroélectricité : installation existante sur la Save, mais potentiel de développement faible.</p>
<p>Les réseaux <i>(synthèse du diagnostic du PCAET)</i></p>	<p>Syndicat Départemental d'Energie du Gers (organisation du service public de l'électricité et de gaz pour certains territoires). 16 communes desservies par le réseau de gaz. Un des principaux réseaux de chaleur du territoire à Saint Clar.</p>
<p>Emission de Gaz à Effet de Serre et consommation énergétique <i>(synthèse du diagnostic du PCAET)</i></p>	<p>Emission GES du territoire PPG en 2016 : 590 000 tCO₂e. Agriculture : premier poste d'émission (caractéristique du territoire) devant le transport, le résidentiel, la construction et le tertiaire. Consommation d'énergie finale du territoire PPG : 1 500 000 MWh. Produits pétroliers premières sources devant l'électricité, les ENR puis le gaz. Transport premier poste de consommation énergétique (pétrole) suivi par le résidentiel (électricité) et le secteur tertiaire (électricité), puis l'agriculture (pétrole) et l'industrie (électricité). La majorité de l'énergie primaire consommée est de l'électricité, suivi par le pétrole puis les ENR et le gaz à la marge. Production d'ENR : bois bûche, photovoltaïque, chaufferie bois, hydro-électricité. Couvrant 18% des consommations du territoire. 3 parcs photovoltaïques (Fontenilles, Miradoux, Saint Clar).</p>
<p>Potentiel en Energie Renouvelable <i>(synthèse du diagnostic du PCAET)</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Hydroélectricité : potentiel faible, 21 seuils potentiellement exploitable, temps de retour sur investissement important.- Géothermie : potentiel localisé et exploitable.- Bois énergie : potentiel mobilisable de 82,1 Gwh/an.- Méthanisation : 2 méthaniseurs en place (Pellefigue, La Romieu), potentiel existant en particulier autour de quelques élevages et en articulation des capacités d'injection dans le réseau.

Séquestration du carbone (synthèse du diagnostic du PCAET)

- Solaire thermique : Potentiel total net en toiture de 121 GWh.
- Solaire photovoltaïque : potentiel total net en toiture de 232 GWh, en ombrière de 8GWh/an, au sol de 188GWh/an.
- Eolien : absence de potentiel.
- Récupération de chaleur : 2 sites potentiels sur station d'épuration (Gimont, Mauvezin).

Les cultures représentent 71% du stock de carbone sur le territoire. Importance des surfaces forestières (forte densité de carbone stocké à l'hectare), 25% du stock sur le territoire (10% de la surface).

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des consommations énergétiques dominées par le secteur résidentiel – tertiaire, opportunité d'amélioration.
- ⇒ Un territoire favorable au développement du solaire photovoltaïque et thermique, du bois énergie et d'unités de méthanisation.
- ⇒ Faible sensibilité du territoire au risque incendie de forêt et le risque d'intensification de ce phénomène.
- ⇒ Le pays n'est pas une terre industrielle, il présente donc une faible sensibilité au changement climatique pour ces activités économiques.
- ⇒ 43 MW d'injection sont disponibles sur le réseau électrique (postes sources) sur le territoire PPG.
- ⇒ Territoire agricole avec 13,8% de la SAU¹³ convertie à l'Agriculture Biologique.
- ⇒ Le territoire PPG stocke l'équivalent de 56 ans d'émission de GES sur son territoire.
- ⇒ L'évolution des pratiques agricoles est un levier important dans l'augmentation du stockage de carbone, devant l'arrêt de l'artificialisation du sol et les constructions « biosourcées ». Potentiel total maximum théorique de séquestration carbone estimé à 46% du bilan annuel.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Un changement climatique déjà en marche et mesurable. Des évolutions qui, de par leur inertie, vont se poursuivre et s'intensifier quel que soit le scénario retenu.
- ⇒ Le potentiel de raccordement au réseau électrique RTE¹⁴ est limité (réseaux de transport géré par RTE peu dense du fait de l'habitat diffus très présents).
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire liée à la demande en eau pour les usages courants (pression démographique) et pour la filière agricole (réduire l'irrigation et maintenir la filière). Vulnérabilité accentuée par l'absence de SAGE sur le territoire.
- ⇒ Vulnérabilité forte du territoire vis-à-vis du risque de perte de services écosystémiques (épuration de l'air, des eaux, pollinisation, séquestration carbone) du fait du taux significatif de couverture de forêt et prairies.
- ⇒ Forte sensibilité du territoire au retrait et gonflements d'argiles et à l'intensification de ce phénomène lié au changement climatique.
- ⇒ Vulnérabilité du secteur agricole sur la question de l'adaptation des cultures et la gestion de la ressource en eau.
- ⇒ Peu de chaufferies bois et encore moins de réseaux de chaleur sur le territoire. Pas de réseau de froid.
- ⇒ Transport marqué par une grande part de déplacement de personne essentiellement pour des trajets

¹³ SAU : Surface Agricole Utile

¹⁴ RTE : Réseau de Transport d'Electricité

Domicile-Travail.

⇒ L'impact carbone du changement d'affectation des sols (artificialisation) représente environ 2,4% du bilan annuel d'émission de GES sur la période 2006-2015.

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

La prise en compte du changement climatique recoupe plusieurs thématiques précédemment évoquées (eau, biodiversité, risques,...). Ici la thématique énergétique vient compléter les actions possibles sur le territoire afin d'accompagner son adaptation à ces changements climatiques.

Enjeux transversal et objet du PCAET.

⇒ Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'activité agricole (solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation, cogénération, bois-énergies).	SCOT
⇒ Filière bois à développer en évitant les conflits d'usage sur la ressource.	SCOT
⇒ Favoriser la qualité environnementale et énergétique de l'urbanisation et des constructions.	SCOT
⇒ Lutter contre la précarité énergétique pour réduire la vulnérabilité des ménages les plus précaires et réduire les consommations énergétiques du territoire	SCOT
⇒ Développement des politiques de revitalisation des centres bourgs (réhabilitation du bâti, mixité des fonctions, polarisation et proximité des aménités,...)	SCOT
⇒ Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations des ressources et du secteur économique.	SCOT
⇒ Explorer les différents leviers d'action sur la consommation énergétique et émission de GES des différents postes d'activité sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agriculture : Agronomie, élevage, énergie, séquestration du carbone. ○ Transport : leviers technologiques, comportementaux, aménagement du territoire. ○ Résidentiel et tertiaire : leviers technologiques, comportementaux. ○ Construction : utilisation de matériaux biosourcés. ○ Procédés industriels : optimisation énergétique des process et mise en place de production d'ENR. ○ Fin de vie des déchets : réduction des déchets, augmentation de la valorisation. ○ Alimentation : Diminuer la quantité d'alimentation carnée, privilégier les fruits et légumes locaux et de saison, privilégier l'agriculture biologique locale. ○ Bien de consommation : sensibilisation à la consommation responsable, labels,..., ressourceries, économie circulaire et relocalisation des productions. 	SCOT
⇒ Développer les ENR en identifiant les sites favorables au grand projet solaire au sol, étudiant l'approvisionnement par géothermie ou chaufferie bois pour tout nouveau bâtiments et projet d'aménagement, informer les gros consommateurs d'énergie sur les ENR.	

⇒ Explorer les différents leviers d'action pour augmenter ou limiter la diminution de la séquestration du carbone sur le territoire :

- Réduire la consommation d'espaces notamment les forêts et prairies.
- Modification des pratiques cultures (haie, culture intermédiaire, enherbement,...) ?
- Construction bas carbone, matériaux biosourcés.

LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE

Constats

Données générales

Entités paysagères	Principalement le Savès Toulousain et l'Astarac. Le Pays d'Auch et la Lomagne Gersoise à la marge.
Caractéristiques principales	Territoire dominé par les espaces à vocation agricoles. Couvert forestier morcelé. Chevelu hydrographique structuré autour d'une dizaine de cours d'eau majeurs. Relief tourmenté et patchwork de milieux, pâturages.
Éléments identitaires remarquables	Nombreux monuments historiques et sites inscrits ou classés. Bâti patrimonial (pigeonniers, chapelles, églises, châteaux, manoirs, vieux ponts, moulins, places, halles, centre ancien ou village entier) Patrimoine naturel (grottes, sources, platanes, bois, jardins).

ATOUTS / OPPORTUNITES

- ⇒ Des facteurs physiques, naturels, humains et historiques à l'origine de nuances paysagères. Paysage de coteaux avec des milieux diversifiés en mosaïque et des structures agro-écologiques très présentes.
- ⇒ L'identité Gasconne promue au quotidien dans le paysage et des initiatives et dynamiques locales en faveur de préservation des paysages.
- ⇒ Les vallées au relief relativement plat sont devenues les lieux privilégiés de l'intensification de l'agriculture, du développement des infrastructures de transport et de l'étalement urbain.

FAIBLESSES / MENACES

- ⇒ Des paysages agricoles aux profils bocagers profondément transformés par les évolutions agricoles (modernisation, déprise agricoles, évolution de l'élevage,...).
- ⇒ Un patrimoine bâti de qualité, diffus et modeste, fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs au profit des périphéries (étalement urbain, banalisation du bâti pavillonnaire et des entrées de villes, ...)
- ⇒ Des espaces verts artificialisés révélateurs d'une dilution de l'urbanisation. Une banalisation accrue des tissus urbains (perte d'identité et de qualité des paysages).

Enjeux et articulation avec les plans et programmes

A droite dans le tableau indication du lien avec le(s) document(s) avec le(s)quel(s) le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Richesse patrimonial reconnu et à valoriser. Amélioration possible de la qualité du cadre de vie. Enjeu secondaire.	
⇒ Maintien et valorisation de la qualité et de l'identité paysagère Gersoises (diversité des paysages, des milieux, réhabilitation du patrimoine bâti, limitation de l'urbanisation diffuse et du mitage, amélioration de la qualité paysagère des espaces publics,...)	SCOT

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

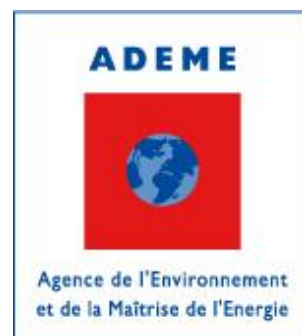
Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 032-200042372-20191212-20191295-DE

PAYS PORTES DE GASCOGNE



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Énergie, environnement et performance globale

Entre Béton Et Nuages

Virginie Spadafora

Environnementaliste